MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE NIMES

VIIme SERIE

TOME LXI

Années 1980 - 1981 - 1982

ACADEMIE DE NIMES
16, rue Dorée

1983

Source gallica.bnf.fr / Académie de Nîmes

TABLE DES MATIERES

SEANCE PUBLIQUE DU 1er FEVRIER 1981

La Résistance dans le Gard de 1940 à 1944, par M. Aimé VIELZEUF, président 7

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1980, par Mlle Alice FERMAUD, président sortant 18

L'Hôpital Ruffi de Nimes, 1313-1934, par M. le docteur Jean LAURET 21

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 1982

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1981, par M. Aimé VIELZEUF, président sortant 46

Académie, Humanisme et Culture, par M. Jacques LARMAT, président sortant 55

De la Basilique Plotine à l'actuel Palais de Justice, par M. Maurice ALIGER 63

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1983

Jules Salles et l'Académie de Nimes, par M. Victor LASALLE, président 92

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1982, par M. Jacques LARMAT, président sortant 99

A propos des origines d'une librairie nimoises : le colportage des écrits sous le Second Empire, par M. Jean-Charles LHEUREUX 105

Les Calculateurs Prodiges, par M. André NADAL 127

LETTRES, SCIENCES, ARTS

1943-1944 - Vers Rome et Florence avec les Marocains, par M. le Général Pierre-Henri COTHIAS 155

Les cimetières protestants de Nimes, par M. DELORMEAU 179

Ponts et bacs en gardonenque et le hameau englouti de Massillan, par M. le docteur Edouard DROUOT 191

Avoir vingt ans, à Nimes, en 1900, par M. Pierre DUPUY 229

Les premières corridas de Nimes ; *El Tato* dans notre amphithéâtre les 10 et 14 mai 1863, par M. Roger GAILLARD 243

Bicentenaire de la publication de l'*Histoire Naturelle de la France Méridionale* de Giraud-Soulavie, par M. Pierre OLLIER DE MARICHARD 261

Le docteur Paul Cantaloube, par M. le docteur Jean LAURET 275

Ephémérides

Année 1980 298

Année 1981 303

Année 1982 310

L'Académie de Nimes au 31 décembre 1982

Bienfaiteurs 316

Membres honoraires 317

Membres résidants 318

Membres non-résidants 322

Correspondants 325

Liste des Académies et Sociétés Savantes correspondantes

France 330

Etranger 336

SEANCE PUBLIQUE DU 1er FEVRIER 1981

ALLOCUTION DU PRESIDENT

LA RESISTANCE DANS LE GARD DE 1940 A 1944

par M. Aimé VIELZEUF

Membre résidant,

Président

Parce que j'ai eu vingt ans en 1942, que j'ai connu et partagé l'aventure des Résistants, que le Maquis — où j'ai fait mes humanités ! — a véritablement chamboulé mon existence, que j'ai tenté d'écrire la geste de mes frères d'armes, ce qu'un indulgent critique littéraire a appelé « la saga de la Résistance en Cévennes » ; parce que, aussi, durant plus de seize ans, j'ai été, le correspondant, pour le Gard, du « Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale », vous comprendrez que ma communication d'aujourd'hui soit placée sous le signe de la Résistance et qu'elle concerne cette période, — la plus tragique, sans doute, de notre histoire — qui va de juillet 1940 au 6 juin 1944.

Vous comprendrez, aussi, que mon propos soit dédié à mes anciens camarades de la Résistance qui, en vivant dangereusement, ont écrit l'Histoire, au temps des longues nuits de l'Occupation, tout particulièrement à la mémoire de ceux qui, alors, ont fait le sacrifice de leur vie.

Mes anciens camarades de la Résistance, ces combattants volontaires de la Liberté, étaient des hommes et des femmes de tous âges, de toutes opinions philosophiques ou politiques, de milieux divers, très souvent des humbles.

Mes copains de maquis, eux, étaient pour la plupart des gars de 17 à 25 ans, et, presque tous, des travailleurs manuels. Dans notre « jasse » de Chamdomergue, à part Jean-Pierre Chabrol, le célèbre romancier et conteur que tout le monde connaît, Jean Dolozon, professeur et maire-adjoint d'Alès, Pierre Clément, l'actuel directeur commercial de l'Usine Gard, à Potelières, Roger Fages, menuisier-ébéniste à Branoux-Les Taillades, et Richard Magdziors, qui, aujourd'hui, est le secrétaire général de la

mairie de La Grand-Combe, à part donc ces quelques camarades qui étaient des étudiants, tous mes copains de maquis étaient des paysans ou des mineurs de charbon. Je dois dire que ces derniers, qui sont mes frères par le cœur, m'ont appris autant — et peut-être même plus — de la vie et des hommes, que bien de mes professeurs et de mes livres !

*
* *

Je n'ai pas la prétention de vous dire, en une vingtaine de minutes, ce que fut la Résistance dans notre département ! Je l'étudie depuis plus de trente-six ans ; et, bien que j'ai déjà publié une dizaine d'ouvrages de « chroniques » (et que j'en ai plusieurs autres en préparation), que j'ai écrit un roman dont l'action se déroule dans un maquis cévenol, des dizaines d'articles parus dans divers journaux ou revues sans oublier quinze cents fiches destinées au « Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale » et aux futurs historiens, enfin, l'établissement, avec mon ami Jean Castan, de la « Carte de l'Action de la Résistance dans le Gard » et l'édition d'une brochure qui l'explique, malgré tous ces travaux je n'ai pas encore épuisé le sujet !

Je veux, aujourd'hui, vous entretenir seulement de quelque chose qui, sans doute est moins « spectaculaire » (entre guillemets) que, par exemple, les maquis ou les combats de la Libération ; vous dire, simplement, d'abord, quelles sont — à mon avis — les caractéristiques de la Résistance gardoise ; ensuite, vous parler de l'évolution de l'état d'esprit des Gardois, de l'Armistice de juin 1940 au débarquement allié du 6 juin 1944.

Je le précise, tout de suite, cette communication ne se veut pas exhaustive, elle est un simple schéma, ou, si l'on veut, une sorte de « digest » (mot que je n'aime pas !) , en somme la charpente du premier chapitre d'une « Histoire de la Résistance dans le Gard », que j'ai en chantier.

Cela étant dit venons-en à notre propos.

A la veille de la guerre 39-45, le Gard compte près de 400.000 habitants.

Sa population active travaille pour 40 % dans l'agriculture, 30 % dans l'industrie, le reste dans les services, les diverses administrations.

Au point de vue religieux, le Gard, en majorité catholique,

compte une forte minorité protestante, surtout à Nîmes, dans la Vaunage, la région d'Alès et la Cévenne.

Au point de vue politique, avant la guerre, le Gard se situe à gauche. Le parti communiste, formation minoritaire pour l'ensemble du département, a progressé fortement dans la région industrielle de la Cévenne protestante : en 1936 il a enlevé les deux sièges de députés de l'arrondissement d'Alès et il a obtenu 20 % des voix à Nîmes, mais, nombreux sont les électeurs gardois qui apportent leur voix aux courants se réclamant du socialisme réformiste, cependant, celui-ci, divisé, stagne. Toutefois aux élections législatives de 1936, il a obtenu deux sièges de députés.

Dans ce département du Midi méditerranéen, l'implantation des différents courants de Résistance, ainsi que leur évolution interne, vont, pour une part importante, refléter la géographie électorale de l'avant-guerre.

Mais pour bien comprendre l'aspect de la Résistance, de la Libération et, aussi, de l'après Libération dans le Gard, il faut savoir trois choses : d'abord que ce département est, dans sa partie méridionale, une zone de passage que suivirent, depuis l'Antiquité la plupart des envahisseurs ; ensuite que sa terre a toujours été une terre d'asile ; enfin que bien de ses habitants — tout particulièrement ceux du haut pays cévenol sont d'une qualité d'homme, par atavisme, farouchement attachée à la Liberté.

Terre de passage ; les troupes d'Hannibal l'empruntèrent en 219 avant notre ère, puis les légions romaines de Domitius Ahénobarbus et de Jules César. C'est là que courut, conduisant de Gaule cisalpine en Espagne, la Voie Domitienne à partir de laquelle, à Nîmes, s'embranche la voie Régordane gagnant le pays des Arvernes. Plus tard, passèrent les Wisigoths, puis les Arabes, puis les Croisés de Simon de Montfort luttant contre les Cathares, puis les troupes du Prince Noir... Aussi, les pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le Gard a toujours été une terre d'asile. Pour ne remonter qu'à un siècle, en 1871, bien des familles d'Alsaciens et de Lorrains s'y sont retirés, après l'annexion des départements de l'Est ; en 1914, des Belges et des habitants des départements occupés s'y sont repliés ; de mai à juillet 1940, des milliers et

des milliers de malheureux réfugiés, belges ou français, y sont arrivés, certains s'y sont établis pour toujours.

Durant la Grande Guerre et après, de nombreux étrangers, victimes de persécutions (religieuses, raciales, politiques) y ont trouvé refuge : Arméniens rescapés de Turquie, Hongrois fuyant le régime du régent Horty, Italiens antifascistes, Juifs et Allemands anti-nazis persécutés par les hommes du IIIe Reich ; enfin, soldats vaincus de l'Armée Républicaine Espagnole qui, en 1940, libérés des camps de Rivesaltes ou de Gurs, y furent installés comme forestiers, ouvriers agricoles ou mineurs de fond.

Dès 1941, nombre de Français de confession israélite, de la zone occupée, y ont trouvé refuge, ainsi que nombre de personnalités — souvent jugées indésirables par les Allemands — entre autres à partir de 1942 le pasteur Marc Boegner, président de l'Eglise Réformée de France, les poètes Léo Larguier, Pierre Seghers, Louis Aragon et Elsa Triolet ; sans oublier de nombreux militants de la C.G.T.U., du Parti communiste clandestin, et des francs-maçons, obligés de « se mettre au vert ».

La terre gardoise a toujours porté une race d'hommes jalouse de leur indépendance et de leur liberté, qui, toujours, surent tenir tête à l'envahisseur : qu'il soit carthaginois, romain, wisigoth, sarrasin, flamand, normand, bourguignon, anglais ou allemand.

Et c'est en Cévennes, acquise à la foi protestante, qu'au début du XVIIIe siècle, s'est déroulée l'épopée camisarde.

Terre de refuge, terre de liberté, le Gard et la Cévennes sont cela : c'est le pays des Tuchins — ces Pastoureaux du Midi —, celui des Camisards — ces « Fous de Dieu » —, celui des paysans qui chassaient les officiers conscripteurs du Ier Empire, celui de Roux-le-Bandit, celui des hommes qui, toujours, surent dire « non » à l'injustice, « non » à l'oppression et qui accueillirent, généreusement, proscrits et persécutés.

Après avoir vu ce qui, je crois, explique la caractéristique de la Résistance dans notre département, je vais, en schématisant, essayer de vous présenter l'évolution de l'état d'esprit des Gardois du 22 juin 1940 au 6 juin 1944.

Après l'armistice du 22 juin 1940, comme dans la plupart des départements, dans le Gard c'est, à quelques individualités près, le désarroi. Désarroi que l'attitude de bien des élus de la gauche va, d'ailleurs, conforter. En effet, rares sont les hommes

politiques, les élus qui réagissent. Un seul parlementaire gardois, le sénateur socialiste Georges Bruguier, père de Michel Bruguier le futur chef des F.F.I. du Gard, a osé voter contre Pétain.

Bien vite le nouveau régime va se débarrasser des maires et des conseils municipaux « suspects » ; mais, dans le Gard, qui compte 355 communes, à la fin de 1941, seule une cinquantaine de municipalités ont été frappées par des mesures administratives. Une ville comme Bagnols-sur-Cèze, par exemple, conserve, jusqu'en mars 1942, son maire radical, en dépit des criailleries des plus frénétiques partisans de la Révolution nationale. La plupart des conseils municipaux et des maires des cantons cévenols gardois (d'obédience radicale ou socialiste) resteront en place jusqu'à la fin de 1943, voire, même, jusqu'à la Libération...

Cependant, dès l'automne 1940, dans les milieux syndicalistes et dans les milieux laïques, assez nombreux sont ceux qui refusent le nouveau régime. Courant décembre 1940, dans les cantons ruraux de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit (où pourtant la droite a réalisé de beaux scores lors des législatives de 1936), le responsable de la propagande du Maréchal note, non sans amertume, je cite : le « très mauvais état d'esprit de la région ».

Dans les mois qui suivent, ce même responsable constate que les réunions de propagande de la Révolution nationale ou bien sont un « four noir », comme à Bagnols-sur-Cèze, ou bien, comme à Roquemaure et à Pont-Saint-Esprit, qu'elles n'attirent que des gens de l'ancienne droite. Les personnes classées naguère à gauche n'interviennent jamais. A la fin de l'année 1941, un véritable bilan de faillite est dressé : « Nous sentons tous grossir la troupe sournoise des adversaires du Maréchal » écrit ce responsable, en janvier 1942.

Certes, le régime a été capable de déplacer dans le Gard — comme ailleurs — des foules importantes. A Nîmes, pour un oui, pour un non, les responsables de la Légion stimulés par Angélo Chiappe, un « préfet de choc », organisent défilés et manifestations ; notamment, lors du retour de Pétain après son entrevue avec Franco, le 17 février 1941, et pour le second anniversaire de la Légion française des Combattants, fin août 1942. Mais il faut souligner la permanence d'une opinion de

gauche tout de suite antivichyssoise, pour qui « la Résistance ne sera pas seulement patriotique ; mais en même temps républicaine ».

Dans le Gard — comme dans tout le Midi — l'évolution de l'opinion publique est avant tout fonction de l'aggravation des conditions matérielles, au premier rang desquelles figure le ravitaillement. C'est, jusqu'au bout, la plus terrible des réalités quotidiennes : ici, la pénurie est encore accrue par les caractères originaux de l'agriculture (presque une monoculture de grande viticulture : nous sommes dans le « vignoble de masse ») et par les conditions climatiques qui accentuent la disette et favorisent la montée des prix au marché noir.

Dès la fin 1940, le département souffre durement. Ainsi, en décembre, dans le bassin houiller d'Alès, la moitié seulement de la ration légale de viande et de charcuterie a été distribuée. Et, durant toutes les années de l'Occupation, la situation est très critique dans tout le bassin houiller : faire le « cabas » des mineurs pour le casse-croûte est, depuis octobre 1940, un véritable tour de force ! Cette situation, assez catastrophique, confinant bien souvent à une quasi-famine est, très tôt, la source d'un vif mécontentement que les Résistants vont exploiter. Si, en 1941, les rapports des « Renseignements généraux » ne signalent à peu près exclusivement que des « murmures et des propos malveillants », dès 1942 se produisent des manifestations contre l'insuffisance du ravitaillement. Celles-ci prennent des formes variées : à la Grand-Combe, au cœur du pays minier, en mars 1942, des délégations de travailleurs se rendent à la direction de l'entreprise (la « Compagnie des Mines ») ; à Nîmes, en juin de la même année, ce sont des pétitions de ménagères, clientes de telle boutique non approvisionnée depuis plusieurs jours. Un peu partout, à Alès, à Nîmes, à La Grand-Combe, des manifestations de ménagères exaspérées ont lieu.

Pour un meilleur ravitaillement, des grèves partielles éclatent dans les mines de La Grand-Combe, en mars 1942, aux Forges de Tamaris, à la mine de la Halle à Bessèges, à la fin de 1942. La plupart du temps, ces manifestations se limitent strictement au problème du ravitaillement, excluant tout mot d'ordre politique ; mais parfois, elles débouchent sur une protestation plus directement politique. La première en date, de ce type, dans le Gard, est la manifestation des ménagères d'Alès, en février

1942 : préparée avec soin par des militants communistes, elle réunit plus de 500 femmes qui se rendent en cortège à la sous-préfecture, en criant d'abord : « Pétain, du pain ! » ; mais, ensuite, c'est : « A bas, Pétain » ! qu'elles scandent sous les fenêtres du sous-préfet.

Le ravitaillement, très mauvais, le manque de chauffage, de vêtements, ne sont évidemment, pas les seuls éléments de l'évolution de l'opinion publique gardoise et, pour une partie d'entre elle, de son réveil ou de son retournement. L'occupation de la zone sud (à partir du 11 novembre 42), mettant les Gardois en contact direct avec les soldats de Vehrmacht, est, pour beaucoup, le révélateur. Avec les uniformes étrangers, l'oppression apparaît plus directe.

Quelques mois, à peine, après l'arrivée des Allemands, la promulgation et l'application de la loi sur le Service du Travail Obligatoire, qui démontre le degré de dépendance de l'Etat français à l'égard du vainqueur, accentue les mouvements de refus. Le prélèvement forcé de main-d'œuvre ne se fait pas sans mal. Un peu partout, alors, des manifestations se produisent : à Sommières, par exemple, le 12 mars 1943 le rassemblement ne peut se faire, presque tous les requis se sauvent à la faveur d'une manifestation populaire ; peu de jours après, à Bagnols-sur-Cèze, des menaces de mort sont proférées contre les militants vichyssois présents pour assurer le départ des convois. Le S.T.O. est, dans le Gard, l'occasion d'une véritable lutte de masse, prolongée par la solidarité active à l'égard des réfractaires et cela, en dépit des opérations de contrôle qui se multiplient, dès le printemps 1943. Deux exemples en témoignent : pour une liste de 661 réfractaires signalés au 1er juillet 1943, la gendarmerie du Gard, les commissariats de police de Nîmes, Alès, La Grand-Combe, Bessèges, Beaucaire, Saint-Gilles, procèdent du 1er au 15 juillet à 4.408 contrôles d'identité et arrêtent, en tout et pour tout, 16 jeunes gens figurant sur la liste et 82 réfractaires n'y figurant pas. La première quinzaine de novembre 1943, le bilan est nul : 762 contrôles, effectués par la gendarmerie, aboutissent à l'arrestation de 5 réfractaires seulement.

Fin 1943, début 1944, pour une partie de la population gardoise, un nouveau sujet de préoccupation et de mécontentement vient s'ajouter aux précédents : pour parfaire la mise en défense

du littoral, les Allemands décident l'évacuation de la zone côtière pour les civils. Pour la zone littorale, dont le département d'accueil est le Lot, l'évacuation du Grau-du-Roi est commencée en novembre 1943 ; puis, l'opération traîne, accroissant la nervosité et l'irritation de la population, avant de reprendre à Aigues-Mortes en février et mars 1944, date à laquelle l'Occupant procède à l'inondation de la Camargue. Ces mesures font partout naître de très vifs sentiments : insécurité, angoisse, peur que la guerre ne vienne ravager la région. Le 6 juin 1944, l'évacuation est terminée, la zone littorale et ses agglomérations sont pratiquement désertes. Sur les plages du Boucanet, de l'Espiguette, dans la cité graulenne même, à la hâte l'Organisation Todt continue d'édifier blockauss et casemates du « mur de la méditerranée ».

Dans le Gard les tenants du régime ne se sont jamais trop fait d'illusion sur les sentiments de la majorité des ouvriers et des fonctionnaires ; mais, dès la fin de 1942, les rapports de police confirment la mise en cause du régime par la paysannerie même. Celle-ci, non seulement dans la Cévennes, où vivent les descendants des Camisards, mais même dans les cantons réputés les plus réactionnaires, a perdu toute confiance dans le gouvernement. Dans certains cas, parmi les propriétaires viticulteurs, on va même jusqu'à accuser le Maréchal d'avoir leurré la population agricole.

Cette désaffection de la majorité de la population, la rend perméable aux mots d'ordre lancés par les organisations de Résistance, notamment à l'occasion de l'anniversaire des grandes dates de l'histoire nationale. S'il n'y eut pas, à Nîmes, par exemple, de manifestations spectaculaires le 20 septembre 1942, pour la célébration de l'anniversaire de la victoire de Valmy, en dépit de nombreuses distributions de tracts pour appeler à se rassembler, en revanche, le 11 novembre 1942 fut l'occasion d'une très importante manifestation qui, en fin d'après-midi, et alors que les Troupes d'occupation arrivaient à Courbessac, groupa, à l'appel des dirigeants des mouvements de Résistance « Combat » et « Front National », plusieurs milliers de personnes qui débordèrent la police et le Service d'Ordre légionnaire dont plusieurs membres furent précipités dans l'eau plutôt frisquette du canal de La Fontaine !

*
* *

Les conditions matérielles très dures — les Gardois ont souffert cruellement de la faim et du froid — ne sont pas les seules à expliquer le retournement d'une grande partie de la population. Le fait que nous soyons occupés, humiliés dans notre dignité d'Homme et de Français, a conduit nombre de Gardois exaspérés à la haine de l'Occupant et au mépris du Gouvernement qui était à sa dévotion. Trois choses ont — je crois — servi d' « abcès de fixation », si je puis ainsi m'exprimer.

Il s'agit d'abord de la politique raciale, antisémite, du Gouvernement de Vichy. Vous le savez, celui-ci, devançant les désirs du vainqueur, arriva bien vite à persécuter cruellement nos compatriotes de confession israélite. Comme je l'indiquais au début de cet exposé, dès 1941, de nombreux Français de religion juive de la zone occupée vinrent se réfugier dans notre département ; beaucoup furent aidés par quelques patriotes, en particulier par des paysans — catholiques ou protestants — de la Cévennes, par des instituteurs laïques, aussi — et surtout — par des pasteurs de l'Eglise Réformée. Permettez-moi d'en citer quatre : il s'agit du pasteur Laurent Olivès, fondateur en avril 1943 à Talleyrac, puis à Ardaillers du maquis A.S. de « la Soureilhade », du pasteur Georges Gillier, créateur, fin juillet 1943, du maquis O.R.A. de Mandagout — le futur « Maquis des Corsaires », des pasteurs Paul Brunel, récemment disparu et Elie Lauriol, de Nîmes, ces deux derniers membres résidants de notre Académie. Grâce à ces hommes courageux et généreux — aidés de façon efficace et désintéressée par nombre de leurs paroissiens — bien de nos malheureux compatriotes persécutés furent pourvus de faux certificats de baptême, de faux papiers d'identité, de subsides ; plusieurs, par leurs soins, furent cachés dans des fermes, des maisons amies ; plusieurs, aussi, purent, par des filières sûres, gagner l'Espagne et la liberté !

Il s'agit ensuite des exactions et des crimes perpétrés, dans notre département — comme, hélas !, un peu partout en France — par les hommes de la Milice — dite française ! — de Joseph Darnand. Exactions et crimes qui, souvent, ont ouvert les yeux des plus farouches partisans de l'Etat français et de sa Révolution nationale. Il faut le dire : bien des patriotes, bien des Juifs, bien des Résistants ont eu plus à pâtir de l'aveuglement

de la cruauté, du sadisme de ces Français dévoyés, fourvoyés que des soldats de Wehrmacht !

Il s'agit, enfin, des crimes des occupants nazis. Que ce soient ceux des SS du tristement célèbre général SS Wilhelm Bittrich, commandant de la 9e Panzerdivision « Hohenstaufen » qui commirent les ratissages de St-Hippolyte-du-Fort, de Driolle, de Lasalle, de Valleraugue, d'Ardaillers, de la Bastide-de-Virac, ainsi que les terribles pendaisons de St-Hippolyte-du-Fort, de Nîmes et le massacre du hameau des Crottes ; que ce soient, encore, ceux des Waffen SS de la Compagnie de Brandebourg installés à Alès au printemps et durant l'été 1944 — que les Résistants appelèrent la « sinistre bande à Harry » — qui mirent en coupe réglée les basses Cévennes, qui martyrisèrent 29 patriotes dans le puits de Célas et qui, multipliant les crimes crapuleux, assassinèrent Résistants et non Résistants, notamment les malheureux dont, après la Libération, on retrouva les restes dans le charnier de St-Hilaire-de-Brethmas ; que ce soit enfin, dans l'est du Gard qui, pendant des mois et des mois, fut une terre d'angoisse, les Waffen, policiers allemands et les membres de la L.V.F. qui terrorisèrent les populations, arrêtèrent, torturèrent et exécutèrent nombre de patriotes dans les casemates pourries de la citadelle de Pont-Saint-Esprit.

***

Aussi quand arrive la fin du printemps 44, des changements très profonds sont intervenus dans l'opinion publique. Certes, les militants actifs de la Résistance — politique, syndicale, militaire — ne constituent encore, à cette époque, qu'une minorité, et, on peut l'affirmer, l'attentisme domine ; mais, comme bien souvent, l'opinion est avec le vainqueur. A l'évidence depuis Stalingrad, la victoire a désormais changé de camp. Détachée dans sa masse de l'Etat français, appelant de ses vœux la fin de l'occupation, l'opinion populaire gardoise est, pour l'essentiel, du côté des Alliés, du côté de la Résistance, qu'elle aide activement et protège, chaque fois que possible. Elle attend, ardemment, une Libération à laquelle elle est prête à participer. En certains endroits, dès mai ou juin 1944 — à Lédignan, Alès, Nîmes, Barjac, Le Vigan, La Grand-Combe et dans la plupart des bourgades du « pays noir » — elle est déjà mobilisée dans

les Milices patriotiques. Après le 6 juin, elle fournira les hommes qui viendront « gonfler de façon ahurissante » les effectifs des maquis cévenols et gardois. Sans elle, faute d'un milieu complice, sans lequel toute clandestinité est impossible, la Résistance gardoise n'aurait pu ni se développer, ni vaincre.

*
* *

Au nom de mes confrères, je remercie Monsieur le Député-Maire, le Conseil municipal de Nîmes pour la sollicitude qu'ils témoignent à notre Compagnie, tout particulièrement à l'occasion de sa séance publique.

Je vous remercie d'avoir écouté l'un de ceux qu'en 1944 « on appelait des Bandits ».

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1980

par Mlle Alice FERMAUD

Membre résidant,

Président sortant

Je me vois avec joie arriver à la fin de mes fonctions de Président, mais il me reste encore une tâche à accomplir, celle de rendre compte de l'activité de notre compagnie durant l'année écoulée.

Comme chaque année, 1980 eut ses joies et ses peines. Commençons par ces dernières.

Deux membres résidants nous ont quitté, deux confrères éminents dont l'action fut grandement bénéfique pour l'Académie : Jules Davé et Léon Fosse.

Le premier, par le don de son immeuble de la rue Fénelon, méritera de figurer sur la liste des bienfaiteurs. Chacun se rappelle le rôle qu'a joué le second, lors du legs du marquis de Lordat.

Nous fûmes peinés par les décès de bien d'autres confrères : Jean Susini, d'Alès, Pierre Gorlier, du Vigan, Sœur Chantal Bauquier, religieuse bénédictine, fille d'un autre bienfaiteur de l'Académie et ancien président, Henri Bauquier, Roger Chastanier qui avait été membre résidant et le vice-amiral d'escadre René Sap, membre honoraire.

Nous eumes aussi la joie d'accueillir de nouveaux membres.

A la séance du 21 mars, M. Guy Dupré, docteur ès lettres, professeur au Lycée Daudet, déjà membre correspondant, élu membre résidant, prononça son discours de remerciement et fit l'éloge de son prédécesseur le professeur Maurice Auméras.

MM. André Fabre, d'Anduze, Jacques Bonnaud, de Bagnols-sur-Cèze, Fernand Léonard, de St-Hippolyte-du-Fort, Maurice Castanier, dit Jean Cévenne, de Sumène, furent élus correspondants.

⁂

Durant cette année l'Académie a reçu en hommage de nombreuses œuvres qui enrichiront notre bibliothèque.

⁂

Notre activité s'est portée sur la préparation du Tricentenaire, sur la sauvegarde des locaux délabrés du Musée d'histoire naturelle, certains d'entre nous participèrent aux fêtes du cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Mistral à Maillane et à Nîmes, à la manifestation en l'honneur des quatre-vingt ans d'André Chamson, à l'inauguration du Musée de Pont-Saint-Esprit...

⁂

Enfin nous écoutâmes les communications de nombreux confrères et les comptes rendus d'œuvres, dont plusieurs de M. le duc de Castries, de Mme Françoise Escholier, de MM. Aimé Vielzeuf et René Evrard et d'autres...

De nombreux sujets furent traités : vies d'hommes célèbres ou originales, comme celle du *Second William Pitt* et celle du grand diplomate *Talleyrand, t*outes deux par M. Joachim Durand, celle de *Léonard de Vinci* par moi-même, celle du corsaire *Ripaud de Montaudemer* par M. Guy Dupré, celle du *félibre Laforêt* par M. Paul Blanc, celle du *docteur Paul Cantaloube* par M. le docteur Jean Lauret.

Histoire de lieux, de mœurs, de monuments de Nîmes, de notre région ou d'ailleurs, comme *La Vaunage gallo-romaine* par M. Maurice Aliger, l'*Hôpital Ruffi de Nîmes* par M. le docteur Jean Lauret, *Les divertissements à Nîmes sous la Restauration* par M. Pierre Dupuy, *la Maison Carrée* par Mme Christiane Lassale, *la Crypte de l'Eglise de St-Gilles* par Mlle Roselyne Jéolas, *le château de Teillan* par M. Arnaud de Cazenove, les *ruines d'un pont antique, près de St-Chaptes* par M. le docteur Edouard Drouot.

Des souvenirs personnels, comme le *voyage en Chine* de M. André Nadal.

Une étude sur les *peintres gardois de 1820 à 1920* par M. André Bernardy.

Une analyse littéraire sur *la poésie des châteaux dans l'œuvre de Frédéric Mistral* par M. André Jouveau, capoulier du félibrige.

En somme, une grande variété de sujets qui montrent l'ouverture d'esprit de nos confrères et leur curiosité dans des domaines très divers, mais qui enrichissent nos connaissances et font que l'Académie demeure un sanctuaire de la culture.

L'HOPITAL RUFFI DE NIMES

1313-1934

par M. le docteur Jean LAURET

Membre résidant

Les vacances universitaires sont longues. A la fin septembre 1930, pour occuper mon temps jusqu'à la rentrée de novembre, sur le conseil de quelques aînés, je fis une demande au président de la Commission Administrative de l'hôpital, pour obtenir l'autorisation de suivre la visite médicale d'un des médecins de cet établissement.

C'est ainsi que je pris, pour la première fois, contact avec l'hôpital Ruffi de Nîmes.

Je fis mieux connaissance, deux ans après, lorsque j'y entrais pour y assumer les fonctions d'interne et assister à la fin de sa longue existence.

Malgré l'état de vétusté du bâtiment que le nouvel hôpital Gaston Doumergue allait remplacer, parce que ce fut dans ces murs que j'ai appris mon métier, parce que j'y ai rencontré cordialité et sollicitude, parce que j'avais vingt-cinq ans, je conserve de ces années un souvenir ému qui a été la raison majeure des recherches que, cinquante ans après, j'ai entreprises et que je vais exposer dans la première partie de cette étude.

Dans la deuxième partie, à l'aide de mes souvenirs, j'essaierai d'évoquer la vie d'un hôpital, au début de notre siècle.

FONDATION DE L'HOPITAL RUFFI DE NIMES

« En l'an 1313, la ville de Nîmes vit former dans son sein un établissement de charité très important qui donnait aux pauvres une retraite et des secours assurés dans leurs maladies ; secours qu'ils trouvaient avec peine dans les anciens hôpitaux de la ville par dépérissement des biens ou par la modicité des revenus de ces maisons.

On fut redevable à un pieux citoyen, nommé Raymond Ruffi qui consacra une partie de ses biens à cette œuvre.

Par testament, il déclara qu'il établissait un hôpital destiné à retirer les pauvres malades, pour lesquels il fonda douze lits et qu'il donnait pour les loger, une maison qui lui appartenait, située dans l'enceinte des anciens murs, près d'une porte de la ville, appelée Porte Couverte. »

C'est ainsi que Léon Ménard nous raconte la naissance de cet établissement dont nous allons suivre la vie jusqu'à sa fin, en 1934.

Il ajoute que Ruffi précisait qu'il laissait la pleine administration de cet hôpital à ses exécuteurs testamentaires et à son héritier et après eux à leurs héritiers, avec la liberté de le gouverner par eux-mêmes ou de le faire gouverner par d'autres personnes, à la charge d'en rendre compte tous les ans, ne voulant point que nul autre s'immisça dans cette administration, non pas même le Pape, ni l'Evêque, ni aucune personne ecclésiastique, non plus que le Roi, ni aucun officier royal.

LA VILLE DE NIMES AU DEBUT DU XIVe SIECLE

1313 est l'année qui précède la mort et la fin du règne de Philippe Le Bel, ce roi si décrié qui, par des moyens souvent critiquables, a parachevé l'œuvre des Capétiens et fait l'unité de la France.

De suzerain français, il était devenu le souverain de la Nation Française (André Maurois).

Lorsque presque cent ans auparavant, son grand-père Louis VIII, en exterminant l'Hérésie Cathare, annexa le Languedoc, au détriment du Comté de Toulouse, les habitants de notre région perdirent leur indépendance, leurs coutumes et leur langue, mais beaucoup gagnèrent prospérité et richesse.

Une période d'expansion économique va se développer grâce à l'accès du royaume de France à la mer Méditerranée par le port d'Aigues-Mortes, entre la Provence, terre d'Empire et Montpellier à l'Aragon.

Le trafic du commerce avec l'Orient, dont Venise enrichie depuis les croisades, était devenu le pivot, transitait par les voies Alpestres ou par la mer pour gagner les foires de Champagne et les villes Hanséatiques. Une partie va désormais traverser Nîmes pour emprunter la vallée du Rhône ou la voie Regordane.

Les marchands Toscans et Lombards, attirés par les avantages offerts par la cour des Conventions royales de Nîmes, la création de foires locales, le meilleur entretien des routes, la paix retrouvée, les buchers de l'inquisition éteints, le nœud routier de Nîmes, sont les facteurs d'une ère prospère.

L'agriculture se développe, tirant profit de l'assolement triennal des sols, de l'invention du collier de traction animale, de l'installation de moulins à vent et à eau.

L'artisanat s'organise dans toutes les branches de l'activité. La division du travail accroit la productivité et le rendement.

La ville consolide son enceinte par des remparts (1194) plus modestes que ceux de l'époque Romaine, mais bien construits en dur, avec sept portes et quelques tours qui remplacent le « Vallatum ».

Le Conseil de ville récupère son autonomie avec ses Consuls de ville et ceux du Château des Arènes.

La société se structure avec les corporations, classées suivant des Echelles où, chacun à sa place, participe à la gestion de la cité.

La Bourgeoisie, classe des marchands, s'enrichit au détriment de la Noblesse. Quelques-uns de ses membres vont même y accéder, en recevant d'un Baron ou d'un Evêque la ceinture militaire et les autres marques de Chevalerie, sans autorisation du Prince.

Ruffi faisait partie de cette classe.

L'expansion économique de la France s'accompagna au cours du XIIIe siècle d'une renaissance culturelle.

L'énorme influence de l'Eglise Catholique de Rome fait de l'Europe une communauté de Foi. Dès le XIIe siècle, chaque français veut faire sur terre le salut de son âme ; il pratique sa religion, donne des aumônes, fait des pèlerinages, se groupe en confréries, construit des églises.

Ruffi n'échappe pas à la règle.

Les clercs enseignent au enfants privilégiés ; ils fournissent des secrétaires et des légistes à l'administration royale ; soignent les malades et deviennent maîtres ou docteurs en médecine ; forment les noyaux des Universités naissantes, pratiquant les arts libéraux : la grammaire, la réthorique, le langage, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

Mais à côté des philosophes et des théologiens qui écrivent

en Latin, apparaissent, surtout dans le Midi, des poètes qui récitent, chantent et quelques fois écrivent en langue vulgaire, celle que tout le monde comprend. Ce sont des chants héroïques vantant les exploits de Chevalerie ou des poèmes d'Amour Courtois qui magnifient la femme.

Enfin notre région bénéficia de l'heureuse influence des Juifs et des Arabes.

Les Juifs ont été, dans le Midi et depuis Charlemagne tolérés et protégés par l'Eglise et par le Roi. Ils fondent des Universités (Posquières, Lunel), ils gèrent les grands domaines (St-Gilles), ils prêtent de l'argent, indispensable au nègoce, que l'Eglise interdisait.

Les Arabes refoulés du Maroc et d'Espagne apportèrent des connaissances nouvelles ou conservées en Orient mieux qu'en Europe. Le calcul et la médecine en sont les éléments les plus marquants.

RAYMOND RUFFI, BOURGEOIS, RICHE ET PIEUX

Ruffi était vraisemblablement le descendant d'un de ces marchands italiens qui avaient élu domicile à Nîmes au XIIIe siècle.

Fernand Baudrel nous décrit le processus d'enrichissement à cette époque. Le petit marchand a un éventaire contre le mur de l'église, puis il s'établit en échoppe, il stocke en magasin (entrepôt), ce qui permet la spéculation ; ensuite il assure le transport des marchandises, à l'achat et à la livraison, sur route, puis sur mer. Capitalisant et comme garantie de crédit, il achète de la terre aux seigneurs que l'entretien d'hommes d'armes ruine peu à peu.

Si l'on consulte la liste des consuls de Nîmes on trouve des Ruffi pendant plus de cent ans (2). Ils occupent d'abord la place de troisième consul (petit marchand), deviennent deuxième consul (négociant, changeur) ; l'un fut même premier consul (chevalier, propriétaire du sol).

La richesse de Ruffi est manifeste si l'on évalue l'importance de sa donation. Celle-ci comprend non seulement une maison meublée, mais encore un terrain et un moulin sur les bords du Vistre, que l'on appellera longtemps le moulin des malades ; et aussi des revenus suffisants pour nourrir, vêtir et soigner une

vingtaine de malades (les lits étaient occupés par plusieurs) ; et enfin, payer le salaire de deux femmes qui par testament devaient s'occuper d'eux.

La richesse va permettre à Ruffi de matérialiser sa piété.

Des actes officiels mentionnent des fonds, destinés à organiser des actions de Grâce pour le salut de son âme, à chaque anniversaire de sa mort, dans l'Eglise Cathédrale, dont il avait choisi le cimetière pour sépulture, dans les Eglises des trois ordres mendiants existant à Nîmes à cette époque (les frères mineurs, les frères prêcheurs, les frères du Mont Carmel).

D'autres fonds serviront à entretenir un prêtre ou un chapelain dans l'église des sœurs de St-Claire et deux autres dans celle de Ste Eugénie, avec la charge d'y célébrer la messe tous les jours et d'y assister aux heures canoniales.

Un leg est destiné aux religieuses de St Sauveur de la Fontaine. Il semble qu'il ait mis tout les atouts dans son jeu, en y ajoutant, ce qui se faisait à l'époque, le vœu d'être enseveli en habits sacerdotaux. C'est ainsi qu'il fut à sa mort reçu chanoine sous le règne de St Augustin

SITUATION DES HOPITAUX DE NIMES EN 1313

Par les actes de donation qui leurs étaient faits, on sait qu'il y avait à Nîmes, au début du XIVe siècle, cinq maisons de charité :

L'hôpital St Marc (3), maison du Chapitre de la Cathédrale, près de la porte des Carmes.

L'hôpital de Notre Dame de Méjean ou des pauvres, sur la place de la Trésorerie, aujourd'hui place de la Mairie.

L'hôpital St Jacques (4), voué aux pèlerins allant à St-Jacques-en-Galice, près de la porte des garrigues, plus tard, St Antoine.

L'hôpital St Antoine (5), voué aux malades atteints du Feu Sacré ou Mal des Ardents ou ergotisme, non loin du précédent.

L'hôpital des Malades, maladrerie, euphémisme pour désigner la Léproserie, loin de la ville, au-delà de la maison de Ruffi, à l'extrémité de ce qui sera le quartier St-Antoine.

Ces hôpitaux étaient avant tout des maisons d'hébergement destinées, soit aux pèlerins, soit à certaines catégories de malades, soit aux gens sans ressources.

Les premiers hôpitaux ou asiles furent réglementés par le Concile d'Aix-La-Chapelle, en 816. Ils devaient être dotés par l'évêque et leur administration confiée au Chapitre de la Cathédrale. C'est la raison qui me fait penser que l'hôpital St Marc, toujours géré par le Chapitre, fut le premier fondé à Nîmes.

Lors du Concile de Nicée, en 325, Constantin ayant reconnu les chrétiens, la Première Eglise donna l'obligation aux évêques de recueillir les pauvres malades de leur diocèse.

On sait également que dans chaque monastère qui se créait, un moine était chargé de recevoir les étrangers et les malades.

L'HOPITAL DES CHEVALIERS

Pendant quelques années l'héritier de Ruffi, peut-être un Dupont, comme cent soixante ans plus tard, géra lui-même et accueillit dans la maison près des remparts romains des malheureux de plus en plus nombreux, car la période prospère qu'a connu le XIIIe siècle va bientôt prendre fin.

Dès 1317, des calamités climatiques s'abattirent sur notre région. Des années de sécheresse suivies de terribles inondations, altérèrent les revenus agricoles et déclanchèrent la disette une année sur trois.

Ces difficultés matérielles, ou la présence à Nîmes d'un ordre hospitalier, ou les deux, amenèrent l'héritier de Ruffi à confier l'administration de l'établissement aux Chevaliers de l'Ordre de St Jean de Jérusalem (6).

Lorsque Philippe Le Bel eut arrêté les Templiers et saisi leurs biens, il conserva une partie des fonds mais donna certains immeubles qui ne présentaient que peu d'intérêt aux Chevaliers de St Jean de Jérusalem. C'est ainsi qu'aux environs de 1320, cet ordre s'installa à Nîmes au sud de l'Esplanade. Les bâtiments s'agrandirent ; une église fut construite et le quartier s'appela dès lors le quartier St-Jean, et l'hôpital Ruffi, l'hôpital des Chevaliers.

Les chroniques sont assez discrètes sur toute la période qui va suivre. Nulle mention n'est faite de la présence de médecin dans l'hôpital. Je pense qu'on ne les appelait que rarement dans les maisons de charité et si comme plus tard, l'un d'eux y était affecté, il ne recevait aucune rétribution et ne figurait sur aucun registre.

En 1329, les médecins de Nîmes que les consuls avaient imposés, obtinrent du Lieutenant du Roi que les subsides versés, leurs soient restitués.

En effet, d'après des lois romaines, consacrées par l'usage, ils bénéficiaient de certaines exonérations, parce que disaient-ils, ceux qui pratiquent les Arts Libéraux et la Médecine, le font avec désintéressement et générosité n'exigeant d'autre salaire que celui qui leur est assigné sur les fonds publics.

Ils étaient déjà des fonctionnaires municipaux.

Dans la période qui va suivre, on parlera souvent des faux médecins et des guérisseurs.

Cette période, que l'histoire appellera la Guerre de Cent ans, débute avec la grande épidémie de la peste noire, qui de 1348 à 1352, en quatre ans va faire périr le tiers de la population de l'Europe.

La guerre, les calamités climatiques, les pestes et le pillage, font que la population de Nîmes qui était de 800 feux en 1369, passe à 100, en 1464.

La baisse de la démographie entraînait-elle une diminution de la clientèle hospitalière ou non ; les pèlerins étaient-ils plus ou moins nombreux ? M. Leroy Ladurie nous apprend qu'à cette époque le manque de main-d'œuvre améliorait la condition des plus humbles. La crise ruinait les riches et permettait aux paysans, pour la première fois de l'histoire de manger du pain de froment.

La guerre terminée et gagnée, la situation va s'améliorer. La renaissance des arts et des lettres s'accompagne d'un nouvel humanisme ; mais les épidémies de peste reviennent tous les cinq ou six ans plus ou moins sévères, suivies de la famine, sa conséquence directe.

L'esprit nouveau ne se satisfait plus de marquer la maison atteinte d'une croix, de barrer les rues infestées d'une chaîne, de fermer les portes de la ville, d'enterrer les morts, de brûler les meubles, de faire bouillir le linge, de parfumer l'atmosphère de plantes aromatiques. On veut soigner les malades que l'on ne peut admettre dans les hôpitaux de la ville d'où sont exclus les contagieux, les incurables et les fous.

St Vincent de Paul ne créa des maisons à leur usage qu'au XVIIe siècle.

A Nîmes, seul le couvent des sœurs de Ste Claire leur

ouvrait ses portes, mais il était bien insuffisant au moment de l'épidémie. Cette maison jouissait d'une telle réputation qu'elle fut la seule épargnée lors des troubles religieux.

Les consuls pensèrent que l'hôpital des Chevaliers pourrait remplir cette tâche et en informèrent l'ordre.

Guillaume Dupont de Vézénobres, héritier de Ruffi refusa énergiquement, disant que cette maison avait été fondée pour des pauvres atteints de maladies ordinaires et non pour des pestiférés.

Un procès qui, de juridiction en juridiction, traîna plus de dix ans, trouva une solution bien différente de celle recherchée.

LE PREMIER HOTEL-DIEU DE NIMES (1484)

Le Conseil de ville et le sieur Dupont décidèrent un jour, d'arrêter la procédure et d'adopter la mesure suivante : la ville achèterait les bâtiments et les dépendances de la fondation Ruffi pour y regrouper tous les hôpitaux de la cité.

On n'envisageait plus de vouer cet hôpital aux pestiférés mais tout en respectant la volonté de Ruffi, on se prémunirait contre les risques de contagion que les hospitalisés, souvent étrangers, faisaient courir aux Nîmois, à l'intérieur de l'enceinte.

En 1483, Dupont du lieu de Vézènobres, vend à la ville de Nîmes l'hôpital fondé par Raymond Ruffi, pour la somme de soixante et quinze livres (murs et dépendances), à la condition que sa vocation d'y accueillir des pauvres malades, y soit respectée à perpétuité.

On décida d'appeler cette maison : Hôtel-Dieu, tant était grande la réputation de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Les Consuls vendirent les autres hôpitaux. Celui de St-Jacques devint une hostellerie (La Coquille), celui de Ste-Croix une école. Seul l'hôpital St-Marc, appartenant au Chapitre, resta voué aux pèlerins, puis aux femmes en couches. Au XVI° siècle, il abritera le Collège des Arts.

Les Chevaliers continuèrent d'en assurer la gestion. Jean Garcin, docteur en médecine, médecin pensionné de la ville, qui avait participé aux démarches, en devint le médecin. On nomma un recteur et un aumonier.

Les travaux de rénovation durèrent un an. A la fin de 1483, les malades y furent admis.

Cinquante ans plus tard, lors de la visite de François Ier on l'appelle toujours l'hôpital des Chevaliers.

Ce bâtiment abritait vingt lits, ce qui permettait de recevoir une quarantaine de malades, répartis en deux salles, une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

L'HOPITAL DE MISERE (XVIe SIECLE)

Le XVIe siècle, si brillant par ailleurs, connu à Nîmes de graves désordres. L'Hôtel-Dieu, en dépit de l'évolution des mœurs et des idées, de la démission du clergé et des moines qui rendaient plus indispensable ses services, continua à assumer sa fonction avec ou sans les chevaliers.

Lorsqu'en 1562, le Consistoire remplaça le Diocèse, il en abrita même les délibérations.

Et puis, un jour de 1564, des religionnaires (7), sans doute venus d'ailleurs, sous la conduite d'un capitaine fanatique pénétrèrent dans l'hôpital, s'emparèrent de tout ce qui avait un peu de valeur et l'incendièrent. Tout fut détruit, comme l'avaient été les couvents et les églises de la ville, dont la construction avec beaucoup de bois, rendait la chose facile.

Que fit-on alors des malades ? Durant une période de calme, entre la Michelade (1567) et la prise de la ville par l'Agau (1569), on aménagea une maison voisine de celle de Ruffi pour les accueillir.

Claude Bérard en fut le recteur et grâce à son inventaire de 1592, on en connaît bien les lieux et le mobilier.

L'édifice comprenait : une cuisine basse (la fouguange), une « estable », un « sellier » avec une chambre au-dessus, une « palhière » ; la chambre des femmes avec trois « chalits », dont un avec matelas, les autres avec « bourrenques », trois couvertures, quatre « linceutz » ; la chambre des hommes avait six « lis », trois couvertures neuves, six vieilles, huit « linceutz ». La chambre du recteur, seule avait des tabourets.

LE GRAND HOTEL-DIEU (XVIIe SIECLE)

Dès que la trève entre le duc de Montmorency et le duc de Joyeuse fut signée, en 1592, les Consuls décidèrent de reconstruire l'Hôtel-Dieu.

L'adjudication fut enlevée par Pierre Mathieu, pour le prix

de vingt-neuf sous la canne carrée ; (un concurrent qui avait proposé vingt-huit sous, ne fut pas retenu, car il ne présentait pas de garanties suffisantes).

Commencée en 1593, l'exécution des travaux dure un an. Le 9 janvier 1594, les Consuls visitent l'hôpital. Il abrite trente malades. Certains souffrent des reins, d'autres de fièvre tierce ou quarte, d'autres de paralysie ou de fracture. Il y a six bâtards. Le tiers des hébergés est étranger à la ville.

L'Hôtel-Dieu est ouvert à tous, catholiques et réformés.

Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par les Consuls, qu'on appelle le Bureau de l'Hôtel-Dieu.

1598, l'Edit de Nantes a apporté l'apaisement. L'assassinat d'Henri IV et l'avènement de Louis XIII, va replonger le pays dans la guerre. Le duc de Rohan soulève le Midi et fortifie la ville (les bastions).

Avec la paix retrouvée, l'économie se développe, la population augmente, la médecine évolue, l'hôpital a du mal à assurer son rôle qui change, dans cette époque de mutation.

L'Etat étendant son emprise sur tout le pays, va peu à peu se substituer à l'autorité locale et intervenir de plus en plus dans la vie de l'hôpital.

Ce changement s'accélérant dans la deuxième moitié du grand siècle, aura deux sortes de conséquences :

La première sera de raviver les différents religieux au sein de l'hôpital.

Le roi débarrassé des princes Frondeurs veut se débarrasser des Religionnaires, les prétendus réformés. Il prépare la Révocation de l'Edit de Nantes et multiplie les mesures vexatoires.

En 1654, paraît un arrêt limitant l'admission à l'Hôtel-Dieu aux seuls catholiques.

Le Conseil de ville alloue une somme de onze mille livres pour l'achat d'une maison destinée aux réformés.

Le Consul protestant Jacques Richard acquiert une maison avec jardin, la meuble et l'installe.

En 1667, la Cour des Grands Jours, siégeant à Nîmes, dans son dernier arrêt, décide d'unir la maison des protestants à l'Hôtel-Dieu.

Le même jour, les Consuls s'y rendirent, en firent enlever les meubles et en saisirent les clefs.

La deuxième conséquence du pouvoir central, elle, est favorable.

Les revenus de l'hôpital qui a grandi, sont insuffisants, les dons peu nombreux, les actes de propriété et de rente souvent égarés.

On créait des redevances qui vont aller en augmentant : aumônes, prélèvements, taxes.

Le court passage du prince de Conti au gouvernorat du Languedoc apparaît bénéfique.

L'entretien des bâtiments est poursuivi, une sacristie est adjointe à l'église de l'Hôtel-Dieu qu'on appelle l'église St-Jacques, bénie en 1660 par l'évêque Cohon.

Mais c'est l'amélioration de la qualité des soins, qu'il faut mentionner et qui tient à deux causes :

1°) La création de l'hôpital général (8) qui débarrassera l'Hôtel-Dieu des mendiants, des infirmes et des incurables.

Cette mesure prise par un édit de Louis XIV, en 1666, se concrétise à Nîmes par l'aménagement d'une maison (La Rochelle) où, le 16 juillet 1679, sont enfermés tous les sans logis.

Pour renter cette institution on va créer des aumônes d'obligation, des quêtes en nature, des taxes sur les péages, sur la viande de boucherie, sur les porcs errants, sur les places des spectacles donnés dans la rue, le futur droit des pauvres (9).

Suivant les besoins de nouvelles redevances s'ajouteront et s'étendront bientôt à l'Hôtel-Dieu.

2°) La deuxième cause est la prise en charge de la gestion et des soins par les Sœurs de Saint-Joseph, dont la communauté comme bien d'autres à cette époque, venait d'être fondée à la Flèche, en 1636.

Les pourparlers entrepris en 1663, aboutirent à leur installation, le 23 octobre 1665.

Voici résumés, les termes du contrat, approuvés le 6 avril 1663 par le Bureau :

« Leur est concédé l'usage de l'Eglise (10), du chœur, de la sacristie (récemment bâtie), un terrain faisant partie de l'enclos de l'hôpital (qui s'étendait jusqu'à proximité de l'amphithéâtre), pour y bâtir leur logement. Une somme de 12.000 livres leur est allouée à cet usage.

De plus, il est stipulé que la lampe de l'Eglise sera alimentée par l'huile de l'hôpital ; que le prêtre destiné au service de la

maison sera tenu d'en acquitter lui-même, les obligations ; que les religieuses pourront le remplacer par un autre, avec l'autorisation de l'Evêque et le consentement du Bureau.

Celles-ci devront fournir aux pèlerins et autres passants « les choses nécessaires du fonds de l'hôpital ».

Elles seront tenues de servir la maison, au nombre de six au moins, de manière que si leur Communauté était au dessous de ce nombre, elles y suppléraient à leur dépens.

Elles ne pourront jamais se départir, sous quelque prétexte que ce soit du service des pauvres, ni se dispenser des obligations de leur institut, ni être transférées ailleurs.

En cas de retraite de leur part, les fonds et bâtiments acquis des deniers de l'hôpital, même les augmentations qu'elles pourraient y avoir apportées, resteraient à l'hôpital.

Enfin s'il survenait un différend entre elles et les administrateurs sur l'exécution des articles convenus, la décision appartiendrait au Bureau.

Cette dernière clause eut à jouer en 1905, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

XVIIIe SIECLE

La situation de l'Hôtel-Dieu au XVIIIe siècle est satisfaisante. Suivant les besoins, on augmente les redevances, on crée de nouvelles taxes et l'on fait appel à la Charité.

Comme la ville est prospère, grâce au textile et à la soie qui emploie douze mille ouvriers sur trente mille habitants, les dons sont nombreux et généreux, moins pour assurer le salut de l'âme que pour attirer la bienveillance du Prince ou de son représentant.

Un patrimoine se constitue, dont les revenus à la veille de la révolution s'élevaient à vingt-huit mille livres.

La ville s'embellit par les jardins de la Fontaine. La démolition des remparts donne à Nîmes sa ceinture de boulevards.

L'HOSPICE CIVIL ET MILITAIRE

La révolution de 89 ruine l'hôpital. Plus de ressources ; les rentes sont impayées, les taxes abolies, les donations inexistantes.

L'hôpital est la « Bastille des pauvres », le « Tombeau de

l'humanité » le « Repaire de l'oppression cléricale ».

La question se pose dans les villes : faut-il détruire ces maisons. Tous les citoyens doivent être soignés chez eux.

Les sœurs de St-Joseph restent fidèlement à leur poste, et s'efforcent de parer aux besoins les plus pressants.

La supérieure est depuis 1790, la citoyenne Prieuret.

La République est en guerre, la guerre fait des victimes qu'il faut bien soigner ; où ? sinon dans les hôpitaux. En 1792, la Convention vote des subventions pour ces établissements.

L'armée prend en charge les journées d'hospitalisation de ses soldats : fantassins, artilleurs, marins et gendarmes.

Le prix d'une journée est fixé à seize sous. Comme la mortalité est grande on laisse à l'hôpital le soin d'enterrer les morts, moyennant quarante sous.

Le cimetière de l'Hôtel-Dieu, nous disent les registres de délibération du Bureau, rempli, fut remplacé par celui du jeu de mail.

Le Consulat parmi ses premières mesures créa la Régie des hôpitaux qui recevaient des militaires, sous l'autorité d'un directeur central, ayant à sa tête un inspecteur général des hospices. Le titre officiel de l'hôpital est « Hospice Civil et Militaire » de Nîmes.

Le Concordat du 16 juillet 1801, en assurant la pacification religieuse, conforte les sœurs de St-Joseph dans leurs fonctions.

A cette époque le Conseil général des hospices remplace la Régie. Il est placé directement sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.

L'hospice de Nîmes est néanmoins géré par une commission administrative, dont les membres sont désignés par le Conseil municipal avec l'accord du préfet.

Malgré ou à cause des guerres Napoléoniennes l'hospice de Nîmes s'agrandit. Grangeant dégage l'amphithéâtre et crée la grande place des Arènes. Les sœurs qui sont les véritables gestionnaires obtiennent l'autorisation de construire en bordure de cette place et sur le côté droit du chemin de Montpellier.

Les matériaux de démolition dont on soustrait les pierres portant sculptures ou inscriptions sont laissés à la disposition de ceux qui veulent bâtir malgré les semaines tragiques de l'été 1815.

LE DERNIER HOTEL-DIEU DE NIMES, CELUI DU XIXe

Avec la Restauration, l'hôpital va redevenir l'Hôtel-Dieu et échapper en partie au centralisme de l'Etat.

Les historiens pensent que l'urbanisme que Nîmes a connu au cours du siècle s'est développé sous le deuxième empire.

C'est pourtant dans sa première moitié que se réalisèrent trois grands travaux. Les deux premiers mirent en valeur le patrimoine : le déblaiement intérieur et extérieur des arènes, que je viens de citer, et la plantation de la colline de la Fontaine par le maire Cavalier. Le troisième est la construction d'un nouvel hôpital.

Le vieil Hôtel-Dieu de 1594 était devenu insuffisant pour la population et le poids des ans se faisait cruellement sentir.

La municipalité demanda au directeur des travaux publics, Jean-Baptiste Charles de concevoir un projet pour améliorer cet édifice. Son plan ayant été adopté, J.-B. Charles quitte l'administration d'Etat et en assure, comme architecte, la réalisation.

Messieurs Aubert et Portal entrepreneurs en obtiennent l'adjudication.

Les travaux durèrent deux ans ; le nouvel hôpital entra en service en 1832.

Aux anciens bâtiments rénovés, s'adjoint au sud un édifice à deux étages, composé d'un corps central et de deux ailes limitant une grande cour.

C'est l'actuel hôtel de la chambre de commerce.

Il comporte deux services de médecine et deux de chirurgie, un de chaque catégorie pour les hommes, l'autre pour les femmes.

Les terrains constituant les dépendances de l'hôpital étaient-ils ceux de la maison de Raymond Ruffi ou avaient-ils été agrandis au cours des ans ? Ils s'étendaient, à l'est, de la place des Arènes à l'actuelle rue Dagobert, à l'ouest ; au sud, de la rue de la République et de la rue du Mail, à la rue Hôtel-Dieu et au delà de la rue Ducros, au nord.

Toute la partie distale de la ville, au couchant, non construite, bordée par les cimetières de l'hôpital et du jeu du mail, constituait un vaste terrain que l'on appelait l'Enclos. C'était un véritable cloaque où se déversaient les eaux usées.

On va peu à peu l'aménager ; en 1810, une digue en maçon-

nerie permet d'y pénétrer sans trop de risques. Un jardin avec dix-huit bancs sert de promenade aux malades. On le clôture en dur. On construit une buanderie (une noria l'alimente en eau) et une glacière, qui sera affermée au prix de cent cinquante francs par an, avec l'obligation de fournir la glace dont l'hôpital aura besoin.

En 1886 un pavillon d'isolement est édifié grâce au don d'un administrateur (11) : Antoine Ducret. Il va permettre de recevoir des contagieux, pour la première fois.

Un deuxième bâtiment se dressera bientôt en bordure de la rue du Mail (12).

Les terrains des deux cimetières sont lotis et vendus.

L'hôpital général du boulevard St-Antoine, aujourd'hui Victor-Hugo, qui avait remplacé la Rochelle, va se déplacer à l'ouest de la ville, au chemin d'Uzès et devenir l'Hospice d'Humanité.

L'HOPITAL RUFFI DU XXe SIECLE

Le début du siècle est marquée par la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les sœurs de St-Joseph quittent l'hôpital qui redevient comme au début de son histoire l'hôpital Ruffi.

Respectant le contrat passé en 1663, la Commission administrative fait le partage des biens. Les sœurs conservent le couvent et l'église ; elles abandonnent à l'hôpital les locaux d'hospitalisation et tous les bâtiments qu'elles avaient faits construire sur le boulevard des arènes et le chemin de Montpellier.

Leurs lieux d'habitation étaient assez vastes pour permettre l'installation d'une clinique chirurgicale qui satisfit leur vocation.

La guerre de 14-18 procura à l'hôpital Ruffi et à bien d'autres centres d'hébergements une particulière activité.

La paix revenue, avec l'élection à la vice-présidence de la Commission administrative du Dr Dubois et avec l'aide efficace du maire Hubert Rouger, un nouveau projet d'hôpital va voir le jour et se réaliser, en dix ans : 1924-1934 (13).

Le 17 décembre 1934, le transfert des malades a lieu. Le vieil hôpital se vide au profit de l'hôpital Gaston Doumergue édifié sur les terrains contigus à l'hospice d'humanité, route d'Uzès.

Les bâtiments sont vendus à la Chambre de Commerce.

DEUXIEME PARTIE

L'HOPITAL RUFFI EN 1932-1934

LES BATIMENTS

Les bâtiments occupaient l'emplacement actuel de l'hôtel de la Chambre de Commerce et de la Maison de la Jeunesse (Foyer Maurice Albaric).

La façade sud, bordant la rue de la République comportait un mur, s'ouvrant en son milieu par une porte cochère, jalousement gardée, surmontée d'un fronton grec abritant une cloche, annonçant l'arrivée des médecins chefs.

Une élégante grille remplace aujourd'hui ce mur et permet une vue de l'édifice qui était alors caché.

La face ouest, donnant sur la place Montcalm, était enlaidie par un édifice accolé à lui aujourd'hui enlevé.

Elle se prolongeait après la Porte de France, sur la petite place, par un autre mur, également démoli avec une seconde porte qui demeure et qui donne accès à la Maison de la Jeunesse.

Au nord et à l'est, les bâtiments étaient contigus à ceux de la Communauté des Sœurs de Saint-Joseph.

De l'autre côté de la place de la Porte de France, on pénétrait dans l'enclos limité par les rues du Mail et Hôtel-Dieu, pour se rendre au pavillon Ducret ou dans les bureaux de l'administration et le centre anticancéreux.

On entrait dans l'hôpital par la porte principale de la rue de la République qui donnait accès à une cour, bordée par deux bâtiments latéraux, rejoignant au fond un bâtiment central. Le rez-de-chaussée était occupé par les services du laboratoire, de la radiologie, de la pharmacie et par certains bureaux. Les deux étages supérieurs abritaient les Services de chirurgie et de spécialité. Au delà du bâtiment du fond, se trouvait une autre cour qui le séparait de ceux qu'occupe aujourd'hui la Maison de la Jeunesse et qui est devenu le parking de la Chambre de Commerce.

Bien cachée derrière un haut mur, cette cour servant de dépotoir, véritable paradis pour deux races qu'on dit antago-

nistes, mais qui avaient sans doute conclu un pacte de non agression : celle des chats et des rats.

L'édifice qui abrite le Foyer Albaric a été restauré, mais non modifié. On trouvait, au rez-de-chaussée, la cuisine et les entrepôts ; aux étages, les deux salles de médecine et l'internat.

LE PERSONNEL MEDICAL

Les docteurs Reynaud et Revel étaient les chirurgiens, Coste et Flaissier les médecins.

J'ai plaisir à évoquer leur mémoire, car ce sont eux qui m'ont initié à la pratique de mon métier.

Maurice Reynaud était à la fin de sa carrière ; ancien interne des hôpitaux de Lyon, il avait été le premier médecin admis par concours en 1909.

Jusqu'alors, les médecins des hôpitaux étaient désignés au choix, par la Commission administrative, en fonction de leur notoriété.

Professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts de la ville, il en tirait justement satisfaction.

Joseph Revel était son contraire ; corpulent, il avait le teint fleuri du bon vivant. Brillant chirurgien militaire, il avait démissionné pour s'installer à Nîmes y élever une nombreuse famille et y pratiquer la chirurgie nouvelle.

Il aimait la compagnie des jeunes et les matinées opératoires se terminaient souvent au bar Américain. C'était un patron compétent, familier et généreux.

Louis Coste était un homme du dix-neuvième siècle ; il en avait l'allure et l'esprit. Sa courtoisie, sa distinction, son langage chatié, le rendaient quelque peu distant, malgré son penchant pour les mauvais calembours.

Il était connu à Nîmes comme médecin, mais aussi à cause de sa voiture qui datait du début du siècle et étincelait de tous ses cuivres.

André Flaissier était maigre comme un chat, noir de poils et d'habits. Il se couvrait le chef d'un chapeau que l'on appelait « Frivole », qui prenait sur sa tête les formes les plus inattendues.

Les yeux seuls souriaient, mais combien, ils pétillaient lorsque l'état de son malade s'améliorait.

était obéi, sans avoir à ouvrir la bouche.

Il parlait peu, mais sa mimique était si expressive, qu'il

A son arrivée le matin, il fallait se presser. Sans prendre le temps de boutonner sa blouse qui voltigeait autour de lui, il se précipitait vers le malade dont le cas le préoccupait ; le stétoscope en bois à la main, il continuait la visite sans observer l'ordre des lits (la salle commune avait trente ou quarante lits).

Nous admirions tous cet élève de Gallavardin, dont l'oreille valait bien un électrocardiogramme.

Les internes qui pouvaient se libérer, suivaient tous sa visite.

La pharmacie était dirigée par M. Cabanis, qui avait une officine au bas du boulevard Victor-Hugo, près de l'Amphithéâtre, et qui, de ce fait, était aussi le pharmacien des Arènes.

Rien n'était bien différent de l'Hôtel-Dieu de 1832, si ce n'est l'adjonction récente des services de spécialité : l'ophtalmologie à la charge de Maxime Bougniol ; l'oto-rhino-laryngologie de Marcel Colomb, la pédiatrie de Jean Lafon, la dermato-vénérologie de Jules Bertrand Magnan, et surtout un laboratoire d'analyses biologiques et un service de radiologie ; Noël Sollier dirigeant l'un, Louis Picheral l'autre, tous deux étant des pionniers dans leur discipline.

A l'hôpital Ruffi, étaient rattachés des services établis en d'autres lieux.

La phtisiologie orientée essentiellement sur la tuberculose, était installée rue de Bouillargues dans l'ancien hôpital complémentaire 35, abandonné par les militaires après la guerre de 14-18, un service pour les hommes, un pour les femmes étaient à la charge des docteurs Jean Teissier et Pierre Villaret.

L'hôpital général qui en 1872 était devenu l'hospice d'Humanité, en quittant l'emplacement du lycée Daudet actuel, pour le chemin d'Uzès, accueillait les vieillards, les incurables et les aliénés dont s'occupait le docteur Max Vincent.

La maternité voisine était dirigée par les docteurs Dufoix et Gaujoux et avait pour directrice, Mlle Ventre, maîtresse sage-femme.

Les chirurgiens Aimé Delord et Paul Cabouat étaient les adjoints de chirurgie, les médecins Louis Chambon et Fernand Barbusse, ceux de médecine.

Sept internes complétaient le personnel médical.

L'ADMINISTRATION

L'hôpital était gérée par une commission de sept membres, dont le maire de Nîmes assurait la présidence.

En 1932, la Commission administrative était formée de :

Président : Hubert Rouger, député du Gard, maire de Nîmes.

Vice-Président : Docteur Charles Dubois, directeur des services vétérinaires départementaux.

Ordonnateur : Aimé Salmon, agrégé de l'université.

Membres : Docteur Georges Coulomb. Louise Graverol, directrice honoraire du lycée de jeunes filles. Astier et Aubert, membres du Conseil municipal.

Le personnel d'administration comprenait une vingtaine de commis, sous la direction d'un secrétaire-général-directeur : Eugène Causse.

Les finances avaient à leur tête, Louis Bieau, Conseiller général. Casimir Rouquet était économe.

Le personnel soignant était composé de quatre-vingt infirmières, assistantes, surveillantes et majors ; quatre ou cinq hommes, auxquels on donnait le nom de préparateurs, servaient au bloc opératoire, en radiologie et en vénérologie.

La plupart des infirmières étaient des anciennes élèves de l'Ecole d'infirmières que le Conseiller général Cazeilles avait fondé en 1905, pour remplacer les Sœurs de Saint-Joseph.

Nombreuses sont les personnes avec lesquelles j'ai eu pendant ces années d'internat, des rapports privilégiés, que j'aimerais évoquer ; je me limiterai à deux.

La première est le docteur Charles Dubois.

Appelé à la vice-présidence de la Commission le 1er avril 1923, il assuma cette fonction pendant près de quinze ans.

Il organisa l'hôpital 35, laissé par l'Autorité Militaire, en hôpital Sanatorium ; il créa le Centre Anticancéreux ; il apporta de nombreuses améliorations à l'hôpital Ruffi, pour le confort des malades et le mieux être du personnel ; mais surtout se rendant compte que les bâtiments étaient vétustes et exigus, il s'attaqua et fit aboutir le projet de création du — centre hospitalier Gaston Doumergue.

Grand administrateur, il fut aussi, un homme de science :

Chef de travaux à l'Ecole Vétérinaire de Toulouse en 1902 ; lauréat de l'Académie de Médecine (Prix Raynal) en 1929, pour

l'ensemble de ses travaux sur la fièvre de Malte ; prix Vernois en 1933 avec le docteur Solier ; médaillé des épidémies (vaccins anti-mélitococciques humain et ovin).

Après la guerre, à près de quarante ans, Charles Dubois entreprit ses études de médecine qu'il termina avec une thèse sur la fièvre ondulante, dont un médecin de Sumène, le docteur Cantaloube, venait, avec une perspicacité remarquable, de découvrir l'étiologie.

La deuxième personne que j'ai le plaisir d'évoquer est une ménagère qui avait la charge de veiller sur la chambre et la salle à manger, qui au fond du bâtiment de médecine constituaient l'internat de l'hôpital. Elle avait un nom prédestiné ; elle s'appelait Mme Therme.

Que de soucis ne lui ont pas apporté les générations d'internes qui se sont succédées dans ce vieux local.

Employée d'administration, elle avait à subir les exigences d'une jeunesse déjà contestataire, dont elle savait masquer ou minimiser les excès et réparer les dégâts.

Je crois que malgré leurs tracasseries, elle aimait ces garçons turbulents qui le lui rendaient bien.

EVOLUTION MEDICALE ET SOCIALE DE L'HOPITAL

Je viens de décrire l'hôpital Ruffi pendant les dernières années de son existence.

C'était encore une maison de charité, dont la clientèle était essentiellement constituée par des gens pauvres.

La gestion était en partie encore basée sur la générosité.

Dans le compte rendu de la Commission administrative de l'exercice de l'année 1931, sont mentionnés les noms des bienfaiteurs de l'hôpital depuis 1633.

Au début, on y trouve les noms d'ecclésiastiques, en tête (Cohon, Fléchier, Becdelièvre, Cart) et ceux des nobles et de grands magistrats ou officiers royaux ; après la révolution, apparaissent les noms des membres des professions libérales, des négociants, commerçants et des industriels manufacturiers ; au cours du XIXe siècle, celui des Sociétés industrielles (Tuileries de Théziers, Société Nîmoise d'Electricité, Etablissements Suchomel, Mines de La Grand-Combe) mais aussi ceux de groupements divers aux dons plus modestes, tels, Les Femmes Françai-

ses, La Loge Maçonnique, l'Union Taurine, les Comités de quartier, celui de la place Montcalm, de Saint-Charles, de la Placette.

Cette liste remet en mémoire le nom des salles de l'hôpital qui portaient le nom d'un bienfaiteur.

C'est ainsi que la Salle de Médecine Militaire s'appelait Feuchères (14) depuis 1841 ; les Salles de Médecine Civile, Réveilhe et Castan.

Laurent Bouet, avocat, pour la donation de son domaine de Collias, Cincinnatus Fontaine, médecin, pour celle de sa bibliothèque, Léonce Curnier, ancien député, trésorier payeur général, Danton, ancien vice-président de la Commission, Louis Bureau, rentier, Antoine Ducret, ingénieur civil et administrateur, pour des sommes importantes avaient ainsi acquit le droit de passer à la postérité.

En 1931, cet appel à la charité est encore d'usage et s'exprime en ces termes :

« De tout temps les dons et les legs aux hôpitaux ont été pratiqués et ont honoré ceux qui les ont faits.

« La Commission fait appel aux sentiments charitables de tous ceux qui peuvent faire acte de générosité. Elle donne l'assurance à tous les donateurs que leurs largesses seront utilisées conformément à leur volonté pour le plus grand bien des malades. »

Un des derniers legs fut celui d'une dame Rosa-Jeanne Jurda, née Castelnau, qui fit de l'hôpital son légataire universel.

La même année, les docteurs Dubois et Sollier cèdent à la recette hospitalière le bénéfice de la vente des vaccins antimélitococciques qu'ils viennent de réaliser et de commercialiser.

L'hôpital avait un patrimoine propre ainsi réparti :

1) Biens fonciers : Parcelles de terrain du Petit Puech, situées rue Bonfa. Ile Matago (53 hectares, sur le Rhône, près de Beaucaire) ; Domaine de Rodilhan (33 hectares) avec laiterie.

2) Immeubles : rue de Télys, rue porte d'Alès, rue de Montpellier, les numéros 2, 4, 6, 8 et 10.

3) Rentes sur particuliers payables à l'origine en nature mais depuis longtemps acquittées en argent, sauf une, payable le 13 décembre et consistant en 20 cartes de châtaignes (2 hectolitres) assignée sur une pièce de terre située à Sumène, quartier de Goulèdaze.

4) Rentes sur le Trésor et sur l'Etat.

Mais depuis longtemps l'hôpital avait d'autres revenus.

Les uns hérités des anciennes redevances, comme le droit des pauvres, institué en 1699 pour l'hôpital général, étendu en 1716 à l'Hôtel-Dieu, et le produit de vente des concessions de terrain dans les cimetières de la ville.

Les autres correspondant au prix de journée d'hospitalisation, acquittés par le malade lui-même, s'il était ce que l'on appelait un payant (peu nombreux), ou par les organismes qui depuis le début du siècle prenait en charge ses adhérents : Sociétés de Secours Mutuel, Caisse de Sécurité Sociale de l'Industrie et des accidents de travail, Bureau de Bienfaisance pour les indigents figurant sur les listes communales.

Bien sûr, il faudra attendre l'ordonnance du 4 octobre 1945 pour que la Sécurité Sociale rembourse directement l'hôpital et que soit rayé le mot indigent du vocabulaire officiel.

Les changements de Société (la société ne fait que ça) qui couvaient depuis le milieu du XIXe siècle et allaient éclater deux ans plus tard avec le Front Populaire, commençaient à se manifester : obligation d'assurer par la contribution de tous, le droit à la santé pour chacun.

On commençait à admettre qu'un jour les explorations et les traitements coûteux qui constitueraient la Médecine de pointe, seraient hospitaliers.

En fait l'hôpital Ruffi fut à Nîmes la dernière Maison de Charité et le premier Centre de soins.

CONCLUSION

Il y a, à Nîmes des lieux inspirés comme celui de la Fontaine, avec sa colline portant symbole et sa source ayant retenu les premiers habitants et des lieux prédestinés comme ce quartier appelé au moyen âge, le faubourg Saint-Antoine qui a abrité pendant plus de six siècles l'hôpital de la Cité.

La tradition a failli être rompue à la fin du XVIe siècle par Louise de Clermont Tonnerre. Cette femme étonnante qui fut la première duchesse d'Uzès, voulant pour son mari, Antoine de Crussol et pour elle une sépulture digne d'eux, se mit en tête d'acheter la Maison Carré.

Pour qu'ils appuient ses démarches, elle promit aux Consuls

d'offrir à la ville deux hôpitaux, un pour les hommes, un pour les femmes, élevés de chaque côté de l'édifice. C'était le temps de l'hôpital de misère.

Les exigences des propriétaires, Mesdames de Seynes et de Vallergues l'empêchèrent d'aboutir.

En 1934, malgré l'émigration de l'hôpital, la tradition ne prit pas fin complètement puisque les sœurs de St-Joseph, chassées en 1905 avaient, pour répondre à leur vocation fondé dans leur couvent une clinique chirurgicale.

Récemment les sœurs cédèrent cette clinique à de jeunes chirurgiens qui voulant des locaux fonctionnels firent construire un nouvel édifice. Quel chiffre aurait-il dans la liste de ceux qui l'ont précédé ?

La prédestination des lieux semble ainsi se poursuivre et pour rappeler l'histoire, la Providence a voulu que les travaux de fondation mettent à jour le Mur Romain près duquel était situé le premier de ces bâtiments, la Maison de Raymond Ruffi que les propriétaires ont sagement laissé à découvert.

De haut en bas et de gauche à droite :
Internes : Lauret, Ramain, Viguier, Orens, Guinand, Deleuze,
Médecins : Fabre, Sollier, Picheral, Revel, Flaissier, Pitot.

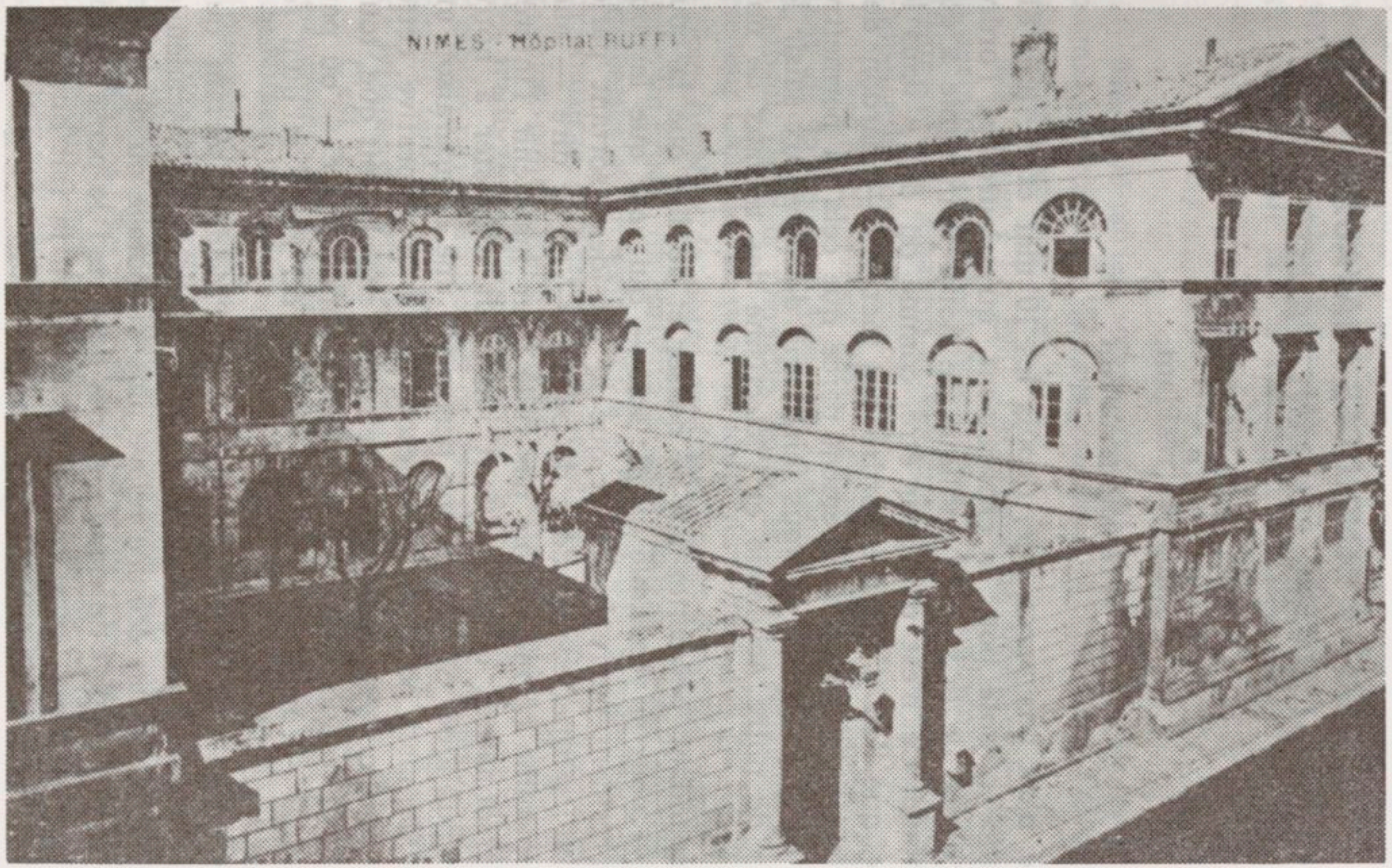

Hôpital Ruffi

Entrée principale. Porte et mur remplacés aujourd'hui par une grille.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 1982

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1981

par M. Aimé VIELZEUF

Membre résidant,

Président sortant

Ce n'est pas parce que, depuis les 10 mai et 21 juin 81, la France a opté pour le changement, qu'aujourd'hui l'ordre protocolaire de la séance publique de notre Compagnie a été chamboulé. Ce n'est pas pour être, comme on dit, « dans le vent », que l'on a inversé l'ordre des facteurs — pardon des intervenants ! — mais simplement parce que cela va permettre au nouveau Président de vous faire sans doute mieux saisir le sérieux de notre Académie et l'éclectisme des travaux de nos confrères.

Cependant, permettez-moi de penser et de dire que la coutume — pour si vénérable qu'elle soit — qui veut que le nouveau président ouvre le feu et que le président sortant parle après-lui ; permettez-moi donc de penser — et de dire — que cette coutume ne me semble pas faite pour maintenir l'intérêt des personnalités qui nous font l'honneur d'assister à notre séance publique. Si je puis me permettre une comparaison un peu facile, mais point du tout désobligeante et péjorative, cette séance publique est une sorte de repas. Et chacun sait que, tout repas bien composé commence par des hors-d'œuvre — ou par du potage — qu'il se continue par un rôti garni et qu'il se termine par des desserts !

Je crois que la communication du Président sortant qui consiste uniquement en un rappel des activités de l'Académie au cours de l'année écoulée relève plus du potage ou des hors-d'œuvre que du plat de viande ou des desserts ! Je pense, aussi, qu'elle est, un peu, aussi bien pour celui qui la fait que pour ceux qui l'écoutent une sorte de pensum. Alors je me demande s'il ne faudrait pas à l'avenir — ce serait un autre de nos changements ; en 1981, nous en avons fait un, notable, en décidant que le maire de Nîmes est désormais ès-qualité, membre d'hon-

neur de notre Académie, et je pense, qu'en cette année du tricentenaire, nous pourrions en faire d'autres, par exemple en modifiant certains statuts — je me demande donc, dans l'intérêt de nos invités, pour que leur satisfaction aille crescendo, s'il ne faudrait pas, à l'avenir, procéder comme aujourd'hui !

*
* *

Avant de parler, sommairement, des travaux de notre Compagnie au cours de l'année écoulée, je dois, tout d'abord, dire nos peines et nos joies.

Nos peines ? En 1981, l'Académie de Nîmes a eu à déplorer la perte de deux de ses membres les plus éminents, les poètes et félibres Henri Chabrol et Georges Martin, dont je me dois de rappeler le souvenir.

C'est le 20 février 1981, qu'ont eu lieu, au cimetière protestant de la route d'Alès, les obsèques du très regretté Henri Chabrol. Dans la chapelle, après le service religieux de M. le pasteur Château, au nom de notre Académie, j'ai eu à prononcer l'éloge funèbre de notre confrère. Celui-ci fut un grand professeur, un érudit, un écrivain de grand talent, un puriste des lettres françaises et provençales ; à la fois poète, romancier, essayiste, dramaturge, conférencier, journaliste. « Plus de dix volumes de poésies, quatre romans, trois pièces de théâtre, plusieurs essais, des traductions d'auteurs latins, une nombreuse documentation d'études universitaires, et de très nombreux articles de journaux ciselés, telle est, en raccourci, son œuvre littéraire féconde, toute de lyrisme et de réalisme. »

C'est le 8 mai suivant, qu'ont eu lieu les obsèques à la fois émouvantes et imposantes du majoral Georges Martin, le poète de Nîmes, qui laisse, aussi, une œuvre de qualité, écrite tant en français qu'en provençal.

Georges Martin, que je connaissais et estimais depuis octobre 1944, a été fort justement honoré par ses pairs le jour de ses obsèques ; aussi par la municipalité nîmoise qui a bien voulu donner son nom à une rue (au nom de tous mes confrères, permettez-moi Monsieur le Maire — et maintenant cher confrère ! — de vous remercier, vous et votre Conseil municipal unanime, pour votre heureuse initiative). Je voudrais, à propos de G. Martin conter une petite anecdote. Depuis quelques

années, nous nous rencontrions, presque tous les jours, à « Midi Libre » et nous conversions ; parfois nous parlions de la mort. Oh ! notre discussion n'était ni philosophique, ni métaphysique ; nous ne dissertions par des problèmes essentiels : qu'est-ce que la vie ? Qu'est-ce que la mort ? Si nous le savions nous saurions le pourquoi des choses ! Non, je disais à Georges Martin, que lorsque je mourai, je souhaitais avoir des obsèques très simples, sans discours, sans fleurs ni couronnes (c'est d'ailleurs ce que je pense réellement). Lui, en souriant me traitait de mécréant ; il souhaitait, me disait-il, avoir un bel enterrement, « c'est affirmait-il, le dernier hommage qu'on peut rendre à un défunt ami » ! Grâce à l'amitié de notre secrétaire perpétuel Pierre Hugues et de plusieurs personnalités, ce grand mainteneur que fut Georges Martin a eu le bel enterrement qu'il souhaitait et auquel ont participé tous ceux qu'il aimait et pour qui il s'était tout dévoué !

***

Nos joies ? Celle, surtout, d'avoir coopté cinq nouveaux confrères qui sont — comme nous le souhaitons — des hommes dans la force de l'âge et de talent : MM. Robert Debant, Archiviste départemental, Jean-Charles Lheureux, journaliste, directeur de « Midi Libre », Michel Grollemund, Préfet honoraire, le Pasteur Aimé Bonifas et notre benjamin Paul Blanc, Directeur de la banque Chaix de Nîmes.

***

A présent il me faut dresser, rapidement, le bilan des travaux de notre Académie durant l'année 1981, et présenter sommairement chacune des communications de nos confrères.

Le 9 janvier, M. Joachim Durand, ancien président, a fait revivre *Un grand diplomate : Talleyrand.* Avec objectivité et bonheur, notre confrère a parlé de la vie et de l'œuvre d'un personnage hors du commun qui, il faut le dire, demeure encore une énigme. Monstre de souplesse, jouisseur, amoral, peu scrupuleux sur les moyens à employer pour se procurer de l'argent, serviteur successif de tous les gouvernements, traître à Napoléon à qui il devait beaucoup, il est possible que Talleyrand ait

été tout cela. Mais, grâce à sa perspicacité, à son intelligence, à ses qualités innées de diplomate, à son profond amour pour la paix et à son instinct de nos destinés nationales, il a rendu à la France, au Congrès de Vienne et pendant son ambassade de Londres, d'inestimables services. Et ces derniers compensent bien des faiblesses, même si elles furent grandes !

Le 23 janvier, le Dr Edouard Drouot a présenté une communication enrichie de diapositives intitulée *Les ruines d'un antique pont près de Saint-Chaptes et le hameau englouti de Massillan.* A partir de l'examen de quelques ruines, près d'un bras mort du Gardon, à Saint-Chaptes, et à la suite de recherches minutieuses entreprises effectuées aux Archives départementales, en particulier la consultation du chartrier de Castelman-Valence, notre confrère a mis l'accent sur trois points inédits — ou peu connus — de l'histoire locale d'une partie de la Gardonnenque à savoir : d'abord l'existence d'un pont sur le Gardon à Saint-Chaptes, pont détruit probablement au Moyen Age, sans doute lors de la crue de 1403 ; ensuite les noms des seigneurs bénéficiaires de domaines fonciers et leurs « tenanciers » dans la plaine de Massillan entre 1303 et 1344 ; enfin, un projet, resté sans suite, de construction d'un pont, à Saint-Chaptes, en 1767.

Le 6 février, M. Maurice Aliger, vice-président, nous a parlé de « La Basilique de Plotine au Palais de Justice actuel ». Je n'aurais pas l'outrecuidance de (mal) résumer cette communication attendu que vous aurez le plaisir de l'écouter tout à l'heure.

Le 20 février, ce fut à mon tour de « plancher », et de parler « Du Comité d'Histoire de la 2e Guerre Mondiale à la Carte de l'Action de la Résistance dans le Gard ». J'ai évoqué d'abord ce qu'était ledit « Comité d'Histoire » dont durant dix-sept années j'ai été le correspondant départemental ; puis les diverses étapes de l'établissement de la « Carte de l'Action » que j'ai pu réaliser grâce au Concours du Colonel de l'Armée de l'Air Jean Castan. Cette carte qui a été communiquée dans tous les pays ayant été belligérants de 1939 à 1945 a pu être aussi diffusée dans tous les établissements scolaires du Gard, grâce au Conseil général qui unanimement a décidé de l'éditer.

Le 6 mars, notre très dévoué confrère, M. André Bernardy, trésorier de notre compagnie depuis dix-huit ans, a consacré un

magistral exposé aux « Finances de l'Académie de Nîmes ». Au nom de tous mes confrères, je renouvelle les remerciements et les félicitations que nous avons adressés à M. André Bernardy (et à sa patiente et dévouée épouse) le 22 mai dernier ; ce jour-là, en témoignage de reconnaissance, nous lui avons remis — fait rarissime dans les annales de notre Compagnie — la « médaille d'argent de l'Académie de Nîmes ».

Le 20 mars, M. Jacques Larmat a fait une savante communication, ayant pour titre « Quelques aspects statistiques de notions de lignée, de race et d'espèce ». Résumer en trois ou quatre phrases un aussi important propos serait une gageure ! En effet des notions importantes, comme celles de lignée, de race et d'espèce, parfois acceptées trop « naïvement », ne peuvent être réellement comprises si on ne les considère pas sous leurs aspects statistiques. On peut ainsi se rendre compte du caractère fallacieux des notions de lignée, de « souche », de patrimoine génétique d'une famille, etc. Le concept de race perd, lui aussi de sa netteté quand on analyse par les méthodes statistiques les populations humaines. L'espèce, enfin, ne peut être exactement définie qu'en usant de méthodes statistiques. Ainsi le point de vue du continu, du statistique l'emporte, dans l'observation du monde vivant, sur les vieilles conceptions typologiques, c'est-à-dire la définition des races et espèces comme catégories discontinues, discrètes.

Le 3 avril, M. le Général Cothias, membre non résidant, a évoqué, avec beaucoup de chaleur, la figure d'un « Conspirateur sous la Révolution : Le chevalier de Maison Rouge », dont A. Dumas fit l'un de ses héros et que la télévision a popularisé.

A la lumière de l'Histoire, notre confrère a présenté la vie et la fin du trop fameux chevalier de Maison-Rouge qui, en réalité de son vrai nom, s'appelait Gonze ou Gousse, nom qu'il convertit, à 20 ans, en celui de Marquis de Rougeville pour s'enrôler dans le corps de Rochambeau partant pour l'Amérique, puis pour accéder à la cour de Louis XVI. M. le Général Cothias a montré le rôle de Maison-Rouge dans la tentative d'enlèvement de Marie-Antoinette après l'exécution de Louis XVI ce qu'on a appelé la « Conjuration de l'Œillet » ; puis les complots contre Bonaparte et Napoléon Ier dans lesquels Maison-Rouge fut impliqué. Rougeville-Maison-Rouge a laissé, dans l'Histoire, le nom d'un conspirateur né, passablement imposteur, mais dont on doit

reconnaître le désintéressement, la constance et le courage pour la Maison de France.

Le 7 mai, Mme Maguelone, membre correspondant, présenta une pertinente communication traitant des « Ports de Saint-Gilles au Moyen Age ». Avant d'évoquer la situation et l'histoire de ces ports, la conférencière a rappelé qu'avant le XIIIe siècle Saint-Gilles a été une cité florissante, renommée dans tout l'Occident, une ville consulaire, une résidence comtale possédant un hôtel frappant monnaie, et une foire plus ancienne que celle de Beaucaire.

Saint-Gilles comporta plusieurs ports communiquant, par les multiples bras du Rhône ou par les étangs, avec la mer. Mme Maguelone a fait de nombreuses recherches : elle a lu tous les récits, tous les documents concernant l'existence des ports, depuis ceux de Pline l'Ancien jusqu'aux « Coutumes de Saint-Gilles » classées, traduites et publiées par Bligny-Bondurand. Elle a pu, ainsi, notamment situer avec précision les trois stations du port qu'on peut distinguer sur la célèbre carte de Cassini. Un schéma de cette carte et la photographie d'une carte du XVe siècle ont contribué à une nette compréhension de l'exposé de Mme Maguelone.

Le 5 juin, M. le Pasteur Ildebert Exbrayat, correspondant, a fait revivre « Samuel Bastide, peintre miniaturiste pionnier de l'audio-visuel » qui vécut de 1879 à 1963. Né à Saint-Jean-du-Gard, Samuel Bastide ouvrier à onze ans, se sentant appelé par Dieu, veut devenir Pasteur. Refusé après quatre années d'études — à cause dit le doyen de sa petite taille et de sa voix très faible — Samuel Bastide ouvre, à Genève, un atelier de photographe d'art qui connaît un grand succès... C'est alors qu'il va faire une trouvaille. Il peint sur des plaques de verre de 10 cm des contes de Daudet, perfectionne une lanterne de projection de diapositives et invente ce qu'on appelle depuis le fondu enchaîné ! Samuel Bastide peindra de nombreuses séries de diapositives d'une trentaine de clichés chacune ayant pour sujet d'abord des contes de Daudet, de Maupassant, les pauvres gens de Victor Hugo ; plus tard, des scènes bibliques et de l'Histoire huguenote.

Et pendant trente ans, parcourant inlassablement les routes de France et de Suisse, Samuel Bastide, pionnier de l'audiovisuel du Protestantisme, va montrer ses diapositives à des auditoires — de tous âges — émerveillés. Des diapositives ont agrémenté

cette chaleureuse communication consacrée au « Michel Ange protestant ». « En miniature diront certains », concluait M. Exbrayat qui ajoutait « Pour moi le petit Samuel est un grand personnage et je suis heureux d'avoir allumé en son honneur, la lanterne magique du souvenir ».

Le 19 juin, Mlle Alice Fermaud, ancienne présidente, circonvenue par un confrère, a lu quelques-uns des sonnets qu'elle a consacrés à la ville de Nîmes et à ses principaux monuments. Des œuvres parfaites, admirablement ciselées, à la manière de Heredia qui témoignent d'une maîtrise parfaite de la langue et des règles de la prosodie. Pour la plupart de ses confrères ce fut plus qu'une (fort agréable) découverte, une véritable révélation !

Après elle, M. Pierre Dupuy, correspondant, a lu une très pertinente communication intitulée : « Avoir 20 ans à Nîmes en 1900 » faite à partir de quelque 500 lettres manuscrites, adressées, entre 1898 et 1904, à l'un de ses amis, voyageur de commerce absent de Nîmes deux mois sur trois, par Louis Martin-Favier. Celui-ci fut, de 1921 à 1944, le directeur de l'hebdomadaire nîmois « Le Torero ». Grâce à cette correspondance, on a l'opinion d'un jeune homme sur la manière de vivre à Nîmes, au début du siècle : sont évoqués notamment, le service militaire, les courses de taureaux, le travail des employés de bureau ; la prolifération des femmes fonctionnaires, le théâtre et l'opéra ; l'installation du tramway ; l'inauguration de la statue de Daudet, etc., etc. Somme toute une chronique vivante, très souvent chaleureuse et spirituelle.

Le 9 octobre, M. Guy Dupré a évoqué « Paul Louis Courrier ». Grâce à notre confrère nous connaissons bien mieux l'homme et surtout l'écrivain. Mon collègue et ami Guy Dupré a le secret des communications à la fois savantes et accessibles ; comme tous les vrais pédagogues, il sait rendre simples et intelligibles les choses difficiles ! Il sait, aussi, au moyen de citations, judicieusement choisies, faire connaître de façon pertinente, l'œuvre littéraire des personnages qu'il fait revivre devant ses confrères et devant nombre d'autres auditoires. Que ce soit le père Emmanuel d'Alzon, Teilhard de Chardin ou Paul-Louis Courrier.

Le 23 octobre, M. Delormeau, correspondant, a présenté une communication consacrée aux « Cimetières protestants de

Nîmes ». Un sujet peu banal, et qui, assurément, au départ, paraissait bien ardu, pour ne pas dire plus !

M. Delormeaux, qui a mis au point un ouvrage traitant de ce sujet, a fait de nombreuses recherches, aux archives municipales départementales et régionales ; se faisant il a réalisé un vrai travail de détective. Grâce à son érudition et à son talent de conférencier, son exposé qui, au départ s'avérait bien sévère, voire rebutant, a été goûté par tous les assistants qui ont appris beaucoup de choses non seulement à propos des cimetières protestants de Nîmes, mais encore à propos de l'histoire générale de notre ville.

Le 6 novembre, M. Pierre Ollier de Marichard, correspondant, mon camarade de la Résistance, le lieutenant Ponttabry — l'actuel Président de la « Fédération ardéchoise de la Recherche Préhistorique » — dont le grand-père fut l'un des découvreurs du mammouth de Durfort, donc Pierre Ollier de Marichard a fait une fort brillante communication sur « L'Histoire Naturelle de la France Méridionale », un ouvrage que l'Abbé cévenol Jean-Louis Giraud-Soulavie publia à Nîmes, et dont le premier des six volumes parut en 1781. Cet ouvrage, dont on a fêté, l'an dernier, le bicentenaire, est considéré, aujourd'hui, comme le premier qui ait introduit la Paléontologie dans la chronologie des couches terrestres, et la Géologie dans la science de l'évolution des êtres. Il place ainsi son auteur parmi les premiers fondateurs de la Géomorphologie moderne.

Quinze jours plus tard, M. le Dr Jean Lauret a — en présence de plusieurs de ses proches — retracé la figure du docteur Magnin qui exerça notamment à Bessèges et qui, pendant des décennies étudia la terrible silicose. Notre confrère a présenté l'homme simple et surtout sa lutte opiniâtre, pour faire reconnaître la silicose comme maladie professionnelle des mineurs. Lutte contre les propriétaires des mines bien sûr, lutte aussi contre certains mandarins de la Faculté de Médecine. Son combat de trente ans certes ; mais aussi sa victoire, puisque, peu après la fin de la dernière guerre, la silicose a été reconnue, par une ordonnance, comme maladie professionnelle des travailleurs du sous-sol. Les mineurs doivent beaucoup au Docteur Magnin ; grâce à lui des moyens de prévention ont été mis au point et les mineurs silicotiques ont pu obtenir une juste réparation. Après cette émouvante communication, notre confrère Joachim

Durand a proposé que l'Académie de Nîmes demande à plusieurs municipalités gardoises — entre autres celles de Nîmes, d'Alès, de La Grand-Combe — de donner, comme l'a fait celle de Bessèges, le nom du Docteur Magnin à une rue ou à une place de leur cité.

Enfin, le 18 décembre le Révérend père Martin, membre non résidant, éminent spécialiste musical et talentueux compositeur de musique, a parlé de « La chanson populaire grecque ». En utilisant des enregistrements effectués par lui-même — ou par des amis grecs musicologues, passionnés, comme lui, de recherches musicales — le R.P. Martin a montré tout ce que la chanson populaire grecque actuelle doit à la musique de la Grèce antique, ainsi qu'aux apports faits par les divers conquérants qui ont occupé ce pays qui a inventé tous les arts et à qui, nous, français d'aujourd'hui, devons tant !

En ajoutant encore que de nombreux compte rendus d'ouvrages reçus en hommage ont été faits par plusieurs de nos confrères au cours de nos séances bimensuelles, et que nous avons préparé la commémoration du tricentenaire de notre Compagnie que nous célébrerons les 15, 16 et 17 mai prochains, j'en aurai terminé en vous disant ma gratitude de m'avoir, si patiemment, écouté !

ALLOCUTION DU PRESIDENT

ACADEMIE, HUMANISME ET CULTURE

par M. Jacques LARMAT

Membre résidant,

Président

Vous venez d'entendre l'allocution du Président sortant, M. Vielzeuf, et en particulier la liste des communications que mes confrères et moi avons pu écouter l'an passé.

Il m'a semblé que cela pouvait être une bonne occasion pour réfléchir avec vous quelques instants sur le type de *culture* qui s'exprime ainsi dans nos séances et que nous nous efforçons de servir, sur sa valeur aussi. Vaste sujet que je ne pourrai qu'effleurer aujourd'hui : mon exposé sera en effet nécessairement court, donc superficiel, beaucoup trop général et peut-être même parfois un peu « académique » dans le mauvais sens du terme.

De quoi nous entretenons-nous donc quand nous nous enfermons dans notre vieil hôtel de la rue Dorée ? Reprenons, avec un peu de recul, ce que nous a dit M. Vielzeuf.

Le sujet de la plupart des communications avait un caractère local ou régional. Qu'il s'agisse d'histoire *(la basilique de Plotine, les ports de Saint-Gilles au Moyen Age, un vieux pont près de Saint-Chaptes, le cimetière protestant de Nîmes, la vie du docteur Magnin* ou même — microhistoire ! — *l'histoire des finances de l'Académie)* ; qu'il s'agisse encore de la vie locale *(Avoir vingt ans à Nîmes)*, de l'art *(Samuel Bastide)* ou même de science (la vieille « *Histoire Naturelle de la France méridionale* »). C'est dans l'ordre des choses : n'est-ce pas la raison d'être des Académies de province que cette étude du terroir et de son passé ?

Quelques communications débordaient pourtant ce cadre, ouvrant des aperçus dans des directions plus lointaines : celles qui traitaient de *P.L. Courier*, de *Talleyrand*, du *chevalier de*

Maison-Rouge, de la *chanson populaire grecque* ou des *notions de lignée ou de race.* Elles avaient pour but, en somme, de rafraîchir ou d'étendre la *culture générale* de ceux qui les écoutaient.

Je viens d'employer le terme de culture générale. C'est justement de cette notion que je voudrais vous entretenir maintenant car elle est moins claire qu'il n'y paraît au premier abord.

On l'a longtemps assimilée à la *culture classique,* basée sur les vieilles humanités gréco-latines, l'étude des grands auteurs français — ceux du XVIIe siècle surtout —, complétée par de l'histoire — histoire ancienne et histoire de France principalement — et couronnée par l'enseignement de la rhétorique et de la philosophie.

On a admis plus tardivement qu'un enseignement *moderne* de qualité, sans latin ni grec, mais apportant une connaissance suffisante d'une ou deux littératures — et civilisations — étrangères pouvait encore procurer une culture générale digne de ce nom.

Quelle soit classique ou moderne, la culture générale ainsi définie s'est révélée extrêmement précieuse pour l'éducation des hommes.

D'abord, fondamentalement littéraire, elle développe les qualités d'expression, le bon usage de la langue, l'art de bien dire et de composer. Complétée par l'étude de la philosophie, elle peut permettre de manier avec aisance des idées générales et parfois même — j'ouvre une parenthèse — des idées imparfaitement comprises ou assimilées. Les Annales du baccalauréat de philosophie fourmillent de sujets difficiles même pour un adulte qui n'a cessé de lire et de réfléchir, et j'admire comment tant de jeunes gens et de jeunes filles très moyennement doués ont pu disserter sans ridicule — exposant thèse, antithèse et synthèse — sur l'empirisme ou le rationalisme, la liberté, la vérité, la justice... C'est là un trait de la culture traditionnelle proprement français et qui étonne fort, par exemple les Anglo-Saxons. Développé à l'excès ou trop exclusivement, il privilégie la parole au détriment de l'observation, l'art de la dialectique voire de la sophistique aux dépens du véritable esprit critique. C'est cette habileté à jouer avec les idées les plus générales, les plus désincarnées voire invertébrées, ou simplement avec les mots, c'est cet art du *logos* devenu logomachie — avec

aussi, soyons juste, les encouragements d'un sadisme très répandu — qui fait de tant de Français moyens, pour reprendre l'amusante expression de Jacques Merlino, d'incorrigibles *jargonautes,* qui transforme tant d'étudiants de nos Universités littéraires en abstracteurs de quintessence et coupeurs de cheveux en quatre et qui va jusqu'à peupler l'intelligentsia du pays de Descartes de brillants sophistes, tenant de thèses fragiles ou approximatives, créateurs de modes philosophiques ou littéraires de la saison. Mais, malgré cet abus de verbalisme, la culture traditionnelle a été et reste une excellente formation de base pour les cadres de la nation et même pour le simple *honnête homme :* encore une notion pas très claire, mais passons...

Sur le fond — et qui importe davantage — cette culture s'est montrée très efficace pour la formation intellectuelle et morale de l'esprit. Elle a cherché sans cesse à développer le culte du Vrai, du Beau, du Bien, comme on disait jadis, à faire acquérir une idée générale de l'Homme. Elle a eu en effet l'immense mérite — mais aussi la témérité — de penser l'homme hors du temps et de l'espace. Son idéal est donc l'*humanisme,* un *humanisme normatif* car elle a toujours prétendu transmettre des valeurs absolues (ou presque).

Celles-ci n'ont pas toujours été les mêmes selon les endroits et selon les moments. Dans les collèges de Jésuites ou les autres établissements catholiques, on n'enseignait pas exactement la même chose que dans les lycées d'Etat, les écoles de Jules Ferry ou les Ecoles Normales ; on n'y posait pas de la même façon les graves problèmes de la nature moniste ou dualiste de l'homme, de sa destinée et de la signification de la mort, de la liberté de penser et de croire. Mais, dans l'ensemble, un certain nombre de principes philosophiques, moraux ou politiques ont été — sinon, toujours, du moins très généralement — affirmés et peuvent être considérés comme appartenant au fonds culturel traditionnellement transmis.

Je citerai, aussi objectivement que possible, sans chercher à les classer ni, bien sûr, à être complet :

— La valeur absolue de la vie humaine (exceptions faites pour les besoins de la guerre et pour l'application de la peine capitale) avec, comme corollaires, la condamnation du suicide, de l'avortement et, tout récemment, de la contraception et de l'euthanasie ;

— la réalité de la liberté humaine, au sens philosophique du terme ;

— l'égalité de principe des hommes — « égaux en droit » — avec cependant l'acceptation très générale des inégalités sociales et le respect des hiérarchies et des « honneurs » qui les accompagnent ; avec aussi, très souvent, l'affirmation d'une inégalité entre les races (ou pseudo-races) humaines susceptibles de légitimer, thèses racistes et pratique de la colonisation ;

— le respect de la loi civile, une loi en principe égale pour tous ; cela en accord avec la reconnaissance très générale du statut politique existant : on rend à César ce qui appartient à César, même si on honore les Antigones d'un lointain passé ;

— la valeur absolue du travail, « sainte loi du monde » ;

— la valeur absolue de la propriété, « inviolable et sacré(e) » ;

— la valeur absolue de la patrie : le *right or wrong, 'tis my country* » des Britanniques — qu'il ait raison ou tort, c'est mon pays — est traduisible dans la plupart des langues ; d'où souvent une tendance au nationalisme, allant parfois jusqu'au chauvinisme ;

— la valeur éminente de la chasteté, surtout féminine, et de la pudeur, avec la condamnation de la nudité ;

— la valeur éminente du mariage, avec cependant l'acceptation de plus en plus fréquente du divorce ;

— la reconnaissance du modèle patriarcal de la famille et donc de l'infériorité de la femme et de la puissance paternelle.

Voilà quelques-uns des principes qui ont fait longtemps, je le répète, et font encore dans l'ensemble, partie intégrante de notre patrimoine culturel (et dont certains, bien entendu, tel l'attachement au territoire, se rencontrent dans bien d'autres cultures et tiennent peut-être même à la « nature humaine »). Nous sommes sûrement nombreux ici à penser que beaucoup d'entre eux sinon tous méritent d'être respectés, fût-ce au prix de quelques amendements ; il doit en être peu parmi nous pour les récuser dans leur totalité ou presque, comme les contestataires les plus infantiles de 1968 ou encore comme le physiologiste Laborit qui repousse en bloc dans un alexandrin provocant « le fatras encombrant des valeurs éternelles ».

Je crois cependant qu'au lieu de les considérer comme des vérités immuables et universelles, il faut reconnaître qu'ils ont

une valeur relative — et très inégale selon les cas —, que certains d'entre eux peuvent être légitimement discutés, voire plus ou moins complètement rejetés.

Ce caractère trop longtemps statique de la culture traditionnelle et des valeurs qu'elle accepte et transmet s'explique sans doute par la pression du milieu social — d'aucuns diraient de l'infrastructure économico-sociale — mais aussi, plus profondément, par le fait qu'elle s'est développée longtemps en vase clos, dans le petit cadre méditerranéen où elle a pris naissance. Cette culture est, en effet, pour l'essentiel, l'héritage du fonds gréco-latin et du fonds judéo-chrétien lesquels, diversement combinés, ont été relativement peu transformés au cours des deux derniers millénaires même s'ils ont subi, par exemple, l'influence des philosophes du XVIIIe siècle ou des révolutionnaires de 1789. C'est à peu près ce que disait Paul Valéry, s'en tenant aux principes de l'humanisme occidental les plus nobles et les plus généreux, à l'occasion de la création du Centre Universitaire Méditerranéen, à Nice, en 1933 :

« ... l'édification de la personnalité humaine, la génération d'un idéal du développement le plus complet ou le plus parfait de l'homme, ont été ébauchées ou réalisées sur nos rivages. L'Homme, mesure des choses, l'Homme, élément politique, membre de la cité ; l'Homme, entité juridique définie par le droit ; l'Homme égal à l'homme devant Dieu et considéré *sub specie aeternitatis,* ce sont là des créations presque entièrement méditerranéennes ».

Les normes de cette culture ont pu paraître valables pour tous les lieux tant qu'on privilégiait à l'excès ce petit coin du monde ou qu'on n'en connaissait pas bien les autres. Elles ont pu paraître valables pour toutes les époques tant qu'on croyait l'espèce humaine semblable à elle-même depuis ses origines jugées toutes récentes : vous vous souvenez de la célèbre phrase de La Bruyère : « Tout est dit et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent ». Mais la préhistoire nous a appris, il y a plus d'un siècle que c'est depuis plus de sept mille ans, beaucoup plus de sept mille ans, qu'il y a des hommes ; qu'au début ils ne pensaient pas ou pensaient beaucoup moins que nous. L'histoire générale — beaucoup plus générale que l'histoire dite universelle de Bossuet — et l'anthropologie nous ont révélé la prodigieuse diversité des

sociétés et des civilisations humaines, la dissemblance de leurs mœurs, de leurs mentalités et de leurs croyances ; et cela beaucoup mieux et beaucoup plus exactement que Montaigne ne pouvait l'entrevoir à travers les témoignages si suspects d'Hérodote, de Plutarque et de Pline l'Ancien. Notre système de valeurs est alors apparu ce qu'il est, un système parmi d'autres, même si nous pouvons légitimement continuer à le préférer à beaucoup. Le développement des sciences humaines a ainsi entraîné, selon l'expression d'Edgar Morin, « la perte du privilège héliocentrique où la rationalité occidentale se voyait juge et mesure de toute culture et civilisation ».

Je pense que la reconnaissance de ce *relativisme culturel* qui permet la remise en question de certains principes considérés comme intangibles — ce qui est d'ailleurs la condition première de toute largeur d'esprit et de toute vraie tolérance — est un acquis fondamental, extrêmement précieux, pour autant, évidemment qu'il ne conduise pas à l'abandon de toute norme et à un scepticisme généralisé. C'est pourquoi il me paraît qu'une véritable culture doit, pour qu'il pénètre dans les esprits, déborder largement le cadre des humanités et même de l'enseignement moderne habituel.

Il est vrai qu'il existe plusieurs définitions de la culture. On peut admettre, par exemple, avec le Robert, qu'elle se limite — ce qui n'est déjà pas si mal ! — à « l'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer son sens critique, son goût, son jugement ». Mais on peut être plus exigeant et estimer qu'elle résulte plutôt de l'agrégation des savoirs qui rendent l'homme capable de mieux comprendre ce qu'il est — et d'où il vient — et la place qu'il occupe dans l'Univers. Auquel cas, l'homme cultivé devrait connaître non seulement les éléments fondamentaux de l'histoire extra-hexagonale, de la préhistoire et de l'anthropologie dont je crois avoir montré l'utilité, mais encore de la physiologie, et spécialement de la physiologie du cerveau, pour essayer de comprendre, avec l'apport de la psychologie, comment il pense ; et puis de la paléontologie, au moins celle des Primates, et de la géologie, pour mieux se situer dans un monde plus vieux ; et encore de l'astronomie, pour mieux se situer dans un monde plus vaste.

Programme immense même s'il ne s'agit pas de maîtriser toutes ces disciplines mais seulement (!) d'avoir bien compris

et assimilé celles de leurs données essentielles qui, directement ou indirectement, concernent l'homme. Et il doit y avoir fort peu de gens qui, tel Edgar Morin, sont parvenus ainsi à acquérir les bases d'une sorte d'*humanisme intégral,* lequel exige encore, bien entendu, qu'ayant mieux situé l'homme dans le monde, on continue à s'interroger sur la signification de sa présence sur cette Terre, sur les règles de vie qu'il devrait y suivre et sur sa destinée.

C'est dire qu'il faut renoncer à appeler « culture générale » ce qui n'en est en fait qu'une province, peut-être privilégiée ; qu'une vraie culture générale — et avec elle un véritable humanisme — est devenue à peu près inaccessible.

Conclusion décourageante ? Sans aucun doute : l'idéal de l'honnête homme, suffisamment instruit de l'essentiel, est mort. Le drame se retrouve à un niveau supérieur, et infiniment plus grave, dans le monde des chercheurs. Il y a bien longtemps déjà qu'un savant ne peut plus avoir l'ubiquité d'un Réaumur, géomètre, physicien, entomologiste, géologue, et j'en oublie. Aujourd'hui les disciplines s'émiettent, le savoir se parcellise et chaque chercheur n'a plus compétence que dans un domaine très étroit, se résignant le plus souvent à ignorer tout le reste. Edgar Morin, encore lui, a fort bien montré le danger de cet état de choses :

« Il ne faut pas éliminer l'hypothèse d'un néo-obscurantisme généralisé, produit par le mouvement même des spécialisations, où le spécialiste lui-même devient ignare de tout ce qui ne concerne pas sa discipline, où le non-spécialiste renonce d'avance à toute possibilité de réfléchir sur le monde, la vie, la société, laissant ce soin aux scientifiques, lesquels n'en ont ni le temps ni les moyens conceptuels. Situation paradoxale que celle où le développement de la connaissance instaure la résignation à l'ignorance et où le développement de la science est, en même temps, celui de l'inconscience. »

Il faut tout de même réagir et les non-spécialistes que nous sommes, presque tous, dans cette salle, ne renonceront pas aisément à « réfléchir sur le monde, la vie (ou) la société », ce qui reviendrait à abandonner toute ambition culturelle, humaniste ou simplement humaine. Il convient seulement de se faire une raison, de borner ses ambitions. Il est heureusement bien des façons de se cultiver, même sans formation première

très poussée, dans de nombreuses disciplines intellectuelles. Le tout est de ne pas trop papillonner car il n'est probablement pas de vraie culture sans quelque approfondissement d'un certain secteur, fût-il très limité, du savoir. Comme il n'en est pas non plus, je crois, si l'on ne s'oblige à certains moments à sortir de cette trop étroite spécialité.

Une image m'est venue à l'esprit — ô combien désuète et académique — qui me paraît bien suggérer ce que j'essaie de faire voir, image agricole comme il convient peut-être lorsqu'on parle de culture. Celle du laboureur — voyez l'académisme au temps du tracteur ! — qui creuse lentement son sillon, plus ou moins long, plus ou moins profond selon le cas, et qui, de temps en temps, se relève pour regarder plus haut, plus loin, vers un horizon plus large qu'il aperçoit plus ou moins confusément.

Je parais oublier notre Académie. Mais je vais la retrouver. Ne se conduit-elle pas un peu, en effet, cette communauté pensante, comme mon laboureur ? Conformément à sa mission, elle approfondit la connaissance du terroir et de ses habitants, fouillant les différentes couches de l'humus historique jusqu'aux niveaux romain et celtique, entamant même le sous-sol jusqu'aux strates préhistoriques. Et puis, de temps à autre, elle paraît s'égarer, rend visite au chevalier de Maison-Rouge, à Talleyrand, à P.-L. Courier ou écoute chanter les Grecs !

Je terminerai donc sur une note optimiste. Entre l'autocélébration et l'autoflagellation, entre le narcissisme et le masochisme, nous nous sentons donc, nous autres Académiciens nîmois, modestement satisfaits, convaincus d'avoir servi un peu la culture dans la mesure de nos moyens.

Vous penserez peut-être que notre contentement est égoïste. Il est vrai : le travail souvent considérable des auteurs de communications profite surtout à leurs confrères. Comme Midi le juste, l'Académie « en soi se pense et convient à soi-même ». Il n'y a guère que les auditeurs des rares séances publiques et surtout les lecteurs du Bulletin des séances ou des Mémoires qui tirent quelque bénéfice de son œuvre. Ne pourrait-on faire mieux ? Le problème a été souvent posé. Il n'a jamais été résolu. Espérons qu'il le sera à la satisfaction de tous avant la commémoration de notre quatrième Centenaire.

DE LA BASILIQUE PLOTINE A L'ACTUEL PALAIS DE JUSTICE

par Maurice ALIGER

Membre résidant

Fin 1975, commencèrent les travaux de démolition de la Maison d'Arrêt et de Justice de Nîmes. Aussitôt, parmi ceux que passionne le passé de notre cité naquit l'espoir de quelque découverte susceptible d'apporter une réponse à l'incertitude qui plane sur l'emplacement de la Basilique Plotine. Par contre, les moyens d'information, presse, radio, télévision, présentèrent cet emplacement comme étant indubitablement celui de la Basilique Plotine.

Il est vrai que cette assertion a de lointains antécédents, puisque ce n'est que Léon Ménard, qui l'émit en 1758, dans le tome VII (1) de son Histoire... de Nîmes ; écoutons-le :

« Il s'agit donc de déterminer la position de cette basilique « construite par Adrien l'an 122 de J.-C. en l'honneur et du « vivant de Plotine. J'estime, et je crois fondé de le soûtenir, « que cet édifice étoit bâti dans l'emplacement qui commence « à la plateforme de la porte de St. Gilles, et embrasse le palais et « les prisons du présidial. En effet, il y avait là, du temps des « Romains, un édifice superbe et d'ordre corinthien. Toutes les « découvertes qui s'y sont faites dans le dernier siècle, le prou- « vent d'une manière incontestable. On n'a jamais creusé la « terre en bâtissant sur cet emplacement, qu'on n'y ait trouvé « les restes d'anciens fondements d'une épaisseur prodigieuse, « et bâtis avec de grosses pierres carrées, sans mortier ni « ciment, comme ceux de la plûpart des édifices antiques. On en « tira, il y a plusieurs années, en travaillant à réparer le palais « du présidial, des aigles de marbre d'une beauté achevée, des « pièces d'une grande frise superbement sculptées, des colon- « nes, des corniches, des chapiteaux de la même beauté, de « marbre aussi ; et quantité d'inscriptions. »

Depuis, beaucoup d' « antiquaires », historiens et archéologues l'ont suivi dans cette voie, d'autres en ont fait une simple hypothèse. Avant lui, certains auteurs avaient situé cet édifice

sur d'autres points de la ville : Maison Carrée, Porte d'Auguste, Cathédrale...

Trois témoignages irréfutables indiquent qu'une basilique romaine s'élevait à Nîmes, sans qu'on ait l'assurance qu'ils se rapportent tous à celle de Plotine (2).

Le premier émane d'un auteur latin, Spartien, qui vivait sous l'empereur Diocletien, à la fin du IIIe siècle. Ce biographe des Césars, dans son « Histoire d'Auguste » (3), indique qu'après avoir apaisé une sédition en Bretagne (l'actuelle Angleterre), l'empereur Hadrien traversa les Gaules et fit, à cette occasion, construire à Nîmes, en l'honneur de l'impératrice Plotine, une basilique d'une « admirable architecture », avant de rejoindre l'Espagne. Cela se passait en l'an 122.

Grâce à de judicieuses observations et à de savants recoupements, des épigraphistes et historiens parmi lesquels M. Yves Burnand (4) ont, récemment, formulé l'hypothèse hardie selon laquelle l'impératrice Plotine aurait vu le jour à Nîmes, où son père, Lucius Pompeius, aurait occupé une haute fonction : chevalier ou sénateur. Et ils ont abouti à cette conclusion : ce n'est pas parce qu'il avait appris à Nîmes la mort de Plotine, comme on l'avait toujours supposé, que l'empereur Hadrien y fit élever une basilique en son honneur, mais bien parce que Plotine était native de notre ville.

Une plume combien autorisée, celle de notre célèbre consœur de l'Académie Française, Marguerite Yourcenar, dans « Les mémoires d'Hadrien » (5), fait dire à cet empereur : « La Gaule prospère, l'Espagne opulente me retinrent moins longtemps que la Bretagne. En Gaule Narbonnaise, je retrouvai la Grèce qui a essaimé jusque là ses belles écoles d'éloquence et ses portiques sous un ciel pur. Je m'arrêtai à Nîmes pour établir le plan d'une basilique dédiée à Plotine et destinée à devenir un jour son temple. Des souvenirs de famille rattachaient l'impératrice à cette ville, m'en rendaient plus cher le paysage sec et doré. »

Le détour que fit Hadrien par Nîmes en 122, s'expliquerait donc par le désir qu'il aurait eu de visiter le lieu de naissance de sa bienfaitrice et de choisir l'emplacement de la magnifique basilique qu'il avait décidé de lui consacrer. Et cela en témoignage de reconnaissance envers Plotine, femme de l'empereur Trajan, son cousin, à laquelle il devait son trône. Trajan étant décédé sans que soit assurée sa succession, Plotine usa, dit-on,

d'un habile subterfuge, bien féminin. Elle introduisit dans le lit de l'empereur le médecin de ce dernier, Criton, qui, d'une voix mourante, déclara qu'il désignait Hadrien pour lui succéder.

D'autres disent que Plotine, profitant de l'agonie de Trajan, avait fait tracer au moribond les quelques mots qui léguaient le pouvoir à Hadrien. Quoi qu'il en soit, Hadrien fut, sans retard, sacré empereur en 117.

Au sujet de Plotine, il faut faire état de la trouvaille d'une tuile, recueillie en 1872 au « Patronage de l'Assomption » (6), et qui avait été fabriquée dans un atelier lui appartenant. Une tuile semblable a été recueillie en Italie. Où se situait cet atelier ? Est-ce dans la péninsule italique, où Plotine possédait des domaines, est-ce à Nîmes, où elle aurait pu hériter de biens fonciers lui venant de ses ancêtres ? Les deux solutions sont envisageables, mais dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de trancher.

La seconde preuve de la construction d'une basilique est constituée par un autel votif trouvé dans le creux de la Fontaine, en 1739, et qui porte l'inscription suivante : TITUS FLAVIUS HERMES, SURVEILLANT DES TRAVAUX DE LA BASILIQUE, LES SCULPTEURS SUR MARBRE ET LES TAILLEURS DE PIERRE ACCOMPLISSENT LE VŒU QU'ILS AVAIENT FAIT A JUPITER ET A NEMAUSUS (Ménard, VII, p. 217).

Ce qui revient à dire que le surveillant des travaux Hermes, ainsi que les marbriers et lapicides qu'il dirigeait avaient demandé au dieu suprême, Jupiter, et à la divinité topique, Némausus, de les protéger lors de la construction de la basilique. Les travaux ayant été menés à bien, les constructeurs de l'édifice élevèrent un monument pour remercier ces divinités d'avoir exaucé leur vœu.

Le troisième témoignage concret est de découverte toute récente, mars 1978, et il émane, justement, des travaux d'agrandissement du Palais de Justice.

C'est une belle inscription, de haute époque, ainsi conçue : A INDELVIA VALERILLA, FILLE DE TITUS, FLAMINIQUE PERPETUELLE, QUI, POUR CET HONNEUR, INSTALLE DANS LA BASILIQUE UNE STATUE D'ARGENT AVEC SA BASE DE 950.000 SESTERCES. POUR CETTE MAGNIFICENCE, L'ORDRE TRES SAINT A DECIDE DE LUI FAIRE ERIGER UNE STATUE AUX FRAIS DE L'ETAT, MAIS ELLE, RECONNAIS-

SANTE DE CET HONNEUR, LES DISPENSE DES FRAIS (7).

On connaît un autre témoignage, plus imprécis que celui de Spartien, il émane d'un historien grec, Dion Cassius, qui vécut à la fin du IIe siècle et au début du IIIe. Dans son Histoire Romaine (8), cet auteur indique qu'Hadrien, après la mort de Plotine, érigea un temple en son honneur et composa des hymnes à sa louange. Dion Cassius parle d'un temple, et ne cite pas la ville dans lequel il fut érigé. S'agit-il de la basilique de Nîmes ou bien d'un autre temple érigé ailleurs, à Rome, par exemple ? Rien ne permet de trancher.

Bien qu'on n'y doive accorder aucun crédit, il faut cependant faire état, à titre documentaire, d'un supposé témoignage. Le plus ancien des « antiquaires » nîmois, Poldo d'Albense, conseiller au Présidial, qui vécut de 1512 à 1563, signale, dans son « Discours Historial » (9), une inscription sur pierre existant à Aix-en-Provence, et donne le texte qui lui fut communiqué, dont Ménard estime que « c'est l'ouvrage de quelque imposteur en littérature ».

Notre éminent confrère, M. le Professeur Brunel, que je remercie du fond du cœur, a bien voulu examiner et traduire ce texte ; il m'a écrit : « Il n'est pas douteux que l'inscription, qui a sans doute réellement existé, est l'œuvre d'un humaniste qui a voulu ainsi authentifier le témoignage de Spartien par un texte prétendument contemporain de la construction du monument. »

J'ajouterai que cet « humaniste » connaissait également le texte de Dion Cassius ; comme lui il évoque un temple (et non une basilique) et des hymnes chantés à l'honneur de Plotine.

Avant de quitter Hadrien et Plotine, consultons, après Poldo d'Albenas, un autre juriste, Anne Rulman. Ce Conseiller du Roi et Assesseur Criminel en la Grande Prévôté du Languedoc, qui vécut entre 1582 et 1639, a beaucoup écrit sur Nîmes, et même sur le Languedoc.

Muni de quelque savoir et d'une imagination débordante, il donne à l'empereur Hadrien un rôle capital dans l'évolution monumentale de Nîmes, citons : « Nismes a prins son accroissement et le marques de sa gloire de l'empereur Adrian sous les mesmes auspices favorables que Romulus fonda Rome » et, ailleurs « Pour les conclusions, tant de la tante que du neveu (10) et pareillement des édifices de Nismes, nous pouvons bien affirmer hardiment aujourd'hui que l'Empereur Adrian a fait

bastir toute la ville et ériger ses plus beaux monuments a l'honneur de Plotina » (11).

Pas plus que le texte de Spartien, les deux inscriptions citées (si tant est qu'elles s'y rapportent), ne sont susceptibles de donner le point de Nîmes où s'élevait la triple nef de la basilique Plotine dans laquelle siégeaient les quattuorvirs juges (quattuorviri jure dicundo) et autres jurisconsultes de la colonie nîmoise.

Pour quels motifs historiens et archéologues nîmois ont-ils été amenés à situer ce monument sur l'emplacement de l'actuel Palais ?

C'est en partie dû au fait qu'on a imaginé une continuité dans l'exercice de la justice sur ce lieu, ce qui est loin d'être exact (nous en reparlerons), mais c'est surtout à cause des trouvailles archéologiques qui y furent faites.

Poldo d'Albenas (Discours historial, p. 68) écrit qu' « en cavant noz fondemens du palais présidial, y a esté trouvé l'inscription funéraire de la flaminique augustale SAMMIA SEVERINA » ; les travaux qu'il évoque étant liés à la création du Palais du Présidial, en 1552.

D'autre part, il nous apprend qu' « en la maison d'Arnauld Aiguillonnet § en la maison de Ariffon § et au jardin du seigneur de Brignon y a plusieurs aigles que l'on diroit toutes avoir esté faictes ou moulées à un mole, et je croy qu'elles, ou la plus part, ont esté prises de quelque frize d'édifice haultain qui estoit ainsi ordonné à aigles § démoly comme les autres, surquoy lon se pourrait esbahir que nulle d'icelles n'a point de tête » (Discours historial, p. 93).

Si Poldo d'Albenas n'indique pas le lieu de leur provenance, Anne Rulman (12) écrit, en décrivant ce qu'il appelle « le fondement du Palais d'Adrian » : « les tant fameuses Aigles de Marbre qui sont à la Basse-Cour du Logis du docteur Aiguillionnet y ont été trouvées. Celle qui est au dessus de la porte du degré à repos de la belle maison du Conseiller Lansard, celle qui a longuement gardé le passage du Logis de S. Véran, celle qui est dans la basse-cour de la Maison de Ville, toutes de marbre, en ont aussi été retirées et les deux autres qui sont encore au coin du jardin du Palais et auprès de la cave ont été prises dans ce fondement ».

Rulman précise que ces dernières aigles ont été extraites

par l'huissier Allier qui retira, en outre « 5 gros morceaux de marbre de 5 pieds de long chacun, deux autres qui sont faits de gros canneaux renfondrés, de demi-pied, qui ont rempli le rond d'une colonne, deux autres qui ont orné les cornes et les coins de leurs chapiteaux ». Il indique qu'en proviennent également « l'homme aux quatre jambes », « une inscription de la Louve et des deux Gémeaux », « quantité de tombeaux », et « une nef en forme de chariot de triomphe comportant un cheval marin et un nautonier ».

Nous avons déjà fait état du passage où l'historien Ménard, en 1758, résume l'ensemble des trouvailles faites antérieurement sur ce lieu.

Plus près de nous, Trélis (13) signale que les travaux de construction du Palais de Justice (soit le Palais de l'Empire, achevé en 1809), permirent de découvrir « un beau relief représentant une guirlande d'épis et de fruits supportée par deux bucrânes, deux splendides assises de pilastres cannelées, de 1,26 m de face, une assise de corniche à oves et denticules, un superbe fragment de chapiteau à feuilles d'acanthe et d'oliviers, tous ces éléments architecturaux étant en marbre de Paros, dix inscriptions, complètes ou fragmentaires et, surtout, plusieurs aigles de marbre, sans tête, comme toutes celles qui avaient été précédemment découvertes ».

Ces oiseaux impériaux, en haut relief, reliés deux à deux par des guirlandes de laurier et de fruits, sont admirablement sculptés dans de grands panneaux de marbre blanc. La frise qu'ils constituent est un chef-d'œuvre. Les quatre panneaux conservés, soit huit aigles, sont le plus bel ornement de la Maison Carrée ; ajoutons-y l'aigle isolé scellé à l'angle des rues de l'Aspic et de la Violette, donc tout près de son lieu d'extraction.

A toutes ces trouvailles, ajoutons :

— La découverte, en 1869 (14) parallèlement au Palais de Justice, côté Arènes, « à un mètre de profondeur, d'énormes assises en pierre froide taillées avec soin ». Ne s'agirait-il pas de l'appareil du revêtement extérieur du rempart romain, tel celui qui a été mis à découvert, en 1973 et 1974, sur la toute proche Place des Arènes ?

— « L'homme aux quatre jambes », dans le passage du même nom jouxtant la feue Maison d'Arrêt, assemblage hétéroclite de plusieurs fragments disparates ;

— Rue Régale, une statue (captif ou atlante), d'époque mal définie, scellée dans une façade ;

— Cour intérieure à l'Hôtel de Valfons : bas-relief représentant un bige lancé au galop entre deux pyramides (scène de cirque), ainsi qu'un élément orné d'un décor végétal et floral (acanthe) ; trouvailles auxquelles viennent s'adjoindre celles de 1975 à 1978, dont nous reparlerons.

La basilique « d'une admirable architecture », dont fait état Spartien ne peut se concevoir qu'en marbre, tout au moins partiellement, ce que l'inscription de la Fontaine vient d'ailleurs confirmer.

Or, il se trouve que les somptueuses trouvailles faites sur l'emplacement du Palais de Justice sont sans égales à Nîmes, où le marbre fut rarement employé par les Romains ; leurs architectes, fins connaisseurs en matériaux de construction, ayant estimé que la splendide pierre de Lens pouvait remplacer, à moindres frais, le dispendieux marbre.

Cependant, dans le cas présent, l'emploi du marbre découlait certainement d'un ordre d'Hadrien, dont on connaît par ailleurs le sens artistique, et la passion pour l'architecture et les antiquités grecques.

Que devient la basilique après la chute de l'empire romain ?

Tout autant que les Wisigoths et les Sarrasins que l'on accuse de tous les pêchés, il est possible que Charles Martel et ses hordes franques aient eu leur part de responsabilité dans sa destruction, en 737 ; on imagine l'état de Nîmes après leur passage. Mais il ne faut pas oublier un autre vandalisme, plus inconscient, celui de l'église. Un exemple ? Empruntons-le aux « Annales d'Aniane »(15) : « En l'an 812, Charlemagne fit construire, dans la région méridionale du Comté de Maguelonne, près du littoral de la mer, une basilique en l'honneur de N.S. Jésus-Christ et de la Vierge Marie. Il l'orna d'or et d'argent et comme on ne pouvait trouver sur place les colonnes et les marbres nécessaires à sa construction, il ordonna qu'on allât en grande diligence en prendre à la Cité de Nîmes ». La basilique chrétienne du monastère d'Aniane dut-elle sa splendeur au pillage de la basilique païenne ? Ce n'est pas impossible, d'autant que parmi les vestiges retrouvés, ne figure pas une seule colonne de marbre.

Si la basilique disparait, l'indestructible ellipse de pierre

de l'amphithéâtre brave l'inconscience et la fureur des hommes.

Dès leur installation permanente dans la région, vers 475, les Wisigoths transforment les Arènes en forteresse. Prisonniers et butin y sont entassés et autour du Comte, sont groupés les guerriers et l'administration ; toute la puissance wisigothe est concentrée dans le « Castrum Arenarum ». L'épisode bien connu de la lutte que se livrèrent, en septembre 673, autour du monument, le roi Goth Wamba et son cousin le duc Paul, sont très significatifs à cet égard.

Au cours du bref épisode sarrasin, de 725 à 737, et de la période assez confuse qui lui succéda, sous le comte wisigoth Ansémond, de 737 à 752, la destination des Arènes en tant que forteresse ne fait que s'accroître. Il est certain que tout au long de ces périodes troublées, l'amphithéâtre, puissant centre militaire et administratif, donna également asile aux cours de justice ; c'est encore là qu'elles pouvaient se tenir avec le plus de sérénité.

Puis ce sera Pépin le Bref et ses successeurs, dont les représentants, les ducs de Septimanie, installeront à Nîmes les premiers comtes particuliers, eux aussi fixés dans les Arènes.

Charlemagne exercera un contrôle épisodique de cette administration centrale. On connaît la mission de l'archevêque Leidrade et de l'évêque Théodulfe, qui s'exercera en 798, en Provence et en Languedoc, où ces deux « missi dominici » tiendront plusieurs assises, dont une à Nîmes. Le rapport de Théodulfe « met l'accent sur la justice et les abus que révèlent les assises judiciaires entachées de beaucoup de corruption de la part des juges » (Ménard, I, p. 113-114).

Mais aucun document n'est là pour indiquer dans quel lieu se rendait la justice à Nîmes, ni la façon dont se déroulaient ces assises, probablement ambulantes, comme elles le seront longtemps encore.

Il faudra attendre le IXe siècle pour avoir connaissance de ce qu'étaient les plaids, ces grandes assemblées judiciaires. Certaines se tenaient à l'extérieur : Baillargues (834), Bizac (892) ; nous nous limiterons à ceux qui eurent lieu à Nîmes même.

La première de ces assises publiques, qui se tient le 22 avril 876 (16), concerne l'usurpation du domaine de Bizac, en Vaunage, par un nommé Bernard. Assistent à ce « mallum publicum », l'évêque Gibert, plaignant, et le vicomte Bertrand,

assisté de ses deux viguiers (vicariis) et de cinq juges (judicibus). Une assemblée nombreuse assiste au procès, qui se déroule devant le château de l'Arène, donc à l'extérieur du monument, « château de l'Arène » signifiant, dans le cas présent « amphithéâtre ».

Le second plaid, du 28 mai 898, est encore relatif à une usurpation. L'évêque Agilard se plaint des empiètements de Rostaing sur l'église de Parignargues. Arland, délégué du comte Raymond, préside ; l'évêque est représenté par le prévôt Adon, accompagné de six prêtres. On ne compte pas moins de 18 juges (7 goths et 11 saliens) ; ajoutons à cela de nombreux notables.

Et, cette fois-ci, tout ce beau monde est réuni à l'intérieur des Arènes, « in castro Arène » (E. Germer-Durand, Cartulaire... Charte VIII, p. 16).

De telles assemblées pouvaient se réunir ailleurs qu'aux Arènes, tel le plaid tenu, le 5 mai 899, « in ipso Capitolio » (17) c'est-à-dire dans la Maison Carrée, encore au sujet d'empiètements sur le territoire de l'évêque Agilard, à Garons. La *cella* du temple était comble ; de très nombreux ecclésiastiques, juristes et seigneurs assistaient au jugement.

Au cours de la deuxième moitié du Xe siècle, les Vicomtes, qui jusqu'alors étaient désignés par le Comte, dont ils étaient les représentants, deviennent héréditaires et commence la longue lignée des Bernard Aton.

Dans la forteresse des Arènes, peu à peu, viendront se grouper, autour des vicomtes, les petits seigneurs de Nîmes et de la contrée. Encore peu nombreux à la fin du XIe siècle, ils forment, au XIIe et au début du XIIIe siècle, la puissante milice des Chevaliers des Arènes.

Et c'est toujours dans notre vieil amphithéâtre que sera, généralement, rendue la justice, par un viguier, assisté de juges.

En 1157, on voit l'un de ces juges siéger dans une tour voisine de la chapelle Saint-Martin ; c'est l'une des deux tours du château vicomtal, improprement appelées « des Wisigoths », et qui subsistèrent jusqu'en 1809.

Les affaires plus importants, qui rassemblaient une foule de juristes, de chevaliers et de bourgeois, se jugeaient sur le Plan, aménagé dans la partie ouest de l'actuelle piste. En 1161, on y voit la vicomtesse Guillemette présider un plaid concernant un différend entre la Cour des Vicomtes et la Cour du

Viguier, au sujet des attributions judiciaires de ce dernier. Guillemette est installée sous l'ormeau ombrageant la Table Ronde, non loin du puits dit des Wisigoths et de la chapelle Saint-Pierre, la plus ancienne des deux chapelles des Arènes.

Vers 1184-1185, Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, évince de ses domaines le dernier des Bernard Aton.

Mais lui et ses successeurs ne résideront pas dans le château que les vicomtes avaient fait bâtir dans les Arènes ; leur chancellerie errante ne se fixera que momentanément à Nîmes, tout comme à Saint-Gilles ou à Melgueil.

Ils seront représentés à Nîmes par un connétable, chef militaire, assisté d'un chancelier-juge, d'un viguier, d'un sous-viguier, de baillis et de nombreux juristes.

Où vont siéger le viguier et sa cour de justice ? Mazauric, dans sa très remarquable Histoire du Château des Arènes de Nîmes, écrit : « La salle de la viguerie, du temps des Bernard Aton, se trouvait à l'intérieur des Arènes. Il en fut encore ainsi sans doute au début de la domination des Comtes. Il semble cependant qu'ils aient commencé certains travaux de construction et d'agrandissement en face de l'entrée (est) des Arènes, sur le terrain jadis occupé par la Basilique de Plotine et jusqu'alors désigné sous le nom de « mansus et ortus domini comitis » (18).

Ce jardin subsistera d'ailleurs jusqu'à la construction de la feue Maison d'Arrêt, en 1825 ; on le retrouve dans plusieurs textes et sur certaines gravures.

Mais les comtes de Toulouse chancellent sous les coups de la Croisade des Albigeois. Dès que Simon de Montfort s'est rendu maître de Beaucaire, il y installe, début 1215, un sénéchal, Lambert de Limoux, dont les attributions apparaissent surtout militaires. Il y restera peu ; au cours du fameux siège de Beaucaire, d'avril à août 1216, que relate la Chanson de la Croisade, le jeune Raimond VII reprend la ville aux Croisés. Montfort et Limoux s'installent alors à Nîmes et nous voyons Montfort, en août 1216, tenir une cour pleinière dans la grande salle du comte au château des Arènes.

La mort de Simon de Montfort, en juin 1218, permet au comte de Toulouse de reprendre en main la région, malgré les réticences de l'évêque.

Cet intermède sera de courte durée. Le roi Louis VIII, avec une puissante armée, dévale le Rhône en 1226. Alors qu'il met le siège devant Avignon, le roi reçoit, début juin, la soumission des Nîmois, lesquels, apeurés, préfèrent plier, sagement, pour éviter un combat qu'ils jugent inégal.

Et pour prendre possession de ses nouvelles terres, le roi désigne comme sénéchal le bailli Guillaume de Benne, dont les fonctions seront essentiellement militaires et la présence de courte durée.

Bien qu'aucun document n'en fasse mention, on sait que le siège de la Sénéchaussée créée en 1215 à Beaucaire, fut transféré à Nîmes dont l'importance, la situation centrale et les commodités qu'elle offrait la désignaient comme siège de cette importante administration.

Est-ce à l'occasion de la nomination d'un nouveau sénéchal, Pérégrin Latinier, en octobre 1226, est-ce lors de la prise de pouvoir par Louis IX, le mois suivant, à la mort de son père Louis VIII ?

Quoi qu'il en soit, Louis IX sera le véritable organisateur de la Sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes et lui donnera toute sa puissance.

Bientôt, le comte de Toulouse Raimond VII s'incline à Meaux et le traité de Paris du 12 avril 1229 vient sanctionner le rattachement du Languedoc méditerranéen au royaume ; Nîmes se trouve, de ce fait, incorporée de droit au domaine royal.

C'est le 2 février 1229 (n. st.), qu'est mentionné pour la première fois l'existence à Nîmes d'un juge du sénéchal, qui deviendra, à partir de 1256, le juge-mage, dont l'office est confié à un homme de robe versé dans la connaissance des coutumes féodales et du droit romain et chargé de rendre la justice au nom du sénéchal.

L'étendue de la sénéchaussée est très vaste. Elle embrasse les territoires des départements actuels du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire, de l'Ardèche et, en grande partie, de celui de l'Hérault.

Les sénéchaux, choisis par le roi parmi les chevaliers du nord de la France, sont de hauts fonctionnaires. Représentants du pouvoir royal, ils sont investis de l'autorité militaire, administrative, financière et, surtout, judiciaire. Sur ce dernier point,

on connaît d'ailleurs le rôle de Saint-Louis, ce roi « gardien de justice ».

Pérégrin (ou Pelerin) Latinier, qui exerça ses hautes fonctions d'octobre 1226 à octobre 1238, va marquer la sénéchaussée de sa forte personnalité. C'est à partir de cet intègre haut juge royal que s'ouvre un nouveau chapitre de la justice à Nîmes.

Lui et ses successeurs seront aidés par des auxiliaires de plus en plus nombreux, à mesure que s'affirme leur influence. Le sénéchal est assisté par un conseil, ou cour sénéchale, à la tête de laquelle siège un juge-mage, chef suprême de la magistrature du ressort, aidé par des viguiers, châtelains, lieutenants, procureurs, avocats du roi, juges, notaires royaux, bailes, sergents, banniers...

Et il y a tout lieu de croire que la cour sénéchale s'installa d'emblée dans les bâtiments que les comtes de Toulouse possédaient sur l'emplacement de notre Maison d'Arrêt et qu'ils avaient, semble-t-il, affectés à leurs légistes.

Les sénéchaux feront de ces bâtiments cette « aula domini regis » ou « curia domini regis » dont il est souvent question à partir du milieu du XIIIe siècle.

Un document de 1295 le désigne d'ailleurs nommément comme l' « aula domini regis ubi dominus senescallis suos dies tenebat » (Ménard, I, pr. p. 138).

Et nul ne doute que cette Maison du Roi, où sénéchaux et juges-mages exerçaient leurs hautes fonctions ait été située à l'est des Arènes. A noter cependant qu'un autre immeuble a quelquefois été désigné comme Maison de Roi, c'est la Trésorerie Royale (actuel Hôtel de Ville), attestée dès 1371, où les officiers de la Sénéchaussée jugeaient les affaires concernant le domaine.

Gaillard de Guiran, conseiller au Présidial, qui vécut de 1600 à 1680, fait mention (19) de l'achat, le 8 février 1331 (n. st.), par le sénéchal Hugues Quiéret, d'une maison appartenant à Jean Caucinel, « damoisel ». Cet immeuble, situé entre la rue Régale et la maison du Présidial, confrontait les murs de la ville et la porte Saint-Thomas. Cette porte, qui tenait son nom d'une ancienne église, dont le souvenir reste dans la dénomination d'une rue, devint, plus tard, la Porte de Saint-Gilles, à hauteur, approximativement, de la rue Régale.

Ménard, qui commente cet achat, écrit : « Le bâtiment du

Palais de Justice ou de la Cour des sénéchaux à Nîmes reçut, de ce temps, une augmentation considérable. Cet édifice était placé vis-à-vis de l'amphithéâtre, mais trop resserré, il convenait d'en étendre l'emplacement. » La valeur de l'acquisition, 300 livres tournois, indique qu'il s'agissait, en effet, d'un vaste immeuble.

En vue d'améliorer le fonctionnement de la justice et, surtout, l'état de ses finances, Henri II instaure, en 1552, de nouvelles juridictions en France, les Présidiaux.

Le Présidial de Nîmes, installé le 19 décembre 1552, sera la nouvelle cour de justice de la Sénéchaussée, qui exercera ses pouvoirs sur l'ancien territoire de la Sénéchaussée, amputé de quelques juridictions attribuées au Présidial de Montpellier, créé depuis peu.

Cette puissante administration comprendra, outre le sénéchal, deux présidents, huit lieutenants, vingt-deux conseillers, trois avocats ou procureur du roi, un greffier en chef...

Ajoutons à cela deux autres juridictions royales mineures, celle du viguier et celle du juge royal et des conventions royaux, puis celle des consuls, qui rendait, sur le plan local, des sentences de police, enfin l'officialité, tribunal de l'évêque, auquel l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 avait enlevé la plupart de ses pouvoirs. Et je passe sous silence la Basoche, Juridiction non officielle (20).

La justice ne manquait vraiment pas de moyens à Nîmes ; il est vrai que les procés étaient légion et souvent interminables.

La Maison du Roi, devenue le Palais du Présidial, étant vêtuste, malcommode, trop étroite pour donner asile à ce peuple de juristes et, de plus, éloignée du Château Royal (Porte d'Auguste), où se trouvaient des prisons, les Magistrats négocièrent aussitôt, avec les consuls, un échange que le roi Henri II approuva.

Les consuls leur cédaient le Collège et Université des Arts, ancien Hôpital Saint-Marc (actuel immeuble de la Bibliothèque et des Musées) mais ce projet échoua et les 1200 livres accordées par le roi durent être employés à l'aménagement de la vieille Maison du Roi, fin 1552. Ce sont certainement ces travaux qui amenèrent la première découverte des aigles, dont parle Poldo d'Albenas, en 1560, et dont nous savons, par Rulman, qu'ils provenaient tous de ce lieu.

Tout édifice judiciaire important comporte, en annexe, une

prison. Au faîte d'une tour médiévale, attenante au chemin de ronde du rempart, dénommé alors Saint-Thomas, pousse un mûrier. Bien avant l'installation de la sénéchaussée dans le bâtiment attenant, cette tour était utilisée comme prison ; d'ailleurs, la présence de cet arbre fait donner aux bâtiments judiciaires dans leur entier le nom de Maison du Morier, dès le XIVe siècle, nom qui passera à la rue de l'Amourier, aujourd'hui disparue.

En 1366, les consuls obtiennent du roi Charles V la démolition de cette tour en vue d'élargir le chemin de ronde du rempart ; en échange, ils doivent céder au sénéchal leur geôle municipale, la Maison de la Violette, qui a laissé son nom à une rue.

Mais la tour ne sera pas abattue et les bâtiments de la Sénéchaussée seront dès lors encadrés de deux prisons, la Violette au nord et, au sud la tour du Mourier, qui ne sera rasée qu'au XVIIe siècle ; une seconde tour s'élève dans ce secteur, que Rulman décrit ainsi : « à l'angle de l'Aspadasse, qui forme une tour quarrée dans le jardin des Davin ».

Ce Palais Présidial, au nom pompeux, est constitué, en fait, d'édifices judiciaires vétustes, faits de rajouts successifs, vieilles prisons délabrées, tours branlantes, qui constitueront, pendant des siècles, un ensemble chaotique, mal aéré, insalubre, enserré entre les Arènes et le rempart, et bien peu en rapport avec la dignité de la justice.

Bien sûr, les autorités judiciaires se plaignent de ces conditions déplorables de travail, mais les différents projets de transfert ou de reconstruction échouent. Il est vrai que les incessantes guerres de religion qui agitent Nîmes n'arrangent rien, notre cité ne jouit pas des faveurs de la cour royale ; sous Louis XIV, la chambre du domaine est rattachée à la Cour des Aides de Montpellier.

Pas plus que le roi, les Etats du Languedoc ne sont disposés à délier les cordon de leur bourse et la Cour Présidiale, dont les revenus sont modestes, doit se contenter de constructions et de réparations insuffisantes.

En 1790, l'Assemblée Constituante décrète la suppression des Présidiaux, mais les tribunaux révolutionnaires continueront à siéger dans la vieille Maison du Roi. Sous la Terreur,

ils enverront à la guillotine, qui s'élève sur la toute proche Esplanade, de nombreux condamnés.

Malgré les aménagements sommaires qu'ils reçoivent en 1800, pour abriter les nouveaux tribunaux d'appel impériaux, les bâtiments judiciaires ont atteint un tel point de vétusté que s'impose la construction d'un nouveau prétoire.

Les plans en sont confiés à l'architecte Charles Durand, qui fait des projets grandioses, mais se voit contraint, faute de crédits suffisants, de n'édifier, entre 1804 et 1809, qu'un modeste édifice, le Palais de l'Empire, sur l'emplacement approximatif de l'actuel Palais de Justice, au prix de la mort de quatre maçons, causée par l'écroulement d'une voûte.

A Charles Durand succède l'architecte Simon Durant. C'est lui qui réalisera, entre 1825 et 1827, la Maison d'Arrêt qui vient d'être rasée après un siècle et demi de service.

Quant au Palais de l'Empire, il fut rapidement jugé (si je puis ainsi m'exprimer), malcommode et insuffisant ; sa démolition fut décidée en 1836 et sa reconstruction confiée à l'architecte Gaston Bourdon. Les travaux, entrepris en septembre 1838, furent terminés en juillet 1846 et, depuis, notre Palais de Justice dresse sa haute et lourde colonnade corinthienne face à l'Esplanade.

En résumé, on peut dire que *du début du XIIIe siècle à nos jours,* des édifices affectés à l'exercice de la justice se sont élevés, avec plus ou moins d'ampleur, sur l'îlot compris entre l'amphithéâtre, la rue de la Violette, la rue Régale et l'Esplanade. Ce furent, successivement, la Maison du Comte, la Maison du Roi (ou Sénéchaussée), le Palais Présidial, le Palais de l'Empire, le Palais de Justice (de Bourdon) et, enfin, le Palais agrandi de 1980.

La démolition de la Maison d'Arrêt et de Justice, les sondages préliminaires et les affouillements nécessaires à l'installation d'un parking souterrain ont été mis à profit par les services archéologiques, dirigés à Montpellier par M. Barruol, directeur de la Circonscription Archéologique et, à Nîmes, par notre distingué confrère, M. Lassalle.

Tous les moyens dont disposaient ces services ont été mis en œuvre pour que les travaux soient suivis et surveillés constamment ; toutes les précautions ont été prises pour que

les observations archéologiques de ce milieu que l'on espérait favorable soient faites par des spécialistes.

Il m'a été donné de suivre ces travaux de près, en liaison, successivement, avec Bernard Dedet et Jean Pey, chargés de mission à la Mairie auprès des Musées d'Art et d'Histoire.

La découverte la plus spectaculaire est, bien entendu, celle du grand mur de fond du chantier.

Mais ce n'est, en fait, qu'une redécouverte. Il nous faut, une nouvelle fois, revenir à Anne Rulman ; si les déductions qu'il a tirées de ce qu'il a pu observer sont souvent nébuleuses, il serait vain de négliger les précieuses indications qu'il nous fournit.

Il est certain que le mur qui vient d'être déblayé apparaissait, de son temps, au début du XVIIe siècle, dans le fond de ce qui était alors le jardin du Présidial, ainsi que dans les caves du Palais et les maisons voisines. Voici comment il le décrit : « Ce n'est qu'une ligne un peu torse, à l'estrémité du logis des Bonpar, le fondement du Palais d'Adrian et l'isle qui regarde de front l'amphithéâtre du midi au septentrion. Les prédécesseurs et les propriétaires de ces maisons n'ont jamais bâti sur cette ligne, qu'ils n'ayent trouvé au fonds de ses ruines ce fondement massif bâti sans chaux ni sable à gros quarreaux de pierre de taille au fond et au milieu et au dessus de grosses pierres froides d'une immense grandeur comme celles des Arènes. On voit quelques-unes de ces pierres rangées de front et renversées à rebours les unes des autres, au coin du logis du concierge, dans la cave à l'angle des prisons, dans la veüe du jardin des Davins... et dans la cave du logis des Balances...

La plupart de ces pierres quoi qu'enchassées par la main des Maîtres-Maçons sont hors de place et paroissent la pluspart percées au revers... »

C'est bien, en termes surannés, la description de la grosse muraille de direction nord-ouest/sud-est aujourd'hui retrouvée et qui compte jusqu'à sept assises sur sa face interne.

Sa partie inférieure comprend trois assises de blocs calcaires (pierre de Lens, Roquemaillère, marbre). Le parement de ces blocs (qui peuvent) atteindre 1,80 m de longueur sur 0,70 m d'épaisseur), présente des décrochements ; leur alignement vertical n'a pas été respecté, certains d'entre eux sont placés en

boutisse. Nous sommes en présence de la semelle de fondation de la muraille.

La partie supérieure de la muraille est formée de quatre assises de grands blocs uniformément taillés dans un calcaire mollassique, ce sont les « gros quarreaux » de Rulman, dont certains portent en effet des trous de pinces et des encoches de tenons.

Ces blocs, qui pourraient provenir des substrutions d'un bâtiment romain, sont bien rangés, côte à côte, et leurs faces visibles constituent un parement à peu près uni, bien que légèrement en escalier. A noter cependant que trois pièces taillées dans le marbre étaient incluses dans le lit d'attente de la sixième assise ; il s'agit d'un tambour de pilastre cannelé, d'un chapiteau de pilastre, d'un fragment de frise d'oves et de denticules.

La muraille a subi diverses modifications à des époques difficiles à préciser. Un passage en couloir de 1,30 m de largeur a été ménagé au niveau du lit d'attente de la quatrième assise. Dans ce passage, un puits dont subsiste la margelle, a été creusé dans l'épaisseur de la muraille ; il a été reconnu jusqu'à 5,00 m de profondeur, son fond a été creusé dans le socle naturel sur plan circulaire. Un second puits a été creusé en avant du parement interne, qu'il a légèrement entamé. De plus, la muraille a été entaillée pour y loger l'abside d'une chapelle, nous en reparlerons.

Le tronçon le plus important de cette muraille mesure 33,00 m ; plus au nord a été mis au jour un court tronçon de cette même muraille, ce qui porte à près de 50,00 m la longueur repérée de cet ouvrage. Il faut cependant tenir compte qu'il se prolonge, d'une part sous le Palais de Justice, d'autre part, en direction du nord-ouest.

Le parement externe de la muraille apparaît à la base d'un mur mitoyen séparant le terrain de la Maison d'Arrêt (P.C. n° 735, section EY) de l'Hôtel de Valfons (P.C. n° 654, section EY, 10, rue Régale) ; de ce fait, et grâce à la présence du passage-couloir, l'épaisseur du rempart a pu être mesurée, elle est d'environ 5,00 m. (Rulman — manuscrit n° 179 — écrit à son sujet « un fondement massif de 24 pieds d'épaisseur », ce qui représente 7,80 m environ).

Sa hauteur, côté Maison d'Arrêt, est de 3,80 m environ,

alors que son parement externe (visible dans deux cours intérieures de l'Hôtel de Valfons, impasse de l'Homme aux Quatre Jambes), comprend 10 ou 11 assises et s'élève jusqu'à 5,80 m.

Une dénivellation existant entre les faces interne et externe, on peut estimer à 8,50 m environ la hauteur conservée de la muraille, ce qui doit correspondre, à peu de chose près, à sa hauteur primitive (21).

Il est évident que cette muraille n'est autre qu'un rempart du bas-Empire ou du haut-Moyen Age. C'est certainement celui qu'évoque l'archevêque Julien de Tolède (22) lorsqu'il décrit, dans son récit contemporain du siège de Wamba, en 673, « les Arènes, antique édifice entouré d'un mur particulièrement puissant ».

Cette muraille était certainement une défense avancée des Arènes, après laquelle les assaillants auraient eu à franchir, semble-t-il, un large fossé alimenté par les eaux de la Fontaine, avant de se heurter à la haute façade des Arènes, dont les arcades inférieures étaient obturées, comme on peut le voir sur un document plus tardif, le sceau des Chevaliers des Arènes.

Rulman, qui la connaissait sur une plus grande longueur que nous, la décrit ainsi : « Divers peuples ont employé les Maseures superbes qui sont restées... pour se retrancher depuis les vieilles murailles de la ville jusques au retour de l'ovale tirant sur la porte des Taureaux pour la sureté de l'amphithéâtre » (Rulman, manuscrit n° 180, p. 391).

Cette muraille était donc accolée perpendiculairement au rempart romain (qui passait un peu au sud de la petite porte ouest de l'actuel Palais) ; elle continuait vers le nord-ouest avant de s'incurver vers l'ouest « jusques au retour de l'ovale tirant sur la porte des Taureaux », ainsi que l'écrit Rulman et comme le confirme la direction nord-ouest prise par la muraille dans la cour intérieure de l'Hôtel de Valfons qui fait suite à l'impasse de l'Homme aux Quatre Jambes ; elle devait s'incurver autour de l'amphithéâtre pour atteindre le rempart romain entre la rue Alexandre Ducros et la rue de la République, sur un tracé préfigurant approximativement celui du rempart médiéval.

Rulman, auquel il faut encore revenir, avait bien compris le rôle défensif de cette muraille quand il écrit, pompeusement : « Sur les regrétables maseures de cet incomparable batimen (Le Palais d'Hadrien), les Rois des Goths et les Comtes de Tolose

y batirent leurs palais et se servirent de la prodigieuse épaisseur de cet édifice résistant à la sape et à la myne. C'étoit une Muraille d'Airain pour la deffense de l'Amphithéâtre duquel ils firent une citadelle pour la sureté de leurs affaires et la bride de leurs sujets. » On ne peut mieux dire, à la différence près que la muraille qui vient d'être exhumée ne représente pas les fondations du Palais d'Hadrien, ainsi que se l'imaginait Rulman.

Mais il est temps de retourner dans ce que fut la Maison d'Arrêt.

Les travaux de 1975 à 1978 ont permis d'observer et de recueillir de nombreux témoins romains, en place ou dispersés, nous y reviendrons.

Examinons d'abord un vestige bien plus récent. Perpendiculairement à la muraille qui a été entaillée pour en recevoir l'abside, subsistait la base d'une chapelle de 21,00 m de longueur. De plus, s'amorçant contre la face sud de l'abside, un escalier, aménagé dans la muraille, conduisait à une salle voûtée plein cintre, annexe de la chapelle. Cette salle, qui s'étend sous un immeuble contigu n'a pu être explorée, en raison des risques d'effondrement.

Cet édifice religieux pose un problème de dénomination. On sait que s'élevait, avant 1100, dans les Arènes, près du château du vicomte, une chapelle, Saint-Martin-des-Arènes, dont le clocher à la capucine fut rasé, semble-t-il, lors des démolitions de 1787 et 1789, alors que ce qui restait des murs de l'église fut détruit en 1809, lors du dégagement complet de l'amphithéâtre.

La consultation de nombreux documents m'incite à penser que cette église fut désaffectée assez tôt, pour une raison qui nous échappe, et que son vocable passa à une chapelle qui s'élevait dans les dépendances de la Maison du Roi, avant même l'installation du Présidial et probablement déjà au milieu du XVe siècle, comme l'atteste une inscription de fondation (Mazauric, 1934, p. 321-352).

Au milieu du XVIe siècle, on enterre fréquemment à l'intérieur de cet édifice religieux. En 1545 le prêtre Jacques Imbert désire être inhumé « dans l'église Saint-Martin, *près les Arènes* » ; en 1558, un bourgeois, Gilles Bonnaud, déclare « avoir esleu sa sépulture ecclésiastique en lesglize Saint-Martin, *près le Fort des Arènes* » (Mazauric, 1934, p. 322-323).

Cette chapelle subira des dommages au cours des guerres

de religion, probablement à l'occasion des terribles excès de la « Michelade », commis par les « religionnaires » en 1567. On sait qu'elle fut partiellement détruite puis reconstruite avant 1620, comme l'indique une visite faite cette année-là, par Mgr de Valernod, de l'église « Saint-Martin des Arènes *joignant le Palais du Présidial* », le même document indiquant que « Messieurs de la Cour ont fait *réédifier* ladite église », alors que Me Marcelin en était le recteur, et on sait qu'il le fut de 1602 à 1634 (23).

Son rétablissement fut de courte durée ; le 17 avril 1622, les réformés la mirent à nouveau hors d'usage, deux documents en font foi. Le registre des délibérations de Conseil de Ville indique qu'il s'agit bien « de la chapelle qui est *dans le Palais de Justice* de cette ville » (24) alors que l'enquête qui suivit précise que fut entièrement détruite « l'église appelée Saint-Martin, laquelle estoit *joignante au pallais* et avoit été *réédiffiée depuis peu de temps* et servoit à l'usage dudit pallais et des prisonniers pour houir messe en icelle église » (Ménard, V, pr. p. 266).

Elle dut être rebâtie assez rapidement, un manuscrit de Rulman, qui la qualifie de « Chapelle des Messieurs », en fait état en 1630.

Aucun doute n'est possible : depuis 1545, tous les termes « près les Arènes », « près le fort des Arènes », « joignant le Palais du Présidial », « dans le Palais de Justice », « joignante au Palais » concordent pour désigner, comme chapelle ou comme église Saint-Martin-des-Arènes (1620) ou Saint-Martin seulement, l'édifice à abside dont la base a été retrouvée.

On célébra dans cette chapelle la naissance du duc de Bourgogne, en 1682, en y chantant un *Te Deum* et Ménard relate qu'en 1744, un service y fut célébré pour la convalescence de Louis XV. Sous la Terreur, les condamnés y étaient rassemblés avant d'être conduits à l'Esplanade et sa guillotine. Elle fut restaurée par l'architecte Durand lors de la construction du premier Palais, celui de l'Empire, les réparations achevées la chapelle fut solennelement bénie, en présence des autorités de la ville et de la Cour en robes rouges, le 5 mars 1817. Quelques années plus tard, début 1825, la chapelle sera rasée pour permettre la construction de la Maison d'Arrêt. Ses fondations,

restées en place, seront retrouvées en 1976 et définitivement détruites en 1977, sauf l'extrémité de son abside.

Rares sont les vestiges romains retrouvés *in situ :*

— A une dizaine de mètres au nord-ouest de la muraille subsistait la base d'un tronçon de 60 cm d'épaisseur, formant une ligne brisée, dont les moellons, de petit appareil, étaient jointoyés au fer. Ce tronçon, long d'une douzaine de mètres, a été détruit par la suite.

— Un réseau d'égouts a été découvert, il comprenait : 1°) Un égout partiellement détruit lors des travaux, qui allait se brancher sur un collecteur tangeant à l'ellipse des Arènes, découvert par F. Mazauric et retrouvé par M. Py, lors des travaux de dégagement du rempart de la place des Arènes. Cet égout, large d'un mètre et haut de 1,60 m, était fait d'éléments rectilignes recouverts d'une voûte banchée plein cintre où s'intercalaient des éléments de voûte plate faits de grandes dalles. 2°) Un autre tronçon d'égout courbe, colmaté, de dimensions et de construction semblables, paraissant se diriger, comme le précédent, vers le collecteur drainant les eaux du pourtour de l'amphithéâtre.

Bien que d'époque incertaine, il faut signaler, sur une surface assez importante, la présence d'un pavement en *opus signinum* (ciment parsemé d'éclats de pierres de différentes couleurs) tardif, puisque postérieur à la muraille du bas-Empire contre laquelle il vient buter. Parmi les très nombreux fragments ou éléments architecturaux recueillis, certains gisaient dans les remblais de la Maison d'Arrêt, l'un d'eux était inclus dans le mur d'enceinte, d'autres ont été retirés de la base de la chapelle, mais la plupart proviennent de la grande muraille d'où ils ont pu être retirés, soit parce qu'ils étaient d'extraction facile (lit d'attente du rang supérieur des blocs), soit à l'occasion du percement de cinq puisards dans le cœur même de la muraille, en vue de l'implantation de plots en béton destinés à supporter une partie du bâtiment neuf.

Hélas, de très nombreux blocs sculptés et surtout quantité d'inscriptions sont restés inclus dans la muraille ; certaines de ces inscriptions portent peut-être des indications capitales pour l'Histoire de Nîmes à l'époque gallo-romaine. Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour attirer l'attention de vous tous sur ce très regrettable état de chose.

Ont été recueillis : des fûts de colonnes, lisses ou cannelés, des chapiteaux toscans, des bases de colonnes et de stèles, des fragments de corniches, de pilastres, de frises, des éléments d'entablement, des blocs moulurés, paraissant les uns et les autres taillés dans des calcaires locaux.

A cela, il faut ajouter six éléments de marbre : tambour de pilastre cannelé, chapiteau de pilastre, partie de frise décorée d'un rang de denticules et d'un rang d'oves et rais de cœur, fragments moulurés.

Trois des inscriptions recueillies sont des inscriptions honorifiques du plus haut intérêt pour l'Histoire antique de notre ville ; inscrites sur des bases de statues, non décorées, elles fournissent le nom de quelques personnages importants de la cité, dont deux flaminiques perpétuelles et font, toutes trois, état d'un *ordo sanctissimo* (ordre très saint ou sacré), qualificatif d'honneur encore inconnu à Nîmes et paraissant désigner soit le Conseil des décurions, soit celui des sévirs augustaux, particulièrement puissant à Nîmes.

Deux d'entre elles apportent d'intéressants renseignements sur certains monuments nîmois ; l'une, nous l'avons vu, évoque la Basilique, où était installée une statue d'argent ; l'autre révèle qu'un théâtre (s'agit-il de celui de la Fontaine ou d'un autre ?) était muni de *velis* (tentes ou rideaux ?), manœuvrés à l'aide de cordages.

En outre, huit inscriptions funéraires, entières ou fragmentaires, ont été recueillies. Si on les ajoute aux cinquante-deux recensées dans le Corpus des inscriptions latines et les Inscriptions latines de la Gaule (25), on constate que le total des inscriptions funéraires provenant de ce secteur est de soixante (26).

Elles n'émanent pas du lieu, la présence de tombes à l'intérieur des remparts étant à exclure.

Pour donner passage au charroi n'intéressant pas Nîmes, on pouvait raisonnablement supposer qu'une bretelle de la voie Domitienne longeait extérieurement le rempart sud ; hypothèse confirmée par les fouilles de la Place des Arènes, conduites en 1973 et 1974 par M. Py (27).

Les tombes ne pouvaient donc s'aligner qu'au sud de cette voie, soit, au plus près, à hauteur de l'Esplanade ou de la ligne de bâtiments constituant le front du boulevard sud des Arènes. On sait, par ailleurs, que quantité d'inscriptions funéraires furent

recueillies lors de la construction de l'église Sainte-Perpétue, entre 1852 et 1864, sur l'emplacement de laquelle était une véritable nécropole, ainsi qu'à l'occasion des travaux d'exhaussement de l'Esplanade, au milieu du XIXe siècle.

Les inscriptions funéraires recueillies sur l'emplacement de la Maison d'Arrêt ont donc été prélevées sur leur emplacement originel et transportées là dans un but bien précis : servir de matériau de construction pour la muraille post-romaine ; ce qui, d'un coup, rend incertaine la provenance de l'ensemble des blocs retrouvés en ce lieu.

Dans toutes les murailles tardives (Bas-Empire, ou haut Moyen Age) observées en France, ou ailleurs, on observe le même phénomène ; elles ont été construites à la hâte, devant un danger pressant ; on n'avait ni le temps ni les moyens de tirer des carrières les éléments nécessaires. Tout bloc de pierre était le bienvenu et, dans le cas présent, il est possible que certains aient été transportés depuis divers points de la ville, étant donné le cubage considérable (longueur, hauteur, épaisseur) que représente un tel ouvrage.

Il est en tout cas remarquable que la plupart des blocs constituant la muraille ont été choisis de grande taille, certains d'entre eux pesant plus d'une tonne.

Revenons, voulez-vous, à la Basilique Plotine. Albert Grenier (28), parlant des sculptures déjà découvertes sur ce point, écrivait, en 1958 : « Tous ces morceaux proviennent évidemment d'un très beau monument, mais faut-il les rapporter à la basilique vouée par Hadrien à sa protectrice ? Un avenir prochain permettra peut-être d'en décider, car on se prépare à démolir la prison attenante au Palais de Justice et la fouille de l'emplacement pourra procurer des indications décisives. J'ai mentionné l'hypothèse (de la basilique), je reconnais qu'elle demeure sujette à caution. »

Ni les puissants fondements qu'implique une basilique, ni quelque inscription révélatrice (bien que, si l'on en croit Spartien, Hadrien n'inscrivit son nom sur aucun des innombrables monuments qu'il construisit), ni toute autre trouvaille imprévue ne sont venues apporter ces « indications décisives » qu'espéraient, avec A. Grenier, tous ceux que passionne le passé de notre ville.

Tant que la présence d'une muraille tardive n'avait pas été

démontrée, on pouvait supposer qu'existait sur ce lieu-même les ruines de la Basilique et que toutes les pièces ouvragées recueillies là gisaient autour de ce qu'on prenait jusqu'alors pour ses fondations.

Certes, la partie nord-ouest du Palais de Justice de 1846 a échappé aux investigations récentes, mais nous avons vu que son sous-sol a été bouleversé maintes fois sans que rien de probant y soit décelé.

En dernière analyse, je ne pense pas qu'il soit possible de concevoir une « admirable basilique » reléguée dans l'angle formé par le rempart et l'amphithéâtre, qui existait alors. Il serait étonnant que les Nîmois n'aient pas eu la possibilité d'offrir un plus noble emplacement à un empereur qui désirait honorer leur cité en construisant sur son sol un monument aussi prestigieux.

En résumé, la position supposée de la Basilique Plotine sur l'emplacement des actuels bâtiments judiciaires découle de l'abondance et de la richesse de trouvailles qui y furent faites de tous temps.

Ménard, nous l'avons vu, présente cette identification non comme une hypothèse, mais comme une certitude ; l'autorité — non usurpée — dont jouit cet auteur a fait qu'historiens et archéologues nîmois, à peu d'exceptions près (29), l'ont aveuglément suivi.

Par la suite, d'autres (30), partant du désir symbolique de donner à cet emplacement vocation judiciaire de l'époque romaine à nos jours (sans tenir compte d'un hiatus de longue durée), ont estimé que la Basilique ne pouvait qu'être implantée là.

La certitude actuelle que la muraille retrouvée ne peut, en aucun cas, être la base de la Basilique, détruit ces assertions.

C'est, en tous cas, selon les termes des juristes, mon « intime conviction » et je ne crois pas me tromper en disant qu'elle est partagée par tous ceux qui ont eu l'occasion de participer à ces travaux ou de les analyser.

Ainsi va l'archéologie, science de l'inattendu, du hasard, de l'imprévisible. C'est pourquoi toute recherche doit être entreprise sans idée préconçue. Attendez-vous tel résultat, c'est un autre qui se présente, ce que vous cherchez ici se trouve ailleurs

et viendra, tout bêtement, sous la pioche d'un simple ouvrier, que sa trouvaille éberluera.

Et c'est très bien ainsi. Que resterait-il aux archéologues de demain si tous les problèmes étaient aujourd'hui résolus ?

C'est à l'un d'eux, certainement, que la chance offrira la clé du mystère.

Et c'est à nos successeurs, autour de cette table, qu'il viendra révéler l'emplacement, enfin assuré, de la « tant fameuse Basilique ».

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

(1) Léon Ménard, Histoire... de la ville de Nismes, 7 tomes, 1750-1758.

(2) Si le texte de Spartien est sans équivoque, les inscriptions recueillies évoquent simplement une basilique. La basilique civile, qui abritait les diverses activités publiques des citoyens (justice, commerce, change...) représentait, dès l'époque républicaine, l'un des édifices fondamentaux de la civilisation romaine. Il paraît impensable qu'une ville de l'importance de Nîmes n'ait pas été dotée d'un tel édifice, peut-être même dès la période augustéenne, qui vit ici une floraison monumentale. C'est pourquoi nous inclinerions à voir dans la basilique Plotine une basilique de type funéraire, avec la présence, non pas du tombeau de l'impératrice, mais d'un monument commémoratif (cénotaphe).

(3) Spartien, *Histoire Auguste, vita Hadriani,* 12, I.

(4) Y. Burnand, *Sénateurs et chevaliers romains originaires de la cité de Nîmes sous le haut-Empire : étude prosopographique,* dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Antiquité,* 87, 1975-2, p. 681-791.

(5) Marguerite Yourcenar, *Les mémoires d'Hadrien,* édition 1979, p. 145-146.

(6) O. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum,* XII, Berlin 1888, nº 5678, I.

(7) *Gallia, Informations régionales,* 37, 1979-2, p. 543-544 (consulter également la même revue, 1978, p. 454).

(8) Dion Cassius, *Histoire romaine,* LXIX, I, 2-4.

(9) Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes,* Lyon, 1560.

(10) Les empereurs Trajan et Hadrien étaient tous deux natifs d'Italica, en Bétique (Espagne), ils n'étaient pas oncle et neveu, mais cousins.

(11) Anne de Rulman, *Inventaire particulier des l'histoire et des antiquitez de Nismes,* manuscrit Bibliothèque Séguier, à Nîmes, nº 179 (13835), Nismes, 1627.

(12) Anne de Rulman, *Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans les départements de la première et seconde Gaule Narbonnaise,* manuscrit Bibliothèque Séguier, à Nîmes, nº 180 (13835), Nismes, 1627.

(13) Trélis, *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII* (1804-1805), p. 23, *et l'année 1807,* p. 327-341.

(14) *Mémoires Académie du Gard,* 1869, p. 52-53.

(15) *Annales d'Aniane,* dans *Recueil des Historiens de France,* III.

(16) E. Germer-Durand, *Cartulaire du Chapitre de l'Eglise cathédrale de Nîmes,* dans *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1872 (p. 1-144) et 1873 (p. 145-403), Charte I, p. 3.

(17) F. Mazauric, *Sur un plaid tenu en 899 à l'intérieur du Capitole, ou Maison Carrée de Nîmes,* dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1916-1917, p. 318-330.

(18) Mazauric, *Histoire du Château des Arènes de Nîmes,* Nîmes, 1934.

(19) Gaillard de Guirand, *Recherches historiques et chronologiques concernans l'établissement et la suite des séneschaux de Beaucaire et de Nismes,* dans *Style et formulaire des lettres qui se dépêchent ez cours de Nismes,* Gaillard de Guiran, Nîmes, 1666, p. 60 (Edition treizième).

(20) A. Puech, *Les anciennes juridictions de Nîmes,* Nîmes, 1901.

(21) B. Dedet, P. Garmy, J. Pey, *Découverte d'une enceinte de l'Antiquité ou du Haut Moyen Age à Nîmes (Gard),* dans *Ecole Antique de Nîmes, Bulletin nº 16* (nouvelle série), 1981, p. 147-163.

(22) Julien de Tolède, *Historia Wambae regis Toletani.*

(23) Mgr de Valernod, *visite des églises de Nîmes,* an 1620. *Manuscrit Bibliothèque Séguier nº 174* (13831), pièce nº 19.

(24) *Archives Départementales du Gard,* Série LL, cote 19.

(25) O. HIRSCHFELD, *Corpus inscriptionum latinarum,* XII, 1888. E. Espédieu, *Inscriptions latines de la Gaule,* Paris, 1929.

(26) M .Louis, A. Blanchet, *Carte archéologique de la Gaule romaine, Forma orbis romani, Gard,* VIII, p. 71-75.

(27) J.L. Fiches, M. Py, *Les fouilles de la place des Arènes aux abords de l'enceinte romaine de Nîmes,* dans *Ecole Antique de Nîmes,* bulletin nº 16, 1981, p. 117-145.

(28) A. Grenier, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine, 3e Partie, L'architecture, les monuments,* Paris 1958, p. 517-521.

(29) Pelet, *Essai sur l'emplacement du théâtre et du xyste de la Colonie de Nîmes,* dans *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1863, p. 67-72.

(30) M. Jouve, *Le Palais de Justice de Nîmes,* Nîmes, 1901, par exemple. Très bon ouvrage pour ce qui est de la période moderne et que j'ai largement suivi ; plus douteux en ce qui concerne le Moyen Age et l'Antiquité. Son auteur insiste sur la continuité de l'exercice du droit sur le même lieu (p. 7, renvoi 1) ; il situe à tort la porte de Nages sur l'emplacement de celle de Saint-Gilles ; il fait dire à Rulman que l'emplacement du Palais de Justice était celui de la Basilique, alors que cet auteur situe sur ce lieu « le palais d'Adrian » (manuscrit nº 180, p. 387) et écrit ailleurs : « La basilique d'Adrian appelée la Maison Carrée » (Manuscrit nº 179, p. 167), etc.

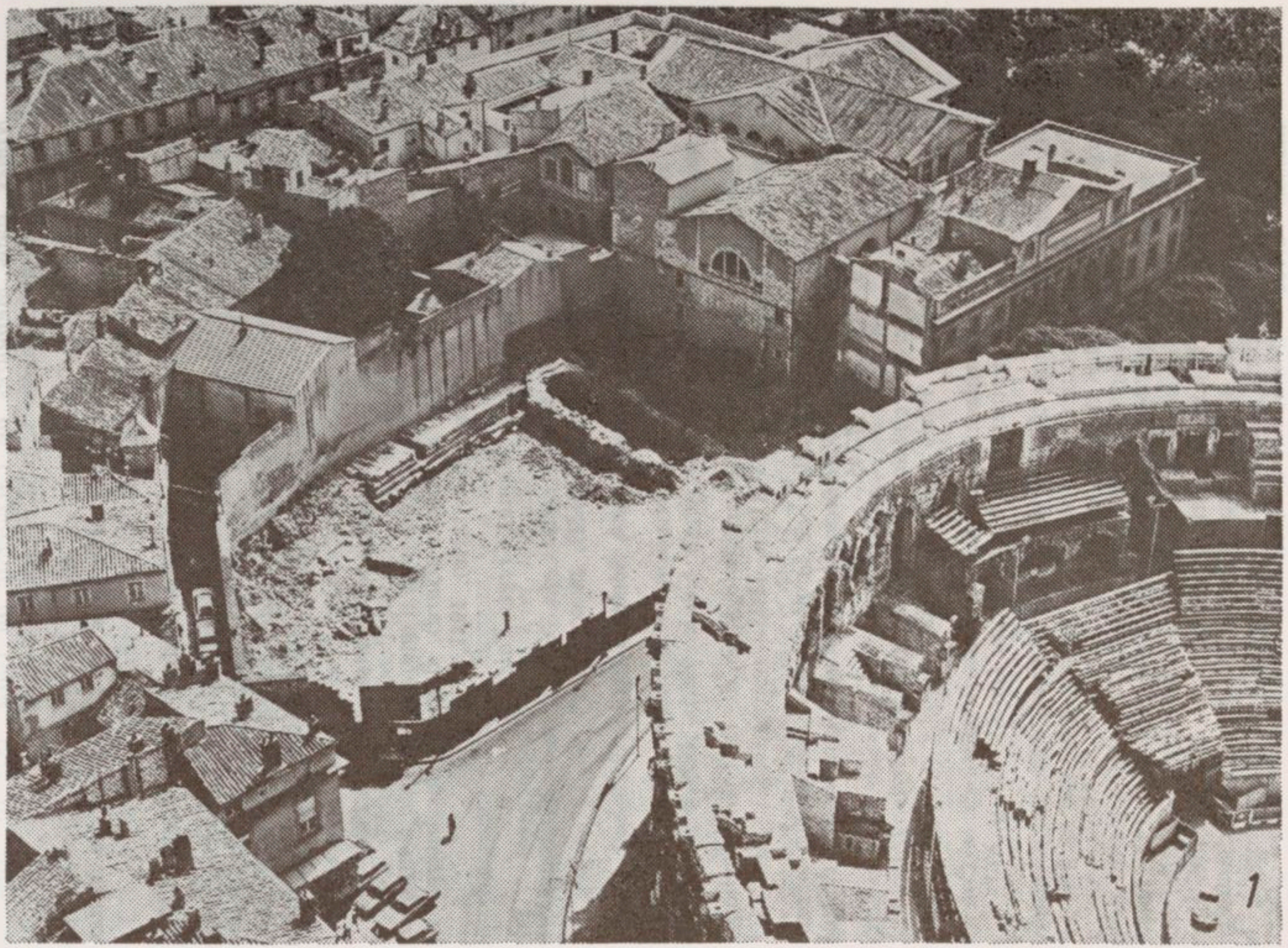

Vue aérienne des fouilles sur l'emplacement de la Maison d'Arrêt
(les habitations actuelles ont conservé le tracé curviligne du rempart).

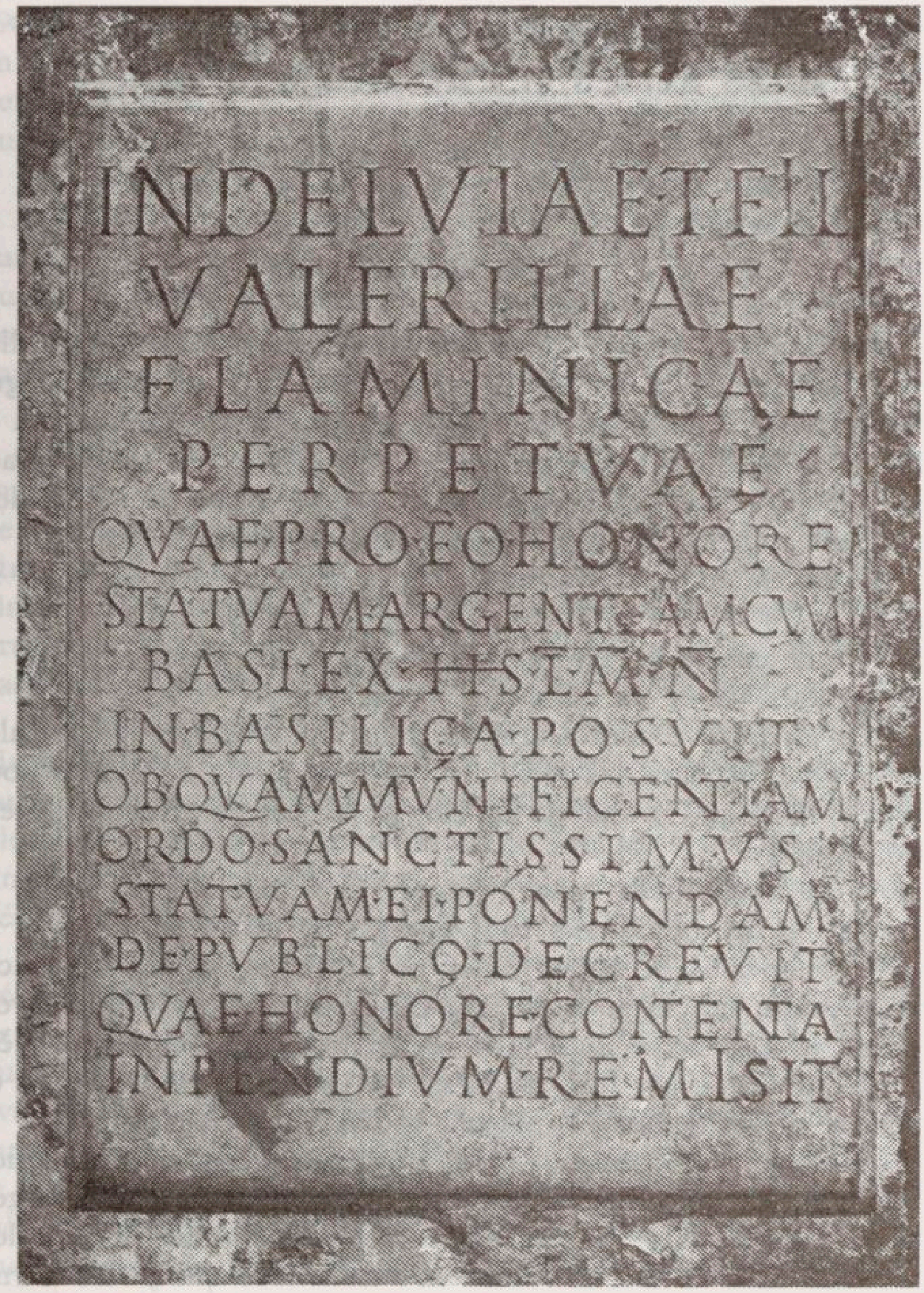

Inscription honorifique de la flominique perpétuelle
INDELVIA VELERILLA

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1983

ALLOCUTION DU PRESIDENT
JULES SALLES ET L'ACADEMIE DE NIMES

par M. Victor LASSALLE

Membre résidant,

Président

J'ai choisi de vous entretenir des rapports de Jules Salles avec l'Académie de Nîmes à la fois pour donner un épilogue à la récente remise en état de la galerie qu'il a donnée à la ville à la fin du siècle dernier et pour fournir une préface à l'exposition grâce à laquelle notre musée des Beaux-Arts doit prochainement faire connaître l'œuvre du peintre (1).

Jules Salles est connu à Nîmes surtout à cause de sa galerie,

« Un temple à l'élégant parvis qui nous invite
A nous livrer au culte des Beaux-Arts »

comme le disait Benoît-Germain dans un « Hommage à Jules Salles » publié dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* pour l'année 1894, et l'auteur de ce long poème ne se trompait guère en ajoutant :

« Ce monument rendra ton nom inoubliable
Et les futurs Nîmois tout enfants le diront ».

Mais le rôle de Jules Salles ne s'est pas limité à cet acte de mécénat. Cet homme infatigable, assez fortuné pour avoir pu très librement se livrer aux occupations de son choix, a été un grand voyageur, qui n'a cessé de parcourir la France, de Nice à la Bretagne, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse et surtout l'Italie, et il fut un peintre, dont la production a été considérable, ainsi que l'un des animateurs et des gestionnaires les plus actifs de diverses associations culturelles. C'est son rôle au sein de l'Académie de Nîmes que je me bornerai à évoquer ici, pensant que l'intérêt que l'on porte aujourd'hui à tout ce qui touche à la vie associative justifiera mon propos.

Il fut élu correspondant de cette Académie en 1847, membre résidant en 1850 (il n'avait alors que 36 ans), secrétaire adjoint en 1854, vice-président en 1860 et président l'année

suivante, et il fêta son cinquantenaire académique le 16 juin 1900, six mois avant sa mort, après laquelle l'Académie reçut en legs 10.000 F pour l'attribution d'un prix destiné à récompenser une œuvre artistique, scientifique ou littéraire émanant du Gard.

L'exemplarité du cas de Jules Salles tient non seulement à la durée de sa participation à la vie de l'Académie, mais aussi à sa constance (exception faite de la période estivale durant laquelle se situent ses voyages, il est présent à de nombreuses séances). Elle tient également à la qualité de la contribution qu'il a apportée aux activités académiques.

Loin de mépriser les questions pratiques, il s'est intéressé à de nombreux problèmes d'organisation. On le voit, lors de son installation comme président, souhaiter un allongement de la durée des séances afin que chaque communication puisse être suivie d'une discussion. Plus tard, il s'élèvera contre l'importance exagérée donnée à l'ancienneté lors du choix du président. Il ne dédaignera pas des tâches aussi modestes que l'achat de mobilier et la frappe des jetons de présence.

Ce n'est pas en vain que l'Académie fit appel à sa grande disponibilité. Il la représenta en diverses occasions : aux fêtes du quatrième centenaire de Michel-Ange qui se déroulèrent à Florence en 1874, à la réunion des sociétés savantes qui se tint à la Sorbonne en 1876 et au congrès des sociétés savantes départementales qui eut lieu à Paris en 1889.

L'Académie put bénéficier aussi constamment de sa compétence dans le domaine artistique. Il lui présenta des rapports sur les expositions artistiques nîmoises (dont il était d'ailleurs l'un des principaux organisateurs), ainsi que sur celles qui avaient lieu à Paris. Il participa aux jurys réunis pour l'attribution des prix de l'Académie. Lorsque celle-ci reçut en don le masque mortuaire de l'illustre académicien nîmois du XVIIIe siècle Jean-François Séguier, il rédigea un rapport très documenté pour en discuter l'authenticité. On le trouve parmi les membres d'une délégation de l'Académie chargée d'aller visiter les fouilles de Flouest à l'oppidum de Nages et, lorsque fut abandonné en 1881 le projet d'un grand musée dans l'ancien hôpital général (devenu le Lycée Alphonse Daudet), c'est lui qui rédigea le rapport par lequel l'Académie exprimait ses inquiétudes quant au sort des collections et émettait le vœu

de voir créer un nouveau musée et une nouvelle bibliothèque.

Le talent de Jules Salles trouva lui aussi un emploi à l'Académie, par exemple lorsqu'il fut chargé, avec Numa Boucoiran, de réaliser les lithographies nécessaires à l'illustration d'une publication de Colson sur les Proxumes et lorsqu'il illustra l'article d'Auguste Pelet sur le *Castellum* de la rue de la Lampèze, récemment découvert. Il exécuta aussi pour l'Académie une copie du portrait d'Alexandre Vincens qu'elle venait de recevoir, afin de faciliter l'entrée au musée de l'œuvre originale.

Avant qu'il ne se résolve, à la fin de sa vie, à écrire ses *Mémoires d'un vieil artiste,* dont il semble d'ailleurs avoir détruit tous les exemplaires sortis des presses, c'est aussi à l'Académie que Jules Salles a donné l'essentiel de ses divers essais, dont certains ne sont pas dénués de qualités littéraires.

Plusieurs de ses communications, publiées dans les *Mémoires de l'Académie,* sont les récits de ses voyages, qu'il accompagnait, lors des séances, de la présentation de dessins réalisés durant ses pérégrinations. C'est ainsi qu'il évoqua en 1848 un de ses voyages dans le Midi de l'Italie et qu'il décrivit en 1854 les bains de Contrexéville, en 1862 l'Andalousie (Cordoue, Séville, Grenade et les œuvres de Murillo) et en 1875 les fêtes de Florence en l'honneur de Michel-Ange auxquelles il avait assisté l'année précédente. Les relations de ces voyages, entrepris dans des conditions de confort et de sécurité bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, ne manquent pas de pittoresque et offrent souvent un réel intérêt documentaire. Elles ont permis à leur auteur de présenter, à propos des monuments et des œuvres d'art rencontrées en chemin, des considérations sur l'histoire de l'art et sur l'esthétique qui devaient être développées plus longuement dans d'autres communications ayant pour thèmes des questions artistiques.

Au nombre de celles-ci, on peut ranger des œuvres de circonstance ou d'actualité, comme le commentaire des peintures d'Hippolyte Flandrin à l'église Saint-Paul en 1849, comme l'appréciation donnée le 7 juin 1851 sur la fontaine Pradier, récemment terminée, comme la description de la statue d'Auguste de Prima Porta que Jules Salles avait vue peu après sa découverte en 1865, comme une petite étude sur l'église pyrénéenne de Cazaut en 1850 ou comme les notices qu'il consacra au sculp-

teur Auguste Bosc en 1880 ou au peintre Alexandre Colin en 1876, à l'occasion de la mort de ces deux artistes.

On est surpris par la liberté et par la franchise avec lesquelles s'exprime l'auteur de ces textes, qui relèvent d'un genre dans lequel on admet généralement que la bienséance oblige à estomper les critiques. Loin de s'en tenir à l'éloge, il dispense aussi les blâmes les plus sévères, critiquant les proportions de la Fontaine Pradier et le faux aplomb de la statue personnifiant la ville de Nîmes qui orne ce monument, déplorant l'attitude trop familière donnée par Bosc à son effigie de Jean Reboul. (Dans la statue) « du boulanger-poète » écrit-il « je retrouve bien sa première dénomination, mais la seconde me fait défaut » et, s'adressant au sculpteur, il lui accorde des circonstances atténuantes qui n'arrangent rien : « Reconnaissons à votre décharge qu'à l'époque où vous avez pétri la terre glaise pour composer votre statue,... vous n'aviez plus ni la fougue de la jeunesse, ni la vigueur du corps et de l'esprit, conditions indispensables pour produire une œuvre saine et vigoureuse ».

Il traita aussi de diverses techniques ou formes de l'expression artistique en parlant de la peinture de marine (le 16 novembre 1853), du portrait (le 22 janvier 1859) et même de la céramique (le 17 février 1855), exprimant en outre ses idées sur l'évolution artistique dans une communication sur « la marche de l'art à notre époque », à propos du Salon de 1853 et dans les « Réflexions sur l'art au XIXe siècle » qu'il présenta à la séance publique de 1861.

On ne trouve pas dans ses communications une défense des tendances artistiques nouvelles qui commencèrent à se manifester à son époque. Comme beaucoup d'autres il est resté fidèle à un réalisme idéalisé qui prend sa source dans l'art de la Renaissance et des temps classiques et au nom duquel il conteste, parfois sévèrement, aussi bien les nouveautés apportées par certains de ses contemporains que les excès du baroque ou ceux de l'école de David. Mais il a dit cependant que le principal mérite de ce qu'il appelle la Nouvelle Ecole a été de nous avoir « délivré des Grecs et des Romains, pour nous ramener à un sentiment plus vrai de la nature » et, si l'on veut bien réfléchir à tout ce que contiennent ces quelques mots, on verra que la concession est importante.

Ce peintre, qui se qualifie souvent d'amateur, à moins qu'il

n'admette avoir progressé dans la voie de ce que nous appellons le professionnalisme dans la seconde partie de sa carrière — mais c'est pour préciser qu'il le doit à l'influence de sa seconde femme, Adélaïde Salles-Wagner, artiste de talent —, considère la peinture religieuse, qu'il ne pratique pas, comme le genre pictural le plus élevé « car c'est elle qui exige le plus d'élévation dans le style, le plus de noblesse et d'expression dans les figures ».

Peintre de genre, il admet, avec quelque modestie, que le domaine dans lequel il excelle n'est pas le plus élevé : « de chute en chute, la couleur, qui d'abord avait été broyée pour représenter une figure céleste, n'a plus servi qu'à composer des tableaux de genre, des bergères en corset de satin, ou des sujets communs, d'une exécution remarquable sans doute, mais dépourvus du grand caractère primitif ».

Parmi toutes les communications de Jules Salles à l'Académie de Nîmes, il en est une qui se distingue par une ampleur exceptionnelle : elle n'occupe pas moins de 62 pages des *Mémoires* des années 1854 et 1855 et sa lecture se poursuivit durant trois séances consécutives. Il s'agit de l' « Etude sur la vie et les travaux de Bernard Palissy, précédée de quelques recherches sur l'histoire de l'art céramique ».

En guise d'introduction, son auteur commence par brosser à larges traits un tableau de l'évolution universelle de la céramique depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Ayant ainsi exalté la technique dans laquelle a excellé Palissy, il pourra évoquer ses créations et les conditions difficiles et bien connues dans lesquelles elles ont été effectuées sans courir le risque de tomber dans l'anecdote. De plus, il montre que le sujet de son étude, loin de n'avoir été qu'un simple technicien, fut aussi un savant. Cartographe, il a fait un relevé des îles de la Saintonge. Physicien, il a donné des cours publics et résolu divers problèmes d'une façon très moderne, par le recours à l'observation et à des méthodes rationnelles de raisonnement. Et Catherine de Médicis, reconnaissant ses qualités de gestionnaire, l'avait nommé gouverneur des Tuileries.

Puis Jules Salles accroît encore l'aura qui entoure Palissy en évoquant la qualité des écrits de celui dans lequel Lamartine a vu « un des plus grands écrivains de la langue française ». Et c'est alors que l'auteur, en replaçant son personnage dans

son temps par l'évocation de l'atmosphère dramatique des guerres de religion qui ensanglantèrent la France de son époque, révèle une nouvelle dimension de l'homme dont il se fait le biographe : il est aussi un croyant, inébranlable dans sa foi, préférant à l'abjuration la captivité et le risque de la mort.

Jules Salles s'explique sur le choix de son sujet en disant que Palissy « est le modèle le plus complet que nous puissions offrir aux artisans de toutes les professions » et il ajoute : « il nous a semblé qu'il pouvait être salutaire de se placer un moment en présence d'une de ces puissantes individualités qui tiennent haut et ferme la bannière du beau et du bien. On se laisse aller si doucement à la dérive, on se laisse vivre si facilement, on est si habitué au bien-être et à la liberté, qu'on perd ainsi la faculté de comprendre ces vies orageuses qui s'écoulent tout entières dans une lutte énergique et sont dominées, comme traversées d'un bout à l'autre, par un principe élevé qui les épure en les ennoblissant ».

Ce texte nous aide à mieux comprendre Jules Salles, que nous connaissons trop mal. Il croyait à la vertu d'exemples comme celui qu'il cite. Il a dû lui-même s'en inspirer et cela explique peut-être son existence si active et si bien remplie, au cours de laquelle il s'est dévoué de diverses manières au service de l'art.

Il pensait que celui-ci avait une action moralisatrice et l'on ne doit donc pas s'étonner de voir figurer au début et à la fin de ses Mémoires cette phrase de Richard Wagner : « La vie ne peut être supportable pour l'homme que dans une société où l'art en constitue la fonction la plus haute ».

NOTES

(1) Cette exposition, présentée du 26 février au 10 avril 1983, a donné lieu à l'édition d'un catalogue illustré d'une centaine de reproductions d'œuvres de Jules Salles (peintures et dessins) appartenant au musée des Beaux-Arts de Nîmes et à diverses collections publiques et privées.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1982

par M. Jacques LARMAT

Membre résident,

Président sortant

Une coutume sûrement ancienne — et somme toute assez raisonnable — veut qu'il appartienne au président sortant, à peine rentré dans le rang — il cède son fauteuil à son successeur dans le courant du mois de janvier — d'en ressortir une dernière fois pour rendre compte, au cours de la séance publique annuelle, de la vie de l'Académie pendant l'année écoulée.

Je remplirai donc cette austère mission.

L'an 1982 a été, pour notre Compagnie, au milieu des travaux et des jours, marqué par d'exceptionnels honneurs — j'y reviendrai — puis affligé par des deuils répétés.

Elle se trouvait au complet depuis le 8 février après avoir reçu en son sein, au début de l'année, d'abord M. Paul Blanc, directeur de banque, mais aussi, comme le disait en l'accueillant le président Vielzeuf, « bibliophile éclairé, parfait ambassadeur des lettres françaises et provençales et ardent défenseur des traditions félibréennes » ; et ensuite M. le pasteur Bonifas dont la vie et l'œuvre écrit témoignent l'une et l'autre, non seulement de son activité de missionnaire chrétien, mais encore de son ardeur à défendre les droits, les libertés de l'homme. Et puis, en quelques mois, à partir de la fin juillet, l'Académie perdait trois de ses membres résidants : M. le chanoine Marchand, M. le pasteur Lauriol, M. le professeur Seston, tous trois hommes de grand savoir et en même temps de la plus extrême modestie, hommes de foi et en même temps profondément respectueux des croyances différentes ou des incroyances d'autrui.

M. le chanoine Marchand, vicaire général honoraire, n'aura été des nôtres que pendant moins de dix ans mais il nous aura apporté jusqu'à la fin les lumières de sa science et la clarté malicieuse de son sourire. L'âge avait éloigné depuis quelque

temps M. le pasteur Lauriol de nos travaux mais nombreux parmi nous se souviennent encore de l'éloquence exceptionnelle qu'il mit, à Nîmes et à Paris notamment, au service de sa foi et de la défense de ses idéaux terrestres. Quant à M. Henri Seston, agrégé des lettres, professeur de lycée, il a laissé le plus admiratif des souvenirs chez les nombreux confrères qui furent ses collègues ou ses élèves.

Je sortirais un peu du cadre chronologique qui m'est imposé pour vous faire part de l'élection au début de ce mois de M. le chanoine Fayolle au fauteuil de M. le chanoine Marchand et de M. le pasteur Chateau au fauteuil de M. le pasteur Lauriol.

Au cours de l'année écoulée, l'Académie avait d'autre part élu, comme membre non résidant, Mme Adrienne Durand-Tullou, historienne et ethnologue, et comme membre honoraire, Mme Frédérique Hébrard, femme de lettres, fille de M. André Chamson, membre non résidant de notre Compagnie — et accessoirement membre de l'Académie Française — et de Mme, née Lucie Mazauric, également membre non résidant.

Je dirai maintenant ce qu'il est convenu d'appeler nos travaux. Je mettrai à part la séance publique du 31 janvier 1982 pour ne vous rendre compte que des ordinaires lesquelles furent, selon l'usage, occupées pour le principal par la lecture et la discussion de communications toutes originales, nombreuses. Je vais vous en indiquer brièvement le sujet sans m'astreindre à respecter l'ordre chronologique.

Près de la moitié d'entre elles se rapportaient, du moins par quelque côté, à l'histoire et à la littérature locales ou régionales dont l'étude est bien, à mes yeux, la principale raison d'être des Académies de province.

C'est ainsi que le 2 avril puis le 10 décembre, M. l'abbé René André exposa les résultats des patientes recherches qu'il poursuit sur *l'histoire du village de St-Victor-de-Malcap,* d'abord *des origines à la Révolution,* puis *pendant la Révolution Française.* Notre confrère sut retracer à merveille les événements qui affectèrent la vie de son village natal, fournissant ainsi tous les éléments d'une de ces monographies locales qui permettent de nourrir et de préciser les synthèses des historiens.

Au cours de deux séances également, les 7 mai et 22 octobre, M. Pierre Couëtard, membre correspondant, raconta la vie d'un explorateur nîmois, *Paul Soleillet,* dont le buste orna longtemps

le bosquet de la Fontaine. Il parla avec tant de science et de conscience des voyages de Soleillet en Afrique au cours de la seconde moitié du XIXe siècle qu'une troisième communication lui sera nécessaire pour achever une biographie qui représentera à la fois une appréciable contribution à l'histoire coloniale, ou paracoloniale, de la Troisième République, et un monument élevé à la gloire d'un de nos compatriotes.

Un autre membre correspondant, M. Roger Gaillard, nous fit le 4 juin, le récit des négociations grâce auxquelles purent avoir lieu, en 1863, *les deux premières corridas de notre passé tauromachique,* avec le toréador espagnol El Tato comme vedette ; récit très vivant et plein de péripéties imprévues.

Le 8 octobre, M. le docteur Edouard Drouot nous apprit *l'histoire des ponts et des bacs de la Gardonenque.* Il fit voir comment, au cours des siècles, les ponts succédèrent aux bacs aux mêmes points de passage pour être remplacés à leur tour par d'autres ponts généralement plus larges ; et il accrut encore l'intérêt de sa narration en abordant à la fin le problème des crues du Gardon.

Parmi les écrivains nîmois, il en est peu d'aussi illustres que *le poète Bigot.* M. Michel Courty, membre correspondant, lui consacra une remarquable communication qui fut lue à la séance du 19 mars. M. Courty y présenta l'œuvre en vers français et la poésie en langue d'oc de notre compatriote et insista sur son attachement à notre Compagnie à laquelle il appartint pendant 33 ans.

Le sujet développé le 3 décembre par M. Jean-Charles Lheureux me fournit une transition pour passer des travaux inspirés par notre ville ou notre département à ceux, plus généraux, qui contribuent à entretenir et à étendre le fonds culturel des académiciens nîmois. Vous allez voir tout à l'heure en effet comment, à partir du centenaire d'une librairie de notre cité, le conférencier en viendra à traiter dans toute son ampleur *la question du colportage des écrits en France.* Je n'en dis pas davantage pour ne pas déflorer son discours et n'ai pas besoin d'en souligner à l'avance la qualité.

M. Joachim Durand est probablement celui d'entre nous qui a fait revivre devant ses confrères le plus grand nombre d'hommes et de femmes illustres. L'an passé, le 22 janvier, il a ressuscité la grande figure de *Jean Jaurès.* Il a relaté les étapes

de sa carrière et a su fort bien dire le socialiste humaniste, l'orateur, le philosophe, l'historien, l'apôtre de la paix que fut ce grand homme politique.

Nous en arrivons à une époque beaucoup plus récente avec M. le général Pierre-Henri Cothias qui nous a décrit le 17 juin la dure et meurtrière marche *vers Rome, en 1943-44,* des troupes marocaines du Corps Expéditionnaire Français commandé par le général Juin. Le général Cothias qui y participa en tant que capitaine des tirailleurs marocains analysa le déroulement des opérations avec la clarté et la concision qui sont les premières vertus de l'éloquence militaire ; mais il n'empêcha pas l'émotion de sourdre au rappel des épreuves et des hauts faits de l'Armée Française renaissante.

L'éloquente et substantielle évocation que nous fit le 19 novembre M. André Nadal des plus célèbres des *calculateurs prodiges* n'est évidemment pas sans rapport avec la science de Clio, encore que par le détour d'un essai de psychologie et d'une adroite transition, elle se termina par une sorte d'apothéose poétique. Je ne sais à quel dosage d'histoire, d'anecdotes, de mathématiques et de poésie se sera livré notre confrère polyphile dans le condensé que vous entendrez à la fin de cette séance : je ne doute pas qu'il soit excellent.

Thème sociologique plutôt qu'historique que celui de *la peine de mort* choisi par M. le bâtonnier Edgar Tailhades. Sans négliger en effet de rappeler la place tenue dans l'arsenal pénal des civilisations passées par le châtiment suprême, il nous présenta surtout le 23 avril, très objectivement, les principaux arguments des abolitionnistes et ceux des défenseurs de la peine capitale. A la fin de cet exposé, nourri de son expérience de grand avocat d'assises et de rapporteur de la Commission des Lois du Sénat, il conclut prudemment en laissant à l'avenir le soin de juger du bien-fondé de l'abolition.

Dans le domaine de la littérature générale, Mlle Alice Fermaud, agrégée d'italien, élargit notre culture, d'une façon érudite et attrayante à la fois, par ses deux denses études : l'une du 19 mars sur *Ludovic Arioste* et son œuvre, notamment le « Roland furieux » ; l'autre du 5 novembre sur *Dante, sa vie et ses œuvres mineures* seulement ; car elle s'est justement réservée de nous faire redécouvrir un peu plus tard le chef-d'œuvre du grand Florentin qu'est la « Divine Commédie ».

Je n'ai à signaler que deux communications de caractère scientifique.

Celle de M. Félix Villeneuve, en date du 21 mai, fut consacrée aux *manipulations génétiques,* c'est-à-dire aux modifications du patrimoine héréditaire que les biologistes ont appris à réaliser d'abord sur des bactéries mais déjà aussi sur des organismes supérieurs. Notre confrère montra clairement les étonnantes perspectives qu'ouvrent ces nouvelles techniques notamment du point de vue médical et du point de vue de l'amélioration des ressources alimentaires de l'humanité ; tout cela sans dissimuler les dangers de pareilles hardiesses.

Quant au professeur Hervé Harant, correspondant national de l'Académie de Médecine, il attira notre attention le 5 mars sur un problème tout différent mais d'une grande importance cependant, celui *du bon et du mauvais usage des médicaments.* Il dénonça avec autant de verve et d'esprit que de science et d'expérience la surconsommation médicale, dangereuse et ruineuse, qui sévit dans notre pays.

Tout à fait inclassable finalement — mais est-il toujours nécessaire de classer ? — est la causerie de M. André Nadal en date du 19 février. Le titre en indique bien pour l'essentiel le contenu : *« La stratosphère et « Concorde », suivi d'impressions de voyage en Californie, au grand canyon du Colorado, en Louisiane et au Cap Kennedy »*. Mais il ne laisse pas soupçonner la richesse et l'agrément d'une promenade qui entraîna les académiciens dans la stratosphère à une vitesse supersonique puis leur fit admirer quelques-uns des paysages les plus spectaculaires des Etats-Unis avant de les conduire sur le célèbre site de lancement des fusées.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que l'Académie de Nîmes a travaillé cette année tout autant que les précédentes. Encore s'est-elle donné en supplément le plaisir de commémorer dignement, les 15 et 16 mai, le troisième centenaire de sa fondation, au cours de plusieurs manifestations : inauguration de la magnifique exposition sur l'histoire de notre Compagnie organisée au Musée des Beaux-Arts par Mme Lassalle et M. le docteur Drouot principalement ; réceptions à la Préfecture et par la municipalité ; et surtout séance publique solennelle tenue au Théâtre sous la présidence de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat, et en présence des autorités de la région, du département et de

la ville, de cinq académiciens français, des délégués de plusieurs académies de province et d'un public nombreux et choisi.

Enfin, parallèlement à ses travaux ordinaires, elle s'est réunie plusieurs fois au cours du dernier trimestre de l'an passé, donc à l'aube de son quatrième siècle d'existence, pour s'interroger sur l'opportunité d'apporter quelques changements à sa « façon de vivre ». Elle a cherché en particulier à répondre aux demandes qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises de s'ouvrir davantage à la Cité. Elle communique d'ailleurs depuis longtemps avec elle, avec le département et même au-delà, par les Bulletins et les Mémoires qu'elle publie régulièrement, par le réseau de correspondants qui lui sont associés, par la participation de ses membres aux plus importantes des sociétés culturelles de Nîmes et du Gard. Elle s'était engagée un peu plus dans cette voie au cours du premier semestre en accueillant dans son sein M. le Maire de Nîmes comme membre d'honneur ès qualités, en répondant positivement à l'invitation d'un club de service et en accordant son patronage, à titre tout à fait exceptionnel, à la conférence d'un grand chroniqueur littéraire parisien. Elle s'y est avancée davantage encore en décidant récemment d'organiser chaque année au moins une conférence publique en sus de la séance traditionnelle. Il est probable qu'elle continuera à développer ces échanges avec la ville pour le plus grand profit de l'une et de l'autre. C'est du moins le vœu que je forme en terminant cet aride compte rendu.

MEMOIRES DE L'ACADEMIE DE NIMES, 1980, 1981, 1982

A PROPOS DES ORIGINES D'UNE LIBRAIRIE NIMOISE
LE COLPORTAGE DES ECRITS SOUS LE SECOND EMPIRE

par M. Jean-Charles LHEUREUX

Membre résidant

Pour des motifs dont je distingue mal la nature exacte : nostalgie du passé... respect de la tradition, ou peut-être quelque paresse intellectuelle... j'ai toujours éprouvé de la contrariété devant les bouleversements de l'aspect de nos rues provoqués par des événements socio-économiques.

Un café devient banque ou superette, un magasin de nouveautés (où nos aïeux s'habillaient bien) cède la place à une cafétéria, des épiceries fines se transforment en restaurants asiatiques...

Ce sont là me dira-t-on, les conséquences des lois simples d'une économie compliquée. J'en conviens certes mais cela paraît quand même bien dérangeant !

Ce préambule légérement teinté de morosité fera mieux comprendre quel fut mon intérêt d'apprendre que la librairie-papeterie Lacour, voisine de la Porte Auguste était non seulement plus que centenaire (puisque fondée en 1863) mais se trouvait actuellement gérée par des descendants directs de son créateur.

A Nîmes, à ma connaissance (relative), aucune librairie ne peut se prévaloir d'un véritable et long passé si ce n'est justement cette entreprise née dans le passage Guerin et qui, malgré ses changements de raison sociale (Ollé puis Lacour-Devoisin puis Lacour S.A.), n'a cessé d'appartenir et d'être exploitée par la même famille.

La curiosité qui m'avait poussé à interroger le dernier représentant de cette dynastie de libraires, M. Christian Lacour, a été immédiatement récompensée puisque dans son bureau j'ai pu contempler l'original d'un brevet de libraire datant du 7 juillet 1869 et délivré au nom de l'Empereur à M. Jean-François Ollé.

Questionné sur la personnalité de ce personnage, Christian

Lacour m'a répondu qu'il s'agissait de son arrière-arrière-grand-oncle et que c'était lui qui avait fondé la maison dont il s'occupait actuellement !

Naturellement je voulus en savoir davantage sur l'homme et sur les circonstances dans lesquelles il avait créé sa librairie sous Napoléon III.

Mais, cette remontée dans le passé m'a mené bien au delà de la place des Carmes sur les traces d'une corporation spécifique. Celle des colporteurs de librairie, dont l'activité recoupe beaucoup d'autres domaines de l'histoire et en éclaire certains aspects particuliers.

Voici donc quelques notations à propos de la vie de Jean-François Marcelin Ollé, colporteur de livres sur les routes méridionales avant sa mutation socio-professionnelle comme libraire puis libraire breveté à la résidence de Nîmes.

Jean-François Marcelin Ollé est né le 27 novembre 1823 dans la Haute-Garonne à Ardiège, une petite localité rurale d'une centaine de foyers, dans le canton de Montréjeau, à quelques kilomètres au sud-ouest de St-Gaudens.

Ses parents appartenaient à une catégorie sociale qui, selon les critères de l'époque, était mal reconnue par la société, en raison de l'incertitude de son existence et à cause de son nomadisme : celle des colporteurs.

Ce terme était initialement réservé à ceux qui portaient leur paquetage suspendu au cou et qui étaient spécialisés dans la vente des images et écrits. Cependant, les termes de Mercelots (vendeurs de mercerie), Bisouarts, et, en d'autres régions : Mercelets, Mercerets, Porteballes ou Portepaniers étaient également couramment employés.

Le Haut Comminges était alors, comme d'ailleurs tous les contreforts des Pyrénées, un foyer actif d'émigration intérieure et, par tradition ancienne, sécrétait des troupes vagabondes d'artisans itinérants : rémouleurs et étameurs, bonnetiers, quincaillers ainsi que marchands de sangsues, portefaix et chiffonniers. Toutes activités qui, malgré une certaine hiérarchie sociale, faisaient qualifier ceux et celles qui les exerçaient de « Sauvages ».

Selon Cenac-Montaut dans son ouvrage « Le colporteur des Pyrénées » publié en 1866, plus de 20.000 habitants de l'arrondis-

sement de St-Gaudens quittaient, chaque année, leur demeure pour aller proposer leur marchandise de village en village.

Ce chiffre est, sans doute, exagéré, car, en 1855, 6.000 départs seulement étaient signalés dans le même arrondissement par les procès-verbaux officiels.

Pour approcher la vérité, prenons un moyen terme et fixons à 12 ou 13.000 le nombre des colporteurs exerçant alors leur activité dans cette circonscription, ce qui est déjà respectable.

Sur ce total, et d'après les mêmes sources, les colporteurs de livres et gravures représentaient 22,71 % de l'ensemble des marchands ambulants ; soit quelques 3.000, chiffre qui peut surprendre si l'on chausse les lunettes de notre époque. Mais gardons à l'esprit qu'au siècle dernier, le commerce de l'imprimé relevait d'un système tout à fait différent de celui qui est politiquement et économiquement en vigueur aujourd'hui.

Ce que Jean-Jacques Darmon a pu appeler « la patrie des colporteurs de librairie » s'inscrivait alors presque toute entière dans un triangle dont les sommets étaient au sud : Bagnères-de-Luchon ; à l'ouest : Bagnères-de-Bigorre, et à l'est : St-Gaudens.

Dans cette zone certaines communes s'adonnaient tout particulièrement à ce négoce spécialisé, en particulier le long de la vallée de la Garonne, depuis la frontière espagnole jusqu'à la hauteur de St-Gaudens. Depuis Louis XVIII, Ardiège figurait parmi elles.

Un sol ingrat, une propriété trop morcelée expliquaient cette vocation. Jean-Marie Saint Jean, instituteur primaire dans cette région a décrit ainsi, dans un mémoire écrit en janvier 1861 à l'intention du Ministre de l'Instruction et des Cultes, les motivations de cet exode quasi-collectif : « *Non seulement réduit à l'impossibilité de réaliser des épargnes, mais trop souvent condamné à des emprunts au bout desquels se dresse la perspective douloureuse de l'expropriation le père de famille se dégoûte de l'agriculture qui ne lui donne que la misère, et soit pour alléger ses charges, soit pour ouvrir à ses enfants une voie moins ingrate, il les éloigne à la fois de l'école et du village et les lance de bonne heure dans le colportage...* »

Jean-François Ollé imite l'exemple de ses voisins et part sur les routes.

Il a à peine seize ans. Et pendant 24 ans, il allait parcourir le Midi avant de se fixer à Nîmes.

Maintenant que nous savons pourquoi, il est intéressant d'essayer de savoir comment s'exerçait ce négoce plein d'aléas et aux limites de la légalité.

Le colportage d'imprimés est attesté dès la fin du XVe siècle. Malgré tous les obstacles opposés à son développement il ne fera que prospérer jusqu'au XVIIIe. M. de Malesherbes sous le règne de Louis XVI aura pu s'étonner ainsi : « *Tout est rempli dans nos campagnes de marchands vagabonds qui étalent des livres dans les foires, les marchés, les rues des petites villes. Ils vendent sur les grands chemins ; ils arrivent dans les châteaux et exposent leur marchandise... En un mot leur commerce est si public qu'on a peine à croire qu'il ne soit pas autorisé !...* »

Effectivement, au fil des ans, cette activité (non pas franchement interdite mais tolérée sous la contrainte de règlements stricts) avait acquis des traits distinctifs qui la différenciaient du banal négoce de grand chemin.

Elle se pratiquait tout au long de l'année mais ceux qui s'y adonnaient n'avaient pas perdu tout contact avec la terre dont ils étaient propriétaires et qu'ils s'efforçaient d'augmenter avec les bénéfices de leurs expéditions.

Dans un mémoire de 1855 Charles Nisard précise que les colporteurs d'été se mettaient en route en avril ou en mai pour regagner leurs foyers fin septembre ou début octobre, cependant que ceux d'hiver couraient les chemins d'octobre à juin. Selon leur spécialité, les Commingeois suivaient des itinéraires différents. C'est ainsi que l'aire de démarchage estival couvrait le Midi, les Alpes, la Haute Loire ainsi que la Bretagne et la Normandie. Les portefauxers partant l'hiver se dirigeaient vers Limoges, Bourges, Gueret et Auxerre.

Ardiége, patrie de notre futur libraire nîmois était une « commune d'été ». D'autres villages (Aspin, Mazères, Cuguron) ne comptaient que des colporteurs d'hiver. Il n'existait, en fait, qu'une seule localité, celle de Bouix dont les habitants se partageaient entre les deux sortes d'expéditions.

Mais ni la tradition orale, ni les documents ne fournissent d'explication valable du choix de ces spécificités.

D'Ardiège donc, Jean-François Ollé et ses camarades porte-balles se dirigeaient d'abord vers l'Aude ; de là ils passaient dans l'Hérault, puis dans le Gard et traversaient le Rhône pour visiter le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône au sud, le Dauphiné au nord.

Aux Archives du Tarn, un document de décembre 1864 permet ainsi de constater que Jean-Baptiste Dumont de Cier de Rivière (village tout proche d'Ardiège) avait accompli depuis avril de la même année (avec une autorisation valable dix mois) un circuit comprenant l'Hérault, le Gard, la Drôme, le Rhône, la Saône-et-Loire, l'Allier, le Puy-de-Dôme et le Cantal. Soit un périple de quelques 1.800 kilomètres.

Il convient de remarquer, car la vision d'un homme cheminant solitaire, courbé sous son ballot de marchandises s'impose facilement à l'esprit, que le colporteur voyageait très rarement seul.

C'étaient des groupes (la bourgeoisie, méfiante, disait « des bandes ») qui partaient du Haut Comminges sous le commandement d'un « maître » auquel tous devaient obéir et rendre des comptes.

Il y avait des troupes importantes, de 12 à 16 « domestiques », filles et garçons, accompagnant à pied le maître conduisant une voiture traînée par un cheval ou un mulet. Dans ce cas, la carriole contenait la marchandise.

Cependant, le plus souvent il s'agissait de petites communautés parfois familiales, dépassant rarement six colporteurs lesquels transportaient chacun une charge de 25 à 40 kilos dans un panier d'osier. Le bagage personnel se limitait à une chemise de rechange. Un âne accueillait alors sur son bât le paquetage du chef.

Les étapes étaient longues : jamais moins de 6 lieues. Et le plus souvent : 8 ! Soit une trentaine de kilomètres journaliers. 7 à 9 heures de marche suivant le relief de l'itinéraire.

En certains points les colporteurs se séparaient pour visiter villages et fermes isolées pendant 5 à 6 jours avant de rejoindre leur chef en un lieu convenu. Et l'on repartait !

Les stations dans les grandes villes telles que Montpellier ou Nîmes n'étaient pas permises à tous. Il y avait des interdits

obéissant à des règles non écrites. Non pas à l'imitation du Compagnonnage car le Tour de France des Colporteurs n'était pas initiatique. Les exclusivités relevaient de l'usage, d'une hiérarchie établie sur l'expérience, l'ancienneté et également les relations avec les représentants de la Loi. Aussi, sans doute, de la nature des rapports économiques avec les libraires sédentaires.

Il est certain que des groupes de colportage jouaient le rôle de fournisseurs de pièces rares (c'est-à-dire, le plus souvent, de pièces interdites) pour les marchands de livres établis sur la place.

A part quelques rares exemples signalés (A Avignon notamment et à Narbonne) d'éventuels antagonismes entre ambulants et boutiquiers n'ont pas laissé de traces. Ceci implique qu'accord il y avait. A tout le moins tolérance. Et vraisemblablement tolérance négociée. Du moins dans cette période du Second Empire sur laquelle nous nous penchons.

Dans notre ville les colporteurs avaient des lieux traditionnels pour faire halte et proposer le contenu de leur panier aux amateurs.

Un de ces rendez-vous était la Place aux Herbes. D'autres les Arènes et la place voisine de la Porte Auguste où un marché régulier rassemblait, jusqu'à l'inauguration de la nouvelle Eglise Saint Baudile en 1877, les maraîchers de la Vistrenque, les rachalans et mazetiers vendant le produit de leur modeste cueillette (olives, poireaux sauvages, escargots). Sans oublier quelques montreurs d'ours, baladins, arracheurs de dents et marchands d'orvietan.

Jean-François Ollé fréquentant régulièrement ces lieux et s'y étant attiré une clientèle, s'y fixa en 1863 l'année même où une exposition horticole, minéralogique, industrielle et artistique attirait à Nîmes 95.000 visiteurs en quatre mois et où deux corridas données en mai préfiguraient notre actuelle Féria.

Les temps étaient venus pour lui d'abandonner une errance dont les agréments, surtout pour un homme accédant à la maturité se réduisaient toujours davantage.

C'était en effet une vie rude, ascétique même qu'il menait car les porte-balles évitaient les auberges comptant, pour loger et manger, sur la générosité des paysans qu'ils sollicitaient et

qu'ils payaient d'une image sainte ou politique, voire de simples nouvelles recueillies le long de leur périple.

L'expédition saisonnière constituait une école d'endurance, une formation du caractère peu commune. De saison en saison, et avec des maîtres différents, les jeunes colporteurs se familiarisaient avec les subtilités du commerce et du contact humain. Cette sorte de noviciat était marqué, à chaque fin de tournée, par un repas au cours duquel on faisait le bilan de la campagne.

Leur expérience grandissant les domestiques pouvaient espérer devenir maîtres à leur tour au bout d'une plus ou moins longue échéance. Mais il fallait pour cela accumuler un capital non seulement financier mais aussi de fraternité et surmonter bien des hostilités car l'Administration politique n'éprouvait guère de sympathie pour cette corporation particulière.

Témoin cette circulaire ministérielle de juillet 1952 où figure cette appréciation frappant le colporteur : « *allumant ces passions qui spéculent sans cesse sur les bouleversements, il ne laisse derrière lui que les ténèbres, la haine, le trouble, la destruction...* ».

Mais il y a pire en matière d'excès de rhétorique ! A la tribune du Sénat, Eugène Pelletan, discutant d'une proposition de loi régissant le colportage n'emploiera-t-il pas l'expression : « *cette espèce de proxénétisme ambulant du colporteur...* ».

Les prêtres le suspectaient de diffuser des rééditions de Voltaire parmi leurs ouailles quand ils ne l'accusaient pas d'appartenir à la religion réformée.

Ouvrons une parenthèse à ce sujet. Le rôle des colporteurs d'écrits en matière de diffusion de la Bible et des psautiers huguenots est indéniable.

Le dossier est très épais qui souligne ; à travers les rapports de la Police et des fonctionnaires d'Etat et aussi des responsables du diocèse, la multiplicité des documents protestants provenant en particulier de Genève, de Lausanne, de Strasbourg qui ont été répandus dans cette région par les colporteurs dès la fin du XVIe siècle.

L'étude de cette question mériterait plusieurs chapitres dans le cadre de l'Histoire de la Réforme et de ses développements.

Plus brièvement nous nous contenterons de signaler cet aspect du rôle (pour certains ce fut une mission...) de nombreux

porte-balles dans la propagation de la « Joyeuse Illumination » luthérienne.

A l'évidence les paniers étaient souvent œcuméniques quant à leur contenu. Notamment dans la période qui suivit la création à Londres en 1792 de la Société Biblique Française.

Enchaînons donc pour remarquer qu'on faisait également grief aux colporteurs d'inonder les campagnes et les quartiers populaires de brochures et images obscènes (intervention de M. Villiers à la Tribune de la Chambre) ou même (en 1870) de se livrer à l'espionnage !

Un auteur limougeaud n'hésitera pas en 1844 à les accuser de vendre de l'arsenic ? ? ? Aujourd'hui ils seraient sans doute soupçonnés de revendre du H.

Pour beaucoup, le colporteur représentait une incarnation et une allégorie du Mal.

Ce qui explique, en partie, les extraordinaires précautions, le système de contrôle tatillon instauré par l'Administration, perfectionné et compliqué au fil des ans et des gouvernements, et qui astreint le colporteur comme l'éditeur, des livres qu'il diffuse à des formalités rigoureuses.

Les véritables libraires, les premiers, dès après la Révolution qui avait instauré la liberté du commerce, avaient demandé que l'on protège leur négoce de la multiplication des librairies tenues par des analphabètes. La création de la Direction de la Librairie par Napoléon le 5 janvier 1810 et l'obligation de possession d'un Brevet de Libraire par les marchands sédentaires de livres avait compliqué la situation car ce Brevet n'était pas professionnel mais émanait du Pouvoir. Il fallait prêter serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur devant le Tribunal Civil.

Le Ministre de l'intérieur dans la foulée avait assujetti le libraire itinérant *sans brevet* à une déclaration d'agrément, à un visa départemental, puis à un contrôle du paquetage par la Gendarmerie assorti pour les contrevenants de poursuites sévères d'une infraction, voire, souvent, à la saisie de la marchandise et au retrait de l'autorisation de vente.

Les obstacles imaginés par la Restauration iront croissant jusqu'au Second Empire. Fort heureusement pour les porte-balles, leurs origines paysannes leur permettent d'établir des

contacts confiants avec les habitants des campagnes. Dans chaque ferme, on les attend à la période où ils ont l'habitude de venir proposer leurs nouveautés. Lesquelles n'étaient pas, dans leur majorité, de la littérature suspecte.

Certes, il se trouvait dans leur paquetage quelques images dont la naïveté n'offusquerait guère aujourd'hui les lecteurs de certains magazines aux audaces provocatrices mais qui, alors, égratignaient les bonnes mœurs. Nous en parlerons plus loin. L'essentiel de leur marchandise, cependant, était d'essence littéraire mais adaptée aux goûts, à l'instruction, aux besoins du milieu rural. Cela allait de l'imagerie pieuse aux abécèdaires illustrés en passant par les almanachs si appréciés pour les renseignements agricoles et météorologiques, les dictons, les charades et autres « bonnes histoires ». En quelque sorte des ancêtres du Vermot, qui, lui, ne fut créé qu'en 1890.

Le chargement était fonction du capital que le jeune commerçant avait pu consacrer à son achat en début de saison : de 50 à 500 F.

François Debarras, 17 ans et demi, de Sauveterre de Comminges, interrogé par la gendarmerie de Coustalain en Eure-et-Loire révèle par exemple que sa pacotille de livres valait 120 F et qu'il gagnait quelquefois jusqu'à 40 sous ou 3 F par jour : c'est-à-dire une somme équivalente au salaire d'un ouvrier parisien et au double de celui d'un canut lyonnais peu avant la Révolution de 1830. Ce n'était donc pas exactement un métier de misère.. Pour qui était sobre et économe le colportage représentait un moyen de vivre sans gros souci et d'accroître ses économies. Il suffisait d'être robuste, d'aimer la marche et de mépriser les intempéries.

On nous les dépeint ces porteballes comme « *sachant lire et écrire mais rien de plus* (ce qui n'était déjà pas si mal à l'époque!) *et dotés d'une sorte de bonhomie caline et d'un instinct mercantile très prononcé...* ». Les démarcheurs actuels n'ont rien inventé !

Parlant le patois ou la langue des contrées qu'ils traversaient, ils entraient facilement en contact avec la population rurale à qui ils rendaient volontiers des services comme celui de transmettre des messages oraux ou écrits à des parents ou des amis habitant d'autres régions.

Ils étaient accueillis à la table familiale (leur passage était toujours un événement, parfois une véritable fête) et obtenaient facilement la permission de coucher à l'étable. Dans des rapports ecclésiastiques il est même fait allusion indignée aux bonnes fortunes qu'ils obtiennent auprès des fermières esseulées.

Malgré cette complicité, on allait bientôt cependant voir les rangs du colportage se réduire devant la méfiance administrative et les brimades par laquelle souvent elle se manifestait.

Toutes les sources confirment que ce fléchissement s'intensifia sous l'Empire autoritaire. Selon une déclaration du Vicomte de la Gueronnière au Moniteur du 8 avril 1853 la corporation comptait alors environ 300 patrons et 3.000 commis. Deux ans plus tard Nisard ne l'évalue qu'à 150 maîtres et 1.600 domestiques. En 1861 l'Inspecteur Général de la Librairie Gallix dénombrait seulement 500 colporteurs dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées soit six fois moins que le chiffre énoncé 7 ans plus tôt par le sous-préfet de St-Gaudens.

C'est une évidence d'une amorce de quelque décentralisation. Ou, peut-être la décision de Jean-François Ollé de se sédentariser à Nîmes en 1863 coïncide exactement avec la période où fermèrent les maisons d'éditions spécialisées dans les écrits colportés. Notons, par exemple, que le Catalogue des impressions autorisées par l'administration parut pour la dernière fois en 1865.

LA NAISSANCE DES « CANARDS »

Nous arrivons à cette question (d'un intérêt majeur) de la nature du contenu des paquetages. Selon les provinces il faudrait faire un tri car la demande était assez diversifiée. Des nouvelles imprimées d'abord, assez semblables dans l'esprit sinon dans la forme à nos journaux à sensations (je ne citerai pas de titres...). On les appelait des « canards ». Le mot est resté.

De petit format ils présentaient sur un ou deux feuilles des nouvelles dont l'actualité était relative. Sans transistor ni satellites les lecteurs n'étaient pas vraiment exigeants sur la rapidité de l'information. On y relatait la naissance d'un veau à 5 pattes ou de quelque autre monstre, des crimes horrifiants, l'exécution publique de tel ou tel assassin, un tremblement de terre, le déroulement de cérémonies fastueuses dans des cours

allemandes ou italiennes. Le tout rédigé en un style naïf et dans une typographie sans grande élégance.

Il y avait aussi les petits cahiers de chansons populaires signées d'auteurs aussi justement célèbres que Béranger, Piron ou Desaugiers et dont le succès prolongé en faisait de véritables classiques.

Les brochures à résonance socio-politique constituaient une partie du chargement de la plupart des colporteurs. Beaucoup étaient verbeuses, et innocentes, évoquant tout au plus les théories rousseauistes. Mais, quelques-unes légitimaient le soin avec lequel le Gouvernement entendait exercer son contrôle a priori sur les écrits diffusés hors des librairies.

Il y avait des censeurs qui toléraient les œuvres voltairiennes mais des poursuites rigoureuses étaient déclenchées contre les écrits attentatoires à la morale : ce que l'on nommait communément « le dessous du panier » par allusion aux précautions prises par les colporteurs pour les dissimuler.

Citons par exemple le fameux « Tableau de l'amour conjugal » un best-seller de l'époque, sans nom ni adresse d'éditeur, diffusé par Auguste-Jean Le Bailly lequel récolta 1.000 F d'amende pour cette infraction grave. Telles aussi ces « Chansons badines et joyeuses par Piron, Collé, Panard, Gallet et d'autres auteurs » et cette brochure intitulée « Crimes, délits et scandales au sein du clergé » qui en 1861 valut bien des ennuis à Charles Noblet.

Grâce à un grand-père maître d'école en Dauphiné, passionné d'éducation populaire, qui les avait hérités de ses parents, j'ai pu conserver jusqu'aux bouleversements de la guerre quelques ouvrages vendus dans les campagnes de la Drôme avant 1870.

Je me souviens d'un Calendrier des Bergers, d'un Trésor des Laboureurs, de plusieurs Almanachs Mathieu de la Drôme et d'une Histoire de Mandrin illustrée d'une affreuse représentation du cadavre disloqué du brigand exécuté à Valence en 1775. D'autres fascicules aussi dont j'ai perdu le souvenir des titres mais dont je me rappelle fort bien le papier craquelé grisâtre et les illustrations mal encrées.

Un ami médecin en Vaucluse m'a montré un « Cathéchis-

me à l'usage des grandes filles pour être mariées, augmenté de la manière d'attirer les amants ». Evidemment ce n'était pas tout à fait ce que l'on peut appeler de la bonne littérature !

Dans les catalogues de Le Bailly (1863) et de Renaud Noblet (1868) figurent des œuvres telles que un « Essai sur les mœurs » de Voltaire en 4 volumes, la « Jérusalem Délivrée » (1 vol. à 0,60) le Manuel du Vétérinaire (en 2 vol. à 6 F) à côté de brochures à 0,10, 0,08 et même 0,04 relatant l'Histoire de Geneviève de Brabant, de Jean de Calais, de Robert le Diable, des 4 fils Aymon et des 4 Sergents de la Rochelle.

On y rencontre également une Vie de Gargantua adaptée librement de Rabelais, « Le Juif Errant », « Le Prophète infaillible du beau sexe », « L'ancienne et la nouvelle clef des Songes », « La Cartomancie complète » et de nombreux ouvrages de magie blanche comme le Grand et le Petit Albert. Sans omettre le « Catéchisme des Farceurs », « La Trompette du Carnaval » dédiée « aux rigoleurs, flambards, chicards, balochards et titis », ainsi que le « Secrétaire des Amants ou Recueil choisi de lettres d'amour à l'usage des deux sexes ».

Le titre le plus demandé était cependant (qui s'en étonnerait ?) « La Grande et véritable Cuisinière bourgeoise » par Mlle Jeannette.

Dans le domaine de l'Histoire, le choix était assez vaste depuis « L'Histoire Complète de la France jusqu'en 1862 » avec gravures (10 F les 4 vol.) jusqu'à l'Histoire de France de Leragois à 0,60 en passant par l'Histoire des 3 Napoléons à 1,20.

A remarquer que si, sous la Monarchie de Juillet, les prouesses de la Grande Armée étaient diffusées abondamment, sous le Second Empire par contre ce genre d'ouvrages devait disparaître presque complètement.

LA BIBLIOTHEQUE BLEUE

Abordons maintenant, si vous le voulez bien, l'important chapitre des romans populaires et de la très fameuse Bibliothèque Bleue.

Ces romans étaient strictement conformes aux recettes éprouvées du mélodrame qui faisait pleurer Margot et remplis de poncifs, de coups de théâtre et de bons sentiments.

« Victor ou l'Enfant de la Forêt » de François Guillaume

Ducray-Duminil tira plus que nos meilleurs Prix Goncourt. Avec les mêmes ingrédients, l'auteur rédigea donc « Coelina ou l'enfant du Mystère » qui obtint, lui aussi un énorme succès. On y trouvait une infortunée créature prénommée Isoline sequestrée pendant 10 ans au fond d'un caveau fétide où la malheureuse n'avait d'autre nourriture que... des œufs d'aigle. De quoi faire rêver les zoologues !

Pour compléter la trilogie il parut ensuite : « Maria ou l'enfant de l'infortune » qui ne le cédait en rien en rebondissements aux deux tomes précédents.

Fabriquée selon la même technique et les mêmes éléments : orpheline vertueuse, traître, vengeur masqué, cachot, grotte, fantômes et chastes amours contrariées : Il y eut « L'Histoire d'Ernestine » de Mme de Riccoboni laquelle, il faut le noter, fut un des auteurs préférés de Mme de Staël mais dont par la suite, Vigny devait dire que ses romans n'étaient bons « *qu'à faire sangloter les portières et dépérir toutes les brodeuses...* ».

Il y eut également « Ourika » de Mme de Duras, amie de Chateaubriand à propos duquel roman on pourrait remarquer qu'une œuvre à succès de Delly publiée 50 ans plus tard (et actuellement toujours vendue dans les publications populaires) a pour titre Ourida et relate une aventure très, très semblable... Coïncidence...

Depuis la Monarchie de Juillet, le colportage avait ses auteurs attitrés, des scribes besogneux dont Nisard disait qu'on ne pouvait même pas les appeler des Hommes de Lettres « *tant l'imagination, le style et la grammaire leur étaient étrangers...* ».

Les auteurs se pillaient sans vergogne. Si bien qu'on pouvait retrouver sous 4 ou 5 titres différents la même histoire à peine modifiée ; un bandit borgne devenant manchot, un aveugle se substituant à un paralytique, une grotte fangeuse remplissant les fonctions carcérales d'une cave putride.

Dans les catalogues on trouve même des démarquages de « Monte-Cristo » où Edmond Dantes devient Albert Dantos et l'Abbé Faria est rebaptisé Abbé Capri... Et aussi des arrangements des Trois Mousquetaires (ou seuls d'Artagnan et Mazarin ont conservé leurs noms...).

Soyons honnêtes, le colportage ne diffusait pas que de tels pensums d'écrivailleurs, il y eut des feuilletons honorables

répandus dans les campagnes. Et même des œuvres de qualité comme « La Princesse de Clèves ». Car l'affinement du goût et les progrès de l'instruction rendaient le public des bourgs et des villages plus exigeant.

La preuve en est qu'un éditeur parisien Montalba vient il y a quelques semaines de créer une collection appelée *Bibliothèque Bleue* dans laquelle il envisage de rééditer des ouvrages de colportage. Sont déjà parus : « Le Miroir des Femmes » et « Les Figures de la Gueuserie ».

La question pourrait être posée peut-être de savoir pourquoi les éditeurs spécialisés ont paru dédaigner la production romancière dont Ponson du Terrail, Eugène Sue et Dumas père furent les maîtres.

Mais il est vrai que le système des relations entre éditeurs spécialisés ou non, grossistes en librairie et colporteurs est devenu rapidement très difficile à comprendre.

Des colporteurs ont racheté des fonds de librairie (notamment chez Didot qui solda 200.000 F de beaux livres) ou se sont faits eux-mêmes éditeurs. Il y eut aussi, pour des motifs économiques, dans l'intervalle des deux révolutions, de véritables braderies de livres. Ce qui permit de voir des in-octavo côtés 9 F dans le commerce, proposés à 90 centimes au porte-à-porte.

Et faut-il citer pour mémoire la fameuse « librairie avec prime » (mais cela existe encore dans la vente par correspondance) qui offrait, par exemple, pour six francs par an, trois livraisons hebdomadaires et un couvert en métal argenté !

Le moment semble venu de poser la question : qui imprimait ces livres, ces brochures et ces canards.

Il s'agissait d'éditeurs très spécialisés dont l'industrie avait pris naissance vers la fin du XVIe siècle à Troyes avec l'imprimeur Nicolas Oudot. Ce dernier devait éveiller beaucoup de vocations si bien que vers 1750 chaque ville importante avait son éditeur de colportage. Les plus prolifiques, sinon les plus talentueux, résidaient à Rouen, Limoges, Epinal, Tours et Paris.

Sans parler des maisons belges (qui échappaient à la censure) des dizaines de noms sont parvenus jusqu'à nous : Bajat fils à Lyon, Bonnemaison et Fages à Toulouse, Chassaignon, Vialat, Charles Placé, Humbert de Mirecourt, Barbier. Les plus

célèbres furent, à Paris : Bernardin-Bechet, Bailly, 24, rue Dauphine et Noblet, délégué de la profession. En province surnagé. rent les noms de Pèlerin à Epinal, Offray aîné à Avignon (jusqu'en 1870) et Hinzelin de Nancy, spécialiste des almanachs dont il tira certaines années plus de 2 millions d'exemplaires.

LES JOURNAUX LITTERAIRES

Je souhaiterai aborder maintenant un des phénomènes qui contribuèrent à hâter la fin du colportage. Ce fut, à partir de 1858, la multiplication des journaux littéraires illustrés, hebdo ou bi-hebdomadaires, dits aussi « journaux-romans » comportant 8 pages et dont le prix modique sonna le glas des livrets des porte-balles.

En 1863 on en dénombrait 21 tirant en moyenne à 15.000 exemplaires. Il y avait : le Journal pour tous, les Bons Romans, le Passe-Temps, le Journal du Dimanche, le Voleur, la Science pour Tous, les 5 centimes illustrés, le Journal du Jeudi, les Veillées parisiennes, les Echos de Paris, les Coulisses du Monde, le Siècle Illustré, la Semaine des Enfants, le Foyer des Familles.

Un d'entre eux le Journal Populaire avait Gustave Doré pour illustrateur. En 1865 on comptait sept quotidiens et vingt-deux hebdos bénéficiant de tirages importants. Le Petit Journal Quotidien, à 5 centimes, créé par Moïse Millaud étant réputé pour ses feuilletons signés Gaboriau ou Ponson du Terrail. Mais également pour une chronique de faits divers romancés et, en quelque sorte, magnifiés. Son succès lui valut d'engendrer un petit frère « Le Nouvel Illustré » en avril 1866. Un réseau efficace de distribution devait contribuer à sa grande diffusion.

A Nîmes, par exemple, le dépositaire régional était le libraire Salles (un des ancêtres de Salles-Valmont qui tenait boutique rue du Général Perrier). Le 22 septembre 1863 ce libraire avisait le Préfet de son intention « *de faire une tournée dans le Gard pour organiser, dans chacune de ses communes, la distribution et la vente au numéro sur la voie publique et à domicile, du « Petit Journal Quotidien de Paris » par le mode de dépositaires et de facteur ad hoc* (il écrivait a dock, ce qui pouvait prouver qu'il préférait Shakespeare à Virgile)...

Ce projet pouvait paraître ambitieux mais il n'en reste pas moins qu'en 1866 le réseau national comptait déjà une moyenne

de 13 points de vente par département et 1.200 au total dans le pays. Il y en a 27.000 aujourd'hui !

Détail important : pour faciliter le routage et la rapidité de la diffusion l'estampillage n'était devenu obligatoire que pour un seul journal sur 1.000. En octobre 1863, les préfets avaient été avertis que les marchands n'auraient à présenter qu'un seul numéro-type estampillé à Paris. Cette dernière formalité devait d'ailleurs disparaître en ce qui concerne le Petit Journal qui en 1869-70 avait un tirage de 300.000 exemplaires dont la moitié expédiée en Province. En 1878 sa diffusion atteignit le demi-million.

On pourrait essayer de résumer grossièrement le phénomène de substitution culturelle qui s'est produit à cette époque en énonçant que le journal à 5 centimes a pris la place des livres à 4 sous. Ce n'est pourtant pas si simple car plusieurs éléments intervinrent : alphabétisation des campagnes, création des cours du soir et des bibliothèques des écoles rurales, intensification des échanges par l'aménagement des réseaux ferroviaires. Et en corollaire, la création par Napoléon Chaix des « bibliothèques de chemin de fer » dont la concession des points de vente sera acquise plus tard par Hachette.

La diminution de l'importance du colportage répondait au vœu des Pouvoirs Publics soucieux de constater que la diffusion de l'instruction était « dévoyée ». En fait, pendant un demi-siècle, tous les gouvernements successifs, s'étaient préoccupés de trouver un moyen de répandre seulement « les bonnes lectures » dans les campagnes, forces vives du pays.

En 1865 Auguste de l'Etang n'hésitait pas à écrire que « *personne ne contesterait les bienfaits de l'enseignement primaire si l'on n'était préoccupé des conséquences qui en découlent...* ».

Sous la Seconde République déjà, Montalembert traitait les instituteurs « *d'affreux petits rhéteurs* »... Ce bon M. Thiers lui, pensait que « *l'enseignement primaire ne doit pas être forcément à la portée de tous...* ».

Quant au Cardinal de Bonnechose il stigmatisait devant le Sénat en mars 1864, les romans « *qui proposaient à la jeunesse et au monde ouvrier un monde idéal qui exalte les imaginations,*

éloigne des habitudes, dégoûte du travail, accule à la misère, à la honte, au désespoir... ».

La lecture des œuvres romancées est même accusée d'être une des causes premières de l'exode du monde rural.

Un ministre de l'Instruction Publique alla plus loin qui n'hésita pas à condamner « *l'abus de la culture livresque qui donne au jeune paysan l'envie de sortir de sa sphère en lui bourrant la tête de connaissances inutiles et en faisait un déclassé* ».

Dans le Moniteur partit un appel officiel à la lutte pour les bons livres, conçue sur les conseils du corps enseignant et qui aboutira à un programme en trois points : création de bibliothèques communales (où les traités de jardinage devaient prendre la place des romans) ; création de cours du soir ouverts aux élèves et à leurs parents ; enfin, infléchissement de l'enseignement primaire dans un sens agricole.

Ce programme de régénération sociale et morale (qui, doit-on le signaler a quelque analogie avec ce qui se passe actuellement au Cambodge sous une forme plus radicale) n'était pourtant pas une entière nouveauté. La Loi Guizot en 1833 prévoyait des bibliothèques communales. Mais cela était resté au niveau des intentions. En 1846 il fut même question d'organiser dans les zones rurales des lectures publiques à haute voix !...

Toutes ces belles idées devaient se concrétiser en 1852 par... la création de la commission permanente d'examen des livres de colportage.

Dans les archives de notre Académie figure trace d'une communication du 12 novembre 1926 émanant du Professeur Latzarus et qui faisait état de l'attitude des Pouvoirs Publics gardois à l'égard du colportage précisément en cette année 1852. Durant la campagne qui précéda le plébiscite des 20 et 21 novembre pour la ratification du sénatus-consulte tendant au rétablissement de l'Empire, le Préfet du Gard de l'époque le baron Pougeard Dulimbert, un « fonctionnaire à poigne » fit tous ses efforts pour arrêter le colportage clandestin d'un manifeste du Comte de Chambord recommandant l'abstention à ses partisans.

Il ressort des documents, la plupart inédits, compulsés par

Bernard Latzarus que cette manœuvre de propagande politique, si elle n'influa pas sur un résultat prévu, du moins détourna de l'Empire, pas mal d'adhésions.

Et dans sa conclusion notre confrère remarquait à propos de cet incident que *les gouvernements trop soucieux de faire pression sur le corps électoral s'exposaient à perdre contact avec l'opinion.* A méditer.

En vérité cela semblait tout à fait évident en 1852 où, bien que le mot et l'idée même de censure aient été repoussés avec indignation l'accord s'était fait au gouvernement sur la nécessité de « *guider les éditeurs dans le choix des œuvres à imprimer et de leur substance...* ».

Bien entendu des commissions furent créées, et des sous-commissions ! Leurs rapports furent le plus souvent nébuleux. Ce dont les démocrates ne se plaignirent certainement pas.

Peut-être seul pourrait être conservé « L'Essai sur le colportage de librairie » de Nissard pour lequel « *le colportage régénéré devait inclure six genres : religion, morale, histoire, belles-lettres. Sciences et arts enfin « mélangés* », cette dernière catégorie comprenant seulement une dizaine de romans dignes de l'imprimatur.

Ce travail de Nissard fut couronné mais resta lettre morte.

En 1868 Jules Simon dressait le bilan de la faillite de tous ces projets plus ou moins généreux. Echec dont on pourrait sans doute chercher quelques motifs dans une lutte de prérogatives entre les ministères de l'Intérieur et de l'Instruction Publique.

L'idée des bibliothèques communales ne demeura pas cependant au rang des belles utopies. Puisque des statistiques non gouvernementales (donc crédibles) nous apprennent qu'en 1869 existaient 14.395 bibliothèques scolaires rassemblant 1.239.165 volumes et qui effectuèrent 955.121 prêts. Ce qui n'était pas négligeable mais demeura insuffisant.

Le projet gouvernemental d'attirer le lecteur vers les ouvrages utiles par le truchement des ouvrages récréatifs n'aboutit pas, le public rural retournant aux ressources discutables du colportage pour apaiser sa soif de lire éveillée mais non étanchée.

En décembre 1870 (le brevet de libraire de Jean-François Ollé accordé en remplacement de celui de M. Ribelin, décédé, lui avait servi tout juste 18 mois) l'un des premiers actes du

Gouvernement de Défense Nationale fut de décréter (le 5 décembre au lendemain de la déchéance de Napoléon III mais le texte ne parut au J.O. que le 11) que les professions d'imprimeur et de libraire étaient libres sur une simple déclaration au Ministère de l'Intérieur. Mais déjà le 7 juillet précédant une proposition déposée par le Nîmois Adolphe Crémieux et tendant à abroger la loi de 1849 avait été prise en considération par le corps législatif. Le gouvernement républicain du général Trochu n'avait donc fait qu'honorer la promesse faite sous l'Empire.

Il serait possible de s'étonner de cette décision prise au lendemain de Sedan, dans une France envahie et ruinée. Mais ce serait s'engager dans des voies de recherches toutes différentes.

Constatons seulement que cette liberté du commerce du livre (qui sera confirmée par la fameuse loi du 29 juillet 1881) aura des résultats assez spectaculaires. Les points de vente se multiplièrent de tous côtés. C'est ainsi, entre autres exemples, qu'à l'emplacement d'un café boulevard Victor Hugo se créa le commerce de livres d'un sieur Dupré auquel succédera un nommé Chenel lequel vendra par la suite son fond à la famille Salles (dont le dernier descendant Jean dirige actuellement les éditions Terre de Soleil). La librairie portant maintenant le qualificatif d'Occitane. Précisons qu'à cette époque quatre journaux quotidiens étaient offerts aux lecteurs nîmois.

Il y a alors deux réseaux distincts : celui des libraires exbrevetés généralement de haute compétence, et celui des nouveaux points de vente pour qui les éditeurs vont inventer le système de l'envoi d'office.

D'autre part l'arrêté de 1870 marque le début d'une nouvelle période, celle ou la position de l'édition devient totalement prééminente par rapport à la librairie. Les libraires exerçaient un métier, ils exercent dorénavant une profession. Mais ceci est une autre histoire.

Jean-François Ollé colporteur devenu libraire ayant pignon sur rue près de la Porte Auguste a entamé une nouvelle carrière que prolongeront ses descendants jusqu'à nos jours.

Le destin de la librairie ambulante est scellé.

Ce phénomène social qui a tant contribué à la transformation de la société provinciale française a donc disparu dans sa

forme traditionnelle. Un siècle plus tard il est permis de se demander si d'autres formules ne s'y sont pas substituées. Telle par exemple la vente de livres par correspondance qui représente, selon les plus récentes statistiques le cinquième du marché de l'édition moderne.

Robert Escarpit, quant à lui, n'a pas hésité à affirmer dans sa « Sociologie de la Littérature » : « *Le relais du colportage a été pris au milieu du XXe siècle par le magazine féminin, de l'horoscope au Courrier du Cœur, en passant par le roman sentimental et l'illustration obsédante.* »

Pour ma part et en guise de conclusion je poserai une interrogation « La place *socio-culturelle* du colportage d'écrits, n'est ce pas la télévision qui l'a prise dans nos chaumières ?

Mais la réponse à cette question demanderait sans doute beaucoup plus de temps que celui que vous venez *si patiemment* de me consentir.

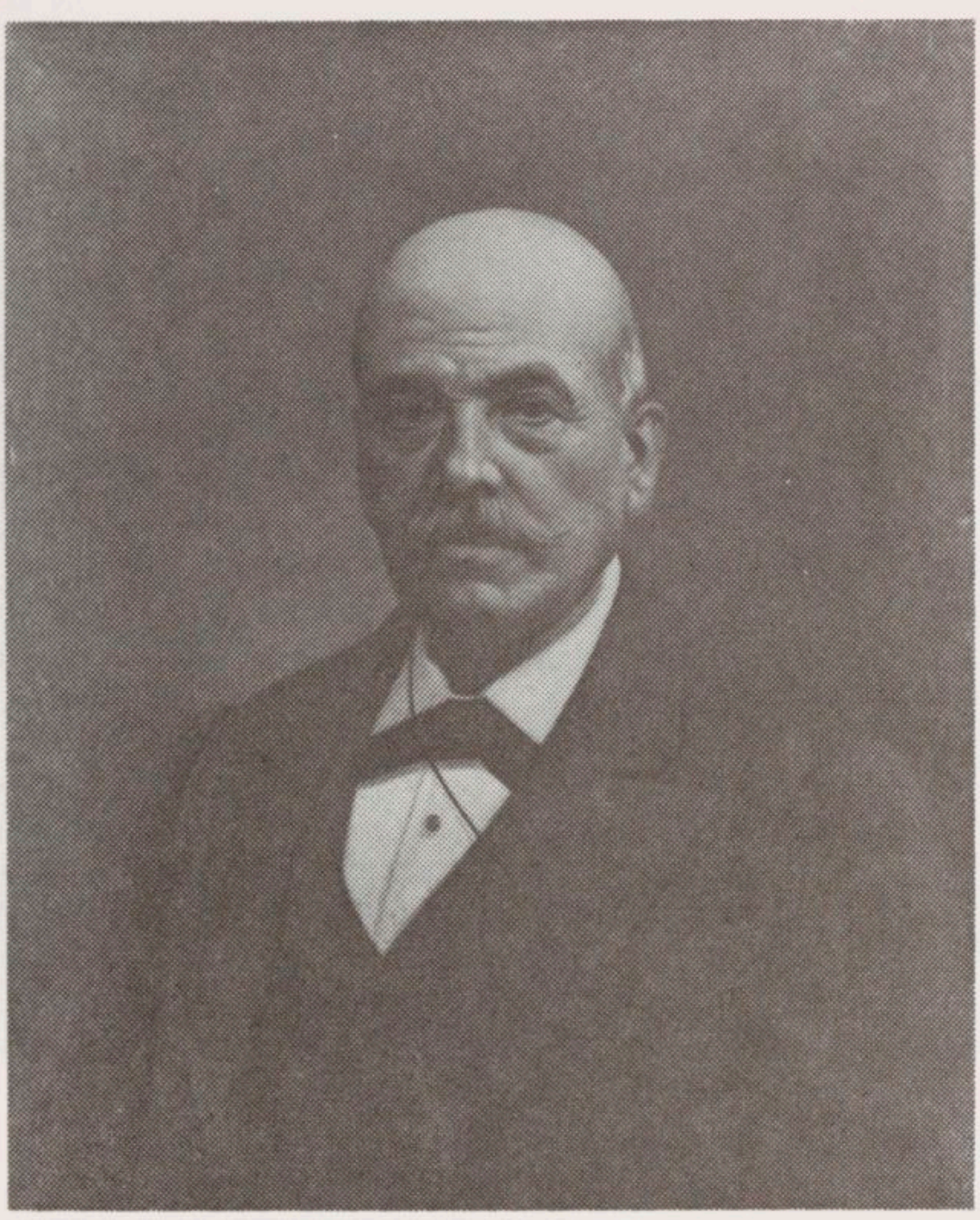

Jean-François OLLE

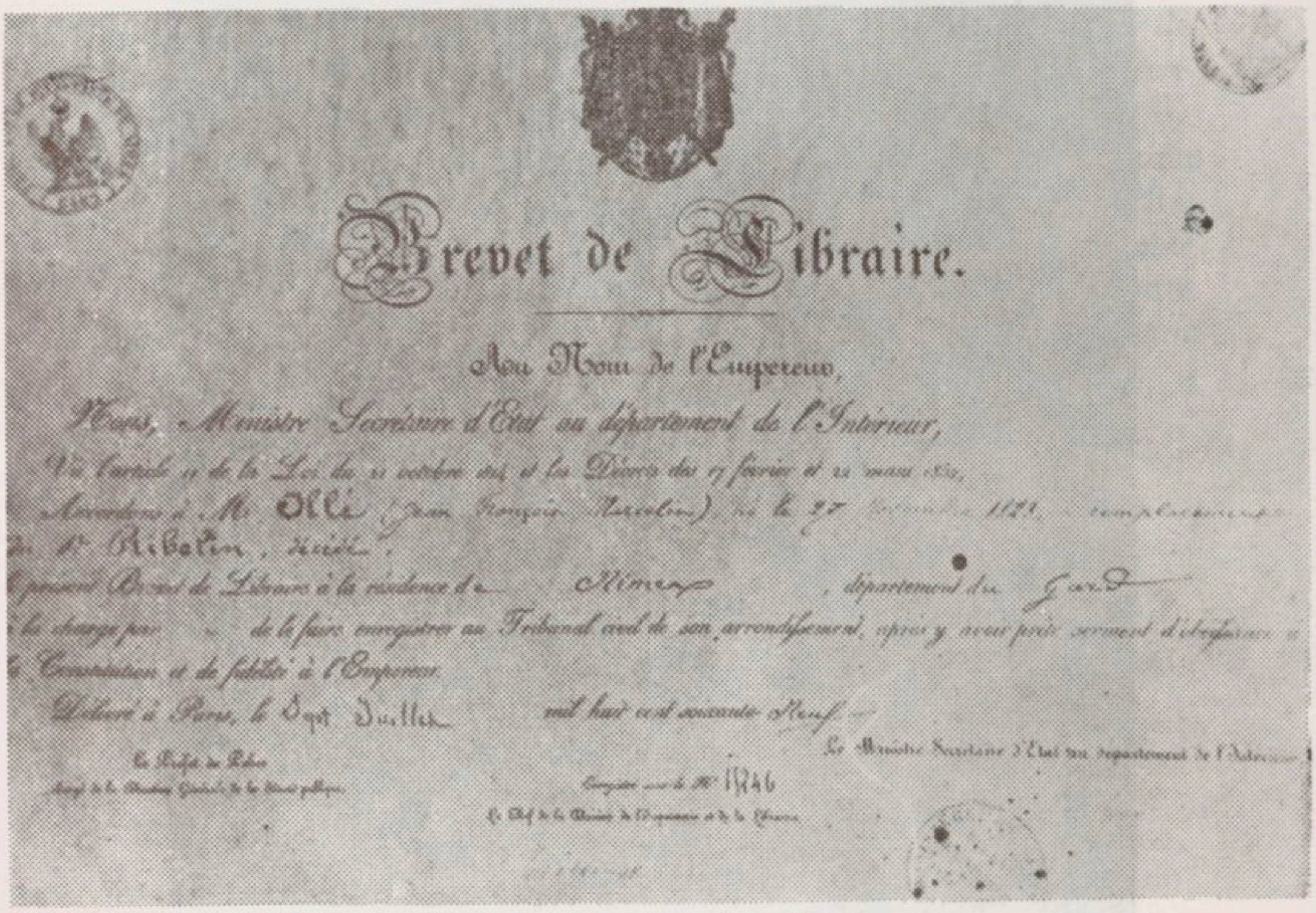

Brevet de Libraire.

Au Nom de l'Empereur,

Nous, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Vu l'article 7 de la Loi du 21 octobre 1814 et les Décrets des 17 février et 11 mars 1810,

Accordons à M. Olle (Jean François Marcelin) né le 27 [illegible] 1791, demeurant à [illegible],

Le présent Brevet de Libraire à la résidence de Nîmes, département du Gard,

Pour le temps pour — de la faire enregistrer au Tribunal civil de son arrondissement, après y avoir prêté serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur.

Délivré à Paris, le 7 Juillet Mil huit cent soixante-neuf.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Enregistré sous le N° 11246

Brevet de Libraire de M. OLLE (Jean, François, Marcelin), 7 juillet 1869.

LES CALCULATEURS PRODIGES

par M. André NADAL,

Ancien Président

Si l'on a des renseignements précis sur l'Histoire du Calcul depuis ses origines et plus généralement sur l'Histoire des Mathématiques, il n'en va pas de même pour le *Calcul Mental.*

L'*Antiquité* ne nous a guère laissé que le nom d'un seul *calculateur mental de valeur,* le mathématicien Nicomaque de *Gérasa.*

Gérasa, l'actuelle Djérach sur la route de Damas à Amman et Jérusalem, était une colonie grecque de *Palestine* fondée par les vétérans d'Alexandrie. Elle est située à l'Est du Jourdain, au Sud du *Lac de Génésareth* ou *Lac de Tibériade.*

On trouve de nos jours à Gérasa de magnifiques *ruines romaines,* j'ai pu y admirer avec ma femme il y a une quinzaine d'années : un arc de triomphe, un stade, un théâtre, un nymphée, un temple de Zeus et un beau temple d'Artémis. Nicomaque y vivait au premier siècle de notre ère et appartenait à l'*Ecole de Pythagore,* il écrivit la vie du Maître de l'Ile de Samos.

Mathématicien on lui doit une « Introduction arithmétique » dans laquelle pour la première fois l'arithmétique est considérée comme une discipline autonome.

Nicomaque, dénommé « Le Pythagoricien », étudia sans aucun doute à la célèbre « *Ecole d'Alexandrie* », première *Université* créée dans le monde où enseigna *Aristarque de Samos* qui le premier eut l'idée de la rotation de la Terre sur elle-même et de sa translation autour du Soleil ; Université où enseignèrent aussi le grand astronome *Hipparque* ainsi que *Ptolémée* l'auteur de l'*Almageste* et après eux la grande mathématicienne *Hypatie* célèbre également pour son éloquence et sa rare beauté.

Nicomaque de Gérasa était doué pour le *Calcul Mental.* Il acquit même une telle réputation comme calculateur que l'expression : « *Vous comptez comme Nicomaque* » devint pro-

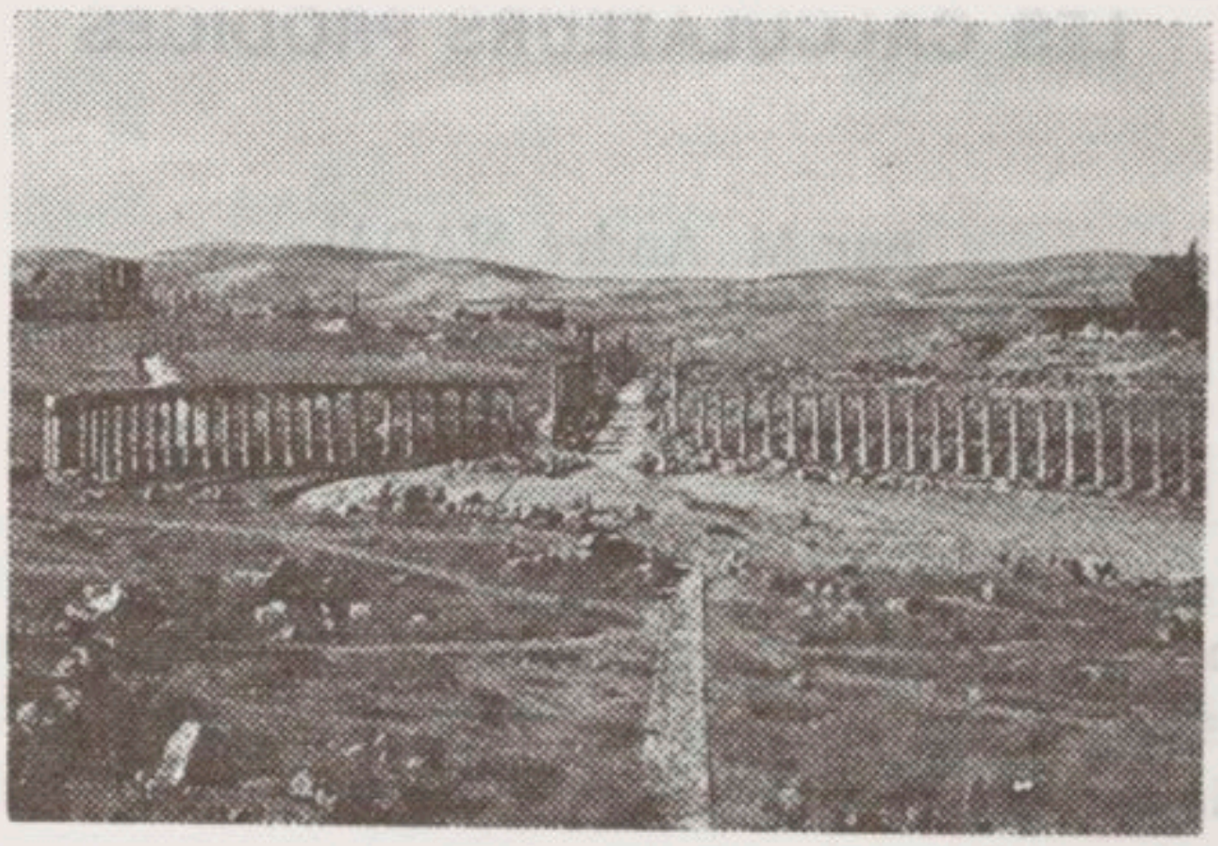

Les ruines romaines de Gérasa

Amphithéâtre du Sud de Gérasa

verbiale. Il exerça une influence énorme pendant tout le Moyen Age.

Le fait de la quasi non-existence de calculateurs mentaux dans les temps anciens est certainement la conséquence de la non adaptation de la numérotation à une technique mentale commode et aussi du rôle essentiel joué par les *bouliers* et les *abaques* dans l'exécution de la plupart des calculs.

Par contre l'*Inde* qui vit naître notre *numération décimale de position* avec l'*invention du zéro* connut de nombreux calculateurs de talent dès les premiers siècles de notre ère. Une révolution : l'invention du *zéro,* un défi au bon sens, oser représenter par un *signe* quelque chose qui n'existe pas, une *absence,* un *vide !* On se rend difficilement compte de la hardiesse qu'il a fallue ; c'est à coup sûr l'invention capitale hindoue en mathématiques.

Rappelons-nous seulement le système de numérotation des *Romains,* employé encore sur les monuments, se prêtant si mal aux opérations et à l'évaluation des grands nombres.

La *myriade* grecque elle-même qui vaut 10.000, n'était-elle pas synonyme de *multitude indéterminée* comme de nos jours !

Toutefois *Archimède,* le plus grand savant de l'Antiquité a écrit un traité « *L'Arénaire* » pour montrer qu'on pouvait par un certain procédé évaluer des nombres extrêmement grands et les représenter. Disons qu'il trouva les formules donnant la surface et le volume du cylindre et de la sphère ; il inventa la vis sans fin, le moufle, le levier, la roue dentée, etc., il découvrit le célèbre principe qui porte son nom d'un corps plongé dans un fluide, principe lié à la couronne d'or de Hiéron roi de Syracuse, au bain historique et à l' « Eurêka ! » « Eurêka ! » : j'ai trouvé ! j'ai trouvé ! Eh bien ! en dépit de ses découvertes et inventions sans nombre Archimède demanda qu'à sa mort on grava seulement sur son tombeau une sphère inscrite dans un cylindre en indiquant le rapport des surfaces et des volumes des deux corps. Rapport de 2 à 3 dans les deux cas, rapport stupéfiant par sa beauté dans sa simplicité. Tout le génie grec est là : *union intime* de la *Science* et de l'*Art.*

Les *Arabes* nous transmirent la numération décimale et les

Pythagore

Archimède

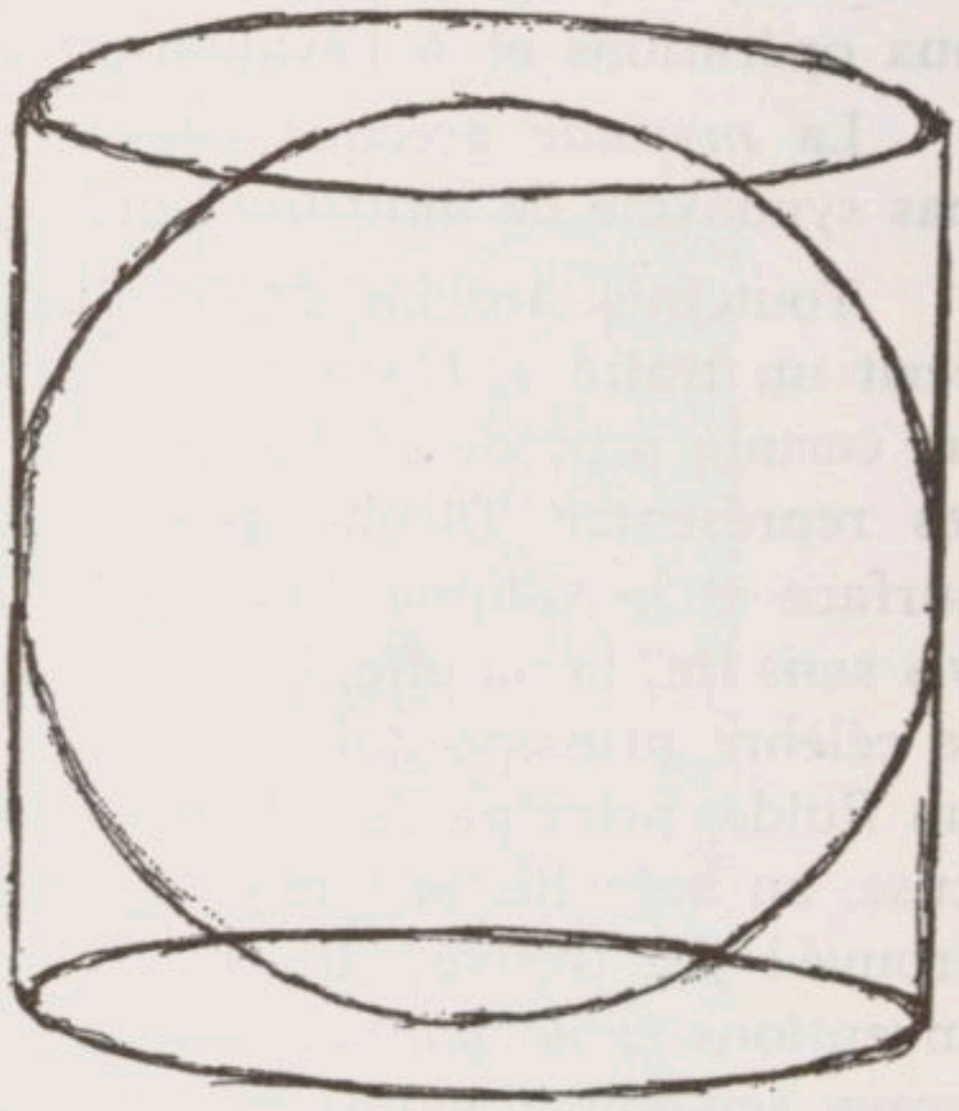

$$\frac{S}{S} = \frac{4\pi R^2}{2\pi R^2 + 4\pi R^2} \rightarrow \boxed{\frac{S}{S} = \frac{2}{3}}$$

$$\frac{V}{V} = \frac{\frac{4}{3}\pi R^3}{\pi R^2 \times 2R} \rightarrow \boxed{\frac{V}{V} = \frac{2}{3}}$$

algorithmes nouveaux mais en Occident la nouvelle numération ne se répandit que lentement.

Aussi est-ce la raison peut-être que ce n'est qu'au milieu du XVIIe siècle que l'on trouve mentionné pour la première fois les prouesses d'un jeune calculateur : *Mathieu Le Coq* âgé de 8 ans qui ne savait ni lire ni écrire, il jonglait avec les racines carrées et les racines cubiques. On a sur sa vie aucun renseignement.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle vivait en Angleterre *Jededish Buxton,* né près de Chesterfield dans le Comté de Derby. C'était un ouvrier complètement *illettré,* il avait une mémoire exceptionnelle des chiffres et il fut présenté à la *Société Royale de Londres.* On l'amena pour le distraire au Théâtre de Drury Lane où l'on représentait Richard III de Shakespeare. On lui demanda si la représentation lui avait fait plaisir : il n'y avait trouvé qu'une occasion de faire des calculs, ainsi pendant les danses il avait fixé son attention sur le nombre des pas exécutés.

Dans ce même XVIIIe siècle un autre calculateur connut une certaine célébrité : *Tom Fuller.* C'était un esclave nègre africain amené en Virginie à l'âge de 17 ans, il était aussi, bien entendu, complètement *illettré,* il fut constamment appelé « *Le calculateur de Virginie* ».

Au XIXe siècle un *facteur capital* intervint ce fut l'intérêt que le public porta aux exploits de ces calculateurs qu'on désigna sous le nom de *Calculateurs Prodiges.*

Celui qui en 1810 inaugura la série des professionnels du Calcul Mental fut *Zérah Colburn,* il alla en Amérique et parcourut l'Europe, mais Colburn perdit vers l'âge de 20 ans sa facilité extraordinaire de calcul mental et cela pour ne l'avoir pas assez entretenue, alors que Tom Fuller « Le Calculateur de Virginie » la conserva jusqu'à plus de 70 ans.

En 1837 un *pâtre* sicilien *Mangiamele* alors âgé de 10 ans, calculateur prodige, fut examiné par *Arago* à l'Académie des Sciences. Je n'ai pu avoir malgré des recherches le rapport d'Arago sur le jeune pâtre de Sicile, Mangiamele.

A l'Asile d'Armentières se trouvait un *aveugle-né Louis Fleury,* de plus dégénéré qui fut observé par plusieurs docteurs

et savants, il calculait en une minute et demie le nombre de secondes qu'il y a en 39 ans 3 mois et 12 heures.

Le premier cas le plus célèbre de calculateur prodige fut néanmoins celui d'*Henri Mondeux.*

Né à Neuvy-le-Roi près de Tours en 1826, Henri Mondeux était le fils d'un paysan-bûcheron et ne possédait *aucune instruction ;* tout enfant il *gardait les troupeaux* et se signalait auprès des siens par sa virtuosité pour le calcul mental. Un instituteur tourangeau s'intéressa à lui, l'amena à Paris pour faire authentifier ses exploits par une commission de l'*Académie des Sciences.*

Mondeux avait alors 14 ans. C'est le grand mathématicien *Cauchy* qui fut chargé de faire le rapport officiel dont voici l'essentiel :

« Le jeune calculateur Henri Mondeux exécute de tête avec facilité, non seulement les diverses opérations de l'arithmétique, mais encore dans beaucoup de cas la résolution numérique des équations, il imagine des procédés quelquefois remarquables pour résoudre une multitude de questions diverses que l'on traite ordinairement à l'aide de l'algèbre. Il a de plus une très grande facilité pour assimiler les procédés nouveaux qui lui sont indiqués ».

La plupart des Calculateurs Prodiges ont commencé à calculer avant de savoir *lire* ou *écrire* puisqu'ils ont révélé leur don à *5 ou 6 ans.*

Ce ne fut pas tout à fait le cas d'Henri Mondeux qui ne s'est fait connaître qu'à l'âge de *10 ans.* Mondeux eut une grande vogue sous *Louis-Philippe* au cours des séances sans nombre qu'il donna.

Il n'aimait pas qu'on ait l'air de le railler.

Un jour dans une de ses séances un farceur ou qui se croyait tel, lui demanda combien font 3 fois 4. Et Mondeux de répondre : « Trois fois quatre Monsieur ! Trois fois quatre ? Du produit, Monsieur mettez vous au bout... cela fera 120 ! »

Bien que moins connus, nous devons mentionner *Diamandi* né en 1868 à Pylaros dans une île ionienne et *Dinner berger* des environs de Stuttgart et aussi *Annich pâtre* du Tyrol qui était ce qu'on appelle un « *visuel* » : « Il voyait, disait-il, les nombres comme s'ils avaient été écrits devant lui. »

Un calculateur prodige à qui l'on doit faire, en quelque sorte, une place à part est *Charles Grandemange* appelé aussi *Prolongeau, né sans bras ni jambes* à Epinal en 1835. Il fut présenté à l'*Académie des Sciences* en 1852 à l'âge de 17 ans.

« La Providence, a-t-il dit, m'a privé en naissant de bras et de jambes, mais dans son inéffable bonté elle m'a doué de facultés transcendantes pour le calcul mental. Depuis ma plus tendre enfance, je résous presque instantanément tous les problèmes numériques quelles qu'en soient la nature et la difficulté. »

Au pôle opposé de ces *Calculateurs Prodiges illettrés* et ignorant les moindres règles de l'arithmétique nous devons citer *trois calculateurs sensationnels* qui furent des *mathématiciens* et *physiciens hors série,* nous avons nommé *Euler, Ampère, Gauss.*

Euler né en Suisse, à Bâle en 1707 à qui l'on doit la « Théorie du mouvement des planètes et des comètes » ainsi que la création des fonctions qui portent son nom « les fonctions eulériennes » fut un calculateur virtuose. *Arago* a dit de lui :

« Euler calcule sans effort apparent comme les hommes respirent, comme les aigles planent dans le vent. »

Ampère né à Lyon en 1775, créateur de l'électrodynamique, inventeur de l'électroaimant et qui a donné son nom à l'unité d'intensité du courant électrique, Ampère fut un calculateur mental dès l'âge de 4 ans, il perdit toutefois insensiblement cette aptitude au calcul mental au fur et à mesure que se développaient ses facultés et ses recherches scientifiques.

Gauss né à Brunswick en 1777 deux ans après Ampère qui fut peut-être le *plus grand mathématicien* de tous les temps et un *grand physicien* qui a donné son nom à l'unité d'induction magnétique, Gauss fut aussi un calculateur précoce étonnant, le plus précoce de tous puisqu'il se révéla dès l'âge de 3 ans.

C'est Gauss, dénommé souvent « *Prince des Mathématiciens* » qui a écrit : « *La Mathématique est la reine des Sciences et l'Arithmétique est la reine des Mathématiques.* »

Que se soient *Euler, Ampère, Gauss* on ne peut je pense en parlant d'eux employer l'expression de Calculateur Prodige mais

Ampère

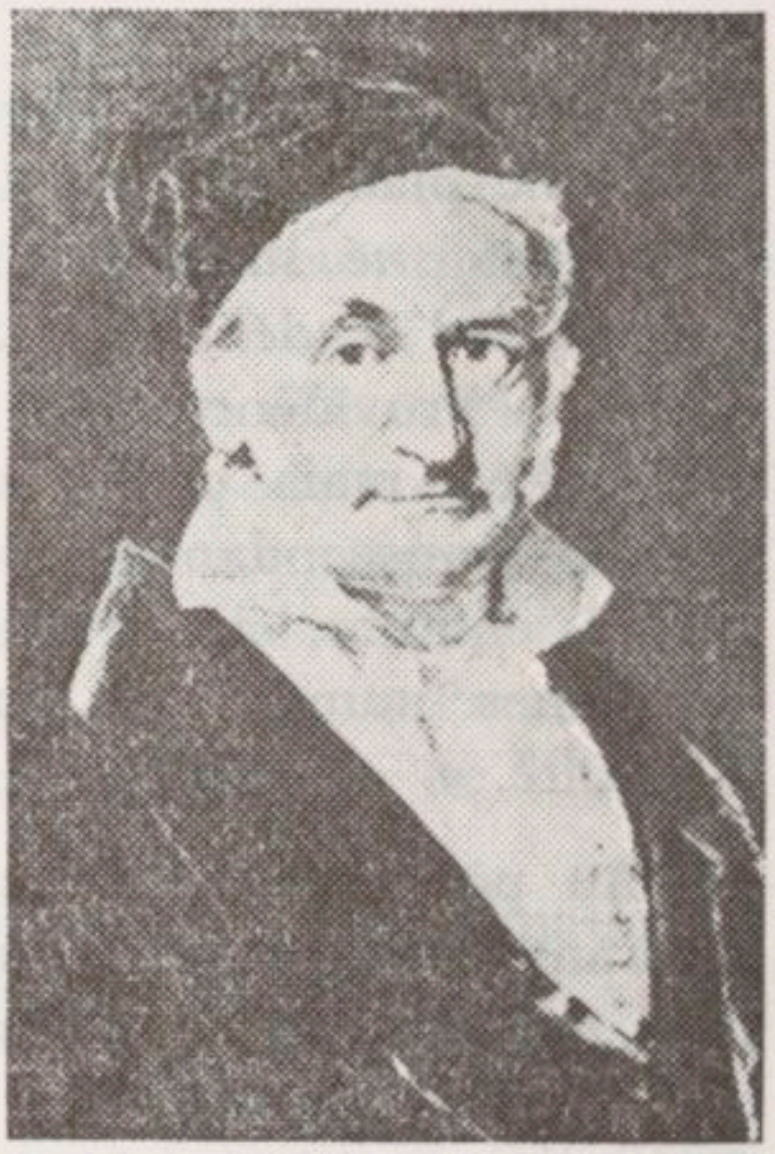

Gauss

Euler

Professeur Magus

celle disons de *Calculateur Virtuose* afin qu'il n'y ait pas de confusion.

Henri Poincaré, ce génie mathématique, n'était pas un calculateur virtuose, il était incapable de faire correctement une addition de quelque importance.

Avec *Inaudi* qui fut le plus en vue des Calculateurs Prodiges nous devons citer de nos jours comme calculateur en renom le Hollandais *Win Klein* qui n'a aucun rapport avec le mathématicien allemand Félix Klein.

Le calculateur Win Klein a reçu une instruction d'arithmétique élémentaire assez poussée. Il fut d'abord calculateur à l'Institut Mathématique d'Amsterdam. Il entreprit ensuite des *tournées de démonstrations dans différents pays.* Il reprit enfin un poste de calculateur au Centre Européen de Recherches Nucléaires de Genève. Ses dons naturels le portaient à l'orienter moins vers des démonstrations à grand effet de music-hall que vers des calculs utiles. La mémoire auditive des chiffres de Win Klein très grande à l'âge de 5 ans s'est développée à mesure que son entraînement augmentait.

Win Klein excellait dans les opérations difficiles du ressort de la *Théorie des Partitions.*

Lorsqu'on dit qu'on peut décomposer tout nombre pair en une somme de deux nombres pairs et en une somme de deux nombres impairs on énonce une vérité élémentaire qui relève de la *Théorie des Partitions.* Cette théorie devient *terriblement ardue* dès que l'on s'attaque à des composants qui sont par exemple des *carrés* ou des *cubes* ou plus encore des *nombres premiers.*

L'exercice relevant de la Théorie des Partitions soumis à *Win Klein* le 14 mai 1952 au Palais de la Découverte à Paris était le suivant :

Décomposer le nombre 7914 en une somme de quatre carrés.

En une *dizaine de secondes* Klein donna la solution :

$$7914 = 88^2 + 12^2 + 5^2 + 1^2$$

et presque immédiatement après une seconde solution.

$$7914 = 87^2 + 16^2 + 8^2 + 5^2.$$

Un autre calculateur prodige contemporain est *Maurice Dagbert* né en 1914. Il réalisa des performances réussissant en

quelques minutes à extraire une vingtaine de racines cubiques de trois chiffres et à effectuer une multiplication de 2 nombres de 5 chiffres tout en jouant sur le violon un air du « Trouvère » de Verdi.

Le 22 février 1939 « *Le Canard Enchaîné* » ne pouvait que contribuer à le faire connaître en publiant une note humoristique d'actualité à cette époque de l'année qu'est le mois de février.

« Un coup dur. A Calais le jeune calculateur prodige *Maurice Dagbert* ayant voulu faire sa déclaration fiscale a dû s'aliter. »

Une mention toute spéciale doit être faite pour le *Professeur Aitken* de l'Université d'Edimbourg qui est à la fois un *mathématicien* et un *calculateur* mental avec une prodigieuse mémoire auditive et visuelle. Confronté avec le calculateur Win Klein à l'occasion du Congrès International de Mathématiques de 1954, puis au cours d'une émission radiodiffusée de la BBC, le Professeur Aitken stupéfia ses auditeurs par son extrême rapidité.

« Il n'est semble-t-il, écrit *René Taton,* Directeur de Recherches au C.N.R.S., pas d'autre exemple contemporain de calculateur qui joigne à de telles aptitudes pour le calcul mental un brillant talent mathématique. »

L'*Hérédité* ne semble pas jouer le moindre rôle chez les Calculateurs Prodiges.

De plus *pas de femmes* parmi les Calculateurs Prodiges !

Nous allons maintenant nous entretenir, du *Calculateur Prodige,* le plus connu de tous, *Inaudi.*

Il est venu à Nîmes en 1922 ou 1923, j'étais alors élève de la classe de Mathématiques Spéciales au Lycée, il donnait une séance au Théâtre. Je me suis rendu avec mes camarades de classe au Théâtre, bien qu'étant assez souffrant, malade ce jour-là. Je vois néanmoins encore Inaudi un homme très petit, il mesurait 1,52 m, trapu, une tête forte, les yeux bridés. Il répondait sur-le-champ à toute question posée, j'aurais bien aimé être un participant à la séance, je ne pouvais réellement pas.

Jacques Inaudi est né dans le Piémont en 1867 d'une famille très pauvre. Dès l'âge de *6 ans* il se révéla calculateur mental

extraordinaire. Ayant perdu sa mère de bonne heure il vint avec ses deux frères en France comme montreurs de marmottes.

Dans les Pyrénées il abandonne ses frères et *berger* il garde les moutons dans une ferme des environs de Tarbes.

Son patron l'amène aux foires et marchés où il assiste aux tractations et règlements de comptes difficiles.

« En vérité, écrira plus tard Inaudi, j'étais très étonné que ces hommes généralement malins ne connaissaient pas d'une façon naturelle le montant de la somme à devoir, que je connaissais moi-même presque tout de suite rien qu'en les écoutant discuter, ce qui me donna la hardiesse un jour de prendre part à une discussion de règlement des comptes entre deux paysans prêts à en venir aux mains et que je ramenai au calme après leur avoir démontré qu'ils se trompaient tous les deux. Cette altercation n'avait pas été sans attirer la foule qui fut étonnée qu'un petit bout d'homme sache mieux compter que les grands, et les plus forts en calcul me posèrent différentes questions auxquelles je répondis juste et très facilement, restant toujours étonné que l'on puisse ignorer ces résultats qui semblaient si naturels. Par la suite les paysans venaient me chercher dès que surgissait une difficulté. »

Le frère aîné retrouva Jacques Inaudi sur un champ de foire et l'amena à Marseille où un propriétaire de Grand Café les engagea tous les deux : le frère aîné comme plongeur, Jacques comme chasseur assurant la vogue du Café où de nombreux clients venaient pour voir le jeune calculateur prodige.

Le 21 décembre 1879 le « *Petit Marseillais* » publiait un article intitulé : « Un nouveau Mondeux au « Café du Louvre ». C'était le commencement de la célébrité pour Inaudi, il avait alors *12 ans.*

Un voyageur de commerce d'accord avec le père de l'enfant amena celui-ci faire des tournées dans les Cafés de province puis à Paris.

Là il attira à l'âge de 13 ans l'attention de *Camille Flammarion* qui tenta en vain de l'orienter vers les calculs numériques de l'Astronomie. Indifférent à tout ce qui n'était pas calcul mental, se satisfaisant de sa carrière de music-hall qui flattait son amour-propre, tout en lui permettant de subvenir largement

à son existence, le jeune Inaudi déclina l'offre de Flammarion. Il fut appelé à donner des séances dans divers pays.

D'après le grand psychologue *Alfred Binet*, il était d'un caractère doux et modeste. Il fit une seule publication : « Le calcul rapide facile pour tous » parue sans date où l'on trouve des procédés facilitant les tâtonnements.

Un problème relevant de la « *Théorie des Partitions* » dont nous avons déjà parlé fut proposé par le psychologue Alfred Binet à Inaudi :

Décomposer le nombre 13411 en une somme de 4 carrés.

En 3 minutes Inaudi donne la solution $13411 = 115^2 + 13^2 + 4^2 + 1^2$. Une minute après il trouvait une autre solution $13411 = 113^2 + 25^2 + 4^2 + 1^2$. Enfin quelques instants après non précisés, Inaudi indiquait une troisième solution $13411 = 113^2 + 23^2 + 8^2 + 7^2$.

Le mathématicien *Henri Lebesgue* dont j'ai eu le bonheur de suivre certains cours au Collège de France avouait en souriant que plusieurs jours lui auraient été nécessaires pour arriver à un tel résultat.

Inaudi a toujours reconnu qu'il procédait par tâtonnements successifs en essayant un grand nombre de carrés.

Il passa en 1892 devant une Commission de l'*Académie des Sciences* qui lui posa de fort nombreuses questions d'Arithmétique.

J'ai fait choix parmi elles de deux exercices seulement, et à dessein deux exercices *très différents* pour la conclusion à en tirer.

Premier problème. Trouver un nombre dont la racine carrée surpasse de 18 la racine cubique. Réponse d'Inaudi : 729 en un temps un peu long 1 mn 50 s.

La *lenteur relative* manifestée par ce calculateur d'habitude si brillant s'explique par l'ignorance de connaisances mathématiques qui le rend tributaire dans de nombreux cas d'une méthode d'essais successifs de tâtonnements et ne reflète finalement qu'une absence de méthode rationnelle.

Dans l'exercice proposé à Inaudi quiconque tant soit peu exercé aux Mathématiques aurait immédiatement vu que le nombre entier considéré admettant une racine carrée et une

Grandemange

Inaudi à 7 ans

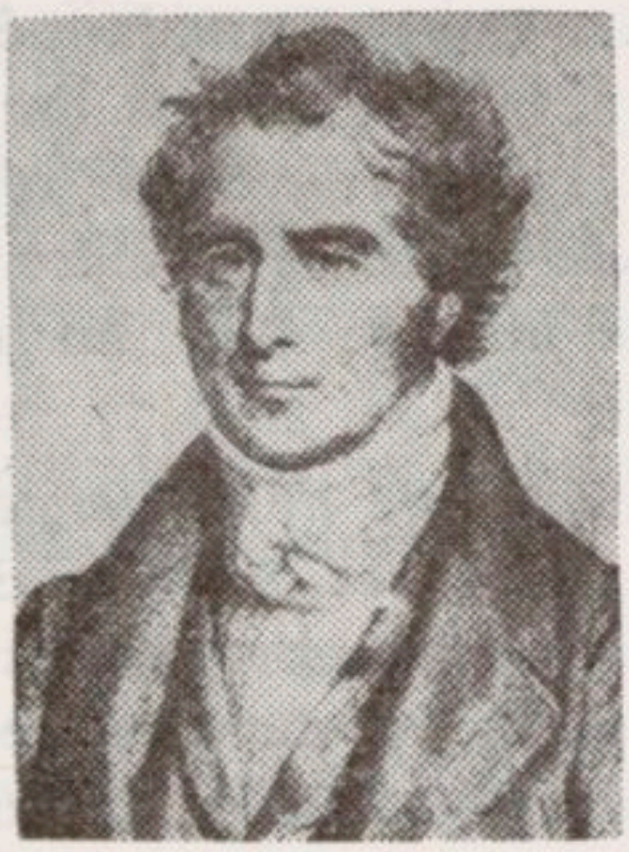

Arago

Gaston Darboux

racine cubique était obligatoirement une puissance sixième exacte soit x^6 dont la racine carrée est x^3 et la racine cubique x^2. L'énoncé équivalait donc à l'équation toute simple $x^3 - x^2 = 18$ ou $x^2 (x - 1) = 18$. En dehors de 1 le seul carré qui soit un diviseur de 18 est 9. Le nombre cherché est donc $9^3 = 729$.

Pour ce résultat *une minute* suffisait.

Second problème. Trouver un nombre de 4 chiffres dont la somme est 25, étant donné que le chiffre des unités est égal à la somme des chiffres des mille et des dizaines, que le chiffre des dizaines est égal à la somme des chiffres des mille et des centaines et que si l'on renverse le nombre il augmente de 8082.

La résolution du problème conduit à la résolution d'un système de 4 équations à 4 inconnues puisqu'il y a 4 chiffres à trouver. Une *dizaine de minutes* sont normalement nécessaires pour trouver le nombre demandé qui est *1789*. Inaudi donna le résultat en *1 minute.*

Calcul d'Inaudi : « Puisque le nombre augmente de 8082, dit-il, quand on le renverse c'est que le chiffre des mille est *1* et le chiffre des unités *9*. Je retranche 9 de 25 il reste 16 pour la somme des chiffres autres que celui des unités. Or le chiffre des mille et celui des centaines réunis égalent le chiffre des dizaines, le chiffre des dizaines est donc *8* et par suite celui des centaines *7*. Le nombre est donc *1789*. »

Il est clair ici à l'inverse du premier exercice que la méthode générale mathématique exige un temps beaucoup plus long que le procédé très particulier d'Inaudi. Pour trouver sa réponse Inaudi n'a pas eu besoin de la seconde et de la dernière équation, de plus le premier chiffre 8 du nombre 8082 lui a seul servi, il a ignoré les trois autres.

J'aimerais dire cependant que l'*Académie des Sciences* n'a pas été très exigeante envers Inaudi dans cet exercice en lui donnant 8082 comme différence entre le nombre renversé et le nombre demandé, car le premier chiffre 8 du nombre 8082 faisait que le problème ne comportait pas d'ambiguïté, on ne pouvait avoir que la solution unique : le couple de nombres 1 et 9. Si l'Académie des Sciences avait donné comme différence un nombre commençant par 7 on avait deux couples de nombres

possibles : 1 et 8, 2 et 9. Inaudi aurait certainement tenté le coup, mais il était obligé d'envisager les deux cas pour en fin de compte en laisser tomber un.

Avec un nombre commençant par *6* il y avait *trois* couples de nombres possibles 1 et 7, 2 et 8, 3 et 9, et avec un nombre commençant par *5* il y avait *quatre* couples de nombres possibles, etc. La chose devenait compliquée même pour Inaudi qui se serait assurément tourné vers une autre façon d'examiner les données du problème.

Quoi qu'il en soit je me hasarderai de dire que, sans nul doute, aucun membre du *Jury d'Inaudi* n'avait songé à ce que l'on pouvait spectaculairement tirer de ce 8 du nombre 8082, tant est éloigné tout mathématicien de ce genre de procédé et là nous touchons de près à la différence fondamentale d'état d'esprit du *mathématicien* et du *calculateur prodige*.

Pour le *mathématicien* un chiffre n'attire pas a priori son attention plus qu'un autre chiffre, une *formule générale* l'intéresse autrement ; pour le *calculateur prodige* au contraire il y a nécessité impérieuse de s'habituer à *individualiser* ces divers chiffres ou nombres qui interviennent dans le calcul.

L'illustre mathématicien *Gaston Darboux* né à Nîmes en 1842 dans la même rue Saint-Castor que le philosophe-mathématicien *Gaston Milhaud* et qui fut Membre Honoraire de notre Académie, Gaston Darboux faisait partie du jury d'Inaudi et fut même chargé de rédiger le rapport sur l'ensemble de l'examen.

Il a écrit notamment :

« Ses procédés d'ailleurs très simples ont été imaginés par Inaudi lui-même et sont *originaux*. Additions et soustractions sont toujours commencées par la *gauche*. Pour l'extraction des racines et pour la décomposition d'un nombre en un certain nombre de carrés aucune règle n'est suivie, il n'y a que de simples tâtonnements. »

Bien que de caractère *doux, Inaudi* avait la répartie assez vive s'il s'apercevait qu'on voulait s'amuser à ses dépens.

A une séance, où à un moment donné il s'agissait de la détermination du jour de la semaine correspondant à une *date fixée* et où il donnait la réponse en deux secondes seulement il y avait dans la salle comme pour Mondeux un farceur qui

lui demanda quel jour était telle date en donnant la *date du jour où l'on était.*

Après avoir simulé quelque hésitation Inaudi lui répondit : « Aujourd'hui même Monsieur. Vous êtes un *malin, aujourd'hui* Monsieur. »

Deux ou trois ans avant qu'il ne vînt à Nîmes, au cours d'une séance au théâtre de *Perpignan,* un plaisantin grivois, grivois plus qu'il n'aurait fallu, lui demanda quelle était la racine carrée de 4761, laquelle est le nombre érotique, formé d'un 6 suivi du chiffre 9.

Réponse d'Inaudi : « Monsieur vous me posez la question :

$$\frac{9}{9}$$

quelle est la racine carrée de 4761, c'est soixante huit + — Monsieur. »

Inaudi savait doubler le cap des tempêtes.

J'ajouterai, qu'à l'horizontale, le nombre en question est aussi la représentation du signe de la Constellation du « Cancer » dans le Zodiaque.

Après une brillante carrière Inaudi se retira dans la banlieue parisienne où il mourut en 1950 à l'âge de 83 ans.

Il serait impensable dans cette étude de ne pas signaler un de nos compatriotes *Marius Portal* décédé en juillet 1981 et qui fut Correspondant de notre Académie. Marius Portal né dans le Gard en 1896 fut instituteur à Caveirac. Très jeune il se fit remarquer comme virtuose du Calcul Mental. Ayant des connaissances mathématiques puisqu'il était dans l'Enseignement on ne peut à son titre de calculateur ajouter le qualificatif prodige mais bien celui de *virtuose,* de *grand virtuose.* Marius Portal a écrit un ouvrage sérieux :

« Le Calcul Mental, ses secrets et ses applications » qui a eu de très nombreuses éditions et qui a été fort bien préfacé et dans le ton qu'il fallait par l'Inspecteur de l'Enseignement Marius Arra.

En septembre 1976 à un Congrès de 600 Professeurs de Mathématiques à Rennes, Marius Portal à l'âge de 80 ans stupéfia ses auditeurs qui lui posèrent nombre de questions complexes de Calcul Mental auxquelles il répondit à chacune instantanément.

L'année précédente le vendredi 20 juin 1975 à l'Académie de Nîmes sous la Présidence de notre confrère, mon ami Lucien Frainaud, Marius Portal donnait une communication intitulée : «Le Calendrier Perpétuel et le numérotage des billets de banque».

A la seconde partie de son propros, nous fûmes mis au courant des règles justifiant lettre et numéros ornant les précieuses vignettes de nos billets.

Pour ce qui concernait la partie la plus importante de sa communication : *Le Calendrier Perpétuel,* Marius Portal dit d'entrée l'intérêt que de tout temps le public avait porté au Calendrier qui tout en étant lié à l'Astronomie était solidaire de l'Histoire. Il s'étendit en particulier sur la *Fête de Pâques.* Un peu d'ordre apporté par *Jules César* avec le concours de l'Astronome *Sosigène* d'Alexandrie s'avérait insuffisant quant à la question du Calendrier.

Dans l'antique *Nicée,* l'Iznik actuelle *en Bithynie,* que nous avons avec intérêt ma femme et moi visitée se tint le premier *Concile de Nicée* qui en plus de la condamnation de l'*Arianisme* en 325 fixa la date de la Fête de Pâques, de laquelle dépendent les dates d'autres fêtes religieuses : Quasimodo, Ascension, Pentecôte, Pâques fut fixé au dimanche qui suit la pleine-lune qui a lieu soit le jour de l'équinoxe de printemps le 21 mars, soit aussitôt après cette date. Pâques est donc au plus tôt le 22 mars et il est au plus tard le 25 avril. C'est la fête du Soleil et de la Lune : les deux luminaires du Ciel.

Certaines *petites différences* de durée, telle la durée de l'*année tropique* qui n'est pas *strictement constante,* la durée du *jour* qui ne l'est pas non plus *rigoureusement,* ces petites différences apparemment *insignifiantes s'additionnent* au cours des siècles et Pâques : Fête printanière aurait fini à la longue à se célébrer au cœur de l'été et la moisson aurait eu lieu à la Noël. Cela amena en 1582 le pape *Grégoire XIII* assisté d'une Commission de savants de réduire d'abord l'année 1582 de 10 jours, le vendredi 15 octobre 1582 succéda au jeudi 4 octobre ; de plus les années centenaires *multiples de 400* devaient être seules bissextiles, ainsi l'année 1900 n'a pas été bissextile, l'année 2000 le sera.

Ajoutons qu'il est question de nos jours de réformer carrément le calendrier pour des raisons diverses, mais cela n'entre pas dans le cadre de notre étude.

Midi Libre — Lundi 23 juin 1975

A l'Académie de Nîmes : des lettres et des chiffres

Marius Portal à l'Académie

De gauche à droite :

Le Pasteur Brunel, André Nadal, Marius Portal, Joachim Durand.

En utilisant le *Cycle de Méton* qui établit le renouvellement des quartiers lunaires tous les 19 ans au cours desquels se déroulent 235 lunaisons, Marius Portal montra comment se détermine la Fête de Pâques en connaissant le *Nombre d'Or,* l'*Epacte,* la *Pleine Lune de Printemps.*

Disons tout de suite que ce Nombre d'Or lunisolaire du Cycle de l'Astronome grec Méton du Ve siècle avant notre ère n'a aucun rapport avec le *Nombre d'Or,* 1,618..., rapport de la diagonale du pentagone régulier à son côté qui est la *section dorée* chère à Pythagore et à Platon et plus près de nous à l'architecte Le Corbusier. Marius Portal fit divers calculs à notre petit tableau noir et indiqua en particulier avec une méthode que je ne connaissais pas quelle serait la date de Pâques pour 1976, nous étions en 1975.

La communication fut suivie d'un intéressant débat auquel j'ai participé, notamment en prenant la place de Marius Portal au tableau noir en trouvant aussi la date de Pâques en 1976, mais en employant une tout autre formule que celle de notre confrère.

Avec la formule classique du mathématicien Gauss, j'obtenais, cela va sans dire, la même date.

Ce n'est point du tout exagéré que d'affirmer combien fut *instructive* et *captivante* cette communication de Marius Portal à notre Académie.

Un autre calculateur virtuose à signaler est le *Dr Regnault* dit aussi *Professeur Magus* qui a écrit des ouvrages, quelques-uns sur la médecine, mais la plupart sont plus ou moins relatifs à l'*art du sourcier,* à la *magie,* à la *sorcellerie.* Un d'entre eux édité chez *Payot* a pour titre « Les Calculateurs Prodiges. Illusionnisme et Calcul Mental ». A côté de pages très pertinentes, on se doit de reconnaître que le livre fait une place démesurée à la *mnémotechnie :* art de développer la mémoire par des exercices appropriés.

Le Professeur Magus parle assez complaisamment des fameux chevaux calculateurs d'Elberfeld ou encore du chien savant de Mannheim qui faisait paraît-il des additions, des soustractions, des multiplications d'un ou deux chiffres.

Tout cela fait partie de légendes tenaces à combattre. En fait il s'agit d'animaux de cirques habitués à répondre à des

signaux assez discrets pour passer inaperçus des spectateurs les plus avisés, et leur aptitude au calcul relève uniquement de l'*illusionnisme.*

Ecoutons le dresseur de chiens *Marcellys,* dans une interview accordée au journal « Franc-Tireur » le 31 janvier 1953, pour expliquer comment il amène les chiens à « lire » les chiffres :

« Je place par terre des cartons où il y a des chiffres de 1 à 10. Je demande aux spectateurs de réclamer l'un d'eux à la chienne. Elle ne se trompe jamais car je marche le long des cartons et je tape légèrement du pied devant le chiffre annoncé, s'il y a erreur, c'est moi qui me trompe, pas la bête. »

Nous sommes loin, très loin des qualités nécessaires, obligatoires que doivent posséder le calculateur prodige et le calculateur virtuose où en particulier la mémoire joue un rôle incroyable.

Nous sommes encore plus loin des qualités demandées par les mathématiques, où la mémoire joue un rôle modeste, mais où la *rigueur exigée* est telle qu'elle ne veut pas qu'on en impose à l'esprit, elle veut que l'esprit ne soit pleinement satisfait qu'après non pas seulement *constatation* mais *démonstration.*

Pour éclairer cela je prendrai deux exemples :

Le premier est le *Postulatum de Goldbach* assez peu connu, même des personnes ayant des connaissances mathématiques, postulatum qui m'a toujours étonné, intrigué. Goldbach était un mathématicien contemporain d'Euler, né à Koenigsberg à la fin du XVIIe siècle et mort à Moscou.

Postulatum : *Tout nombre pair est la somme de deux nombres premiers.*

Disons que les *nombres premiers* posent il est vrai une des plus redoutables énigmes de toute la mathématique. Leur étrangeté vient de ce que leur répartition dans la suite des nombres entiers n'obéit à aucune loi, échappe à tout calcul.

Eh bien ! ce postulatum a été vérifié pour tous les nombres jusqu'à *deux cents millions,* mais il n'a pas été *démontré* et cela depuis trois siècles que Goldbach l'a énoncé. Il reste un postulatum, il ne peut pas prendre le nom de théorème, tout au plus celui de *théorème empirique.*

Le deuxième exemple est le *Théorème de Pythagore,* le plus

POSTULATUM DE GOLDBACH

Tout nombre pair est la somme de 2 nombres premiers

2 = 1+1
4 = 3+1
6 = 5+1 = 3+3
8 = 7+1 = 5+3
10 = 7+3 = 5+5
12 = 11+1 = 7+5
14 = 13+1 = 11+3 = 7+7
16 = 13+3 = 11+5
18 = 17+1 = 13+5 = 11+7
20 = 19+1 = 17+3 = 13+7
22 = 19+3 = 17+5 = 11+11
24 = 23+1 = 19+5 = 17+7 = 13+11
26 = 23+3 = 19+7 = 13+13
28 = 23+5 = 17+11
30 = 29+1 = 23+7 = 19+11 = 17+13
32 = 31+1 = 29+3 = 19+13
⋮

THEOREME de PYTHAGORE

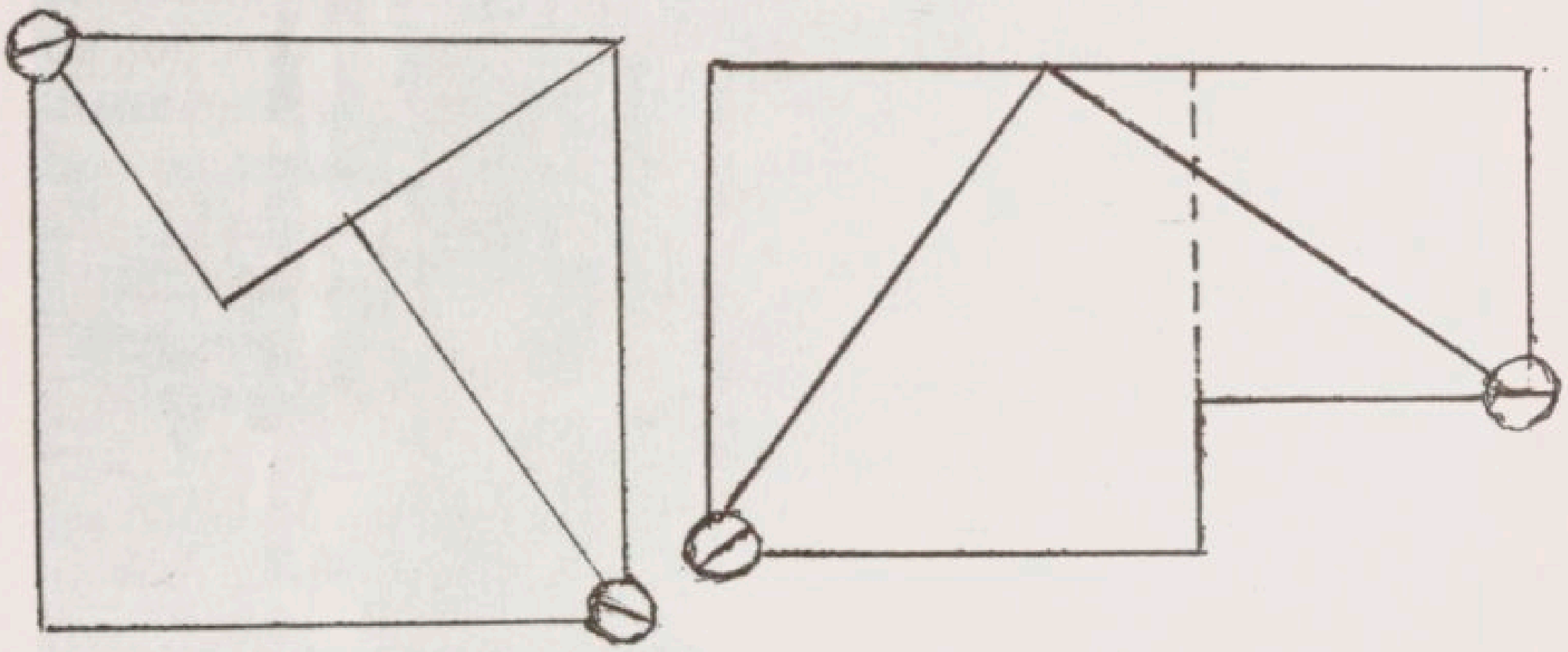

Le carré de l'hypoténuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés des côtés de l'angle droit.

connu des théorèmes et qui a été, *lui,* démontré de très nombreuses façons.

Un petit objet en métal dont j'ai fait l'acquisition il y a fort longtemps, en Suisse je crois, est un carré articulé composé de trois parties, deux d'entre elles sont des triangles rectangles égaux. Après l'avoir développé il montre immédiatement que le carré de l'hypoténuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés des côtés de l'angle droit. Il *montre* mais *ne démontre pas,* il oblige l'esprit à accepter, il ne le satisfait pas.

Ici encore l'honnêteté intellectuelle mathématique est intransigeante et dira que l'objet en question est une distraction mathématique intéressante, rien de plus.

⁂

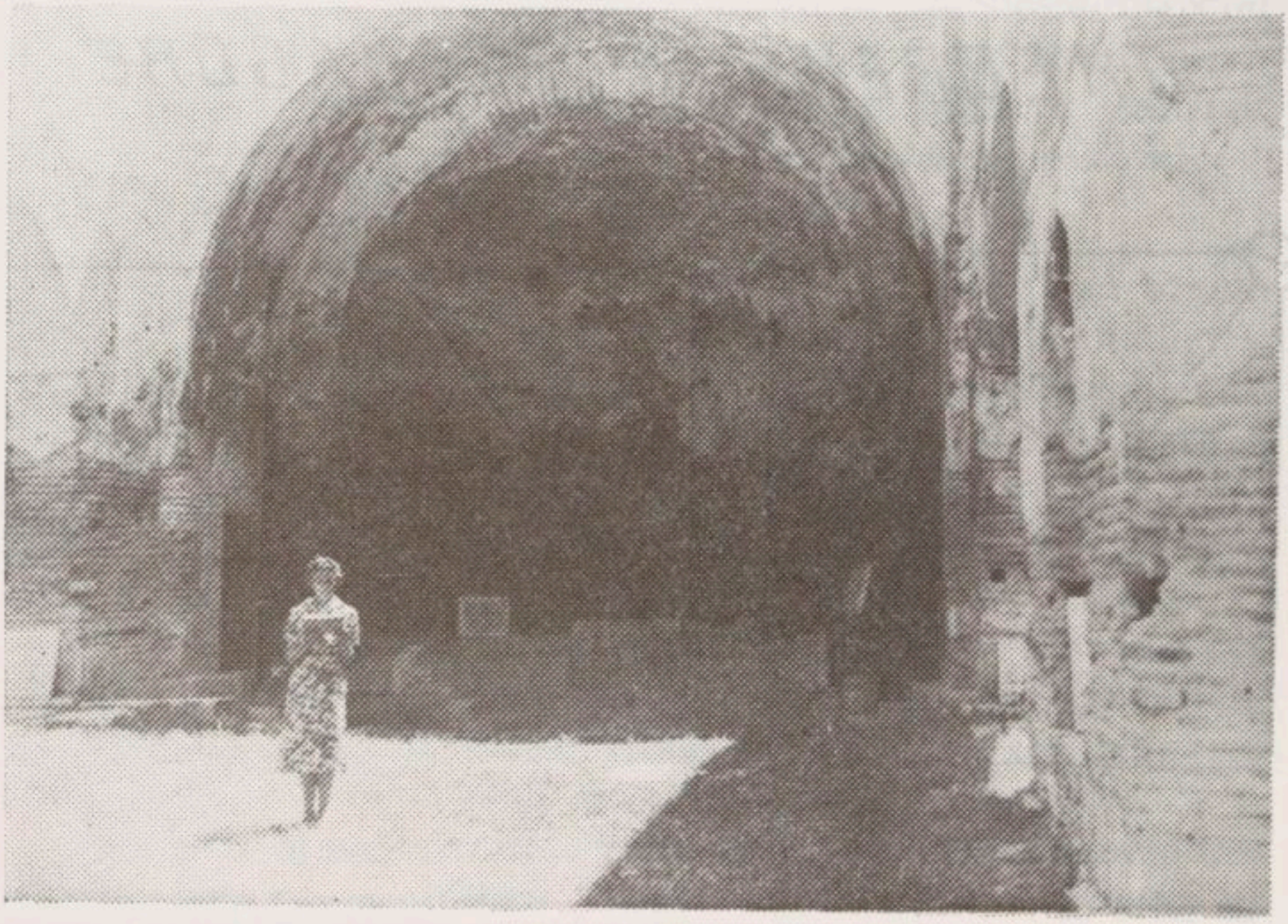

En Bythinie, ma femme dans le lieu où se tinrent les Conciles de Nicée.

⁂

Au cours de cette étude s'agissant des grands mathématiciens, Euler, Ampère, Gauss, nous avons tous implicitement accepté qu'ils aient pu être des *calculateurs virtuoses,* également pour les autres calculateurs virtuoses ayant des connaissances arithmétiques à la base.

Il n'en va pas du tout de même pour ceux désignés sous le nom de *Calculateurs Prodiges,* presque tous des *illettrés complets,* calculateurs sensationnels *dès l'enfance.*

A moins de faire intervenir la foi dans les miracles, nous devons essayer d'analyser certaines raisons qui pourraient nous en expliquer peut-être quelque peu *le pourquoi.*

Nous touchons là aux points essentiels de notre propos, la première partie étant anecdotes, biographies : genre facile.

Nous avons déjà vu avec *Inaudi* dans les deux problèmes posés par l'Académie des Sciences combien quelquefois certaines connaissances arithmétiques que posséderait un Calculateur Prodige pourraient lui rendre des services pour la rapidité du calcul, combien d'autrefois elles pourraient le desservir.

L'existence de *dons naturels* chez les Calculateurs Prodiges est indéniable, cela va de soi : *mémoire hors de pair, maîtrise de soi, vive passion* et *adresse extraordinaire* pour les calculs, *attention très grande* dans l'énoncé oral d'une question, *intuition innée,* constance dans l'*entraînement, mécanisation* de certaines facultés mentales.

Les Calculateurs Prodiges ont dans leur ensemble ces dons divers, mais pris à part un d'eux peut avoir un *don* qui lui est propre et qui le différencie d'un autre.

Annich le pâtre du Tyrol était, disait-on, un *visuel* il voyait les nombres comme s'ils avaient été écrits devant lui, sa *mémoire était visuelle* alors qu'*Inaudi* mettait en jeu la *mémoire auditive.*

« J'entends les nombres nettement, disait-il et c'est l'oreille qui les retient ; je les entends *résonner* à mon oreille tels que je les ai prononcés avec mon propre timbre de voix et cette audition intérieure persiste chez moi une bonne partie de la journée. »

Inaudi éprouvait l'impérieux besoin de *répéter* les données

d'un problème, sa mémoire était à la fois *auditive* et *motrice,* motrice d'articulation afin de *fixer* les nombres.

Quelque soit le développement intense de la mémoire, le sujet a toujours besoin d'un *point d'appui* pour retenir les nombres, chez Inaudi ce point d'appui était *le son,* chez Annich *la vue.* Disons que nombre de Calculateurs Prodiges étaient comme nous l'avons vu, des pâtres, des bergers. Gardant vaches, chèvres et moutons, ils étaient en contact permanent avec les éléments du troupeau et se trouvaient certainement dans l'obligation de les compter à leur manière sous une forme *concrète,* les *points d'appui* étaient probablement les bêtes elles-mêmes.

Chez les Calculateurs Prodiges, l'*Intuition* doit jouer aussi un rôle vraisemblablement : *représentation sensible* chez eux d'un objet que nous présentent la *perception* et *l'imagination.*

Aussi ce qui est étonnant chez les Calculateurs Prodiges, c'est la difficulté qu'ils ont en général d'essayer d'expliquer comment ils parviennent à leur résultat. Ils bredouillent des éléments d'explications incompréhensibles. L'Intuition joue assurément chez eux un rôle plus grand que l'Intelligence.

Quand *Zarah Colburn* était lassé de répondre aux questions qu'on lui posait sur ses façons de calculer, il disait :

« C'est Dieu qui a mis ces choses dans ma tête et je ne saurais les mettre dans la vôtre. »

Disons également alors que le mathématicien et le calculateur mental classique s'efforcent d'employer des formules s'appliquant à tous les cas possibles, s'efforcent en un mot à *généraliser,* à faire leur la pensée d'*Aristote :* « Il n'y a de science que du général », le Calculateur Prodige, par contre, chaque exercice est par lui considéré à part, il en examine les données, concentre son attention et cherche la solution la plus simple pour ce cas particulier. Chaque nombre a aussi pour lui sa physionomie particulière.

Par exemple les nombres 6 et 7 sont beaucoup plus que deux nombres qui se suivent.

Le nombre pair 6 est égal à la somme de ses diviseurs $6 = 1 + 2 + 3$. La Grèce Antique l'appelait un *nombre parfait.* Ce même nombre 6 est aussi égal à la somme d'un nombre et de sa racine carrée $6 = 4 + 2 = 4 + \sqrt{4}$. C'est un nombre dit *planique.* Le nombre 6 est très employé dans la numération

duodécimale. On compte encore souvent par douzaine, demi-douzaine ; l'année est divisée en 12 mois, le jour en deux fois 12 heures, l'Académie de Nîmes comprend 3 groupes de 12 Membres résidants, etc.

Le nombre 7 n'a pas ces propriétés et il s'en faut. Il a été cependant, pour cette raison même peut-être, un *nombre premier célèbre* et considéré comme un nombre sacré. On ne compte plus ses lettres de noblesse :

Les 7 Merveilles du Monde, les 7 étages de la Tour de Babel, les 7 Sacrements, les 7 Péchés capitaux, les 7 Sages de la Grèce, les 7 jours de la semaine, etc., les 7 collines de Rome, les 7 collines de Nîmes bien que nous n'en ayons que 3 !

Pour le calculateur prodige tout nombre donc, avons-nous dit, a sa physionomie, particulière et nous songeons au « sonnet des voyelles » d'Arthur Rimbaud, correspondance entre les sons et les couleurs.

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu ; voyelles
Je dirai quelque jour vos naissances latentes.

Nous songeons également aux *mots* eux-mêmes, *sonorités verbales,* agent et ferment de poésie notamment pour Mallarmé et Valéry ; les mots dont leur *rapprochement* se fonde pour employer l'expression même de Valéry sur leurs « *sympathies occultes* ».

Ainsi donc pour le calculateur prodige chaque nombre a sa *personnalité,* son *visage,* il n'y a pas de nombre anonyme.

Dans les temps très anciens pour compter on utilisait des *cailloux, calculus* en latin, d'où dérivent le verbe calculer et le nom calcul ; le mot savant calcul pour caillou s'emploie d'ailleurs de nos jours en médecine : calculs dans les reins, dans le foie.

Pour compter aussi dans l'Antiquité, dans le calcul mental principalement on combinait le *calcul digital* avec le calcul sur *abaques* ou *bouliers.*

A présent le boulier ne se voit guère qu'en Russie, au Japon, en Chine à côté de machines électroniques ultramodernes. L'inconvénient du boulier est que la vérification d'un calcul est impossible.

En Europe occidentale et en Amérique le boulier n'est plus qu'une curiosité que beaucoup n'ont jamais vu que sur des gravures ou encore au jeu de billard.

Disons qu'il y a toujours intérêt pour le Calculateur Prodige ou le Calculateur Virtuose à associer quand c'est possible, la mémoire auditive et la mémoire visuelle, voire la mémoire olfactive.

Pour cette dernière la *mémoire olfactive* il vient à l'esprit dans l'ouvrage « A la recherche du temps perdu » de Marcel Proust, l'épisode de la fameuse *madeleine* évocation par l'*odeur* et la *saveur* de souvenirs personnels d'une subtilité sans égale.

Ou encore nous pensons aux deux vers du poème « Le Flacon » des « Fleurs du Mal » de Baudelaire :

« Parfois on trouve un vieux flacon qui *se souvient*.
D'où jaillit toute vive une *âme qui revient*. »

Et pourquoi nous ne dirions pas pour la *mémoire olfactive* qu'il vient aussi à l'esprit le vers célèbre d'Apollinaire.

« *Odeur du temps,* brin de bruyère » de l'admirable petit poème « L'Adieu », de cinq vers seulement, du recueil « Alcools ».

J'ai cueilli ce brin de bruyère
L'automne est morte souviens-t-en
Nous ne nous verrons plus sur terre
Odeur du temps brin de bruyère
Et souviens-toi que je t'attends.

Nous avons fait une certaine place à l'Intuition chez les Calculateurs Prodiges, il ne faudrait pas sous estimer toutefois qu'en Science pure une *sorte d'intuition* des phénomènes préside à la plupart des grandes découvertes.

Henri Poincaré n-a-til pas exprimé cela quand il écrit dans son ouvrage « La Valeur de la Science » :

« Deviner avant de démontrer ! Ai-je besoin de rappeler que c'est ainsi que se sont faites toutes les découvertes importantes. »

Et *Jean Charon,* Prix Galabert d'Astronautique, dans son livre « La Connaissance de l'Univers » dit bien :

« Un grand médecin ne formule-t-il pas quelquefois un diagnostic qui reflète une connaissance *quasi-intuitionnelle* de son malade ? »

Dans ce même livre « La Connaissance de l'Univers » quelques lignes sont consacrées aux *Calculateurs Prodiges* et Jean Charon écrit :

« Leur « don » particulier ne s'accompagne pas en général d'une particulière intelligence, ces êtres sont pour la plupart des « *rêveurs* » et ils sont parfois physiquement anormaux. Inaudi avait les yeux exceptionnellement bridés. Louis Fleury était né aveugle, Zarah Colburn avait six doigts aux mains et aux pieds, Charles Grandemange-Prolongeau était né sans bras ni jambes. »

Les Calculateurs Prodiges étaient pour la plupart des « *rêveurs* » affirme Jean Charon ; aussi devaient-ils prendre les données d'un problème à leur manière. Ils devaient passer fréquemment comme les poètes de l'*idée* à l'*image,* jamais de l'*idée* au *concept* comme les philosophes.

En une condensation lumineuse *Paul Claudel* a écrit : « L'inspiration poétique se distingue par les dons de l'Image et du Nombre. »

La proportion mathématique : égalité de deux rapports $\frac{A}{B} = \frac{C}{D}$ équivaut à écrire l'*analogie :* A est à B comme C est à D. Lorsque le calculateur classique prendra A et B, le calculateur prodige ou le calculateur virtuose sans s'en rendre compte bien lui-même pourra peut-être prendre C et D dans une question posée. Or en poésie la *métaphore* peut se représenter par l'expression générale de l'*analogie :* A est à B comme C est à D.

Shakespeare et Victor Hugo furent les rois de ce domaine de la métaphore.

On a un exemple parfait de métaphore à quatre termes dans deux vers du recueil « Mes heures perdues » de *Félix Arvers.* Félix Arvers, poète mineur de la première moitié du XIXe siècle, célèbre en son temps, *uniquement* pour son *fameux sonnet :*

« Mon âme a son secret, ma vie a son mystère ».

L'inspiratrice était sans doute Marie Nodier, fille de l'écrivain Charles Nodier ; or elle n'a jamais soupçonné, subodoré, pressenti qu'elle en était l'inspiratrice.

Félix Arvers, célébrité éphémère due à un seul sonnet, ce cas étant *unique* dans la Littérature Française, nous pourrions relire le sonnet en guise de diversion avant d'examiner les deux vers à métaphore, que nous mettons en relation avec les mathématiques.

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère,
Un amour éternel en un moment conçu :
Le mal est sans espoir aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

Hélas ! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés et pourtant solitaire,
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre,
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre,
Elle ira son chemin, distraite, et sans entendre
Ce murmure d'amour élevé sur ses pas ;

A l'austère devoir pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
« Quelle est donc cette femme ? » et ne comprendra pas.

Voici à présent les deux vers à métaphore à quatre termes de Félix Arvers :

Et comme un air qui sonne au bois creux des guitares,
J'ai fait chanter mon rêve, au vide de ton cœur. »

Air dans *bois creux* comme *rêve* dans *vide de ton cœur* a la structure de l'*analogie* A est à B comme C est à D ou de la proportion $\frac{A}{B} = \frac{C}{D}$.

Eh bien ! Insistons et répétons, lorsque le *mathématicien* ou le *calculateur classique* dans la proportion $\frac{A}{B} = \frac{C}{D}$ aura son esprit tourné vers A et B, le *calculateur prodige* ou le *calculateur virtuose* pourra l'avoir *instantanément* tourné vers C et D et cela *quasi-inconsciemment* avant même de connaître tout l'énoncé du problème.

J'ai terminé, je me suis efforcé d'examiner l'un après l'autre les divers essais de compréhension pour ce qui nous paraît caché, secret, inexplicable chez les Calculateurs Prodiges, autrement dit tenter d'entrevoir, d'éclairer un peu ce que nous appelons une énigme, un mystère.

LETTRES, SCIENCES, ARTS

1943-44

VERS ROME ET FLORENCE AVEC LES MAROCAINS

par M. le Général Pierre-Henri COTHIAS

Membre non résidant

Je viens, après 40 ans, de rassembler, de mémoire, mes souvenirs d'une tranche de la dernière guerre : celle de la reconstitution de notre Armée en 1941-43 en Afrique du Nord et des opérations du Corps Expéditionnaire Français en Italie pendant les sept premiers mois de 1944. Il y a des choses qu'on n'oublie pas.

J'ai hésité à vous livrer ces souvenirs. Les évocations guerrières ne sont pas de mode et celles du modeste capitaine que j'étais en ces circonstances risquaient d'être fragmentaires.

Puis, je me suis ravisé. N'avais-je pas eu l'occasion d'être acteur ou témoin de faits devenus historiques ? Mes propos pouvaient vous apporter illustration de ces grands moments en même temps que connaissance des combats et combattants de l'époque.

Voici donc le récit, replacé dans son contexte général, de la longue marche qui devait me conduire de Casablanca en novembre 1942 jusque devant Florence en juillet 1944.

UN COUP FOURRE MAGISTRAL

Comme tout a commencé le 8 novembre 1942, j'ai eu l'idée, malgré la pudeur qu'on éprouve à rappeler des affaires malheureuses, de vous conter au moins à grands traits, l'étonnante opposition qui fût présentée aux Américains débarquant alors sur les côtes du Maroc en même temps, vous le savez qu'en Algérie avec les Anglais. Un coup fourré magistral.

Les troupes du Maroc présentes en Métropole en 1940, engagées pour la plupart le 10 mai en Belgique, y avaient été traversées par les chars allemands. Leurs restes avaient été

capturés dans le Nord de la France après des combats pour l'honneur. Mais l'armistice intervenu, de nouveaux corps avaient été reconstitués, comme dans les autres territoires, à partir des dépôts, dans la limite des effectifs et matériels autorisés par les conventions d'armistice par l'appel de nouvelles classes de Français, le recrutement d'engagés autochtones, l'arrivée d'évadés de France. On avait d'emblée camouflé dans le bled des stocks d'armes et de munitions puis réussi à faire admettre le maintien des goums pour la sécurité intérieure. En bref, sur les 125.000 hommes consentis à l'Afrique du Nord, le Maroc en disposait de 45.000. Maigres effectifs, mais matériels plus minces encore, ceux des années 1930, périmés et usés.

Cette nouvelle vague avait cependant quelques atouts.

Affecté en 1941, après ma propre évasion d'un offlag de la Basse-Loire, dans un de ces régiments à Port-Lyautey, j'atteste son haut degré d'entraînement.

— N'y pratiquait-on pas des raids de 50 km en 12 heures, 80 km en 24 ? — et, mieux encore, le moral élevé des cadres. Si, en effet, la mission n'était autre que de s'opposer à toute agression, ils ne doutaient ni de l'entrée des Etats-Unis dans la guerre ni de se voir rééquiper par eux pour une reprise en commun des hostilités. Et des occasions que je pouvais avoir de rencontrer des camarades d'autres corps je redirais que cet état d'esprit était général.

Restaient les responsables. On aimait à penser que Weygand, délégué du gouvernement en A.F.N. et, après son retrait, Juin commandant les Forces des trois Territoires d'une part, le Résident Général au Maroc et le Commandant Supérieur d'autre part étaient dans les mêmes dispositions. Mais la mission reçue de Métropole restant immuable ils étaient tenus à plus d'une hypothèse. Auraient-ils à faire aux Allemands ? aux Anglais ? aux Américains ? A en juger par les thèmes des exercices développés, cette dernière éventualité leur paraissait la plus vraisemblable. Mais quel serait donc alors le volume des forces alignées ? Quelques Commandos ? Ils les neutraliseraient. Ou bien, une large force de débarquement ? Ils l'accueilleraient à bras ouverts... Telles étaient du moins les réflexions qu'on prêtait à Weygand puis à Juin.

La situation intérieure n'était pas moins ambiguë.

Début 1942 des avions allemands avaient par deux fois

bombardé Casablanca. Il y avait eu des victimes en « Médina ». Et, partout, étaient projetés, à grand renfort de publicité, des films d'Outre-Rhin. Les commissaires d'armistice allemands, italiens déambulaient orgueilleusement dans les rues. Enfin, si personne ne soupçonnait les rendez-vous clandestins franco-anglo-américains de Chercheil en liaison avec le consul général américain à Alger, Murphy, on constatait que les personnels de l'ambassade et des consulats des Etats-Unis se promenaient beaucoup. La population marocaine restait calme mais on la voyait s'interroger. Qui serait le plus habile ? le plus fort ?

En vain, le soir du 7 novembre, le général Bethouart commandant la division territoriale de Casablanca prenait-il l'initiative diffusant un message dont je n'ai pas oublié la teneur :

« Les Allemands ont pris pied en Tunisie. »

350 navires américains se présenteront demain matin sur les côtes du Maroc. J'entends que personne ne s'oppose à ce débarquement. J'ai pris le commandement des troupes du Maroc à 19 heures. »

En vain aussi dépéchait-il quelques officiers pour aviser, de vive voix, les autres commandants de division, des bases aériennes et des forces de D.C.A. Affecté, depuis peu dans un état-major de Rabat, j'étais du nombre.

En vain encore avait-il fait isoler la Résidence Générale pour qui les renseignements de son message était une « mystification ». On avait oublié de couper le téléphone. Le Résident Général reprenait en mains tous ses grands subordonnés.

Le 8, au petit jour, tout le monde ou presque, de Port-Lyautey à Mogador — 500 km — surpris par la nouvelle d'un débarquement, la saison étant déjà avancée, s'engageait au nom de la discipline contre les « boys » débarqués à Medhia, Fédala, Casablanca, Safi, à qui leurs chefs avaient promis un meilleur accueil. A Port-Lyautey, la garnison était durement éprouvée sur les rives du Sébou dans sa contre-attaque pour dégager la base aérienne. Les corps de Rabat s'étaient portés sur la route de Casablanca — 90 km — pour la barrer aux débarquants. Il y avait aussi des pertes. Les avions américains harcelaient nos aérodromes. Enfin si, à Alger, Juin et même Darlan présent par hasard (pour motif de famille) prescrivaient le matin du 10, le cessez-le-feu, on se battait encore le 11 au soir, au port et dans la rade de Casablanca où nos bâtiments étaient abimés

ou coulés. On parlait même de l'organisation d'un réduit dans l'Atlas.

Dans le hourvari général, les commissaires d'armistice avaient filé en direction du Sud. Le Général Bethouart, incarcéré à Meknes était menacé du pire. Les officiers qui lui avaient obéi étaient mis aux arrêts de rigueur.

Deux jours après, Eisenhower commandant l'ensemble de l'opération lançait par tracts, son appel : Les Etats-Unis n'avaient aucune ambition en Afrique. Il exhortait français et autochtones à se joindre à eux contre l'ennemi commun. Ce qu'on attendait.

Tout maintenant était clair. Navré mais non découragé, on n'a pas commenté longtemps la magistrale bévue. Le temps d'enterrer les morts (870 français ou marocains, 350 américains) chacun allait reprendre sa place pour le bon combat. Quelques-uns recevaient de nouvelles affectations. Les éliminations ne devaient intervenir que plus tard.

Ainsi s'engageait, dès le 20 novembre en Tunisie, après trois divisions d'Algérie, une division du Maroc intérieur, parce que les Américains avaient négligé de débarquer dans la Régence ; que les Allemands intervenus à El Aouina, Sfax, Gabès s'y renforçaient de jour en jour, enfin qu'à Tunis, la Résidence Générale avait interdit toute intervention contre la Wehrmacht. Bizerte se soumettait.

Les corps qui avait reçu le choc américain sur la côte marocaine était réservés jusqu'à leur réorganisation.

UNE LONGUE ATTENTE

C'est dans ces circonstances que j'étais affecté en décembre 1942 au 6e Tirailleurs Marocains, régiment de Casablanca, où je devais servir jusqu'en Allemagne.

J'y étais alors commandant d'une unité à seize autres pareille comprenant outre une trentaine de français de diverses provenances 170 « fêllahs » de la Chaouia ou du Tadla attirés certes dans leur pauvreté aggravée encore par la pénurie qui sévissait depuis deux ans, par le pain et le butin, mais qui, issus d'un monde rural encore féodal, étaient soumis et dévoués à leurs chefs. Ces hommes et, au fur et à mesure des pertes, leurs remplaçants, ne m'ont jamais créé de soucis. Qu'on ne s'y

trompe pas cependant ! Tout individu quelque soient ses origines est de cœur et de sang. Sensibles à la plus simple attention, ils ne souhaitaient rien tant que d'être conduits au moindre prix sur le chemin du succès. Redoutable honneur pour leurs chefs.

Une seule absence : celle d'officiers autochtones. Après notre débâcle de 1940, la bourgeoisie marocaine n'en voulait pas de nouveaux. Un autre y aurait vu un signe avant-coureur d'une plus grande désaffection. Mais, pour le moment, je ne me posais pas cette question.

L'épreuve de novembre passée, le commandement s'employait à organiser ses effectifs en fonction des grandes unités qu'il comptait maintenant pouvoir aligner mais en même temps prescrivait le regroupement des régiments dans le bled où, disponibles pour toute éventualité, ils poursuivaient la sélection et l'instruction de leurs personnels. Les villes ne résonnaient-elles pas, en effet du défoulement des G.IS., du mouvement des foules attirées par cette curiosité, des indiscrétions sur les intrigues et les divisions d'Alger ? Il y avait là danger d'indiscipline et de subversion. Or il n'y avait plus une faute à commettre.

Nous devions demeurer tout l'hiver au bivouac sur les sables de la forêt de Mamora à une quinzaine de kilomètres de Rabat. Un purgatoire ! Ne disposant que de rarissimes et brèves sorties nous n'avions d'information que par un bulletin du commandement ou quelque journal amené à la dérobée. Encore s'agissait-il que de nouvelles d'Afrique non de Métropole. Réciproque certaine. Et, comme, sur les événements, la hiérarchie avait bouche cousue, il fallait, au niveau des unités, nous faire une idée par nous-même.

Fin novembre, nous avions rapproché le sabordage de Toulon du coup que nous venions de vivre. L'aveuglement continuait.

La permanence de Darlan à Alger n'inspirait pas confiance. La nouvelle de son assassinat à Noël 1942 fût reçue sans surprise.

L'évadé de Kœnigstein, chef chevronné, n'était connu que de quelques-uns qui avaient servi sous ses ordres notamment dans la pacification du Tafilalet dix ans plus tôt. Mais on appréciait son accord passé avec Eisenhower pour le réarmement de nos forces. Aussi bien tel qui accélérerait notre rentrée dans la guerre ne pouvait être que le bienvenu.

Or, entrait bientôt en scène l'homme du 18 juin. On avait eu vent pendant deux ans des ralliements qu'il avait réussi à opérer dans nos divers territoires, moins de l'organisation qu'il avait pu réaliser des mouvements de Résistance en France. En janvier 1943 on applaudissait à la conférence d'Anfa qui confirmait notre réarmement. Mais on apprenait bientòt le différend qui opposait les deux G. comme on disait. On redoutait que ce duel, s'il devait continuer, risquât une fois encore de tout compromettre. Isolement, privations, politique. Le moral, à la fin de l'hiver était bas.

L'espoir renaissait au printemps quand nous apprenions la victoire en Tunisie avec la capture de 250.000 combattants de l'Axe et des nouvelles du rééquipement. Huit divisions seulement sur la douzaine proposée seraient réarmées. Nous avions reconnu ne pouvoir entretenir le tout en cadres et spécialistes. Quant à notre 4e division, elle serait, artillerie comme infanterie, de montagne avec, à chaque échelon, un double équipage automobile et de mulets de bâts. Nous nous rapprochions de Casablanca pour percevoir la panoplie des unités américaines.

Ce séjour au bord de l'Atlantique ne fût cependant pas enchanteur. La perception au compte-goutte de ces armes s'éternisait. Les exercices que nous faisions, la nuit, dans les vallées frappaient de paludisme un millier d'hommes. Le quart du régiment était hospitalisé. Enfin une haute autorité territoriale tenait aux cadres de la division rassemblés des propos singuliers : « On me dit que vous êtes impatients de partir. Ce n'est pas l'attitude d'hommes, de soldats. Seules les femmes sont impatientes. Vous vous comportez comme elles. » Des mots qui ont fait le tour du Maroc avec la dérision générale. Plus heureuse, l'autorité accélérait le rythme des permissions.

Le lendemain nous nous transportions en Chaouia au Sud de Casablanca nous interrogeant maintenant sur notre destination : La France, l'Italie ? Les Balkans ?

C'est sur les hauts-plateaux oranais que nous devions apprendre en juillet le débarquement en Sicile des anglo-américains avec trois tabors marocains. Notre propre engagement en Italie devenait alors probable. En attendant comme un cirque se déplace, dresse le chapiteau et donne ses représentations, les régiments faisaient étapes — vous savez lesquelles — sur des itinéraires parallèles, montaient la tente et

développaient leurs exercices les uns devant les autres. Le plus dur était d'éteindre à bras nus les incendies que nos tirs avaient allumés.

Cette activité ne devait être interrompue que par l'apparition, le 21 août devant les 22.000 hommes de la division rassemblés avec leurs matériels, dans une « sebkra » asséchée près de Sebdou, du général de Gaulle, encore président du Comité Français de Libération Nationale. Il ne parlait que des conditions maintenant réalisées de nos forces pour annoncer exactement :

« Ce sera dur. Beaucoup ne reviendront pas. »

Nous apprenions en septembre la déposition de Mussolini, l'armistice demandée par Badoglio et le débarquement des alliés dans le Sud de l'Italie, en novembre celui d'un groupement de notre division et de trois tabors en Corse et la chasse par eux donnée aux Allemands avec le concours de 80.000 italiens !

C'était déjà l'hiver quand nous arrivions sur les dunes de Fort de l'Eau entre Alger et Maison-Carrée. De ce point ou de la Mitidja où nous cantonnions en janvier, nous nous livrions sur les plages, après avoir perçu l'habillement américain à quelques-uns de ces exercices-types qu'affectionnent nos alliés : exercices en cage d'accoutumance aux bruits de la bataille et d'embarquement en mer au moyen de filets placés sur le flanc d'un cargo.

Le 17 février 1944 nous nous entassions sur les ponts de bâtiments de guerre français : ceux qui restaient après Mers-El-Kébir, Toulon et autres épreuves. Nous apprenions à bord que Juin et deux divisions, l'une du Maroc, l'autre d'Algérie étaient déjà en Italie. Le secret avait été bien gardé. Nous avions été retardés par l'engagement d'un tiers de la division en Corse.

LES PREMIERS ENGAGEMENTS

Débarqués au port de Naples nous n'avons rien vu de la ville et pour savoir ce qui s'y passait je vous renvoie à « La Peau » de Malaparte. Nous avons fait seulement connaissance avec la Campanie dont la riche étendue tressée d'espaliers contraste avec ces vieux villages grouillant de monde.

Dans l'attente de nos équipages nous étions cantonnés —

fort mal — au bourg de Giugliano dans un entrepôt, partie d'un plus grand corps de bâtiments. Je décidais, cependant, comme j'en avais pris l'habitude, de faire une visite au propriétaire. C'était le curé de l'endroit. Bien que j'ai pris la précaution de me faire annoncer puis accompagner par un gradé parlant italien, l'accueil fut plutôt froid. De la conversation dont je compris bientôt le sens parce qu'y revenaient toujours les mots d' « ordre » et d' « ordre européen », je retenais que notre hôte regrettait amèrement le retrait de Mussolini capable avec Hitler d'assurer le meilleur avenir à l'Europe et reprochait à la France de ne pas les avoir compris.

A la fin, je signalais l'inconfort de notre cantonnement et me hasardais à demander de la paille et du vin, le nôtre n'étant pas encore arrivé. Il me fût répondu qu'il n'y avait ici ni l'un ni l'autre. Je me repliais dépité lorsque j'apercevais, portant des seaux remplis de vin, une joyeuse corvée de mes français. Ils avaient soulagé l'un des quelques vingt muids qui garnissaient une cave découverte dans le corps de bâtiments. Le plus étonnant de cette anecdote est que notre hôte était demeuré avec ses idées quatre mois et demi après l'armistice.

Voici maintenant un aperçu des renseignements que les jours suivants je glanais de nos chefs mais surtout de leur entourage et de nos prédécesseurs.

La défection, le 3 septembre, de l'armée italienne avait entraîné le débarquement de la VIIIe armée britannique à Reggio et Tarente mais aussi le déboulé de Kesselring commandant les 10e et 14e armées allemandes stationnées dans la plaine du Pô. De la sorte, si la VIIIe armée avait pu s'emparer des aérodromes intacts de Foggia, la Ve armée américaine de Clarck n'avait pu débarquer à Salerne que de justesse. Elle n'était entrée à Naples que le 1er octobre.

L'intention de Clark (croquis n° 1) était alors de progresser jusqu'au cours du Rapido (appelé Garigliano après avoir reçu le Liri) pour, de là, foncer sur Rome par la vallée, celle-là longitudinale, du Liri. De son côté, Kesselring entendait faire front des hauteurs dominant le Rapido, la ligne Gustav doublée d'une ligne Hitler, était non moins décidé à disputer, tout l'hiver, le terrain à partir de Volturno.

Dans l'Apennin l'automne est pluvieux, l'hiver précoce. Passé Naples il avait plu abondamment. Le Volturno franchi en crue,

la V° armée n'avançait plus. Ses blindés étaient embourbés dans la plaine, son infanterie clouée sous le feu en montagne. Clarck qui n'avait pas vu nos troupes à l'œuvre en Tunisie et en était resté à notre défaite de 1940 n'avait pas l'intention d'utiliser de Juin les quatre premières divisions françaises équipées autrement que comme appoints. Mais les nécessités de la lutte étaient là. Il avait demandé l'entrée en action du Corps Français.

De Naples à Rome (230 km), il n'y a, outre la via appia n° 7 par la côte et les Marais Pontins, qu'une route intérieure n° 6 par Cassino, la Casalina. Il s'agissait de s'ouvrir cette dernière en s'engageant dans les Abbruzes.

Du 16 au 26 décembre, la 2° Division Marocaine, première arrivée, relevant une division du 6° Corps américain parmi les cadavres avait enlevé la Pentano, la Mainarde, le Marrone dans le massif de la Méta avançant de 7 km. Et du 13 au 20 janvier, cette division et la 3° d'Algérie, deuxième arrivée, relevant ensemble tout le 6° Corps s'étaient emparé des San Piétro, et Monacasale, dans le même massif et plus au Sud d'Aquafondata et de San Elia. Ce dernier point sur le Haut-Rapido devant la ligne Gustav !

Au quartier général de la V° armée on avait applaudi à la conquête de ces positions dans les rochers et la première neige, à l'arraché dans les deux cents derniers mètres, à leurs conservation sous les contre-attaques, à leurs résultats : une avance totale de 30 km. L'armée de la France était-elle ressuscitée ? Nous avions perdu un quart des effectifs engagés.

Restait pour l'ensemble de l'Armée venu s'aligner sur les Français à poursuivre les progressions.

Confiant dans un nouveau débarquement en force à Anzio, 50 km Sud de Rome, de son 6° Corps relevé par nos deux premières divisions au début janvier, Clarck avait prescrit dès le 20 la reprise de l'attaque. Mais si, à l'aile gauche, le X° Corps britannique avait réussi à se tailler une tête de pont sur le Garigliano, le 2° Corps américain éprouvé dans son franchissement de nuit du Rapido par les mines et l'inondation de la vallée par la rupture d'un barrage avait buté devant le bourg de Cassino.

On avait recommencé le 24, Clarck ayant demandé à Juin d'infléchir son action en direction de Cassino.

Engagé sur les sommets, celui-ci aurait compris le prolongement de son effort au Nord en direction d'Atina et Roccasecca, s'il avait disposé d'une nouvelle division. Mais notre 4e Division de montagne n'était pas encore là. L'action qui lui était demandée à seule vue de Cassino n'aurait pas valeur de débordement encore moins d'enveloppement. Il l'avait dit et écrit. En vain. Il avait fallu que le 4e Régiment de Tunisiens s'engageat sur le Belvédère, toute la division Monsabert dépensée pour le soutenir. Tiré de partout notamment du Cifallo, piton isolé sur ses arrières, ce régiment était parvenu le 25 au soir sur son objectif puis, refoulé le 26 y était remonté le 27. Un enfer qui avait coûté 270 tués dont le colonel et 15 officiers et 800 blessés. On avait cependant, enfoncé un coin dans la ligne Gustav sur une profondeur de 3 km. Le 2e Corps américain, une division, puis une autre, avaient été rejetés du village de Cassino. Quant au 6e Corps, il était cloué sur les plages d'Anzio par l'artillerie de la 14e Armée allemande.

CASSINO
POINT DE MIRE DU MONDE

Ce n'est pas diminuer la valeur, oh ! Combien décisive du concours de nos alliés pendant la 2e Guerre Mondiale que de constater leur habitude de l'attaque frontale plutôt que de la manœuvre. Pratique élevée au niveau d'une doctrine qu'ils tiennent de la supériorité de leurs moyens matériels. N'ont-ils pas essuyé six échecs successifs devant Cassino et son monastère ?

Ainsi l'affaire de Cassino à laquelle chaque camp, le camp anglo-américain pour conquérir cette position, le camp allemand pour la défendre, a attaché son prestige, a-t-elle capté pendant quatre mois l'attention du monde entier. En France, l'opinion soumise aux quolibets de la propagande nazie — Clarck était caricaturé avec une longue barbe blanche, son armée en escargot — a conclu, après coup, que les Français avaient enlevé Cassino. Vous savez qu'il n'en est rien, que leur rôle fût autre, nous rappellerons lequel dans un instant. Et bien rares, sans doute, furent les Français appelés à se rendre isolément devant le monastère. Peut-être ai-je été le seul. Je vous dirai aussi dans quelles circonstances.

Sachez pour le moment qu'après les échecs du 2e Corps américain, Alexander qui commandait le groupe d'armées alliées prescrivait, le 11 février, la mise à la disposition de la Ve Armée pour la reprise de l'attaque sur Cassino, les deux Divisions néo-zélandaise et indienne de la VIIIe ; troupes aguerries dans leur lutte dans le désert de Lybie contre Rommel et placées aux ordres du néerlandais Freyberg, combattant chevronné. Outre l'artillerie du secteur, une intervention massive de l'aviation précéderait l'action. Churchill et Roosevelt avaient donné leur accord.

Ainsi le 15 février, 346 avions avaient-ils lancé 876 tonnes de bombes sur le Mont Cassin et le bourg de Cassino mais sans que les exécutants, qui n'avaient d'ailleurs pas été avisés de cette action, soient parvenus à se rapprocher de ces objectifs.

Tels étaient les divers renseignements que j'avais réussi à recueillir avant que nous soyions transportés sur la route des Abbruzes, suite de villages éventrés, dont la trace, fraîchement déminée, défoncée, recouverte d'une épaisse boue liquide, devait rester l'unique voie, « la voie sacrée », du Corps français pendant tout l'hiver et au-delà.

Après quelques jours passés à San Elia, tirés du Cifalco parce que si l'aviation ennemie était quasiment absente, son artillerie était très bien approvisionnée, c'est le 25 février que nous commencions à assurer un créneau sur la position tenue par nos devanciers dans la tête de pont du Haut-Rapido.

Pour ne pas signaler l'apparition d'unités nouvelles il ne fallait pas sortir. A 200 mètres d'un ennemi qui nous dominait et tirait sur tout ce qui bougeait nous nous tenions dans les anfractuosités des rochers rendant au mortier les coups portés à nos liaisons. La seule distraction était de voir, à l'aube, des déserteurs tchèques ou autrichiens venir se rendre. Tous les jours se ressemblaient lorsque début mars je reçu le message urgent que mon unité relevée pour la journée, je devrais conduire 250 mulets de bâts italiens en un point de coordonnées précises. C'était à quelques kilomètres un point à 700 mètres Nord du Mont Cassin.

Je sus que j'étais arrivé quand je vis, à l'extrémité d'une longue clairière rectangulaire fraîchement taillée pour, sans nul doute, guider l'aviation, lisières garnies d'abondantes lignes

téléphoniques, se détachant d'une haute zone de rochers, le monastère à moitié démoli.

Je ne voyais âme qui vive et partout, alentour, régnait un silence de mort. Je me plaçais alors au milieu de la clairière pour me faire reconnaître continuant à regarder ce paysage insolite lorsqu'un homme se précipita sur moi pour me ramener dans la forêt où il me libéra de mon convoi.

Les alliés avaient réquisitionné des mulets en Afrique du Nord, Sicile, Italie. Mais les pertes en animaux avaient évidemment accompagné celle en hommes.

C'était tout. Mais le 15 mars j'entendais un intense bombardement et apprenais bientôt que, cette fois c'était 900 bombardiers des bases aériennes de Foggia, Tripoli, Alger, Tunis qui avaient déversé 1.400 tonnes d'explosifs sur le monastère et aussi ailleurs. C'est ainsi qu'à 25 km en arrière, la base du Corps français à Venafro sur le Volturno et son hôpital avaient été détruits corps et biens ! Quant à la nouvelle attaque sur Cassino, la cinquième, elle avait échoué comme les précédentes. Bien que des blindés aient pu être poussés jusqu'au village, maoris et gourkhas y avaient été tirés comme à la cible. Ils n'avaient pas pu s'approcher du monastère. On ne se défend jamais mieux que dans les ruines. Les deux divisions, d'assaut, avait perdu chacune plus de 2.000 hommes. Les deux généraux les commandant avaient été tués. Enfin le 6e Corps piétinait dans la tête de pont d'Anzio. Son chef avait été relevé.

On sait maintenant que sur la cinquantaine de religieux et la centaine de réfugiés présents au monastère à la première attaque du 20 janvier, seuls l'abbé et quatre moines et quelques réfugiés invalides avaient été autorisés à y demeurer après cette date et que si le secteur était tenu par une division de parachutistes, un seul bataillon occupait non le monastère mais ses abords où il s'était taillé dans le roc, des abris à toute épreuve. Ainsi l'avait voulu paraît-il le très pieux Von Spenger commandant le 15e Corps blindé de la 10e armée.

GLOIRE AU CORPS FRANÇAIS

Mais notre implantation dans la tête de pont du Haut-Rapido ne devait être que provisoire. Début avril, nous nous transportions dans celle du Garigliano.

La hiérarchie ne procède que par ordres successifs ne livrant aux subordonnés que ce qu'ils ont besoin de savoir, quelques renseignements sur l'ennemi devant eux, leur mission et celles de leurs voisins. Il m'a fallu attendre la fin de la guerre pour connaître les raisons de ce changement de position.

Après cinq échecs sur Cassino, Alexander avait le 30 mars ; ajourné toute nouvelle attaque localisée sur ce point et dévoilé son intention d'une attaque générale de la mer Tyrrhénienne aux contreforts de l'Apennin seule capable de diviser les réactions adverses. Juin ne pouvait qu'approuver de telles idées et fort de ses succès et de ses prémonitions, des études qu'il avait personnellement menées pendant tout le mois de mars de la géographie de la région et des implantations ennemies, enfin de l'arrivée de l'entière 4e division de montagne et de la 1re D.F.L., ceux de Narvik et de Bir Hakeim, des Antilles et du Pacifique, il avait réussi, le 4 avril, à faire adopter un plan tendant pour le Corps français à rompre le front dans la tête de pont du Garigliano et, cela fait, de procéder, à la fois à l'enroulement de la droite de la Wehrmacht et à la marche sur Rome par les Monts Aurunci, d'altitude 1.500 mètres, inhabités, sans communication, enfin vides d'ennemi. Bref, l'endroit où on ne nous attendrait pas.

Les alliés avaient seulement réservé leurs prestiges nationaux. Alexander avait maintenu l'effort principal de la VIIIe armée sur Cassino et Clarck proposé à Juin de le renforcer dans sa course vers Rome. Mais celui-ci l'avait assuré pouvoir mener le train avec le seul corps de montagne de Sevez, tabors et division de montagne.

La structure des unités et la logistique des trois alliés étaient différentes. Les états-majors avaient dû pratiquer de savantes relèves pour réaliser les implantations nouvelles, soit d'Ouest en Est :

Ve ARMEE

IIe Corps américain : plaine littorale.

Corps français : secteur du Garigliano.

VIIIe ARMEE

XIIIe Corps britannique : secteur Rapido-Cassino.

Xe Corps anglo-canadien : secteur des Abbruzes.

Ve Corps britannique : secteur Adriatique.

Ils étaient très insouciants les jeunes « tommys » que

nous avons relevé dans la tête de pont du Garigliano, vivant parmi leurs déchets de boîtes de conserve et sortant de leurs trous pour prendre, par groupe, leur thé entre deux rafales d'obus. Avant leur départ, nous avons échangé avec eux, les casques pour masquer la relève. Et pendant un mois, nous avons mené la même vie de taupes qu'auparavant mais cette fois à 150 mètres des feldgrau, quelquefois beaucoup moins, échangeant avec eux quelques tirs sur des cibles trop voyantes ou des regards inquisiteurs.

Mais au calme de ce secteur allait bientôt succéder la tempête, les gros bataillons du Corps Français y étant disposés face aux pitons qu'ils allaient devoir enlever, soit de gauche à droite :

CROQUIS N° II

— 3e D.I.A. : Castelforte-Ausonia.
— 4e D.M.M. : Feuga-Feuci.
— 2e D.I.M. : Faito-Mayo.
— 1re D.F.L. : Girofano-Boucle du Liri.

Chaque régiment disposé en deux échelons, le second devant dépasser le premier sur son objectif atteint. J'étais au 3e bataillon du 6 Marocains, destiné au 2e objectif.

L'attaque générale devait partir le 11 mai à 23 heures pour permettre au Corps polonais de traverser le Liri de nuit.

Le soir dans un « area », surface à contre-pente, délimitée par les Américains, supposée à l'abri des coups, les aumôniers avaient appelés leurs fidèles. Se souvenaient-ils du mot « Beaucoup ne reviendront pas » ? Je n'ai jamais vu, de toute la guerre, autant de monde en prière.

A l'heure dite, nouvelle lune voilée, 2.000 canons de la mer Tyrrhénienne au Liri se faisaient entendre et l'attaque partait. Mais l'ennemi pendant 6 mois avait disposé blockauss et lance-flammes, mines et pièges, réseaux, abattis, éboulis. On ne signalait qu'une faible progression au centre sur le Faito. Et les pertes s'amoncellaient d'heure en heure. Nous serions cependant sur le premier échelon en prévision de toute modification de la situation. Oh ! Le pénible passage devant ce poste de ramassage débordé. Je verrai toujours devant un groupe de blessés un grand gaillard, les yeux arrachés, pendants, attendant, fiévreux, son évacuation. L'attaque avait-elle échoué ? Nous apprenions bientôt que Juin avait prescrit son arrêt et sa reprise

le lendemain, cette fois à 4 heures et avec préparation d'artillerie. Nous passions la nuit sur la piste sanglante, croisés par les convois de mulets, chargés de blessés.

Le 13 à 5 heures, l'ennemi cédait puis décrochait enfin. Notre tour était arrivé. Chargé de conduire la colonne de mon bataillon je cherchais dans la fin de la nuit noire un contact avec le bataillon devant nous lorsque je tombais sur l'officier de transmission, une connaissance. Je le suppliais de nous guider en avant jusqu'à notre base de départ. En vain. Son chef de bataillon avait été tué et ses effectifs avaient fondu de moitié. Il devait demeurer pour organiser les évacuations. Il me confiait un infirmier.

Nous continuions alors dans la nuit interminable sur une trace à peine foulée, éprouvés par les harcèlements de l'artillerie adverse, quand à l'aube ayant identifié notre point d'arrivée, je voyais à nos pieds plusieurs centaines d'assaillants, jetés en hâte dans la bataille, grouiller dans un ravin, s'apprêtant à la contre-attaque. Le temps de déployer mon monde et je prenais liaison avec le même échelon du 5e Marocains voisin.

La vague montait maintenant vers nous appuyée par « minen » et tirant de toutes ses armes. A cause de la forte dénivellée, notre artillerie ne pouvait rien. Mais nous étions 2 contre 1 et dominions. Il fallait le plus tôt possible balayer le tout. A 10 heures nous avions rejeté les « feldgrau » dans leur ravin. Et toute la journée fût occupée à débusquer les rescapés de leurs cachettes. Une capture de 400 prisonniers.

Nous devions payer cette heureuse affaire d'un matraquage de 48 heures sur le Feuci notre objectif. Mais bien qu'à découvert sur ce dôme rocailleux nous pouvions voir, ce même 13 mai à 15 heures nos couleurs montées par nos voisins sur le Mont Mayo, pivot de la défense ennemie ; le 14, sortant de Castelforte en flamme la ruée des reconnaissances blindées de la 3e D.I.A. sur la route de Pontecorvo, le 15, le 1er tabor passé à l'avant.

Enfin, le 16, se développait le marathon du corps de montagne. 12.000 goumiers et autant de tirailleurs valides de la division de montagne s'engageaient dans les Monts Aurunci, tantôt dénudés, tantôt boisés souvent ravinés, ne s'arrêtant que sous les salves de l'artillerie adverse ou parce que quelque

convoi de mulets emballé par un rythme inhabituel avait roulé avec son chargement dans un gouffre. Nous nous arrêtions le 17 devant la transversale Itri-Pilo. Les lignes Gustav et Hitler étaient dès à présent tournées. Mais nous étions en flèche, flanc Nord découvert.

Nous étions alors à l'écoute des autres.

— Le 17, tandis que le Corps polonais continuait de s'abîmer dans les ruines de Cassino, la D.F.L. était à 5 km en amont du confluent Liri-Garigliano et la 3° D.I.A. avait balayé les contre-attaques qui lui avaient été opposées à Ausonia, la Bastia, Esperia.

— Le 18, devant la double menace que le Corps français faisait peser sur sa droite et sur Rome même, Kesselring décidait le repli de Cassino. La VIII° armée pouvait alors avancer, mais embarrassée par ses très nombreux véhicules, démarrait si lentement que l'ennemi avait le temps de rameuter devant elle ses réserves du front adriatique.

— Le 22, le corps de montagne atteignait Lenola sur la route Fondi-Pico et la 3° D.I.A. Pico après s'être taillée dans la ligne Hitler une brêche. Nous pouvions faire un deuxième bond à travers les Monts Leppini.

— Le 26 le 6° Corps d'Anzio faisait sa liaison avec le 2° Corps à Cisterna, le corps de montagne à leur hauteur.

— Le 30, nous étions au débouché des Monts Lepini, la 3° D.I.M. en face de Ferentino. La VIII° armée encore devant Frosinone.

— Le 2 juin la tête du corps de montagne et des trois divisions ou flanc-garde étaient à Colleferro sur la route n° 6. Mais, le même jour Kesserling, tentant sa dernière chance, faisait front avec ses dernières réserves de Velletri à Valmontone. Une attaque générale des 2° et 6° Corps se déclenchait à partir des Monts Albains en direction d'Albano et de Frescati pour laquelle la VIII° armée avait consenti in extrémis à céder à la V° une partie de son secteur.

— Le 4 juin, les avant-gardes américaines étaient aux portes de Rome ouverte, mais aussi la D.F.L. à Tivoli et la 3° D.I.A. sur le Tibre au Nord de Rome. La bataille pour Rome était terminée.

— Le 5 juin le Chef du Corps Français était avec Clarck au Capitole.

Nous terminions, nous-même, le 6, dans la campagne romaine, juste pour apprendre le débarquement allié en Normandie.

REPOS A ROME

J'ai été appelé à me rendre dès le 8 juin dans la ville éternelle. La route était obstruée sur plusieurs kilomètres par les carcasses encore fumantes d'une colonne blindée ennemie surprise par l'aviation alliée. La police britannique vêtue de rouge s'employait non sans mal à canaliser les véhicules amis.

Enfin parvenu au centre j'y voyais une population curieuse certes mais souriante et digne malgré la faim qui l'étreignait depuis longtemps. Les Français se précipitaient sur les kiosques qui vendaient « Patrie », journal qui puisant aux meilleures sources, celles des alliés, rédigé par des compatriotes journalistes nous donnait enfin des nouvelles de France et devait nous accompagner plusieurs mois.

Nous recomplétions d'abord nos unités par des renforts mis en place en Campanie. Puis alternaient cérémonies et visites de Rome.

Le 13 juillet les drapeaux de tous nos corps et la 2e Division marocaine défilaient, place de Venise. Notre armée était bien ressuscitée et nos régiments allaient pouvoir inscrire sur leurs drapeaux, aujourd'hui remisés à jamais, le nom du Garigliano, certains après ceux de Magenta et de Solferino.

Enfin apparaissait devant chaque division rassemblée le Chef du Gouvernement Provisoire pour remettre des croix. C'était généralement le même contact :

— Où vous ai-je rencontré ?

— Jamais encore, mon général !

A quoi les plus déférents ajoutaient :

— Mais j'en aurai peut-être d'autres occasions.

Nous étions conduits au Colisée et au Forum, aux terrasses du Pincio et à la villa Médicis, à l'Opéra même où l'on donnait des œuvres françaises par des jeunes gens dont l'empressement contrastait pour moi, venu déjà en Italie en 1934, avec l'insolence de leurs aînés quand ils reconnaissaient des français. Mais où étaient les « ballilas » d'avant-guerre sinon dans les camps de prisonniers ou les cimetières de Yougoslavie, de Lybie ou de Tunisie ?

Au Vatican nous nous trouvions quelques centaines de notre Division avec un plus grand volume de « G.IS. ». La grande salle de réception était comble. Nos frères américains ont la foi démonstrative. Quand le Pape apparut sur la « sédia gestatoria » une immense clameur s'élevait. Des G.IS. relayaient les porteurs habituels puis se relayaient eux-mêmes vingt fois au portage non sans que chaque fois la clameur et les rires s'intensifient. Mais quand le cortège ayant fait le tour de la salle, le Pape descendit pour parler, c'est spontanément qu'à genoux ils écoutèrent son message.

Le même jour, revenu en ville parmi une foule bigarrée où dominaient les « maroccini » appelation par laquelle les Italiens désignaient indistinctement tous les Maghrébins, je questionnais un camarade :

— « Sur les 600 mille combattants appelés à libérer la ville éternelle la moitié était constituée de musulmans, brahmanes ou autres. Nos gens ne vont-ils pas demain se montrer plus fiers ? »

Je l'entendis répondre :

— « Non ! Mais leurs pays peut-être... »

Après une semaine ainsi passée, un bruit étrange commençait à circuler venant d'abord des ravitaillements toujours bien renseignés puis des Etats-Majors eux-mêmes que des Divisions américaines allaient être retirés d'Italie et que des divisions françaises suivraient.

En effet la conférence de Téhéran (1-12-43) avait non seulement confirmé le débarquement dans l'Ouest de la France (Eisenhower et Montgomery était partis le préparer dès l'invasion de la Sicile) mais encore décidé un deuxième débarquement dans le Midi français. La continuation de l'actuelle opération jusqu'aux Alpes n'était pas compatible avec ce deuxième débarquement. Aussi bien Staline ne tenait pas à voir les alliés déboucher par le Brenner. Pour lui les opérations en Italie n'étaient qu'intérimaires et destinées à soulager le front russe.

En vain, les chefs britanniques et Juin s'insurgeaient-ils contre cette décision déjà ancienne. Celle-ci restait acquise.

AU DELA DE ROME

Or, si Kesselring avait abandonné Rome en déroute, prescrivant l'organisation de Kampgruppen, réunion improvisée

d'éléments épars de toutes armes et armées, il avait déjà fait commencer l'organisation d'une nouvelle position dans l'Appenin toscan, décidé comme antérieurement à retarder les alliés sur tous obstacles naturels, lacs, rivières, reliefs. Il ne fallait pas le laisser se rétablir. Juin constituait un corps de poursuite.

Ainsi, le 10 juin, 3e D.I.A. et D.F.L. placées entre une division américaine sur la plaine tyrrhénienne et la VIIIe armée sur la face adriatique prenaient brutalement le contact aux abords du lac Bolsena, puis du 17 au 20, tandis que De Lattre s'emparaît de l'Ile d'Elbe, livraient combat sur les rives du lac Trasimène, aux Monts Amiata où les hommes de Bir Hakeim, légion étrangère et fusiliers-marins, devaient prendre le château de Radicofani à la charge, enfin sur l'Orcia et l'Ombrone.

Une fois de plus l'ennemi s'était ressaisi et raidi. Il abandonnait seulement Sienne prise en tenailles, le 3 juillet.

Les 2e D.I.M. et 4e D.M.M. suivaient depuis Rome pour prendre le relais. Nous allions reprendre à notre tour un brutal contact avec la Wehrmacht.

Le 6 juillet au sortir de la dernière forêt de l'Ombrie, nous étions salués par un puissant barrage d'artillerie. Nos renforts dont c'était le baptême du feu tournoyaient affolés. Puis des feux croisés de mitrailleuses contre avion tirant à terre nous clouaient au sol. Nous ne pouvions que nous situer.

Nos deux Divisions se trouvaient de part et d'autre de l'Elsa affluent de l'Arno, la nôtre en vue des clochers de San Gimignano l'autre sous les coteaux du Chianti. La guerre en ces lieux ! Qui l'eut cru ? Il fallait cependant avancer.

Or, dans ce paysage mollement valloné, couvert de chaumes, de vignes, de vergers, l'ennemi couvert par un réseau d'observateurs juchés dans les arbres avait réuni toutes les finesses de la défensive. On ne voyait rien de lui. Il fallait le débusquer dans les « villas ».

Alors, pendant trois jours, sous 36°, nous infiltrant par quelques rangées d'arbres nous nous approchions de celles-ci et à trois contre un parce qu'elles étaient fortifiées et piégées, nous les réduisions une par une. Il fallait que notre artillerie les casse pour qu'on en voit sortir les défenseurs, quand ceux-ci ne revenaient pas encore nous charger. En ce cas, l'artilleur attendait de nos gens : « Tirez plus près... Tirez sur nous !... »

A cause des canons auto-moteurs ennemis allant et venant, disparaissant après leurs bordées il fallait attendre la nuit pour ravitailler et évacuer.

Au soir du troisième jour un hameau, — S'Andréa — tenait toujours. Par deux fois, du ravin tournant qui l'entourait, nous l'avons attaqué, la deuxième fois de nuit. A la fin sous les marteaux de notre artillerie, les hurlements des tirailleurs en colère, électrisés par le spectacle des maisons et moissons en flamme, il cédait. Et bientôt on entendait le vacarme des moteurs qu'on met en marche. L'ennemi décrochait.

Le lendemain à l'aube on voyait les paysans sortis de leurs tranchées mais à peine rassurés quand ils eurent distingué les « Maroccini ».

Le 13 juillet à Sienne, sur la plaça del Campo, Juin avec Alexander et Clarck passait en revue des éléments des deux Divisions engagées, un mot pour chaque visage reconnu.

Tout cependant n'était pas fini.

Comme l'ennemi faisait front sur toute la vallée de l'Elsa, il fallait que le 1er Marocains voisin et les Tabors montent sur la face Ouest de San Gemigniano pour que nous convertissant face à la vallée nous réduisions, rue par rue, les résistances de Poggibonsi et de Certaldo. Mais qui en France, alors que se jouait le sort de la guerre en Normandie pouvait s'imaginer qu'on pouvait encore mourir en Toscane ?

C'est à Castelfiorentino à 20 km de Florence, que les deux dernières divisions du Corps français étaient relevées par les divisions indienne et néo-zélandaise de la VIIIe armée, celles de Cassino.

Le gros du Corps français avait embarqué à Tarente. Notre régiment devait embarquer à Piombino. Tous après recomplètement pour les plages de Provence.

Le Corps français avait perdu au total 40.521 hommes, soit :

— 6.407 tués
— 4.201 disparus
— 29.113 blessés.

Il avait fait 25.000 prisonniers.

FAUT-IL CONCLURE ?

Devant le débarquement anglo-américain du 8 novembre

1942 en Afrique du Nord, certains chefs trop zélés ont pu donner un instant l'impression que celle-ci vacillait. Chaque Français n'y souhaitait pourtant que de reprendre les hostilités contre le Reich. Et il l'a montré. En Italie, comme en Tunisie nos troupes rééquipées ont renversé l'image que le monde avait pu se faire de notre armée après sa défaite de 1940.

Dans la bataille pour Rome, Juin avait conçu et exécuté une manœuvre du plus pur style napoléonien, créant « l'événement » en rompant le front sur le Garigliano, le succès en enveloppant l'aile droite de la Wehrmacht et fonçant à marches forcées sur la Ville Eternelle.

La prédominance d'infanterie au demeurant parfaitement adaptée au terrain eut certes gagné dans la profondeur de la position allemande à comprendre une grande unité blindée. Juin l'avait demandée. Mais nos trois divisions de ce type en cours de réarmement étaient réservées à la France.

Il n'a pas tenu à lui que l'enroulement de l'ensemble de l'ennemi fût plus complet. C'est la rançon de coalitions que chaque allié, enfermé dans ses conceptions, s'efforce quoiqu'il en sorte de se ménager la meilleure issue finale. On l'a vu pendant la campagne. On l'a vu surtout après la guerre où chaque pays a tenté de s'attribuer la victoire. Mais la vérité est tombée, impartiale, de la plume de Kesselring et du commandant du bataillon de parachutistes à Cassino, historien de la 2e Guerre Mondiale. Les seules initiatives judicieuses avaient été prises par Juin : La première proposée en février tendant à réaliser l'enveloppement de Cassino à partir d'Atina, l'autre exécutée en mai sur le Garigliano et dans les Monts Aurunci.

Pour l'immédiat, Juin livrait à De Lattre quatre Divisions et les Tabors, mécaniques bien réglées, pour la libération de la France. Mais ceci est une autre histoire.

Général COTHIAS (C.R.)

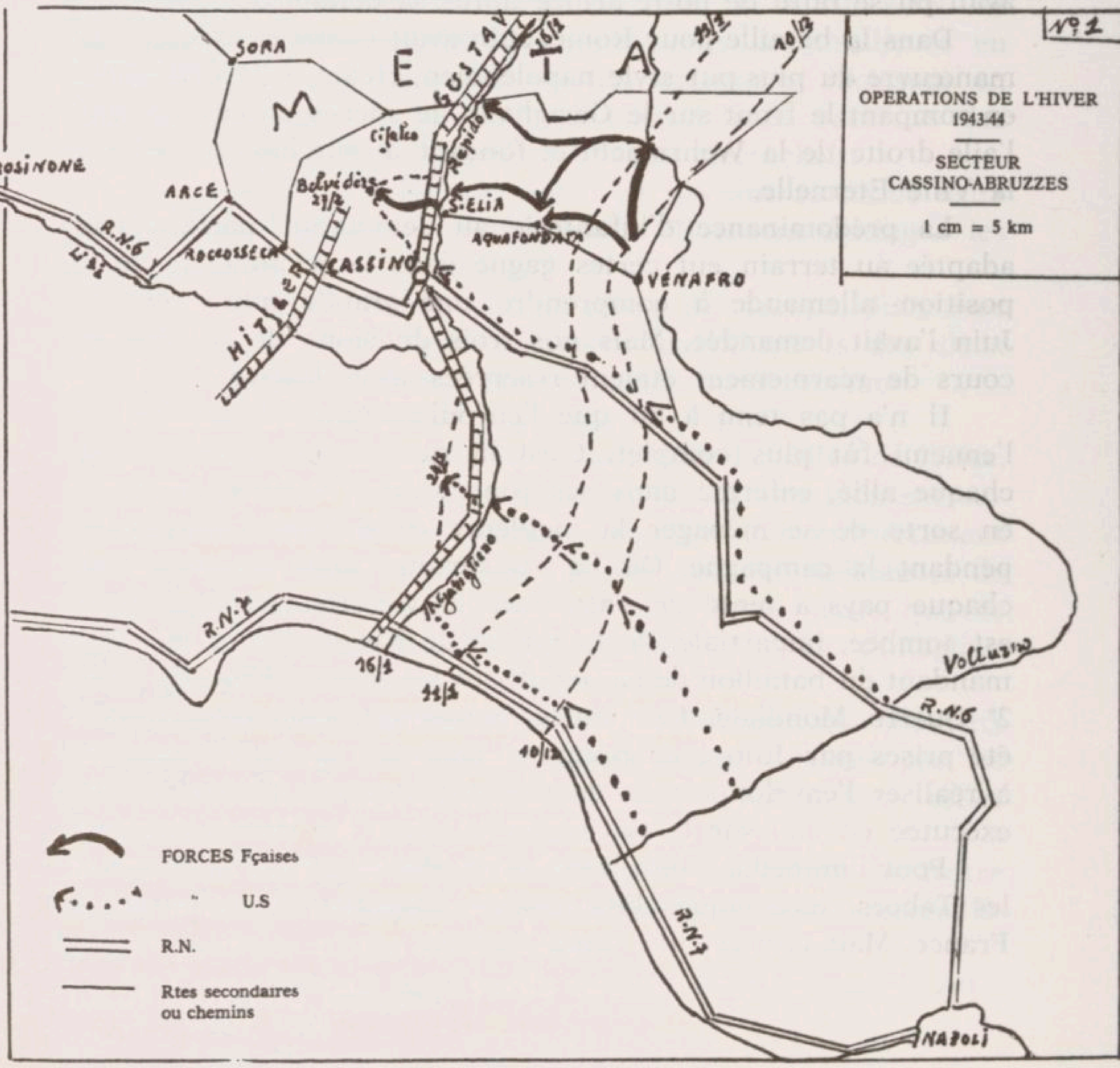
N°1
OPERATIONS DE L'HIVER
1943-44
SECTEUR
CASSINO-ABRUZZES
1 cm = 5 km
SORA
M E T A
GUSTAV
FROSINONE
ARCE
R.N.6
ROCCASECCA
CASSINO
HITLER
Belvédère
27/2
S.ELIA
AQUAFONDATA
VENAFRO
R.N.7
16/1
11/1
10/12
Volturno
R.N.6
R.N.7
NAPOLI
FORCES Fçaises
" U.S
R.N.
Rtes secondaires
ou chemins

N°3

RUPTURE
DU FRONT SUR LE GARIGLIANO
ET
BATAILLE POUR ROME

1 cm = 5 km

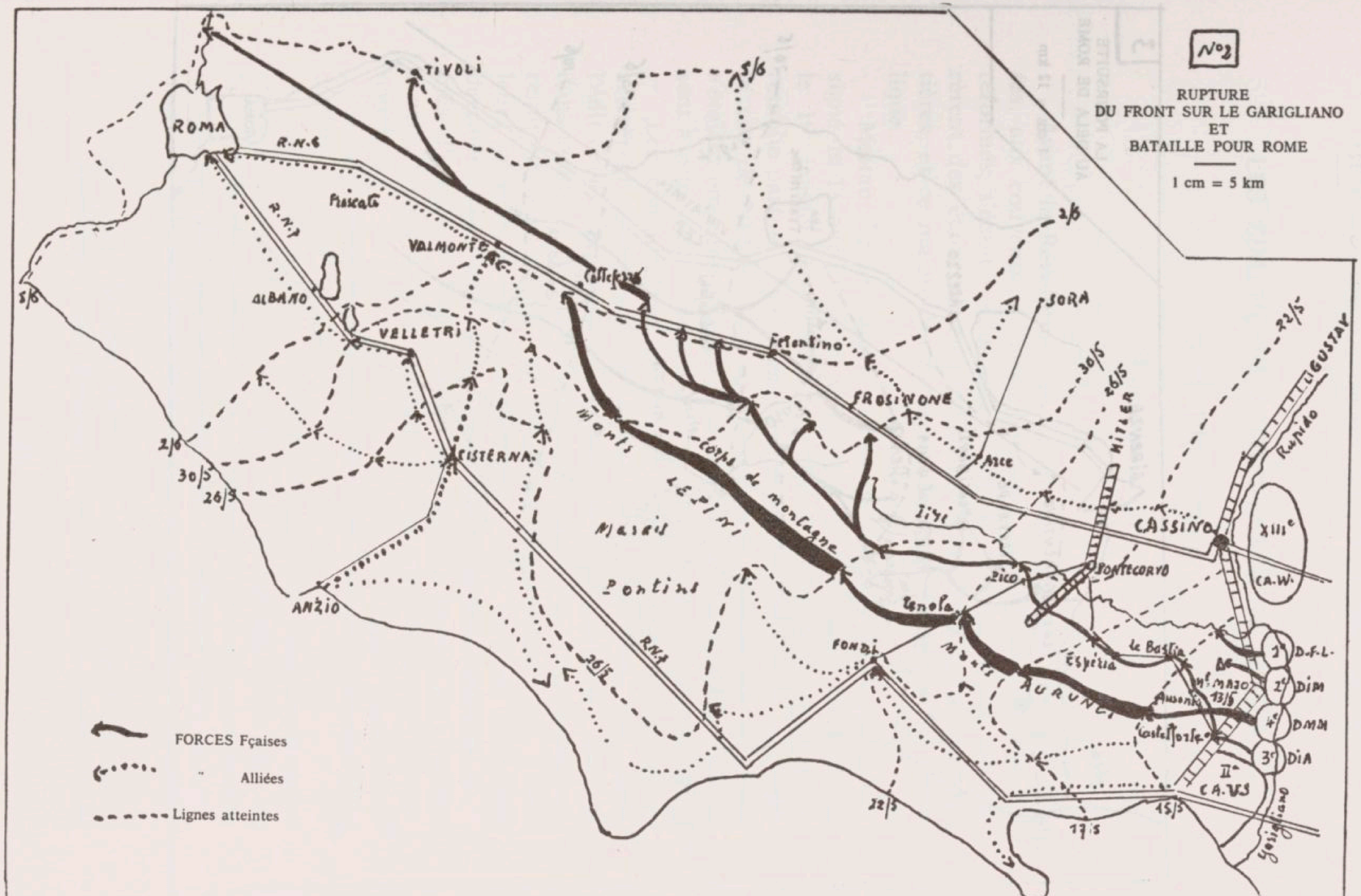

3

LA POURSUITE
AU DELA DE ROME

1 cm = 12 km

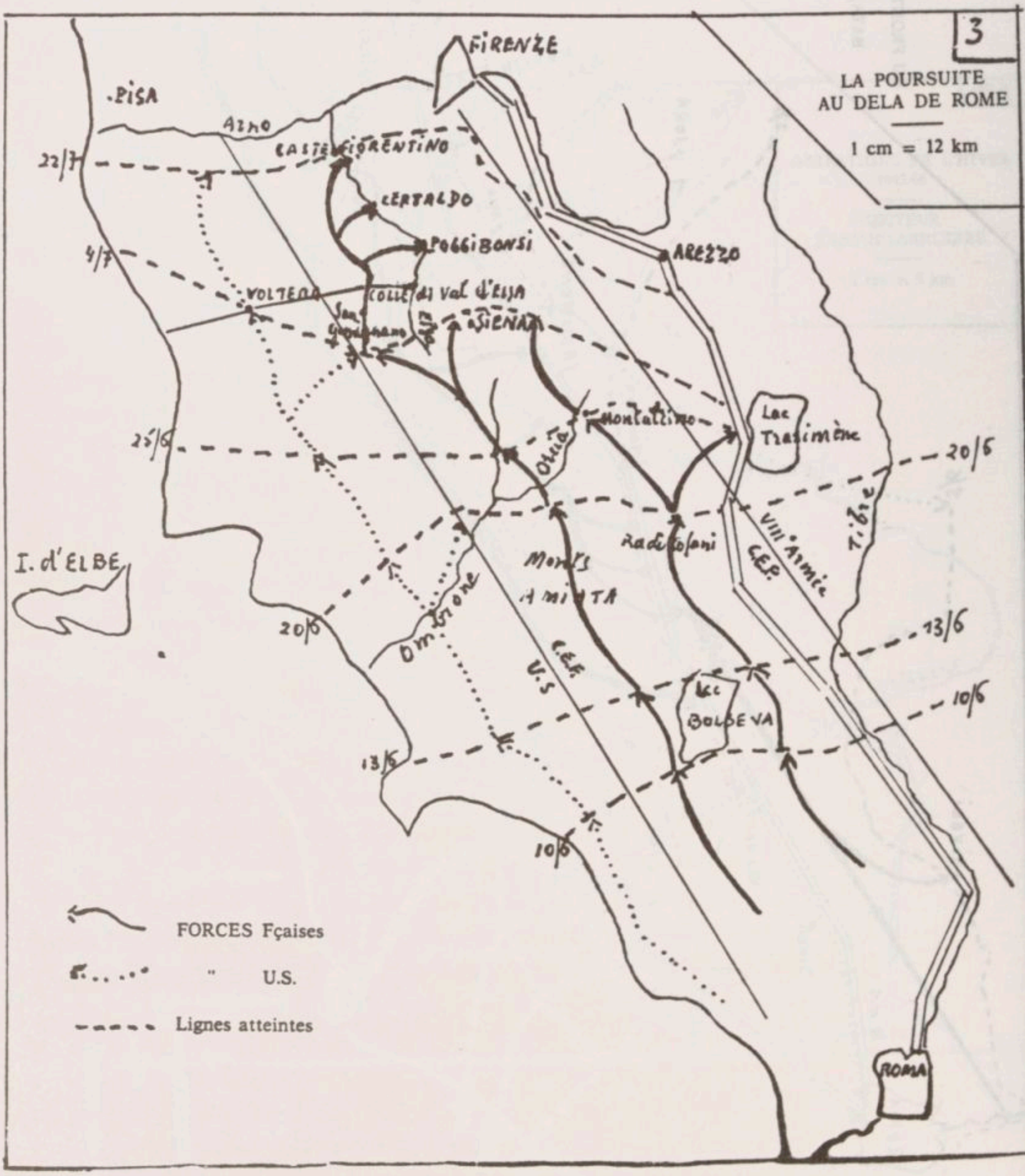

LES CIMETIERES PROTESTANTS DE NIMES

par M. DELORMEAU

Correspondant

Avant la Révolution, les cimetières appartenaient aux églises, aux couvents ou aux hôpitaux ; aussi, lorsqu'en 1561 les réformés, s'étant rendus maîtres de la ville de Nîmes, s'emparèrent des établissements religieux, ils en utilisèrent les cimetières, et ce malgré les protestations réitérées du clergé catholique.

Mettant fin aux guerres dites de religion, l'édit de Nantes, signé le 13 avril 1598 et enregistré au Parlement de Toulouse le 19 janvier 1600, ordonna que la religion catholique fût rétablie partout où son exercice avait été interrompu — c'était le cas de Nîmes — et que ceux qui, pendant les troubles, s'étaient emparés des églises, maisons et autres biens les rendissent à ceux qui les possédaient avant qu'ils en fussent dessaisis.

Les commissaires exécuteurs désignés pour le Languedoc arrivèrent à Nîmes le 20 janvier 1601 ; ils firent enregistrer l'édit en leur présence le lendemain par le présidial puis publier dans la ville le 23. Le 25, les représentants des deux confessions remirent leurs cahiers de doléances aux commissaires ; dans leurs réponses, ceux-ci spécifièrent que tous les cimetières devraient être rendus aux catholiques et défendirent aux réformés d'y enterrer leurs morts, les consuls devant leur fournir à cet effet un « lieu commode », et ce aux frais des communautés.

Ces diverses dispositions furent loin d'être exécutées avec célérité.

Ce ne fut en effet qu'après de multiples demandes que les consuls de Nîmes acquirent en 1612 un terrain situé près de la porte de la Couronne pour y établir un cimetière protestant et, de leur côté, les catholiques durent attendre jusqu'en 1622 pour pouvoir récupérer le cimetière et le clocher de la cathédrale.

Une dizaine d'années après sa mise en service le cimetière de la Couronne étant devenu insuffisant, le consistoire en

réclama, à plusieurs reprises, un autre aux consuls mais devant l'inertie de ceux-ci, il chargea, en 1632, plusieurs de ses membres de chercher un terrain ad hoc, hors la porte des Prêcheurs. Les démarches durèrent longtemps et ce ne fut plus seulement un cimetière mais deux qui devinrent nécessaires.

En octobre 1633, les représentants de l'Eglise purent acquérir un terrain situé près de la porte de la Bouquerie mais comme il n'était pas assez grand, on continua les investigations, ce qui demanda plusieurs années, car il fallait réunir les fonds nécessaires. La chose fut enfin facilitée par un legs dont bénéficia le consistoire mais ce ne fut qu'en 1643 que l'acte d'achat d'une pièce de terre sise près de la porte de la Madeleine put être signé.

La question des lieux d'inhumation se trouva donc momentanément réglée par les réformés. Hélas, quarante-deux ans plus tard, la révocation de l'édit de Nantes allait tout changer. Les trois cimetières dont ils disposaient alors leur furent repris au profit des catholiques ; ce ne fut cependant qu'en 1688 qu'eut lieu leur bénédiction solennelle par Mathieu Novy, curé perpétuel de la cathédrale Saint-Castor, dont le service venait d'être transféré dans l'église Sainte-Eugénie. Les cérémonies se déroulèrent en présence des membres du présidial, des quatre consuls, d'une partie du Conseil politique et d'un grand concours de peuple, le mardi 24 février pour le cimetière de la Couronne, le lendemain pour celui de la Madeleine et le dimanche 7 mars pour celui de la Bouquerie.

Dès lors, les protestants qui n'avaient pas accepté de se rallier à l'Eglise romaine furent réduits à enterrer leurs morts clandestinement dans des propriétés privées, et ce jusqu'aux dernières décennies du XVIIIe siècle.

Après avoir énuméré les faits généraux dans leur ordre chronologique, abordons maintenant plus en détail l'histoire de chacune des nécropoles en particulier.

Le cimetière de la Couronne, qui était situé hors des remparts du Moyen Age, occupait une partie de l'emplacement du square actuel du même nom, en bordure de la rue Notre-Dame. D'une contenance de 3 émines, 4 dextres et demi, soit environ 17 ares, il dépendait de l'ancien couvent des Augustins, dont les bâtiments furent détruits en 1562 par les réformés et avait déjà servi de cimetière aux religieux. Il fut acquis par Ponce de

Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, qui le vendit aux consuls pour le prix de 800 livres tournois le 6 décembre 1612. Les terrains de l'enclos de la Couronne ayant été en 1958 déclarés nobles au profit de l'évêque de Nîmes, il était nécessaire que celui-ci approuvât ladite cession. En conséquence, un acte de reconnaissance féodale fut signé le 16 avril 1618 par les premier et quatrième consuls, agissant comme syndics des habitants de la R.P.R. et par Mgr Pierre de Valernod, qui déclara avoir cette acquisition pour agréable et avoir reçu du receveur des droits municipaux de la ville la somme de 90 livres tournois, représentant les droits de lods dus à raison de ladite cession et arrérages de cens échus.

Pendant de nombreuses années, les consuls ne payèrent pas les sommes qu'ils devaient aux évêques et ceux-ci n'engagèrent aucune poursuite contre eux. Ce ne fut qu'en 1650 qu'Hector d'Ouvrier, qui occupait alors le siège épiscopal, assigna les consuls de la R.P.R. en exercice devant la Cour présidiale, qui les condamna « à reconnaître de nouveau ledit cimetière au profit dudit seigneur Evêque [et à] lui payer les arrérages de cens et lods légitimement dus ». Pour obtenir l'exécution de ce jugement, son successeur, Anthime-Denys Cohon, se pourvut devant le garde des sceaux de ladite Cour pour faire liquider les sommes qui lui étaient dues et faire fixer son droit d'indemnité pour l'avenir. Cependant, « afin que par l'assoupissement de ce procès, la liaison civile qu'ils veulent entretenir fût conservée », les parties engagèrent des pourparlers qui aboutirent en 1664 à une transaction : l'évêque acceptait de se contenter d'une somme de 110 livres représentant la moitié de ce qui lui était légitimement dû et qui lui fut réglée sur le champ et les consuls promirent en outre de payer la même somme de 110 livres aux ayants droit des prédécesseurs de Mgr Cohon, c'est-à-dire à ceux de Claude de Saint-Bonnet-Thoiras et d'Hector d'Ouvrier. De plus, il fut convenu que pour tout droit d'indemnité les consuls et leurs successeurs paieraient à l'évêque et à ses successeurs une rente annuelle de 6 livres, moyennant quoi ils seraient déchargés à l'avenir de tous cens et lods.

Affecté aux catholiques en 1688, ce cimetière fut supprimé en 1785 ; les murs de clôture et la croix qui se trouvait au

centre du terrain furent abattus, les caveaux et les tombes comblés et le sol égalisé.

Quelques uns seulement des registres mortuaires de l'Eglise réformée précisant les lieux d'inhumation, il est impossible de reconstituer la liste complète des personnages importants qui furent enterrés dans cette nécropole. Parmi ceux-ci, nous nous bornerons à citer Madeleine de Montcalm, veuve de Louis de Forton († 1669), Antoinette de Saint-Bonnet-Thoiras, veuve de Pierre de Ranchin, sgr de Saint-Quentin († 1669), David Eustache, pasteur de Montpellier (v. 1595 † 1672), Josué ou Ozias Darvieu, pasteur et professeur à l'Académie protestante de Nîmes († 1675), le médecin Claude Formy (v. 1600 † 1679), Marthe Audiffret, épouse d'Henri de Mirman († 1681), des membres des familles de La Farelle, seigneurs de Vedelen, de Barnier et autres, des conseillers au présidial, des avocats, des médecins, etc.

En 1846, lors de la démolition de maisons situées place de la Couronne, on découvrit un caveau muré dans lequel se trouvaient un psautier édité à Paris en 1675 et une Bible imprimée à Genève en 1678. A. Borrel et après lui le docteur Albert Doumergue ont cru pouvoir en déduire que ce caveau « avait probablement servi de sépulture aux pasteurs Jean Faucher, Jean Chauve et Claude Rosselet ». Cela est invraisemblable car ces trois ministres sont morts respectivement en 1628, 1650 et 1664, donc antérieurement à la parution des livres en cause. Malheureusement, les registres mortuaires de ces années n'indiquent pas les cimetières où eurent lieu leurs inhumations.

Le cimetière de la Bouquerie était situé en bordure du chemin qui allait de la porte des Frères prêcheurs à celle de la Bouquerie. D'après le docteur Doumergue, déjà cité, il se trouvait au Nord de l'actuelle place de ce nom, à l'emplacement occupé maintenant par la place de la Révolution. Il avait été aménagé sur un terrain dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de la Fontaine, ainsi appelé parce qu'elle se trouvait à proximité de la Fontaine Nemausus et sa chapelle n'était autre que le monument connu sous le nom de Temple de Diane. Les sœurs bénédictines en furent chassées en 1562 lors des troubles de la Réforme. Remises en possession théorique — car elles étaient encore absentes — de diverses propriétés qu'elles avaient, une partie des biens de leur couvent, que les consuls avaient insérés

indûment dans leur compoix, fut déclarée noble en 1598. Le terrain du cimetière faisait ainsi partie de la directe des religieuses qui reçurent, à ce titre, une pension annuelle de 8 livres.

Ce jardin, d'une superficie d'une émine 5 dextres, soit à peu près 6 ares et demi, fut acheté 100 livres par le consistoire aux deux filles de feu Guidon Chéron, dont l'une était mariée à Me Jean Monteil, qui reçut l'acte le 17 octobre 1633. On construisit un mur de clôture dont la partie Est fut ornée, au ras du sol, d'une « figure de la mort » qui, lors de l'exhaussement des murailles en 1645, fut placée au-dessus de la porte d'entrée.

En 1688, le curé Novy prit possession du cimetière au nom de l'Eglise catholique.

Parmi les noms des personnes inhumées, nous avons relevé ceux de Jean Bruguier, pasteur à Nîmes († 1683) et de Pierre de Richard, sgr de Vandargues († 1683).

Le cimetière de la Madeleine se trouvait aussi hors les murs, entre la porte de la Madeleine, d'où son nom, et celle de Saint-Antoine et à proximité des vieux écorchoirs, à l'emplacement occupé maintenant par l'église Saint-Paul, boulevard Victor-Hugo.

Les recherches pour trouver le terrain puis les pourparlers avec la propriétaire furent particulièrement longs et difficiles et durèrent plusieurs années. Finalement un legs de 600 livres, dont 50 pour les pauvres et 550 destinés spécialement à l'achat d'un cimetière, permit au consistoire de conclure définitivement l'affaire le 3 octobre 1643 avec Marie Reynaude, veuve Revergat, qui lui céda 4 émines, soit environ 28 ares un tiers d'une terre en labour moyennant le prix de 600 livres et à charge pour les acquéreurs de construire une muraille pour séparer la parcelle achetée par eux du terrain restant à la venderesse.

Les travaux commencèrent aussitôt et, à la fin de l'année, un « marchand et bourgeois » de la ville offrit de donner 100 livres pour faire la porte « à condition que lui sera permis de faire construire un tombeau dans le cimetière pour soi, et que sur le tombeau lui soit permis d'écrire : Jacques Dalbiac a fait bâtir la porte de ce cimetière », ce qui fut accepté. Quelques années plus tard, on trouva dans l'un des troncs du Grand Temple 18 piastres avec un billet indiquant que ladite somme devrait être employée « à faire un couvert au cimetière de la Madeleine et pour acheter une bière pour enterrer les pauvres ».

Comme les deux autres, ce cimetière fut en 1688 remis aux catholiques.

En 1746, la ville l'abandonna à l'Hôpital général et il fut désaffecté quelque temps après. En 1749, la municipalité acquit un terrain à proximité et joignant les écorchoirs et en fit en 1754 un nouveau cimetière qui fut à son tour supprimé en 1785, en même temps que celui de la Couronne.

Au nombre des personnalités inhumées, il nous suffira de nommer Paul Raspal, médecin (1603 † 1669), Jacques Carcenat, pasteur de Montpellier († 1671) et Louis Baudan, seigneur de Vestric († 1683).

Il nous faut aussi mentionner le cimetière de Saint-Césaire, ce faubourg de la ville, qui formait une paroisse catholique mais dépendait, au point de vue réformé, de l'Eglise de Nîmes. Situé « sur le grand chemin de Saint-Césaire à Nîmes », les protestants s'en étaient emparés dès le XVIe siècle. Rendu aux catholiques à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il fut béni solennellement le 15 mai 1688 par le révérend père Claude de Romeville, jésuite missionnaire à Nîmes. Le cimetière protestant actuel, route d'Alès, a été créé par la ville en 1836 et agrandi plusieurs fois par la suite ; étant propriété communale, il n'entre donc pas dans le cadre de notre étude.

Nous n'avons trouvé aucune description des nécropoles dont nous venons d'évoquer l'histoire et seuls les registres du consistoire nous donnent quelques renseignements.

Conformément à la « Discipline ecclésiastique » et aux décisions des synodes, ces cimetières devaient être d'une grande simplicité et modestie et ne comporter aucune « vanité ni superstition ».

D'une façon générale, les corps étaient ensevelis en pleine terre. Le 7 novembre 1604 il fut délibéré qu'aucun tombeau ne serait fait dans les cimetières « sans le congé du consistoire » et aucune autorisation ne fut accordée en 1605 et en 1606, même lorsqu'il s'agissait de mettre sur la tombe « une couverture de pierre sans y faire aucune voûte ». Cependant, le 13 décembre 1617, il fut permis aux enfants de M. de Saint-Chapte de faire un « tombeau » pour mettre le corps de leur père mais « à telles conditions que ce sera avec telle modestie que ne puisse tirer aucune conséquence, et seulement une pierre dessus ».

Il s'agissait donc non de caveaux maçonnés ni de monuments importants mais de simples dalles tumulaires.

De nouveau, le 8 août 1618, le consistoire résolut « que ne sera pour le présent ni pour l'avenir... accordé aucuns tombeaux sans exceptions de personnes » et quelques mois plus tard (23 janvier 1619) il décida de faire enlever dans les quinze jours une pierre qui avait été, à son insu, placée peu avant sur une tombe.

En 1626, on confirma de nouveau l'interdiction des tombeaux pour toutes les personnes quelles que fussent leur qualité et condition mais par la suite il y eut encore des dérogations à cette règle.

C'est ainsi que nous avons vu qu'en 1643 on accorda au sieur Dalbiac, qui offrait de payer le prix de la porte du cimetière de la Madeleine, la permission de se faire construire un tombeau et d'y placer une inscription rappelant ce fait, condition qu'il avait imposée pour son don.

En 1654, le docteur Paul Raspal (qui ne devait mourir qu'en 1669) fit mettre sur l'emplacement de sa future tombe, dans le même cimetière, une pierre qui portait, au-dessous d'un soleil rayonnant entouré de la devise Post tenebras lux, une inscription latine comportant l'abréviation D.O.M., suivie de ses nom et qualité. Ce médecin était une des deux « personnes de condition », l'autre étant le sieur de Mirman, qui, en 1644, avaient donné au consistoire un drap de velours pour servir à la sépulture des « personnes de qualité ».

Ces deux cas n'étaient peut-être que des exceptions en faveur de généreux donateurs de l'Eglise ?

Les familles qui en avaient les moyens faisaient ensevelir leurs morts dans des cercueils individuels qu'elles se procuraient elles-mêmes. Pour les indigents, le consistoire possédait une bière commune qui servait au transport des corps du lieu du décès à celui de l'inhumation.

Pendant le trajet, le cercueil était recouvert d'un drap, qui appartenait au consistoire ; au début, il était fourni gratuitement mais plus tard on décida qu'il ne serait prêté qu'autant qu'aurait été donné, au préalable, un linceul pour les pauvres. Naturellement, il fut accordé aux donateurs du drap de velours, ainsi qu'à leurs familles, « l'usage dudit drap lorsqu'il leur serait nécessaire, sans être obligés de donner aucune chose ».

Les fidèles qui assistaient aux convois devaient s'y comporter en toute modestie, en rejetant toute vanité.

Il n'y avait pas de services funèbres, pas même de prières, ni au temple ni au cimetière et les aumônes publiques aux enterrements étaient proscrites.

Les laïcs semblent avoir mal accepté la suppression des cérémonies car ils étaient restés attachés aux pratiques funéraires antérieures à la Réforme et, malgré de nombreux rappels, le consistoire ne put faire appliquer strictement les prescriptions de la Discipline et les décisions des synodes tant nationaux que provinciaux voulant imposer la simplicité et l'égalité devant la mort et a dû, malgré lui, se résoudre à tolérer certains adoucissements à la rigueur des principes calvinistes.

Il en fut du reste de même dans les autres provinces de l'ancienne France.

Bientôt la question allait se trouver réglée par l'édit de Fontainebleau d'octobre 1685, révoquant celui de Nantes : tout exercice public de la R.P.R. étant interdit, il ne pouvait plus y avoir ni de cimetières ni d'enterrements protestants.

Il fallut attendre 1736 pour qu'une déclaration royale envisageat des dispositions spéciales pour l'inhumation de ceux qui n'avaient pas le droit d'être enterrés dans les cimetières catholiques.

Quarante ans plus tard, une nouvelle déclaration, signée à Versailles le 10 mars 1776, enregistrée au Parlement de Toulouse le 19 août et publiée au présidial de Nîmes le 3 septembre, restreignit, pour des raisons de salubrité, le droit d'enterrer dans les églises (et a fortiori dans des bâtiments privés) et ordonna que les cimetières qui, « placés dans l'enceinte des habitations, pourraient nuire à la salubrité de l'air, seront portés, autant que les circonstances le permettront, hors de ladite enceinte. ».

Se basant sur ces dispositions et profitant de la tolérance de fait qui, sous la pression de l'opinion, régnait depuis une vingtaine d'années, le consistoire se mit à la recherche d'un terrain en dehors de l'agglomération pour servir à l'inhumation des protestants mais comme l'Eglise réformée, reconstituée officieusement, n'avait pas d'existence légale, il fallut avoir recours à un prête-nom. Jacques Maruéjols, maître jardinier à Nîmes. Celui-ci acquit le 26 mars 1778 de noble Pons Simon de Possac une vigne olivette située au quartier de Chante duc

ou du Cadereau, d'une contenance de 2 salmées, 2 émines, 7 dextres et demi, soit environ 1 hectare 46 ares. Le prix déclaré était de 2.970 livres mais le prix réel était de 3.200 livres, M. de Possac ayant reçu au préalable, de la main à la main, la différence de 230 livres.

Une déclaration des membres de la « Compagnie des Charités » et une délibération secrète du consistoire, toutes deux en date du 5 janvier 1779, attestent que l'achat « l'avait été des deniers communs ».

Le même jour, le consistoire arrêta divers règlements, dont un « Plan d'administration pour le cimetière » : les pauvres devaient être ensevelis gratuitement et les familles riches étaient invités à payer selon leurs moyens. On décida également de faire entreprendre les travaux d'aménagement et la construction d'un mur pour clôturer le terrain.

Le 8 mars, le secrétaire du consistoire donna l'ordre au trésorier de payer le prix d'achat, majoré des intérêts, à Maruéjols qui, de son côté, offrit gratuitement une partie dudit terrain pour faire un cimetière, ce que le consistoire déclara accepter « avec beaucoup de reconnaissance » dans sa séance du 1er septembre. L'affaire se trouvait donc ainsi régularisée dans la forme.

Enfin, les travaux d'aménagement et de clôture ayant été terminés, la première inhumation eut lieu le 22 juillet 1782 et, par la suite, avec l'approbation tacite des autorités, les enterrements des protestants continuèrent à s'y faire régulièrement.

L'édit de tolérance, signé par Louis XVI en novembre 1787, obligea les villes à fournir un lieu d'inhumation pour les non-catholiques. Pour s'y conformer, les consuls de Nîmes louèrent le 1er mars 1789 à Maruéjols, car c'était toujours lui le propriétaire en titre, la totalité de son terrain, dont une partie servait déjà à cet usage depuis près de sept ans. Cette location était faite pour une période de neuf ans commençant à courir le 1er janvier 1789, moyennant un loyer annuel de 500 livres ; de son côté le bailleur prenait à sa charge la clôture du terrain et les frais d'entretien. On fit alors démolir une partie de la première clôture pour la reconstruire le long du Cadereau et le consistoire paya les frais.

Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) sur les sépul-

tures n'entraîna pas de modifications dans la gestion du cimetière.

Pendant le cours du XIXe siècle, l'augmentation continue du nombre des inhumations fit qu'à plusieurs reprises il fallut l'agrandir.

C'est ainsi qu'en 1821 le consistoire acquit, par personne interposée, une vigne olivette joignant au Nord son terrain et qui, après aménagement, fut affectée à des concessions payantes au profit des pauvres protestants de la ville ; on y ajouta une autre parcelle en 1847.

L'autre extension importante eut lieu en 1858 par l'acquisition d'une propriété d'environ 2 hectares, située de l'autre côté du Cadereau et que l'on relia au cimetière déjà existant par un ponceau en maçonnerie enjambant le lit du torrent ; c'est depuis cette époque qu'on désigna sous l'appellation d' « ancien cimetière » la partie située à l'Est du Cadereau et de « nouveau cimetière » celle qui se trouve à l'Ouest.

La superficie totale du cimetière est maintenant de 5 hectares environ.

C'est en 1873 que fut construite la chapelle, d'après les plans de l'architecte Randon de Grolier.

Au début de l'année 1905, la ville envisagea d'acquérir le cimetière ; à la suite des pourparlers avec le conseil presbytéral, un accord intervint et le 28 novembre le conseil municipal vota l'achat, au prix de 120.000 francs. Il ne restait plus, pour passer l'acte, qu'à obtenir l'approbation préfectorale lorsque le 5 décembre 1905 fut promulguée la loi portant séparation des Eglises et de l'Etat, ce qui remit tout en question. Le surlendemain (11 décembre), au cours d'une réunion du conseil municipal, un membre de celui-ci émit l'avis qu'aux termes de cette loi la ville pourrait obtenir le cimetière sans rien avoir à débourser. Il fut alors décidé d'ajourner le projet d'achat et l'affaire fut renvoyée à la Commission du contentieux pour examen.

De leur côté les protestants, se conformant aux prescriptions de la loi, constituèrent une association culturelle dite « Eglise Chrétienne Réformée de Nîmes », qui fut déclarée à la préfecture le 24 avril 1906.

Le lendemain, l'ancien conseil presbytéral attribua ses biens grevés d'une affectation charitable à l' « Association protestante de bienfaisance », reconnue d'utilité publique par décret du

19 mars 1906 et, le 29 novembre, il dévolut à l'association cultuelle ses autres biens, y compris sa créance de 120.000 francs sur la ville ou les parties du cimetière correspondant.

La commission du contentieux de la ville ayant enfin remis son rapport le 10 avril 1907, le conseil municipal adopta ses conclusions le même jour et décida d'annuler sa délibération du 28 novembre 1905 sur l'achat du cimetière et de se pourvoir devant le Conseil d'Etat pour obtenir l'attribution dudit cimetière.

Malgré tout l'intérêt que cela pourrait présenter pour les juristes, nous ne rapporterons pas ici les différentes phases de la procédure ni les arguments de fait et de droit développés par chacune des parties pour justifier sa thèse, ce qui serait trop long et fastidieux pour les non spécialistes.

Enfin, le 30 décembre 1910, la haute juridiction administrative rendit son arrêt, rejetant la requête de la ville et condamnant celle-ci à rembourser à l'association cultuelle les frais de timbre qu'elle avait exposés.

Ainsi se terminait un litige qui avait duré plusieurs années ; depuis, aucune difficulté ne survint entre la ville et l'Eglise au sujet de la propriété et de la gestion de ce cimetière.

Comme presque tous les cimetières protestants, celui de Nîmes ne possède que de très rares monuments d'un intérêt exceptionnel ; deux seulement retiendront notre attention :

Dans la partie Nord de l'ancien cimetière, le tombeau d'André Amenlier († 1847), surmonté d'une statue de l'Immortalité par Pradier.

Dans le nouveau cimetière, une petite construction située le long du mur de l'Ouest et près de la limite Nord. Pour rappeler son origine, le conseil presbytéral fit en 1863 placer au-dessus de la porte une plaque de marbre portant cette inscription : « Sacristie du désert, pendant le temps des assemblées à l'Ermitage de 1764 à 1787 ». Ainsi que le fit remarquer le Dr Doumergue, cette dernière date n'est probablement pas exacte.

Nous ne saurions énumérer tous les noms des personnages, célèbres à divers titres, qui depuis sa création furent inhumés dans l'actuelle nécropole. Nous ne pouvons cependant passer sous silence ceux du pasteur Samuel Vincent (1787 † 1837), président du consistoire et l'un des principaux représentants du protestantisme libéral, de Louis Nataniel Rossel (1844 † 1871),

fusillé pendant la Commune à Satory, du poète Antoine Hyppolyte Bigot (1825 † 1897), de l'économiste Charles Gide (1847 † 1932) et du juriste Henri Donnedieu de Vabres (1880 † 1952).

Enfin, signalons que l'année dernière, à la demande de la Commission du cimetière, le Syndicat d'initiative a fait placer des flèches pour indiquer l'emplacement de la sacristie du désert et des tombes d'Amenlier, Rossel et Bigot.

Ainsi terminerons-nous, tout au moins pour aujourd'hui l'histoire des cimetières protestants de Nîmes.

MEMOIRES DE L'ACADEMIE DE NIMES, 1980, 1981, 1982

PONTS ET BACS EN GARDONENQUE ET LE HAMEAU ENGLOUTI DE MASSILLAN

par M. le docteur Edouard DROUOT

Membre résidant,

Ancien président

Cette petite étude s'ordonnera selon le développement chronologique de nos recherches, en deux parties.

La première aura trait aux ruines, jusqu'à ce jour inédites, d'un petit pont médiéval à Saint-Chaptes, sur un chemin qui conduisait au territoire de Massillan, dévasté par le Gardon en 1403 probablement. Ce sujet a fait l'objet d'une communication à l'Académie de Nîmes, le 30 janvier 1981.

La seconde découle de la précédente, en ce sens que nous avons été entraîné à nous intéresser aux moyens de traversée du Gardon, par gués, bacs ou ponts, dans sa vallée moyenne, de Lézan à Russan. Cette deuxième partie a été présentée à l'Académie de Nîmes le 8 octobre 1982.

Nous répondons par avance à la légitime objection que l'on peut opposer à l'orthographe « gardonenque » que nous avons adoptée, sans redoublement de la consonne N entre deux voyelles. Nous nous conformons ainsi à l'usage local, qui, croyons-nous a force de loi. Cet usage dérive directement de vocables languedociens tels que « gardounade » (crue du Gardon) ou « Gardounenco » qui désigne une région déterminée.

I - *LES RUINES RETROUVEES D'UN ANTIQUE PONT A SAINT-CHAPTES*

LE HAMEAU ENGLOUTI DE MASSILLAN

L'ancien chemin de Saint-Géniès

Lorsqu'on s'éloigne du village de Saint-Chaptes par le Sud-Ouest, on emprunte, après avoir laissé sur la droite le chemin

du cimetière, un chemin dit « ancien chemin de Saint-Géniès », appellation qui souligne bien sa destination première. Et pourtant, après deux kilomètres environ de chemin entretenu, il faut bien constater que ce chemin rural finit par se perdre dans les « vigères », terme dérivé du languedocien « vigé » et qui désigne l'osier dont les plantations avaient pour but de s'opposer à l'érosion fluviatile. Ces vigères constituent de vastes étendues souvent creusées de dénivellations par les eaux. On y trouve des parcelles cultivées, mais surtout des landes incultes, des peupliers, des aubes, des osiers et d'autres arbres ou arbustes. Des bras de la rivière les parcourent, modifiant parfois leur trajet à la suite de fortes crues. Ces vigères constituaient naguère une oasis de fraîcheur grâce à leur abondante végétation. La facile culture du peuplier en rendait les parcelles d'un bon rapport. Aujourd'hui elles se déboisent et deviennent arides en raison de l'exploitation outrancière des sables et graviers qui menace gravement la nappe phréatique dont le niveau s'abaisse dangereusement. Si l'on n'arrête pas ce pillage, de nombreuses communes de la gardonenque risquent bientôt de manquer d'eau. Paradoxe véritablement amer dans une vallée parcourue par la rivière qui a donné son nom à notre département.

Saint-Chaptes et Saint-Géniès, deux localités d'importance sensiblement égale, sont presque symétriquement implantées sur les deux rives du Gardon, mais à distance suffisante de la rivière pour être hors d'atteinte des inondations. Dans cette large plaine de la moyenne vallée du Gardon, la rivière, non endiguée, divague facilement. Toute crue importante peut entraîner, ici ou là, des changements dans le lit du cours d'eau, avec formation de bras secondaires entourant des « îles » plus ou moins éphémères. C'est pourquoi il est parfaitement inutile de chercher à reconstituer le trajet de cet « ancien chemin de Saint-Géniès » dans toute la zone soumise aux caprices de la rivière. Car ce trajet a forcément varié au cours des temps, en fonction de la configuration du terrain. Finalement on ne peut être assuré, pour Saint-Chaptes, que de l'origine du chemin jusqu'après le pont détruit et l'ancien bras du Gardon au-delà duquel il se perd rapidement. Au départ de Saint-Géniès, on peut admettre que deux chemins se dirigeant vers la plaine alluviale ont pu se raccorder, à travers le terroir de Massillan, à celui venu de Saint-Chaptes. Préalablement, chacune de ces

voies a coupé la route nationale nº 106 qui recouvre en plusieurs points l'antique voie Regordane venue du Puy. L'une des routes issues de Saint-Géniès est à présent dénommée Chemin Départemental 374 jusqu'à son carrefour avec la route nationale. Au-delà, elle n'est plus qu'un chemin rural desservant une importante sablière proche du Gardon et distante, à vol d'oiseau, de quelques centaines de mètres seulement du pont démoli dont nous allons bientôt parler. L'autre voie venue de Saint-Géniès, le chemin départemental 424, aboutit, après deux kilomètres environ, à la nationale 106, exactement en face de l'ancienne demeure flanquée de deux tours (fig. 5) dite Habitarelle de la Calmette ou de Massillan ou encore Habitarelle basse. Nous sommes ici au centre de la plaine de Massillan. Un kilomètre et demi environ — et le Gardon — nous séparent du pont détruit.

Le pont ruiné de Saint-Chaptes

A vrai dire, nous connaissions depuis bien longtemps l'existence de plusieurs blocs de maçonnerie visibles à travers l'eau d'un bras mort du Gardon, une lône comme l'on dit ici. Cette lône et des parcelles qui la jouxtent, faisaient, récemment encore, partie des terres du château de Saint-Chaptes. Mais avant d'entamer la description des vestiges du pont et de la chaussée, nous tenons à souligner deux éléments dignes d'attention : Le premier point concerne un changement brusque de direction du chemin, à quelques dizaines de mètres seulement du pont démoli et de la lône. Il est évident que la disparition de l'ouvrage d'art et la berge abrupte en cet endroit, ont obligé les usagers à chercher un autre passage qu'ils ont trouvé en un point ou la lône est partiellement comblée.

Le second point intéressant est que sur la rive opposée et dans le prolongement idéal du chemin au delà du pont, une étroite bande de terre, large de trois mètres environ, ne figure au compte d'aucun propriétaire particulier. Elle représente symboliquement aujourd'hui l'emprise de l'ancien chemin après sa traversée du Gardon au moyen du pont. Envahie de végétation, elle ne tarde pas à se perdre dans les vigères, en ce quartier connu sous le nom évocateur de « l'île ».

L'ancien cadastre napoléonien de 1811, aujourd'hui rénové, s'il mentionne bien, en ces lieux la présence de l'ancien chemin

de Saint-Géniès et d'un lit du Gardon, ne fait par contre aucune référence à un pont. Celui-ci avait donc déjà disparu. Mais quand ? Il y a sans doute fort longtemps, car aucun souvenir n'en est resté dans la mémoire collective et la tradition locale. Nous n'en avons pas davantage retrouvé la trace dans les documents que nous avons pu consulter aux Archives du Gard.

Et si nous avons eu la possibilité d'en examiner aujourd'hui les ruines d'ailleurs bien modestes, c'est en raison de la baisse des eaux de plus de deux mètres consécutive au gigantesque curage du lit de la rivière que réalise l'exploitation intensive des sables et graviers. La nappe phréatique qui entretenait le niveau de la lône s'étant notablement abaissée, les blocs de maçonnerie que nous n'apercevions qu'au travers d'une certaine épaisseur d'eau et d'herbes aquatiques nous sont maintenant accessibles à pied sec et ne demeurent que partiellement immergés.

Pour examiner les vestiges du pont et de la chaussée, avant qu'ils ne finissent par disparaître, nous avons choisi la période hivernale afin d'éliminer l'abondant feuillage des arbres et lianes qui nous gênaient. Avec l'aide obligeante de MM. André Passe et Georges Ferrand, de Saint-Chaptes, on a procédé à quelques travaux de bucheronnage, de débroussaillage et de décapage léger des deux assises d'empierrement de la chaussée qui conduisait au pont. Ainsi a-t-il été possible d'étudier et de photographier ces restes pour en conserver la mémoire. Car en dehors des blocs de maçonnerie, les parties encore identifiables de la chaussée d'accés sont tellement disjointes par les racines des peupliers ou autres arbres et arbustes sauvages, qu'elles ne seront bientôt plus qu'un souvenir que ce petit travail a l'intention de conserver. Venons-en à présent aux différents éléments de ce petit ouvrage rustique :

1) - Un mur bâti de cinq assises visibles de moellons (fig. 4), sur une hauteur d'environ un mètre. Ce mur soutient le côté droit de l'ancienne levée conduisant au pont lui-même. Il est longé par le fossé de l'ancien chemin de Saint-Géniès. Ce fossé joue toujours son rôle et conduit les eaux du chemin vers l'ancien lit du Gardon.

2) - La coupe de la chaussée pavée qui recouvrait la petite levée du pont et qu'il a fallu décaper et débarrasser de sa couverture végétale pour pouvoir la rendre visible et la photogra-

phier (fig. 3). Cette chaussée empiérrée est constituée par deux rangées superposées de moellons de 25 à 30 cm assez régulièrement ordonnées. La présence de souches d'arbres et de racines nous a empêché de mesurer exactement la largeur de la voie. Nous croyons pouvoir l'estimer à près de quatre mètres, dimension très raisonnable pour d'anciens charrois.

3) - Trois blocs de maçonnerie tombés dans l'ancien lit du Gardon (fig. 2). Recouverts sous près de deux mètres d'eau il y a seulement un quart de siècle, ces blocs sont à présent à découvert, mais demeurent cependant en partie immergés ou engagés dans la vase. Chaque bloc mesure environ un mètre cinquante de côté. Il est constitué de pierres équarries assez semblables par leurs dimensions à celles de la chaussée. Les éléments en sont liés par un solide mortier. En aucun point on ne peut déceler une forme qui puisse évoquer l'amorce d'une arche. On est semble-t-il en présence des vestiges de la culée septentrionale du pont, qui a glissé et dont les parties se sont séparées.

Naturellement, nous avons tout d'abord recherché, sur l'autre rive, quelque maçonnerie pouvant représenter les restes de l'autre culée ou d'une pile. Nous avons aussi tenté de repérer, vers l'aval, d'autres blocs qu'un courant impétueux aurait pu entraîner à quelque distance. Mais nos investigations sont restées absolument vaines. Nous avons d'abord pensé que des sédiments avaient peut-être recouvert les autres éléments du pont. Finalement, nous en sommes venu à supposer que le tablier de ce petit ouvrage devait être composé de pièces de bois, matériau périssable mais facile à remplacer. C'est également l'avis de M. Marcel Girault, auteur d'une thèse d'Université (Tours, 1980) sur la voie Regordane. Après examen des lieux, M. Girault considérait qu'une variante de la voie regordane, suivant la rive gauche depuis Saint-Hilaire-de-Brethmas et passant par Brignon et Moussac pouvait aboutir à l'ancien chemin de Saint-Chaptes à Saint-Géniès et traverser le Gardon en ce point. Nous ignorons la date d'établissement du petit pont, mais certains indices dont nous allons parler peuvent laisser supposer qu'il n'existait pas au XIIe siècle et qu'il n'a guère pu survivre à la crue de 1403. Du XIIe siècle recueillons, sans lui accorder une valeur certaine, le poétique mais légendaire récit d'une chanson de geste, le Charroi de Nîmes.

Itinéraire du Charroi de Nîmes, chemin de Saint-Gilles et chemin de Regordane

Sous ce titre, M. Marcel Girault a rédigé une étude dont il a eu l'amabilité de nous confier le manuscrit. Il y est question du passage du Gardon par Guillaume d'Orange dans les parages qui nous intéressent. Le Charroi de Nîmes est le titre d'une chanson de geste appartenant au cycle de Guillaume d'Orange, écrite au XIIe siècle par un trouvère picard qui déforme sérieusement les noms propres de lieu, ce qui entraîne parfois une interprétation difficile. La chanson relate l'expédition montée par Guillaume d'Orange, qu'on dit parent de Charlemagne, afin de délivrer Nîmes de l'occupation sarrazine. Un stratagème cachant les chevaliers francs dans des tonneaux permettra d'endormir la méfiance des infidèles et de s'emparer de la ville. C'est le même Guillaume, preux chevalier de Charlemagne, qui désireux de terminer sa vie dans le silence du cloître, se retira à Gellone, près de Lodève. A l'abbaye qu'il y avait fondée, il légua, avec son nom (Saint-Guilhem le Désert), l'auréole prestigieuse d'un glorieux passé. Il mourut en l'an 812, bien longtemps avant que le geste ne fut écrit. Ce récit nous dépeint donc l'état de certains lieux au XIIe siècle. Il existe plusieurs manuscrits du Charroi dont chacun comporte avec les autres des différences de détail. M. Girault observe, par exemple, que selon le manuscrit A. Guillaume semble avoir passé le Gardon sous le village de Ners : « A la chaucie passe gardone au gué ». Cette « chaucie » ou chaussée pouvait être un simple gué aménagé pour en diminuer la profondeur. Ce procédé est de tous les temps. Mais le manuscrit D, au vers 975, écrit : « A la Charmaite (la Calmette) passent Guardons au Gué ». C'est donc entre Saint-Chaptes et la Calmette que la troupe, ayant cheminé en rive gauche, aurait peut-être emprunté le chemin de Saint-Géniès, sans y trouver de pont puisqu'elle traverse la rivière « au gué ». Selon le trouvère du manuscrit D, il n'est pas question de pont sur le chemin au XIIe siècle. Délaissant maintenant la plaisante légende du Charroi nous essaierons de serrer davantage l'histoire de Massillan.

La plaine et le hameau de Massillan.

La carte de l'Institut Géographique National (Feuille d'An-

duze, numéros 7-8) situe le quartier de Massillan entre les mas de l'Habitarelle et du Mas Blanc, en empiétant sur les communes de la Calmette et de Saint-Géniès principalement et aussi sur les terrains de la commune de Saint-Chaptes situés sur la rive droite du Gardon. Quant au hameau disparu, nous tenons d'un exploitant agricole que les rares débris de maçonnerie, tuiles, briques que les travaux peuvent remettre au jour, se situent approximativement à mi-distance entre le Mas Blanc et l'Habitarelle de Massillan. Dans les environs de cette dernière propriété, le quartier de Massillan déborde vers le Midi la route nationale 106. Il a d'ailleurs été inondé en 1958. Notre confrère M. André Bernardy, auteur du précieux ouvrage « Remontons la Gardonenque » nous a lui-même raconté qu'au cours des derniers travaux d'élargissement et de rectification de la route nationale 106 aux environs de l'Habitarelle il avait examiné une petite voûte, entièrement comblée et recouverte de sédiments. Elle avait pu appartenir à une ancienne habitation détruite par l'inondation. Finalement, les parties anciennes de l'Habitarelle et du Mas Blanc sont sans doute les seuls témoins qui demeurent du hameau de Massillan.

Alors qu'aucun document connu ne nous parle du pont ruiné de Saint-Chaptes, plusieurs sources nous ont fourni des renseignements concernant Massillan. La première est l'ouvrage de M. A. Bernardy auquel nous venons de faire référence. Citons aussi la « Notice historique sur le village de la Calmette » parue en 1868 sous la plume du docteur P. Merle, médecin à Saint-Drézery (Hérault). En 1884, un historien du protestantisme, Jules Bonnet, rédigeait des « Souvenirs de l'Eglise Réformée de la Calmette. Pages d'Histoire locale ». Plus récemment (1975), M. Y. Chassin du Guerny rassemblait en un manuscrit aux Archives Départementales un « Inventaire du chartrier de Castelnau » (Castelnau-Valence, Gard). C'est à cette dernière source, encore peu exploitée, que nous devons, entre autres choses, de pouvoir citer les noms de propriétaires ou d'exploitants agricoles du plan de Massillan depuis l'an 1303.

Propriétaires ou tenanciers du plan de Massillan

Le plus ancien document (1303) est une reconnaissance féodale — nous parlerions aujourd'hui de bail de fermage —

d'habitants de la Calmette au profit de Jean Barre, archidiacre d'Uzès, indivis avec Guillaume du Caylar et Bertrand de Colias, chevalier. La mention de Guillaume du Caylar, qui devait être dépossédé, en 1306, par le roi Philipe le Bel, en faveur de Guillaume de Nogaret, du fief de Pié-Marcé qu'il avait à Saint-Chaptes, démontre que des seigneurs de Saint-Chaptes jouissaient aussi de fiefs en plaine de Massillan. Ce fait est confirmé en 1344 par une reconnaissance féodale donnée par des habitants de Saint-Géniès-de-Malgoires, tenanciers au plan de Massillan, à Pierre du Caylar, seigneur de Saint-Chaptes, à Jean de Cabrières, archidiacre d'Uzès et à noble Pierre du Pont, au nom de son épouse Guida. Les noms de ces tenanciers étaient Pierre Rouquette, Jean Julian, Galburge, épouse de Pons Boquier, Pierre Ferrandelle, Jean Restaurat et Guillaume Bonnaud.

Peu de temps auparavant, en 1317, avait eu lieu un bornage entre les juridictions de Saint-Chaptes, la Calmette et Massillan, Saint-Géniès-de-Malgoires et Sauzet. Les limites de ces communautés riveraines du Gardon paraissaient donc bien précisées au XIVe siècle. Il n'y avait pas de contestations territoriales. Seigneurs ou agriculteurs tiraient des redevances ou cultivaient des parcelles plus ou moins importantes dans la plaine de Massilan entre 1303 et 1344 au moins. La vie agricole paraissait y suivre un cours normal.

Une crue dévastatrice allait pourtant, quelques décennies plus tard, remettre en question bien des données, défigurant le paysage en modifiant le cours du Gardon, ravinant ici, déposant ailleurs d'épaisses couches de graviers stériles, détruisant des habitations, rendant méconnaissables des limites foncières et impropres à la culture des terres auparavant fertiles. Cet anéantissement des repères fonciers et des bornages en 1317 sur une vaste étendue, le déplacement du lit du Gardon, faisant passer sur la rive gauche des terres antérieurement à droite, ou inversement, la formation de bras secondaires de la rivière entourant des « îles », devait inévitablement engendrer des querelles entre les propriétaires particuliers ou les communes de Saint-Chaptes, la Calmette, Saint-Géniès et Sauzet, le hameau de Massillan lui-même ayant été pratiquement rayé de la carte.

Jetons à présent un regard sur les notes du docteur P. Merle et de Jules Bonnet touchant ce quartier de Massillan et les ravages qu'y provoqua le Gardon. Evoquant d'abord la ter-

reur que firent régner les Grandes Compagnies dans la région au cours du XIVe siècle, Jules Bonnet écrit : « Aux catastrophes qui viennent des hommes s'ajoutèrent les calamités qu'enfante la nature sous tous les cieux. Vers cette époque, le hameau de Massillan, situé au dessous de la Calmette, fut emporté par une de ces crues subites connues sous le nom de gardonnades et une partie de ses habitants échappée au désastre, reflua sur la Calmette se relevant à peine de ses ruines. Le hameau de Massillan n'est plus qu'un souvenir. Son territoire, demeuré longtemps sans culture se confond avec la plaine riante qui confine aux deux habitarelles... Le territoire de Massillan fut partagé entre les communautés voisines. La Calmette eut la meilleure part ».

De son côté, le docteur P. Merle relate : « A une lieue au nord de ce village (la Calmette) existait anciennement le lieu de Massillan, situé dans la plaine qui cotoie le bord méridional de la rivière du Gardon. Le souvenir de ce village qui a disparu dans le courant du XIVe siècle, est conservé par la maison de campagne appelée l'Habitarelle de Massillan... Cette calamité força ceux des habitants qui se garantirent de l'irruption des eaux à se retirer à la Calmette, Sauzet et Saint-Géniès qui sont trois villages voisins. Leur terroir, longtemps abandonné, ne fut susceptible, pendant longtemps d'aucune culture... ». L'auteur ajoute que, plus tard, des particuliers entreprirent des travaux de remise en valeur tels que drainages, nivellements, défrichements et que — nous le citons — « les fonds défrichés furent compésiés (inscrits au compoix, sorte de cadastre) à la Calmette et imposés à la taille ; le surplus du terroir fut destiné à la dépaissance commune des habitants des villages qui avaient recueilli ceux de Massillan ».

Contestations et procès

L'arrangement entre les trois villages de la rive droite semblait oublier les habitants et les seigneurs de Saint-Chaptes, qui avant la grande crue que nous ne situerons pas au XIVe siècle, mais au début du XVe, avaient eux aussi des tènements en plaine de Massillan. Ils avaient signé le bornage de 1317.

Mais déjà d'interminables procès s'étaient engagés, soit entre propriétaires privés, soit entre communes.

Le compoix de la Calmette ne fut établi qu'en 1537. Ce document nous apprend que la commune avait une terre de cent séterées, — c'est-à-dire qu'il fallait cent setiers de grain pour l'ensemencer — au quartier de Valfond, dans la plaine de Massillan. On peut y lire, dans une langue fortement patoisée, mais savoureuse : « Per lous counsouls de la Calmette, item : uno terro en Massillan entre dous gardouns, confron em lou bos de Mounseign, de aure (Nord) lou gardoun, de levan (Est) en lou valat de comonoun, dou marin (Sud) en la grave Ugas, counten cen ses teirades ». Le fait que le compoix situe cette terre « entre dous gardouns », permet peut-être de penser que les changements de lit de la rivière ont pu modifier la topographie des lieux. Les revendications ne manquaient pas, d'ailleurs, comme nous l'avons dit. Ainsi, en 1655 un procès se déroule entre la dame de Fabrique et le sieur Folquier, ayant droit du sieur de Valfond, à propos de garrigues et vacants. De plus, cette dame soutient que la communauté a usurpé une partie du bois appelé de Valfond, situé au terroir de Massillan, limitrophe de celui de la Calmette.

Cependant, les affaires se compliquent encore : alors qu'une procédure de bornage est en cours, voici que les habitants de Saint-Chaptes remettent tout en cause. Ils assurent, en effet, qu'eux seuls ont la propriété de terrains que l'on est en train de se partager en dehors d'eux. Et de fait, en 1675 un jugement les maintient dans la jouissance de leurs terres.

En 1680, Me Etienne Mathieu, avocat de Nîmes, achète au sieur Dumas la Métaierie du Mas Blanc. Quelques années plus tard, le même Dumas « qui jouissait de fonds très considérables sur le terroir de la Calmette, notamment de l'Habitarelle de Massillan, troubla la communauté du lieu à l'occasion de l'adjudication des herbes d'hiver au devois de Massillan. Il fut débouté de ses prétentions ».

Les porteurs du nom de Massillan depuis le XVIIIe siècle

Ce n'est pas avant le début du XVIIIe siècle que nous rencontrons des personnages ayant porté le nom de Massillan. Pendant l'insurrection camisarde, M. Bernardy rapporte qu'un de Massillan, lieutenant au régiment de la Fare, fut fait prisonnier par Cavalier à Aigremont. Son frère, l'abbé de Massillan

était alors aumonier dans les prisons de Montpellier et il avait souvent intercédé en faveur de prisonniers protestants. Cette raison avait certainement valu au lieutenant la clémence de Cavalier. Il fut donc relâché. Malheureusement pour lui, on oublia de le munir d'un sauf-conduit. Repris par d'autres camisards à Brignon ou il se cachait, il fut impitoyablement poignardé.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, par lettres patentes de septembre 1764, Louis Mathieu de Valfons obtient le titre de marquis de la Calmette et de Massillan. Le chartrier de Castelnau mentionne une correspondance de Louis avec un de ses frères cadets qui porte le titre de chevalier de Massillan. Enfin, peu de temps avant la Révolution, Louis-Castor de Mathieu, abbé de Massillan, dit aussi abbé de Calmette, est grand-vicaire de Cambrai et seigneur de Bezouce. Il est naturel que le chartrier de Castelnau ait conservé de nombreux souvenirs de la famille Mathieu (ou Mathéi) de Valfons. Le château de Castelnau est toujours la propriété de la descendance du comte de Valfons, frère du marquis de Valfons qui fut naguère membre de l'Académie de Nîmes, comme l'avait été, en 1888, son père, ancien député du Gard.

Le lieu de Massillan, dans la garrigue de Nîmes

Une question doit naturellement se présenter à l'esprit de nos lecteurs : quel rapport peut-il exister entre cette plaine inondable de Massillan et le domaine militaire, dit camp de Massillan qui culmine au sommet de la garrigue nîmoise et dont certaines limites atteignent les gorges du Gardon ? Nous n'avons pas approfondi nos recherches sur les origines de propriété de ce camp militaire qui s'est agrandi progressivement par acquisition, ou expropriation de divers domaines. Mais nous inclinons à penser que ce lieudit de la garrigue nîmoise a dû appartenir, tout au moins en partie, aux seigneurs de la Calmette et de Massillan dont il a conservé le nom. Nous sommes d'ailleurs confortés dans cette opinion par des souvenirs familiaux : nos parents, avec d'autres amis, avaient été parfois invités à des déjeuners champêtres au mas de Cascaret, rendez-vous de chasse du marquis de Valfons, propriétaire du château de la Calmette et du domaine du Mas Blanc, en plaine de Massillan. Cascaret,

aujourd'hui en ruine, est inclus dans le domaine militaire de Massillan.

Saint-Privat-de-Massillan

Le chanoine Goiffon, dans son dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes (1881) mentionne deux annexes du prieuré d'Estauzen (1144), dit aussi de Barutel (1208), lui-même dépendant de l'abbaye de moniales bénédictines de Saint-Sauveur de la Font (de Nîmes). Après la ruine du prieuré d'Estauzen dont la date est inconnue, les biens qui en formaient la dotation furent répartis entre ses annexes de Beaulieu et de Saint-Privat de Massillan. Nous savons que le couvent de Beaulieu était situé près de Russan, dominant le confluent du Bourdic avec le Gardon. Mais la situation de Saint-Privat-de-Massillan, dont le nom nous intéresse, nous est inconnue. Etait-ce une petite chapelle de la plaine de Massillan, disparue au cours de l'inondation ou bien un lieu de la garrigue ? Nous ne pouvons, pour l'instant que poser la question, sans pouvoir y répondre.

A quelle époque le hameau de Massillan fut-il détruit ?

A cette question, Jules Bonnet répond que le village de Massillan ne devait plus exister en 1389. Mais il semble surtout appuyer son affirmation sur le fait que le compoix ne mentionne aucun « feu » à ce moment à Massillan. Or le terme de « feu » correspond à un langage fiscal. Il concerne les familles dont les biens sont suffisamment importants pour être imposables. A la date donnée en référence la Calmette ne comptait que 9 feux, Gajan 2 feux, Saint-Géniès 8 feux. Les modestes laboureurs de Massillan pouvaient ne pas compter de feu. L'argument ne nous paraît donc nullement prouver que la plaine de Massillan avait été désertée en 1389. Le docteur Merle mentionne seulement que le village aurait disparu au cours du XIVe siècle. Nous pensons pour notre part que ce fut au cours des premières années du XVe siècle, rejoignant sur ce point M. Bernardy et M. Girault pour qui il ne fait aucun doute que ce fut la crue de 1403 qui provoqua le désastre. En effet, l'historien nîmois Léon Ménard, fournissant comme toujours d'abondantes preuves en référence donne force détails sur

cette crue de 1403. Nous le citons : « Il paraît encore que l'impétuosité des eaux du Gardon que les pluies avaient fait déborder, emporta le pont de Boucoiran, lieu situé au voisinage de Nismes. Nous voyons du moins qu'au même mois de septembre, les consuls de cette dernière ville et ceux d'Alais eurent l'ordre de Pierre de Peirol, l'un des réformateurs généraux de la province, de se transporter à Boucoiran avec des maîtres massons pour examiner l'état de ce pont et voir ce qu'il en coûterait pour le rétablir. Les consuls de Nismes commirent pour cet examen Guillaume Sauvaire, l'un d'eux. Celui-ci se transporta sur les lieux avec le maître des œuvres de la sénéchaussée et deux massons. Après quoi il alla à Montpellier rendre compte des choses à Pierre de Peirol. Et les comptes du clavaire de Nîmes font apparaître pour le déplacement de deux jours du consul et de ses accompagnateurs une dépense de onze livres tournois : honorabilis vir Guilhelmus Salvatoris... ad dictum locum de Bocoyrano... duobus diebus... per literas mandati dictorum consulum... undecim libras Turonensis ». La dépense pour la réfection de ce pont dut paraître si élevée, sans parler d'autres obstacles peut-être, que le pont ne fut remplacé que quatre siècles plus tard. C'est celui que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de pont de Ners.

Certes, nous reconnaissons volontiers que le village de Massillan n'est aucunement mentionné dans l'ouvrage de Ménard qui avait uniquement pour objet le pont de Boucoiran. Cependant, notre expérience vécue de la crue meurtrière de 1958, nous autorise peut-être à imaginer avec quelque vraisemblance ce qui s'est passé dans les mêmes lieux en 1403.

La rupture d'un pont à Ners - Boucoiran, trait commun aux crues de 1403 et de 1958

Rappelons d'abord, pour pouvoir établir une comparaison, les événements du 30 septembre 1958, qui firent de nombreuses victimes, alors que la crue qui survint quelques jours plus tard, le 4 octobre, presque aussi importante, heureusement n'en fit pas. Après de très violentes pluies qui duraient depuis plusieurs jours, le Gardon, fortement gonflé, débordait déjà dans la campagne environnante. Les arbres arrachés aux berges, peupliers surtout, s'accumulaient contre les arches du pont de Ners,

ouvrage jumelé, comprenant un pont routier et un pont ferroviaire. Le barrage ainsi formé provoqua, en amont du pont, une dangereuse retenue d'eau. Finalement, vers la fin de l'après-midi et l'obscurité commençant déjà à régner sous un ciel bas, des arches cédèrent du côté de la rive gauche, libérant une énorme vague. C'est le déferlement très rapide de cette vague, entre Ners et la Calmette, qui surprit certains automobilistes et coûta la vie à dix-huit des vingt-sept noyés de la gardonenque le 30 septembre 1958. Il nous souvient qu'après la décrue nous avons pu voir des voitures charriées comme des fétus depuis les environs de l'Habitarelle, à près de deux kilomètres, jusque dans les contre-espaliers de pommiers du Mas Blanc ou elles étaient restées suspendues. En souvenir de cette inondation mémorable, la tour du midi de l'Habitarelle, au bord même de la route nationale 106, porte des repères inscrits dans le ciment et qui rappellent les niveaux atteints par les eaux les 30 septembre et 4 octobre 1958. Le premier repère se trouve à environ 1.60 m du sol et le second environ 60 cm plus bas. A la hauteur de l'eau, s'ajoutait la violence d'un courant impétueux. Et c'est bien la rupture du pont de Ners qui libéra d'un seul coup la vague homicide du 30 septembre.

Or nous avons pu lire dans l'ouvrage de Ménard que le pont de Boucoiran construit en amont de ce village et en réalité plus proche de Ners, fut emporté sous la pression des eaux, en septembre 1403. Ce que Ménard ne mentionne pas, c'est que le pont de Lézan, à quelques kilomètres seulement en amont de celui de Ners-Boucoiran, fut emporté, lui aussi. Il ne paraît donc pas trop téméraire de supposer que l'afflux d'eau supplémentaire qu'entraîna la rupture du pont de Lézan contribua pour une part, à celle du pont de Boucoiran. Le flot destructeur qui résulta de l'ensemble dut amener la ruine des habitations de Massillan, de la même façon que celui de 1958 balaya les voitures qui circulaient sur la route nationale 106, entre Ners-Boucoiran et la Calmette. Seules les parties les plus anciennes de l'Habitarelle et peut-être du Mas Blanc, plus solidement établies résistèrent à la violence du courant.

Quant au petit pont de Saint-Chaptes que nous avons étudié, il aurait été, en 1958, submergé sous quatre mètres d'eau, ainsi qu'en témoignent les repères tracés sur la prise d'eau de la ville de Saint-Chaptes qui n'en n'est distante que de quelques dizai-

Fig. 1 : Vue d'ensemble. Au bord de l'eau, trois blocs ayant appartenu à la culée du pont. Plus haut, double rangée de moellons de la chaussée conduisant au pont.

Fig. 2 : L'un des trois blocs de maçonnerie qui ont glissé jusqu'à l'ancien lit du Gardon.

Fig. 3 : Vue plus rapprochée du pavage de la levée, que la végétation sauvage est en train de disloquer.

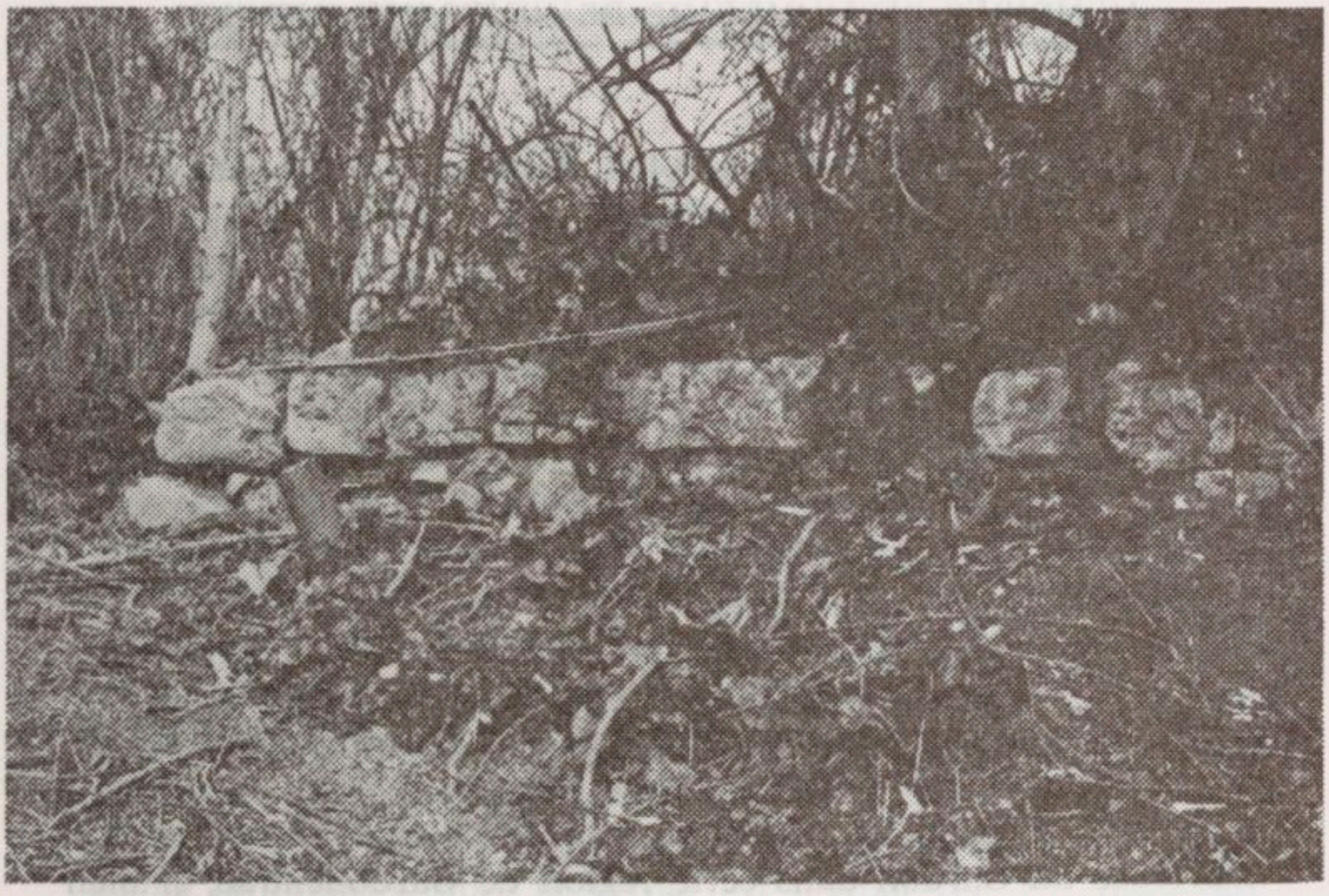

Fig. 4 : Mur de soutènement du bord droit de la chaussée. Longé par le fossé, qui n'est plus entretenu, de l'ancien chemin de Saint-Géniès.

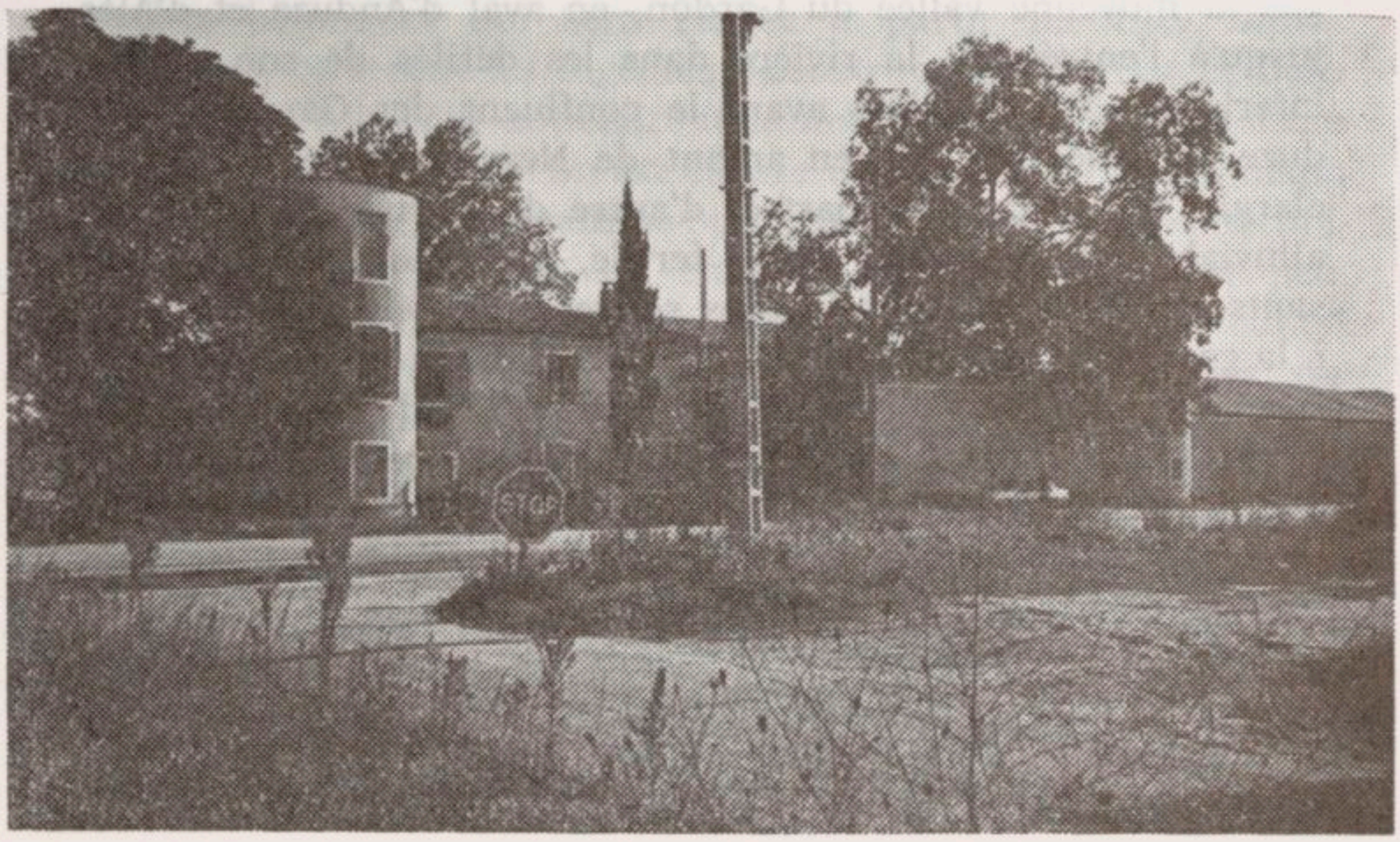

Fig. 5 : L'Habitarelle de la Calmette ou de Massillan et ses deux tours, au bord de la route nationale 106, ancienne voie regordane. La route départementale 424, issue de Saint-Géniès, vient y aboutir. Le niveau de l'eau y atteignait 1,60 m et le courant y était impétueux le 30 septembre 1958, comme, sans doute, en septembre 1403.

nes de mètres. Si la crue de 1403 était comparable à celle de 1958, en raison de la rupture des ponts situés en amont, on voit qu'un ouvrage d'aussi faible importance, s'il existait toujours, n'avait aucune chance de résister à une pareille calamité naturelle.

II - *PONTS ET BACS EN GARDONENQUE*

Il nous paraît aujourd'hui tellement facile et naturel de franchir en voiture ruisseaux, rivières ou fleuves, que nous avons peine à imaginer les difficultés éprouvées par nos prédécesseurs au cours de leurs déplacements et cela jusqu'à la fin du siècle dernier et même jusqu'au premier tiers du XXe siècle. C'est une modeste contribution à l'historique des moyens de traversée du Gardon dans cette région de Gardonenque, si bien chantée par notre confrère M. A. Bernardy que nous nous proposons d'exposer ici. Mais avant d'entrer dans le sujet, il convient, croyons-nous, de mieux préciser le terme un peu vague de Gardonenque. Ce mot tel qu'on l'entend généralement, désigne la moyenne vallée du Gardon, en aval d'Anduze et d'Alès, jusqu'à l'entrée de la rivière dans les défilés de son canyon inférieur à Russan. Dés avant le confluent des Gardons d'Anduze et d'Alès, un peu en amont de Ners, la vallée s'est déjà élargie. Elle forme, de part et d'autre de la rivière, une plaine alluviale plus ou moins large, fertile, mais inondable. Les versants de la vallée sont le plus souvent cultivés, parfois livrés à la garrigue. Les combes sont drainées par des ruisseaux temporaires, comme l'Auriol, ou par de petits cours d'eau permanents, affluents du Gardon, tels que la Braune, la Droude ou le Bourdic. Il existe donc un arrière-pays de Gardonenque dont les villages ne sont pas riverains du Gardon, mais dont les eaux s'écoulent vers cette rivière.

Nous allons maintenant commencer notre itinéraire en suivant le sens du courant d'amont en aval, depuis Lézan jusqu'à Russan.

Lézan

Le premier pont sur le Gardon d'Anduze, en aval de cette ville dont nous ne nous occuperons pas, non plus que d'Alès, est

celui de Lézan. Nous avons vu plus haut qu'au cours de la crue de 1403, le pont médiéval de Lézan avait été emporté, contribuant sans doute à la destruction de celui de Ners-Boucoiran. Aucun ouvrage solide ne remplaça ce pont du Moyen Age. Le pont actuel, achevé en 1934, venait donc combler un vide de plus de cinq siècles (fig. 6).

Dans l'intervalle, il avait bien fallu faire appel à des barques. Les Archives du Gard ne font état d'adjudications du droit de passage qu'entre 1873 et 1933. Mais l'usage était certainement plus ancien, même si la mémoire ne s'en est pas conservée.

Une solution précaire avait bien été envisagée au début de notre siècle, puisque le 5 février 1910 l'agent voyer cantonal avait fait parvenir à ses supérieurs hiérarchiques un devis pour remplacer la passerelle de bois qui venait d'être emportée. En 1911, l'administration examine un avant-projet de pont, accompagné de croquis. Mais ce projet est abandonné. En avril 1926, on constitue un dossier pour le lancement d'un pont suspendu entre les communes de Lézan et de Boisset et Gaujac. Le sous-préfet d'Alès émet un avis favorable. Pourtant l'idée de ce pont ne sera pas davantage retenue. Et c'est finalement un pont aux arches bétonnées qui sera réalisé à partir de 1929. Après concours, ce seront les ingénieurs-constructeurs Fraisse et Delafontaine, d'Albi, qui obtiendront le marché et exécuteront leurs plans de coffrage. Mais on est encore au début de l'ère du béton armé. Peut-être n'en maîtrise-t-on pas parfaitement les techniques. Quoiqu'il en soit, les travaux languissent quelque peu. En octobre 1929, l'ingénieur de Lédignan estime que l'exécution des cintres n'avance que lentement. Il n'y en a que deux sur quatre d'effectués et le chantier manque d'activité. En dépit de ces lenteurs, les travaux paraissent terminés en 1934. D'aspect un peu lourd, ce pont actuel permet à la route départementale n° 24 de rejoindre la route natonale 110 à Saint-Christol-les-Alès. Il apparaît de nos jours suffisant pour la circulation sur cette voie.

Massanes

Quatre kilomètres, à peu près, en aval de Lézan, l'ancienne route royale N° 110, aujourd'hui route nationale 110 reliant Montpellier au Puy, par Sommières et Alès, franchit le Gardon

d'Anduze entre le village de Massanes (rive droite) et celui des Tavernes (rive gauche). On y a longtemps traversé le Gardon par bac, comme en font foi les documents conservés aux archives départementales, entre les années 1797 et 1841, pour ne parler que des dates connues. Le projet d'établissement d'un pont en ce lieu, à notre connaissance, n'est pas très ancien et les difficultés n'ont pas manqué. C'est en 1839 que nous relevons le projet d'un pont de pierre à Massanes. En septembre 1840 les plans sont établis. On procède à des appels d'offre pour l'adjudication des travaux. Mais la crue du 10 octobre 1840 endommage l'ouvrage déjà commencé. Le 8 septembre 1843 les travaux sont conduits par Brives, jeune entrepreneur. Le 24 septembre 1844, une lettre du ministre des travaux publics au préfet du Gard prescrit la réparation des dégats subis par le pont en construction à Massanes, ainsi qu'à la route royale N° 110. La même lettre fait aussi état des détériorations entraînées par la même crue à la route royale N° 106 aux environs de Moussac. En 1848 on doit procéder, en rive droite, à l'exhaussement de la levée insubmersible. Le 14 mars 1851, le ministre des travaux publics écrit encore au préfet au sujet de l'adjudication des travaux d'achèvement du pont de Massanes et de la chaussée d'accès. Nous ne pouvons préciser exactement la date de mise en service du pont. Elle doit se situer en 1852. Treize années se seront donc écoulées entre l'élaboration du projet et l'entrée en service de l'ouvrage. Le pont de Massanes est un pont de pierre de solide apparence, comportant six arches. Il paraît encore aujourd'hui suffire aux conditions de la circulation moderne (fig. 7).

Cassagnoles

Immédiatement au dessous du confluent du Gardon d'Anduze avec celui d'Alès, au point de rencontre des voies départementales venant de Massanes et de Cassagnoles pour se diriger vers Vézenobres, un petit ouvrage enjambe la rivière. Il s'agit d'un pont submersible sans parapet et seulement balisé des deux côtés par des bornes peintes en blanc (fig. 8). N'ayant pu retrouver le dossier le concernant aux Archives, sans doute à cause de son âge assez récent, nous nous sommes directement adressé à la mairie de Cassagnoles. Il nous a été obligeamment répondu que le pont avait été mis en service vers 1922 et qu'il

avait remplacé le bac qui existait antérieurement. En examinant la carte touristique au cent millième n° 99 (Avignon - Montpellier) de l'Institut Géographique National, on trouve sur la rive gauche du gardon d'Alès, au bout d'un chemin rural issu de Vézenobres et à 1 km environ en amont du pont actuel, un lieudit Mas du Pont. Ce n'est qu'un indice permettant de supposer qu'il y eut peut-être là autrefois un pont aujourd'hui disparu. Mais on ne peut en dire davantage.

Ners

Le déroulement de l'histoire des moyens de traversée des Gardons réunis, en ce point encore proche de leur confluent, abonde en épisodes variés et en expériences plutôt décevantes. Dans sa thèse sur le chemin de Regordane, M. Marcel Girault, a particulièrement bien étudié ce secteur ou l'ancienne voie, ancêtre de notre route nationale 106, franchissait le Gardon. Nous lui emprunterons divers renseignements. Mais tout d'abord, faisons remarquer que le pont de Boucoiran détruit en 1403, ainsi que nous l'avons déjà vu et ce que nous appelons aujourd'hui le pont de Ners se situent en même lieu, plus rapproché du village de Ners que de celui de Boucoiran. Si les consuls de Nîmes ne font état que du « lieu de Boucoiran », c'est sans doute pour des raisons administratives. Peut-être aussi, le village de Boucoiran, avec son château et son hôpital Sainte-Anne, avait-il une importance supérieure à celle de la petite localité de Ners.

On a parfois estimé que le pont détruit pouvait être une construction romaine. Cette hypothèse est d'autant plus invraisemblable, remarque M. Girault, que si le passage par barque est attesté dès le XII° siècle, c'est que le pont n'existait pas encore. Or le « droit de bateau » avait été cédé, en 1174, avec la terre de Ners, par le comte Raimond de Toulouse à Bermond de Sauve. Le pont médiéval construit postérieurement à la transaction de 1174 et détruit en 1403 n'aurait donc duré que deux siècles environ. Et le passage en barque ou le passage à gué, surtout en été, sont restés pendant des siècles les seuls modes de traversée possibles en cet endroit. Les Archives départementales du Gard mentionnant entre les années 1797 et 1841 des adjudications, un changement de lieu de passage du bac, des questions de tarifs ou encore des réclamations. Un « chemin

de la barque » conduisait du village de Ners à la rive gauche du Gardon. Vers la fin du XVIIIe siècle, enfin, les Etats de Languedoc décidèrent de construire un pont sur cette importante route royale qui conduisait de Nîmes au Puy et au delà. La bénédiction de la première pierre eut lieu, au cours d'une cérémonie solennelle, le 9 août 1788 et les travaux commencèrent. L'ouvrage entrepris aurait eu des dimensions imposantes, si l'on en juge par les fondations en très bel appareil et toujours visibles de la culée de rive droite et de la base de plusieurs piles au milieu du cours d'eau à deux cents mètres environ en amont du pont actuel. Malheureusement, les travaux furent rapidement arrêtés par les débuts de la Révolution. On peut identifier sur le même cliché (fig. 9), les fondations du pont commencé par les Etats de Languedoc, suivies à quelques dizaines de mètres plus bas par quelques blocs de maçonnerie qui représentent les derniers vestiges du pont détruit en 1403 et enfin le pont moderne. Après l'abandon du pont des Etats, il fallut attendre la Restauration, pour qu'en 1826 un pont en bois de sapin fut construit, six cents mètres environ vers l'aval. Ce pont de bois se composait de 18 travées de treize mètres de longueur. La largeur entre les parapets était de six mètres cinquante. Cet ouvrage eut la vie brève. Trois travées furent emportées par la crue extraordinaire du 31 août 1834 qui détruisit aussi le pont d'Alais. Après la ruine du pont de bois, l'administration envisagea le lancement d'un pont suspendu de cent mètres d'ouverture. Ce projet resta sans suite. Mais en 1840, avec les débuts du chemin de fer et sans doute la nécessité de relier le réseau ferroviaire, consommateur de charbon, au bassin minier d'Alais, le pont que nous connaissons actuellement fut édifié. C'est un pont ferroviaire jumelé au pont routier qui supporte la route nationale 106. La grande crue de septembre 1958 devait emporter les deux dernières arches, en rive gauche, libérant ainsi le flot qui fit vingt-sept victimes parmi les automobilistes qui circulaient, ce soir-là sur les routes de la Gardonenque.

Boucoiran

Nous venons d'exposer ce que nous savions sur les ponts de Ners-Boucoiran. Occupons-nous à présent de la traversée du Gardon au droit du village de Boucoiran. Un bac y a longtemps

fonctionné et l'on trouve trace d'adjudications concédées à divers fermiers entre 1873 et 1923, donc en plein XX° siècle. Une ancienne carte postale (fig. 10) nous montre ce bac fonctionnant avec un câble et un système de traille rudimentaire empêchant la dérive. La vulgarisation de l'automobile d'une part et surtout le voisinage du pont de Brignon, à partir de 1912 a rendu désuet l'usage de la barque et ce petit métier s'est éteint de lui-même à Boucoiran.

Brignon

Ce village s'élève sur la rive droite du Gardon à deux ou trois kilomètres en aval de Boucoiran. Localité gallo-romaine, Briginum était assez importante pour figurer sur une borne routière, en compagnie d'Andusia (Anduze), Ucecia (Uzès) et Ugernum (Beaucaire). Pourtant, l'antiquité ne nous y a conservé la trace d'aucun pont. Le passage du Gardon en barque ou à gué a donc régné là sans partage pendant des siècles. On y connait des adjudications du droit de bac entre 1821 et 1907. Mais la nécessité d'un pont s'affirmant, on commença des travaux (fig. 11). L'ouvrage fut terminé en 1904. Hélas, son existence fut bien éphémère et la grande crue de 1907 le détruisit complètement. C'est alors qu'intervint un enfant du pays, Frédéric Desmons. Desmons était un personnage influent, qui avait été vice-président du Sénat. Il occupait aussi un grade important dans la franc-maçonnerie, ayant été à cinq reprises président du conseil de l'ordre du Grand Orient de France. Grâce à lui, le pont actuel fut achevé en 1912. Il s'agit d'un pont suspendu à tablier et parapets métalliques. Son niveau suffisamment élevé lui a permis de supporter sans dommage la grande crue de 1958. A l'entrée et à la sortie du pont, sur les hautes arcatures qui soutiennent les câbles métalliques, on peut lire l'inscription : Pont F. Desmons (fig. 12). De plus, à l'entrée du village et non, loin du pont, ses concitoyens reconnaissants ont élevé un monument à Desmons (fig. 13). A la partie supérieure a été fixé un médaillon de bronze avec le profil du personnage. Au dessous, deux figures féminines, sculptées, tournées l'une vers l'autre, échangent un serrement de mains. On peut lire, sous cette composition symbolique : La Philanthropie. Et plus bas sur le socle : Monument élevé par souscription publique en 1912.

Nous avons pu constater, en examinant ce pont, que des

vestiges de la culée du pont de 1904 étaient encore visibles sous le tablier du pont Desmons.

L'ouvrage en service est en bon état. Il permet le croisement de deux poids lourds, sauf toutefois au niveau des arcades de pierre qui marquent ses deux extrémités.

Moussac

A peu de distance de Brignon et sur la rive gauche également, Moussac a dû attendre presque le milieu du XIX° siècle pour avoir un pont. En attendant, un bac exista comme partout. Des adjudications ont eu lieu entre l'an X et 1840, année qui vit la liquidation du matériel de bac, devenu inutile par le lancement d'un pont suspendu en 1840. C'était un pont à péage et l'on peut voir, attenante au pont, la maison du préposé à la perception des droits. Ce pont, d'aspect léger et gracieux, mais devenu manifestement insuffisant, n'est, depuis 1981, accessible qu'aux piétons et aux deux roues. Des bornes ont été déposées aux deux extrémités de l'ouvrage pour en interdire l'accès aux voitures (fig. 14). Un pont ferroviaire métallique (fig. 15), franchit le Gardon à deux ou trois cents mètres au dessous du pont suspendu. Mais la voie ferrée en a été supprimée au cours de la dernière guerre. Actuellement désaffecté en tant que pont de chemin de fer, cet ouvrage est devenu pont routier et permet aux véhicules de franchir le Gardon à Moussac, malgré la mise hors service du pont suspendu.

Saint-Chaptes

Nous voici revenus au point de départ de nos recherches suscitées par la découverte des vestiges du pont médiéval que nous avons déjà décrit dans la première partie de ce travail. Situé sur un « ancien chemin de Saint-Géniès », il permettait de relier les villages situés sur les deux rives du Gardon, à ce niveau. Nous ne nous répèterons pas à son sujet et nous allons maintenant dire ce que nous savons par ailleurs des moyens de traversée du Gardon à Saint-Chaptes. Dans cette localité comme partout en Gardonenque, le passage en barque ou à gué est resté bien longtemps de tradition. Nous savons que M. de Baguet, seigneur de Saint-Chaptes, avait obtenu du Conseil d'Etat du Roi, le 20 mai 1755, une autorisation pour tenir le

bac de Saint-Chaptes et faire régler les droits à son batelier. Mais quelques années plus tard, en 1763, les habitants du village se plaignent du mauvais état de la barque, « ce qui fait craindre aux passants un danger évident ». Les consuls, de leur côté adressent au seigneur, par huissier, une réclamation allant dans le même sens. C'est pourquoi, sans doute, l'intendant du Languedoc charge « le sieur Grangent, directeur des travaux publics de la province », d'ouvrir une enquête et d'établir un rapport en vue de la construction d'un pont. L'endroit prévu se situait au voisinage du château de la Tour, qu'André Chabaud, de Nîmes, venait tout juste d'acquérir en 1764 et dont la famille prit désormais le nom de Chabaud-Latour. La mission de l'expert était de s'enquérir de la valeur des terrains à acheter pour le pont et pour les routes qui y conduiraient, mais surtout de s'assurer « si le pont dont la construction a été ordonnée peut être établi solidement et à couvert de tout danger du côté du Gardon ». Les conditions de sécurité dans cette large plaine ne parurent-elles pas favorable à Grangent ? C'est possible. En tout cas, le projet n'alla pas plus loin.

Il fallut attendre encore plus d'un siècle pour que la municipalité puisse acquérir, en 1894, les terrains nécessaires à l'établissement de la route et du pont actuel. En attendant, plusieurs familles ayant toujours des représentants à Saint-Chaptes, assurèrent, à tour de rôle, le passage en barque. Elles reçurent de ce fait un surnom de métier : li barquié (les barquiers). Le pont fut inauguré en 1896. Son tablier avait été prévu assez élevé pour défier les plus hautes eaux. Il a bien résisté aux deux grandes crues de 1907 et de 1958. Pourtant, en 1913, une « gardounade » nocturne endommagea une pile et ruina deux arches vers la rive droite. Ignorant de ce désastre, un brave Saint-Chaptois, Camille Bancel, qui assurait avec sa charrette des transports de messageries entre Nîmes et Saint-Chaptes s'était mis en route avant le jour. Il somnolait sans inquiétude, lorsqu'au milieu du pont son cheval s'arrêta refusant obstinément d'avancer. Sans l'instinct très sûr de la bête, c'eut été la chute de l'attelage et du conducteur dans les eaux en furie. La réparation du pont fut d'autant plus longue que la main-d'œuvre était rare pendant la guerre de 1914-18. Une carte postale expédiée pendant cette période par un militaire permissionnaire (fig. 16) montre l'étrange machine à vapeur utilisée par l'entrepre-

neur des travaux. Le pont ne fut, pensons-nous, rendu à la circulation qu'après la fin de la grande guerre.

Ce pont de Saint-Chaptes qui n'a pas encore cent ans apparaît déjà comme trop étroit, puisque deux poids lourds ne peuvent s'y croiser. Mais son élargissement est prévu sous un délai de deux à trois ans à compter de 1982.

Il ne nous reste plus, à présent, qu'à examiner le cas des deux dernières communes riveraines, avant l'entrée du Gardon dans son canyon inférieur. L'une de ces localités, Dions, est située sur la rive droite ; l'autre, Russan s'élève sur la rive gauche de la rivière et se situe presqu'au début des gorges qui s'ouvrent sur son territoire.

Dions

Nous ne connaissons pas de projet de pont à Dions antérieur au XIXe siècle. Mais un bac y a très longtemps fonctionné. On trouve depuis 1824 des documents touchant des adjudications, des réclamations (c'était fréquent) et finalement la suppression du bac en 1885.

Le 11 janvier 1848, un projet de pont suspendu à péage est soumis au sous-préfet d'Uzès. Il est alors question d'établir, pour servir d'avenues à ce pont, un chemin entre l'aire communale de Dions et, sur la rive gauche « les ruines du couvent de Beaulieu ». Sur un plan figure, en effet, le « roc de Beaulieu » qui est une butte surplombant le confluent du Bourdic avec le Gardon. Mais le pont suspendu n'a jamais vu le jour. Plusieurs décennies s'écoulèrent avant que ne fut débattue, au Conseil général, en 1882, l'idée d'un pont submersible sur le chemin de grande communication N° 22 de Sommières à Uzès, aujourd'hui route départementale N° 22. Le 24 janvier 1885, le comité consultatif de la vicinalité donne son avis. C'est ce projet de pont submersible qui fut mis à exécution. Nous ne pouvons préciser la date exacte de sa mise en service, vers 1890. En 1893 on dut interrompre la circulation pendant trente jours, pour permettre de poser les fondations d'arches supplémentaires. La chaussée dut être encore réparée en 1897, puis en 1906 et l'on signale alors l'obstruction fréquente des arches par des graviers et sables mobiles, entraînés par le courant. Cet ouvrage étant submersible, on n'a donc pas cherché à le surélever beaucoup, ni à le

munir de parapets qui seraient un obstacle à l'écoulement de l'eau. Actuellement, des bornes placées de loin en loin servent de repères, surtout la nuit (fig. 17). Le pont-chaussée de Dions a souffert de la crue de 1958 qui a endommagé des arches, du côté de la rive gauche. Il est complété à deux cents mètres environ de ses dernières arches, par un ouvrage beaucoup moins important qui enjambe le Bourdic peu avant son confluent avec le Gardon. En ces lieux, en effet, la vallée est encore assez large, mais elle va bientôt s'étrangler à l'entrée du canyon dès après le village de Russan. La largeur du pont de Dions apparait pour l'instant suffisante et correspond à l'importance d'une route départementale. A noter que le Gardon se perd habituellement en été à partir de Dions et que son lit est à sec. Il ne reparait, en aval du Pont Saint-Nicolas, qu'à la résurgence de Fontvert ou il retrouve sont lit pérenne.

Russan

Dernière localité de la Gardonenque, le village de Russan participe à une petite curiosité toponymique ; il est le siège de la mairie de la commune de Sainte-Anastasie, groupant les hameaux d'Aubarne, Vic et Campagnac. Mais aucun lieu habité, à notre connaissance, ne porte le nom de Sainte-Anastasie. Le seul lieudit que nous connaissions pour rappeler le nom de la sainte martyre est la petite grotte de Sainte-Anastasie, proche de la Baume-Latrone.

Mais revenons aux moyens de passage du Gardon à Russan. Depuis des temps reculés, une antique voie préromaine se séparait de la voie regordane à la sortie de Nîmes. Elle desservait au passage l'oppidum de Marbacum, puis descendait par une combe jusqu'au niveau du Gardon, à quelques centaines de mètres en amont du pont moderne. La rivière, comme à Dions, y est à sec plusieurs mois par an. Lorsqu'il y avait de l'eau, on avait le choix entre le passage en barque ou la traversée à gué, quand c'était possible. Un anneau fixé dans le rocher, à proximité du débouché de la combe était ou est encore visible. Nous n'avons pu le vérifier. La route conduisant au pont actuel quitte l'ancienne voie, baptisée d'abord chemin vicinal N° 1 de Nîmes à Russan, puis chemin départemental 418, à quinze cents mètres environ de cet ouvrage. Cette nouvelle route se fraye un passage

à travers deux tranchées creusées dans le rocher, dont la dernière aboutit à l'entrée du pont, sur la rive droite.

Le projet du pont date de 1907. En 1911 ont lieu des pourparlers entre l'entrepreneur Louis Sabatier et la préfecture. Il faudra procéder à des enrochements autour des piles pour les protéger. En 1912, M. Lautier étant maire, la commune dont la situation financière n'est pas florissante, demande l'aide du département. Il semble que l'ouverture du pont à la circulation ne précéda que de peu la guerre de 1914.

Le pont de Russan (fig. 18), haut situé par rapport au lit de la rivière présente l'important avantage de permettre d'atteindre la rive gauche, alors que la chaussée de Dions est submergée ou que la route d'accès au pont de Saint-Chaptes est inondée. Un inconvénient : sa largeur qui ne parait pas supérieure à celle du pont de Saint-Chaptes, ne doit pas permettre le croisement des véhicules de quelque importance.

Quelques réflexions avant de conclure

Un dicton de Gardonenque déclare que « le Gardon est un mauvais voisin ». Il est certain qu'à travers les siècles, il s'est révélé un grand destructeur de ponts, passerelles, chaussées et même d'un hameau (Massillan). C'est même un voisin dangereux, qui a parfois prélevé son tribut en vies humaines. Cela s'explique par les colères subites de ce cours d'eau. Le climat méditerranéen qui est le nôtre n'y est pas étranger, faisant alterner de longues périodes de sécheresse avec des pluies torrentielles qui gonflent rapidement les ruisseaux affluents et les Gardons eux-mêmes depuis leurs sources cévenoles. Toutes les crues importantes se produisent lorsque les Cévennes, arrêtant les nuages bas poussés par les vents du Sud, connaissent des précipitations importantes. Les saisons les plus favorables aux inondations se situent aux environs des équinoxes d'automne et de printemps. La fin du mois de septembre et le mois d'octobre sont souvent à redouter. Mais ce n'est pas une règle absolue. Il y eut des crues violentes liées à des orages en plein été.

D'autres dispositions favorisent aussi l'inondation des routes en Gardonenque. D'une part, en effet, le fond de la vallée, parfois assez large mais peu élevé au dessus du niveau de la rivière est facilement envahi par ses débordements. D'autre part

le début resserré des gorges du Gardon à Russan forme un goulet d'étranglement contribuant à la montée des eaux qui s'étalent en amont.

En contrepartie deux éléments favorables sont désormais à prendre en considération. Le premier est fourni par la création de barrages d'écrêtement en Cévennes. Ces barrages tiennent un rôle de régulation non négligeable. Le second, c'est l'exploitation intensive des sables et graviers par les multiples sablières qui jalonnent le cours du Gardon. L'enlèvement de ces précieux sédiments, en approfondissant le lit du cours d'eau y creuse un chenal qui accélère l'écoulement. Mais cet effet bénéfique au moment des crues est malheureusement contrebalancé par l'abaissement progressif et inquiétant des nappes phréatiques. Car ce sont les vastes dépôts de sables et graviers qui contiennent et retiennent l'eau. Or, ces nappes alimentent en eau toute la Gardonenque, tant pour les besoins des populations que pour ceux de l'agriculture. Laisser se détruire ce patrimoine vital est une aberration que l'on ne tardera pas à payer très cher.

Pour en revenir aux ponts eux-mêmes, il apparait assez étonnant, voire affligeant, que des ouvrages détruits au Moyen Age, comme à Lézan ou à Boucoiran, n'aient été réellement remplacés que quatre ou cinq siècles plus tard. Entre temps on n'avait mis en œuvre que des moyens précaires, comme la passerelle de Lézan ou le pont de bois de Ners-Boucoiran. Autre observation qui est presque une lapalissade : la longévité des ponts est augmentée si leur tablier est porté à une hauteur suffisante au dessus de la rivière. Preuve en est donnée — a contrario — par la destruction rapide du pont de bois que nous venons d'évoquer et par celle du premier pont de Brignon, qui ne vécut que de 1904 à 1907, alors que son successeur, le pont Desmons, mieux conçu, peut fêter en cette année 1982 ses soixante-dix ans de service. Mieux vaut sauvegarder les ponts eux-mêmes, car leurs chaussées d'accès, même si elles sont endommagées, se réparent plus facilement et à moindre frais. Enfin, même en bon état, certains ponts ne conviennent plus à la circulation moderne. Ainsi l'élégant pont suspendu de Moussac aujourd'hui interdit aux voitures. De même la largeur des ponts de Saint-Chaptes et de Russan, qui est devenue insuffisante. On ne voit jamais assez grand.

En terminant, nous allons donner une courte récapitulation des dates de construction des neuf ponts existant actuellement en Gardonenque et de leur durée de service en 1982.

Lézan : 1934. Durée de l'absence de pont depuis 1403 : 531 ans. En service depuis 48 ans seulement.

Massanes : 1852. Durée d'existence de 130 années.

Cassagnoles : Pont submersible construit vers 1922. Durée d'existence : 60 ans.

Ners-Boucoiran : 1840. Durée de l'absence de pont, 429 ans, dont il faut soustraire 8 ans pour l'intermède du pont de bois de 1826 à 1834. En service réel depuis 142 ans.

Brignon : 1912. En service depuis 70 ans.

Moussac : Pont suspendu ayant fonctionné de 1840 à 1981, soit pendant 141 ans. Actuellement suppléé par l'ancien pont ferroviaire.

Saint-Chaptes : 1896. Il a donc 86 ans et il faut défalquer environ cinq années pour la réparation des dégâts de 1913. Doit être bientôt élargi.

Dions : Pont submersible mis en service en 1890. Il a 92 ans.

Russan : Pont terminé probablement en 1913, il y a 69 ans.

Il faut se rendre à l'évidence : six des neuf ponts de la moyenne vallée du Gardon ont moins d'un siècle. Les trois autres ont entre 130 et 142 années d'existence, c'est-à-dire bien peu de chose en comparaison des services rendus pendant de longs siècles, pour ne pas parler de millénaires, par les passeurs et leurs barques.

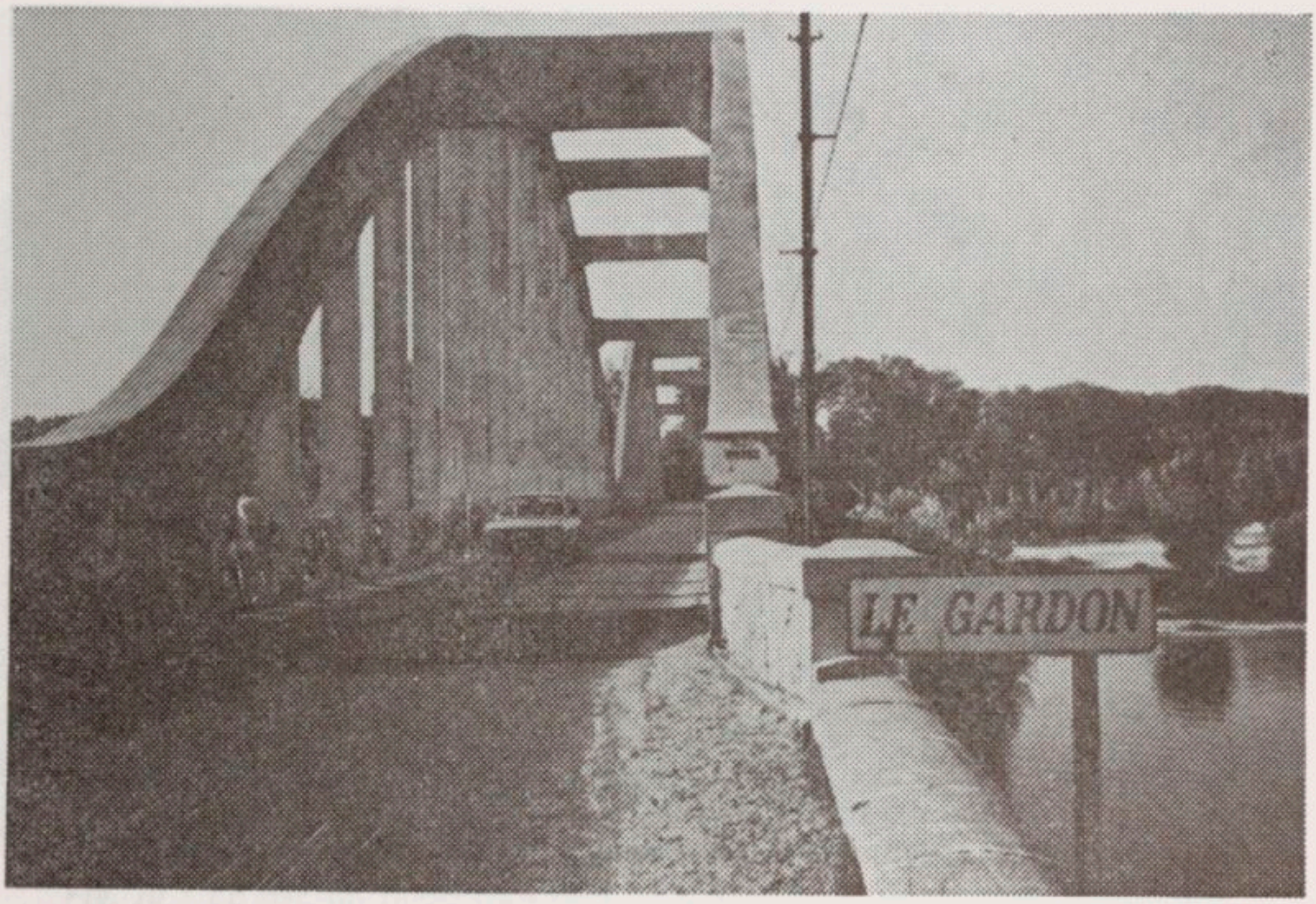

Fig. 6 : Pont de Lézan, achevé en 1934.

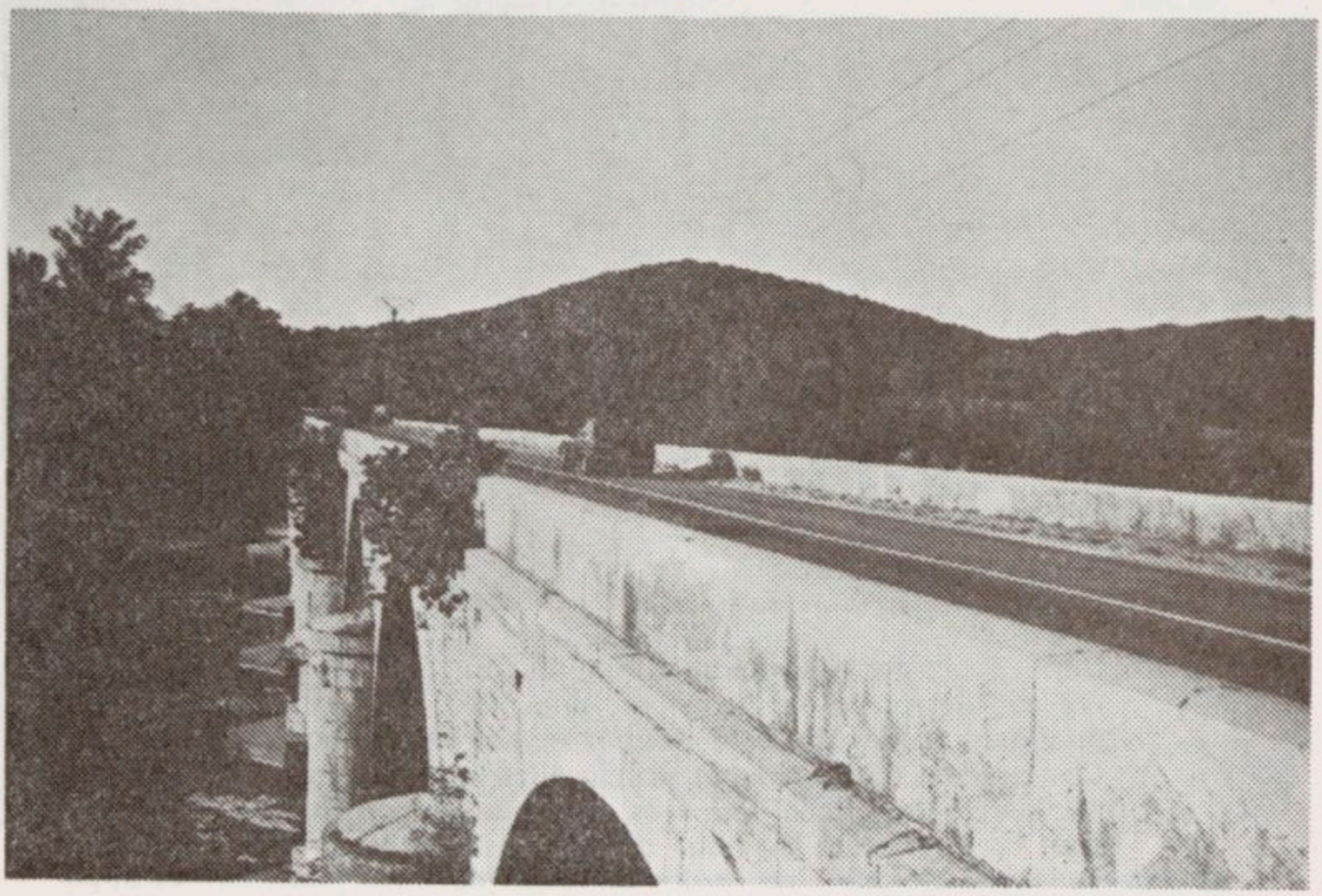

Fig. 7 : Pont de Massanes, mis en service en 1852.

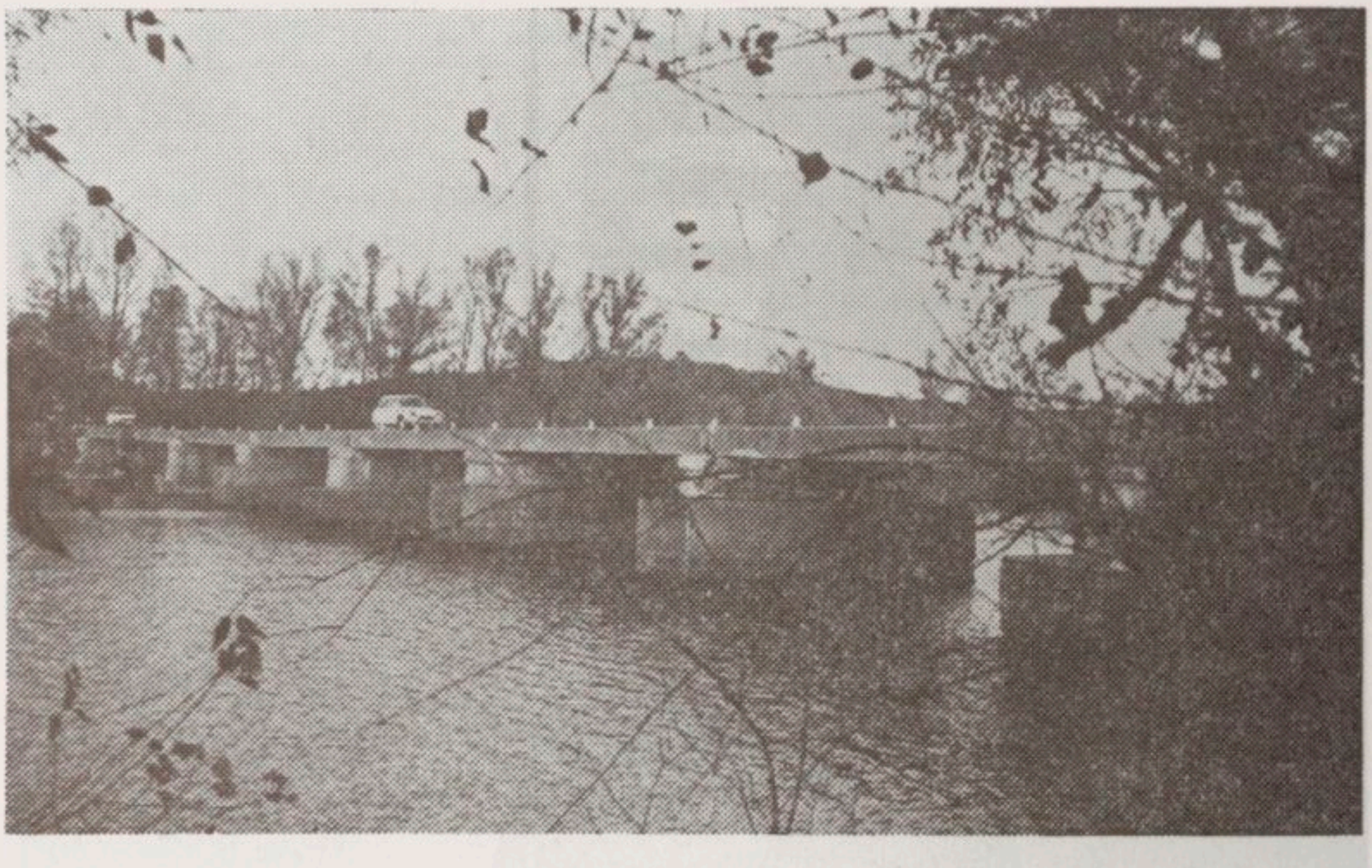

Fig. 8 : Pont submersible de Cassagnoles, construit vers 1922.

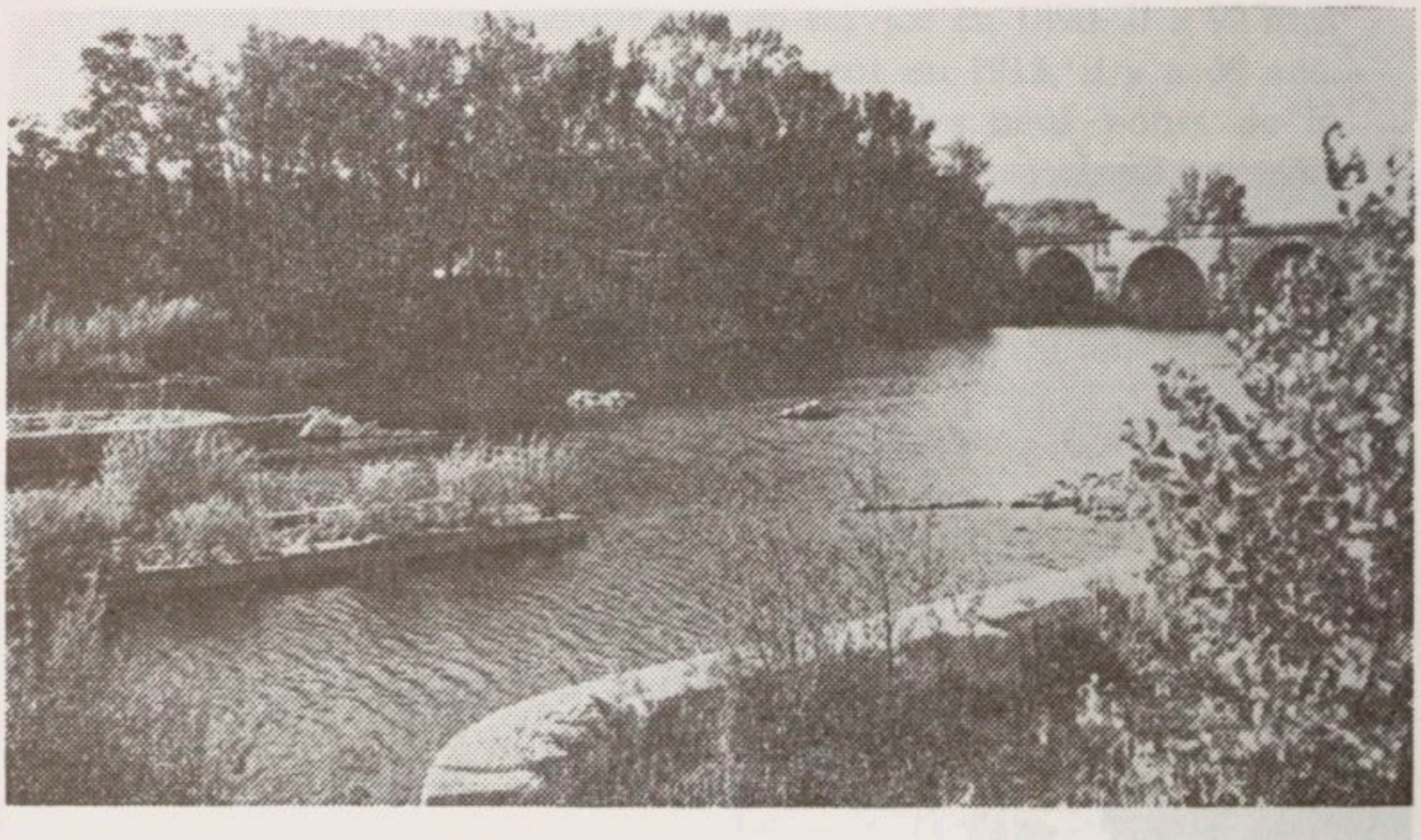

Fig. 9 : Ners. Trois ponts visibles sur ce cliché. L'un est en service, l'autre est détruit et le troisième inachevé. De droite à gauche : quelques arches du pont routier et ferroviaire construit en 1840. Ces arches (rive gauche) sont celles qui avaient cédé en 1958. Au centre du cliché, les deux petits tas émergeant de l'eau sont tout ce qu'il reste du pont détruit en 1403. Au premier plan et à gauche, culée de rive droite et bases de deux piles, en bel appareil, du pont commencé en 1788, sur prescription des Etats de Languedoc. Les travaux en furent interrompus par la Révolution.

Fig. 10 : Le bac de Boucoiran vers 1904. On distingue le câble traversant la rivière. Le piquet de bois fixé à l'avant de la barque, joue le rôle d'une traille rudimentaire et empêche la dérive.

Fig. 11 : Construction d'un pont à Brignon. Insuffisamment élevé au dessus du niveau de la rivière, il fut inauguré en 1904 et emporté en 1907.

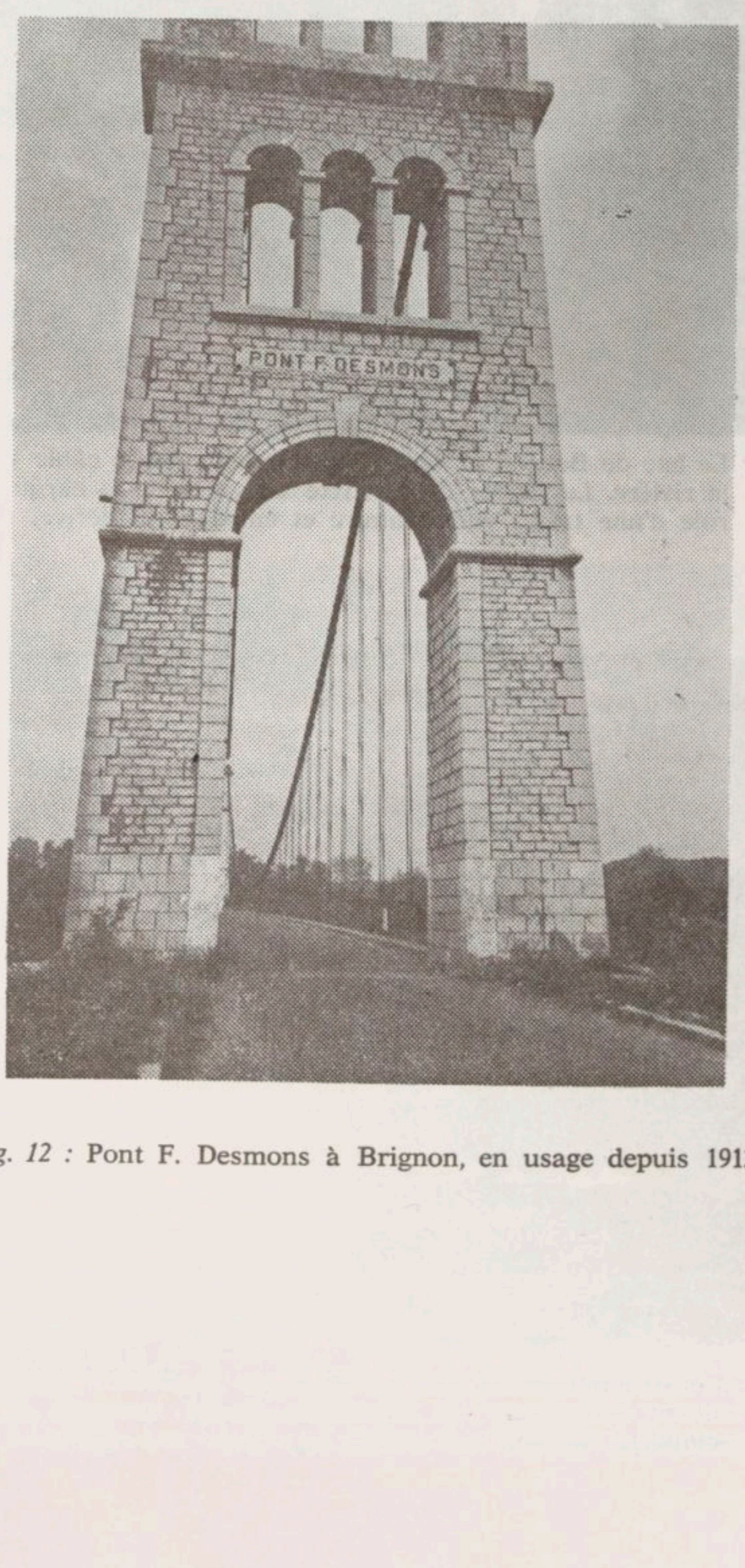

Fig. 12 : Pont F. Desmons à Brignon, en usage depuis 1912.

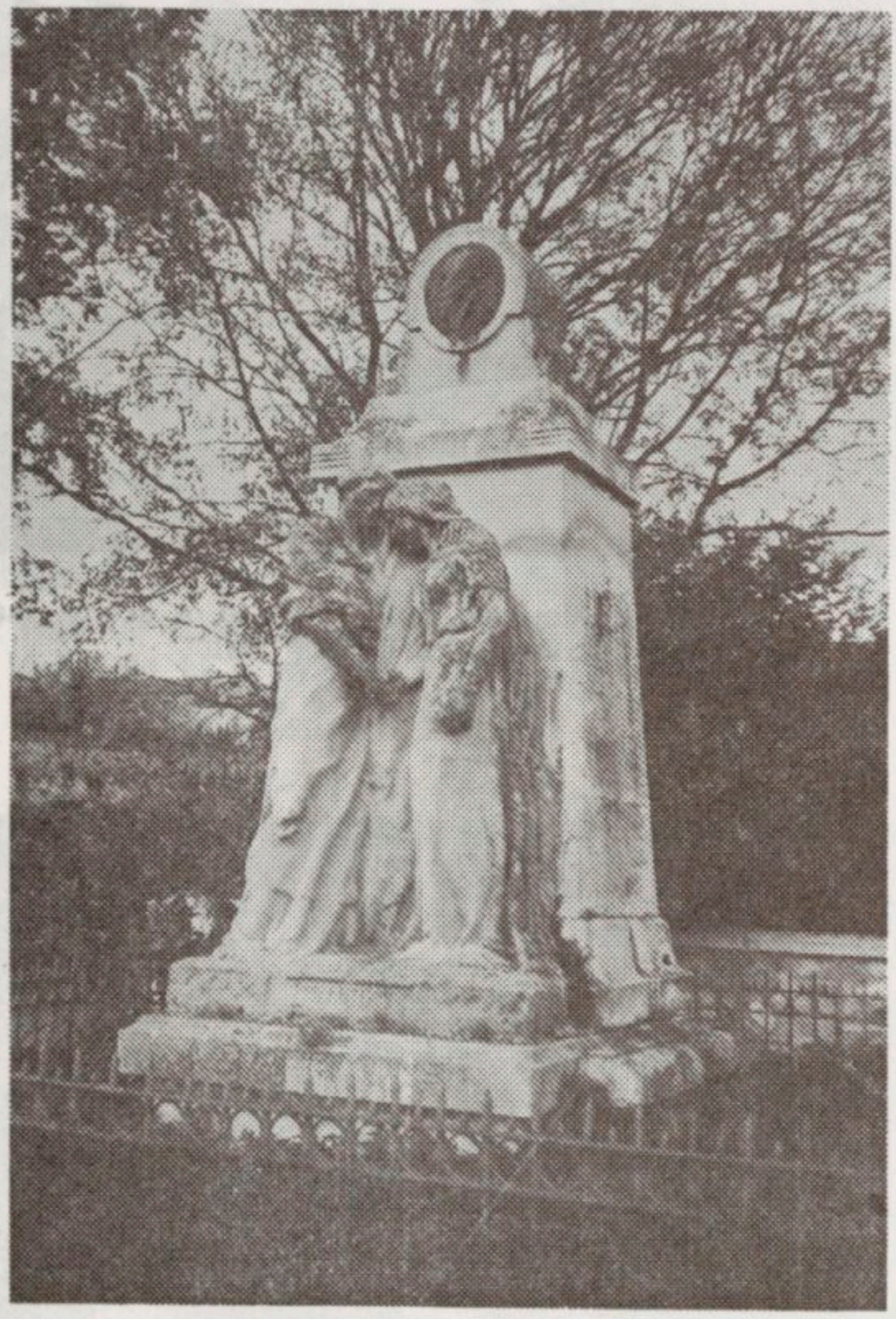

Fig 13 : Monument à F. Desmons, élevé à Brignon par souscription publique. Dans le médaillon profil de Desmons. Au dessous, deux femmes symbolisant la Philanthropie.

Fig. 14 : Pont suspendu de Moussac, lancé en 1840. A droite, maison du péager. Interdit aux voitures depuis 1981.

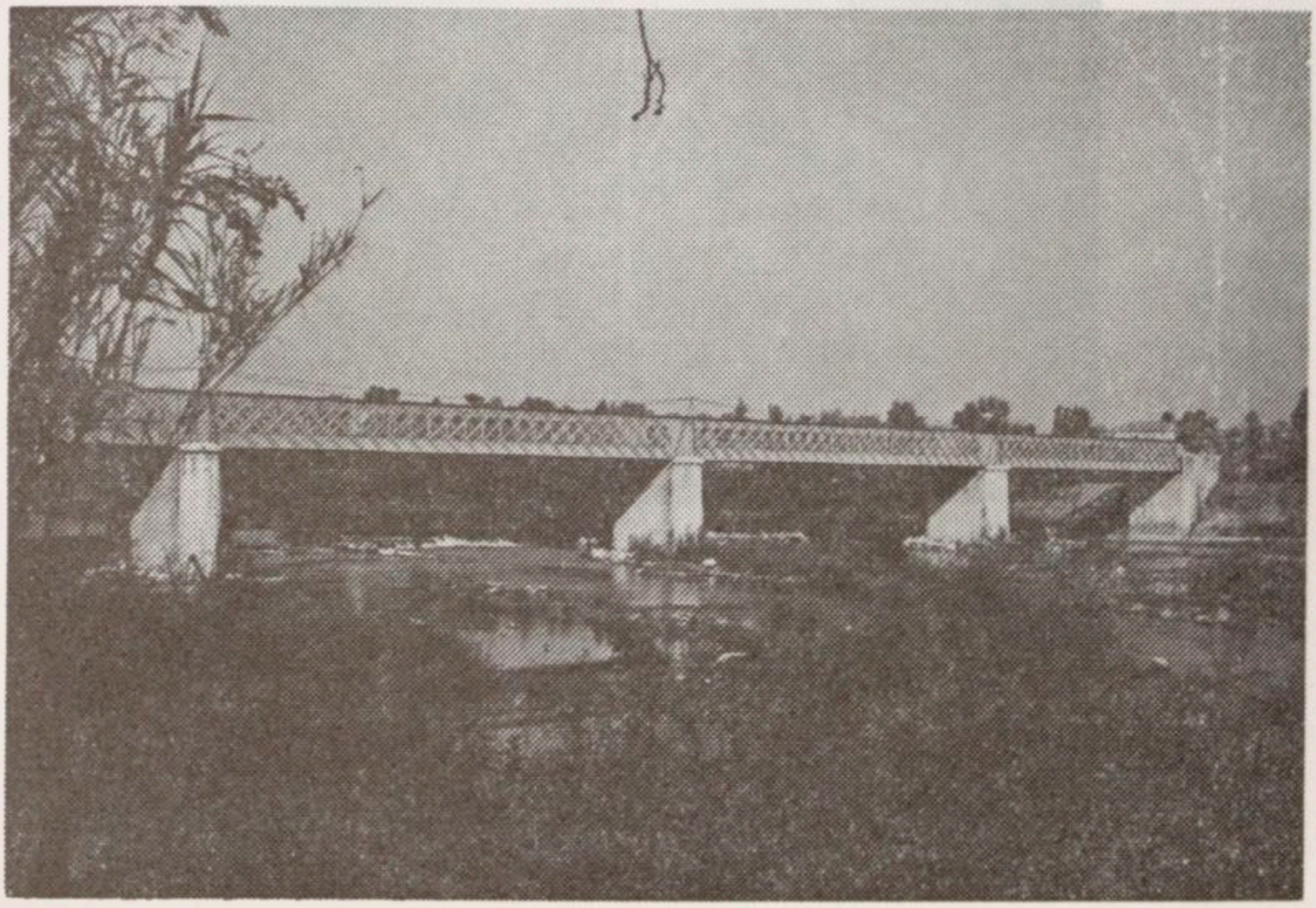

Fig. 15 : Moussac. Ancien pont du chemin de fer reconverti en pont routier.

Fig. 16 : Pont de Saint-Chaptes, mis en service en 1896. Réparation, au cours de la guerre de 1914-18, des deux arches démolies en 1913 du côté de la rive droite.

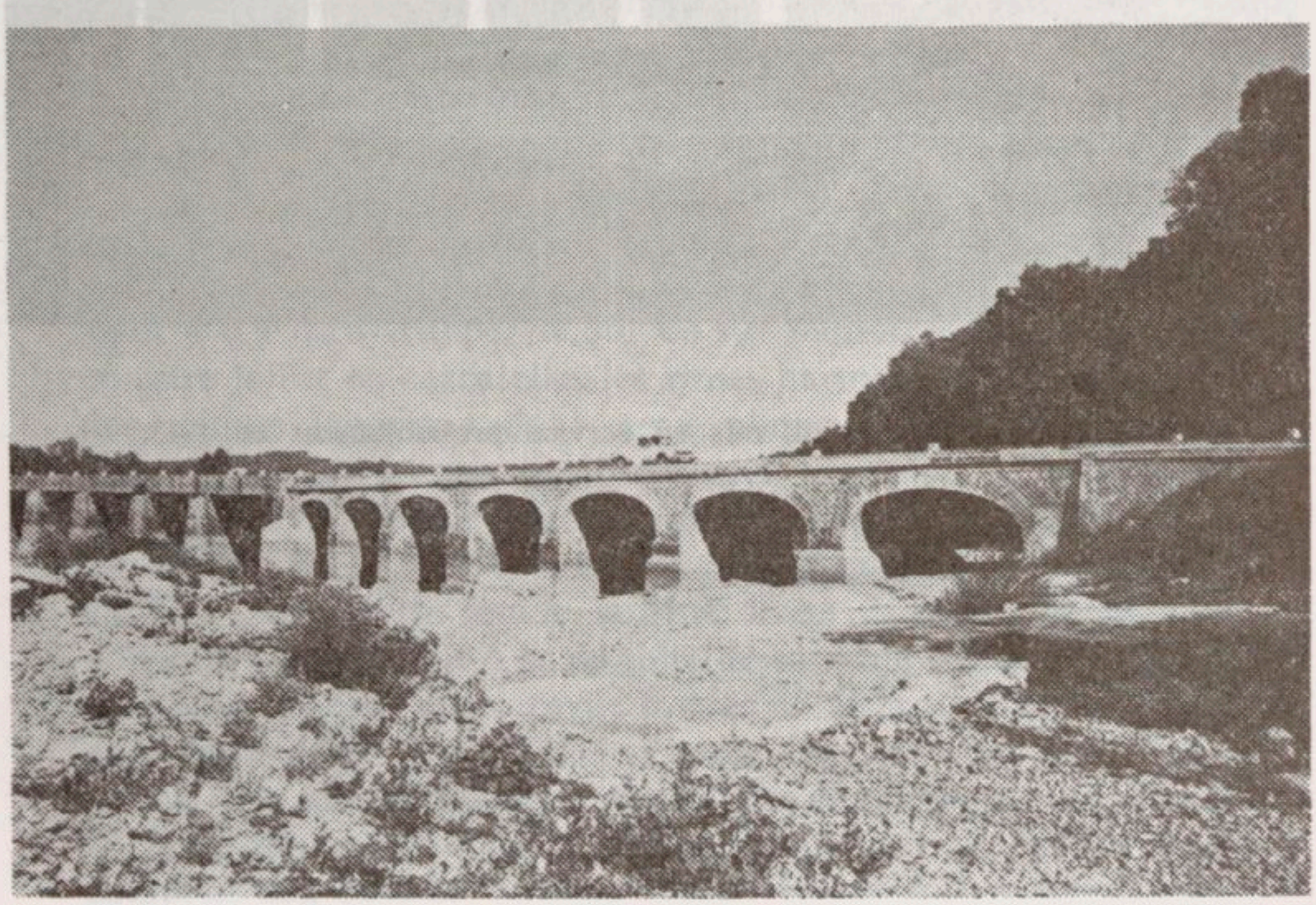

Fig. 17 : Pont submersible de Dions, terminé vers 1890. Réparé après les dégats subis en 1958.

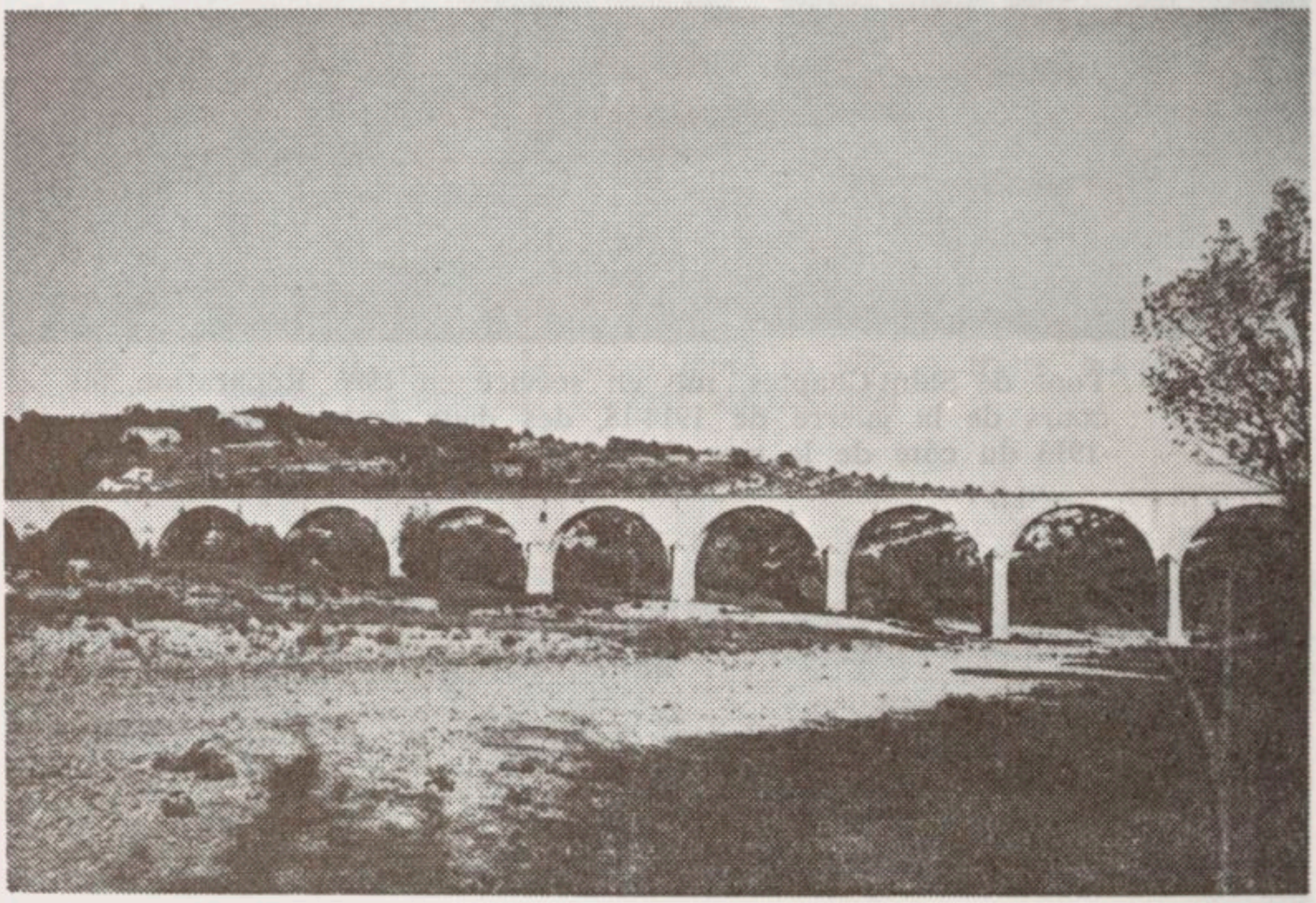

Fig. 18 : Pont de Russan, mis en service probablement en 1913.

AVOIR VINGT ANS, A NIMES, EN 1900

par M. Pierre DUPUY

Correspondant

Nous avons eu la bonne fortune, il y a une quinzaine d'année, d'acquérir en salle des ventes, un lot de vieux papiers qui comprenait plus de 500 lettres manuscrites et signées par cette figure pittoresque du Nîmes d'entre les deux guerres que fut Louis Martin-Favier, poète un brin hurluberlu, incurablement romantique. On se souvient de cette silhouette dont il s'était plu à faire lui-même le portrait dans un programme destiné aux spectateurs des arènes : « Martin-Favier Louis naquit en 1612 à la Croix de Fer, Marie de Médicis étant Régente du royaume de France et le maréchal d'Ancre premier ministre. Il adopta dès que le poil lui vint, la tête des mousquetaires de l'époque et conserve encore sous le septennat de M. Gaston Doumergue, la perruque bouclée de d'Artagnan, la royale d'Athos, le large feutre de Porthos et le sourire d'Aramis. Malgré les brillantes propositions que lui firent plusieurs fabriquants de regénérateurs capillaires, il refusa de jeter aux orties sa cape et son épée et résolut d'entrer dans la toreria militante... Les femmes soucieuses de leur teint recherchent à la plaza l'ombreux voisinage de son feutre-parasol. Il gagne, à la faveur de cette circonstance, une inspiration poétique toujours renouvelée et ce « barbare » n'à qu'à frapper le sol de ses pantoufles fourrées pour en faire jaillir en cascatelles les rimes harmonieuses. » Car après des débuts laborieux dont nous allons parler, L.M.F. s'était jeté à corps perdu dans la littérature.

En 1921, il devint directeur gérant du journal hebdomadaire *Le Torero,* fondé en 1890, et le resta jusqu'à sa mort survenue en 1944 ; dans cette feuille taurine, il écrivait sous divers pseudonymes et parvenait à la remplir de sa seule prose. Il fut aussi rédacteur en chef d'une revue fondée en 1912, *le Midi Littéraire,* dans laquelle il publiait ses propres œuvres ; ainsi en 1919, il donna un acte intitulé *Le Spadassin Romanesque* et, l'année suivante, cinq actes sous le titre *Don Quichotte de France.* On l'a compris, son modèle, son dieu, était Rostand. Lorsque l'auteur

de *Cyrano*, auquel Martin-Favier s'identifiait facilement, mourut en 1918, le Nîmois écrivit dans son *Midi-Littéraire :* « Ce génial poète, cet incomparable esprit, ce cœur si grand qui battit un rappel alors que nous traversions des jours où la France se leurrait dans des bouffonneries de café concert et de maison close et qui réveilla tout un passé que l'on croyait mort ; cet artisan du verbe sacré qui bouleversa la terre, laissant une traînée de forfanterie romanesque, de chevalerie moderne, de sentiments d'une délicatesse infinie, d'indépendance enivrante, d'esprit de sacrifice enthousiasmant et de panache comme au beau temps d'Henri le Béarnais ; cet homme-là est mort, bien qu'il fut un demi-dieu ! »

Mais revenons à nos 500 lettres, toutes adressées à un de ses amis intimes, nommé Louis Paradis, entre 1898 et 1904. Paradis était voyageur de commerce, représentant en vins des Costières du Gard et ses tournées le conduisaient en Ardèche et jusqu'à Saint-Etienne. Les impératifs de son travail, liés aux difficultés des transports de l'époque dans des régions montagneuses et éloignées des grands axes, le tenaient éloigné de Nîmes deux mois sur trois pendant lesquels il se partageait entre les modestes auberges ardéchoises et les déplacements en patache d'où il sortait « le corps et l'esprit en capilotade ». Pour le distraire pendant ces six années, son ami Louis le tint au courant de ce qui se passait dans la capitale gardoise. En 1904, Paradis se fiança avec une « personne » qui n'était pas du goût de Martin-Favier. C'en était terminé d'une amitié si féconde en missives de part et d'autre ; chacun récupéra chez l'autre le paquet de ses propres lettres et ce sont celles de L.M.F. qui sont tombées par hasard entre nos mains.

En 1898, les deux jeunes nîmois rentrent du service militaire qui conduisait alors les conscrits gardois dans l'artillerie de forteresse, à la frontière italienne, dans les Alpes. L'expérience n'a pas été de leur goût. Le 14 octobre, Martin-Favier écrit en parlant de camarades plus jeunes qui viennent d'être appelés : « On sent que cela ne sourit pas à ces michés. Que veux-tu nous n'y pouvons rien et sachant ce que c'est, nous ne pouvons que les plaindre car trois ans, comme ils vont faire, dans cet enfer, c'est vraiment peu amusant. Voyant arriver l'hiver, je ne peux m'empêcher de penser à ces manœuvres matinales par ces temps brumeux ou froids où la nature nous arrosait de ses larmes et

qui, au lieu de soulager nos âmes endolories ne nous occasionnait qu'un peu plus de travail car il fallait nettoyer le fusil à l'endroit où ses trop brûlantes larmes avaient semé la rouille. » L.M.F. raconte plus loin qu'il a dissuadé un de leurs amis de servir dans l'artillerie où l'on portait certes de seyantes basanes et le bancal qui impressionnait les filles mais où l'on payait fort cher ces avantages de fatigues conséquentes surtout dans l'artillerie de montagne célèbre à Nîmes « pour ses manœuvres épuisantes et les rapports pas toujours compréhensifs qu'on y avait avec les mulets ». Il qualifie la période à passer dans cette arme « d'enfer terrestre que l'homme créa pour son malheur ».

Les deux Louis étant amateurs de courses de taureaux, le thème est l'un des favoris de la correspondance. Dans les premières lettres, L.M.F. s'applique à écrire en espagnol ; ce n'est en fait qu'un castillan de pacotille qui sent son snobisme de jeune aficionado. Comme il ne dispose que d'un vocabulaire limité, il introduit sans vergogne des mots français ce qui donne, par exemple, une distribution de « verdaderas poignées de manos » (pour « verdaderos apretones de manos ») mais ce ne sont là que péchés de jeunesse et les lettres sont pleines de renseignements pittoresques sur les corridas d'alors mais, comme ce n'est pas notre préoccupation actuelle, nous n'aborderons que les aspects marginaux. L'époque était difficile pour les aficionados ; le gouvernement s'obstinait à interdire les mises à mort et les populations méridionales, au nom de leurs libertés, s'obstinaient à les organiser. Une belle rancune contre la S.P.A., instigatrice des poursuites officielles, sourde des lettres de L.M.F. : « Quelques crapulailles qui tolèrent l'immoralité en faisant même une gloire et interdisent ce qui peut élever nos âmes et faire de nous des vaillants et des courageux, et qui voudraient sous l'ignare prétexte que ce qui se déroule dans le cirque n'est qu'un reste de sauvagerie romaine, nous enlever ce qui, pour nous, est comme une fontaine de jouvence où nous puisons avec la force, et la virilité les plus beaux exemples d'abnégation et de charité, ce magnifique héritage des temps chevaleresques, ce reste de tournoi, ce sublime apanage de la race espagnole et latine. S'ils ont pour eux la force, la ruse, la lâcheté, la bassesse, l'entêtement, le caprice et l'injustice, nous avons pour nous le droit et notre victoire se dégagera

de leur mauvaise foi et triomphera de toutes leurs malices pour la plus grande gloire des peuples à venir. »

Autre aspect de la corrida, son public en majorité toujours porté à se croire trompé et « exploité » par les organisateurs : « Si le coiffeur pour accomplir son œuvre se sert d'un rasoir à manche d'or et qu'il l'oigne de toutes sortes d'essences du Congo ou du Belouchistan, peu importe ; s'il lui en donne pour son argent, le tondu n'a rien à dire, mais si, après lui avoir annoncé qu'il serait servi à peu près, on le prévient, une fois dedans bien entendu, que les soins seront bien moindres, je pense qu'il a le droit de récriminer. » Louis toujours prompt à se croire dupé, se refusera à voir la course du 2 juillet 1899, parce que les prix ont augmenté et... il manquera ainsi un des plus beaux spectacles de l'histoire des arènes nîmoises ! On apprend aussi que certaines des réactions de ce public intransigeant peuvent avoir des causes moins nobles. Ainsi, en août 98, un toro ayant été abimé par les picadors, les membres du club taurin occupent la piste en réclamant une autre bête ; Martin-Favier prétend alors que leur indignation est surtout provoquée par le refus de la direction de leur octroyer l'avantage du demi-tarif. Mais finalement les aficionados toujours portés à la « rouspétance » et qui sortent des arènes en grommelant « M'an rousti ! M'atraparan pas pus ! », sont trop heureux de s'en retourner « prendre un bon bain de soleil et se délecter en contemplant ce grandiose spectacle. Ils connaissent leur faiblesse et ne veulent pas en convenir ; ils vivent toute leur vie dans un applaudissement et, comme ces papillons de nuit, ils tournent autour de la lumière et ne songent qu'à s'en approcher plus près pour en jouir ».

Martin-Favier ne fut pas seulement spectateur. Il voulut devenir torero poussé par la réussite relative de quelques jeunes nîmois dont Léonce André « Plumeta », officier tué en 1915 en Champagne, qui a laissé son nom dans la littérature taurine avec sa *Tauromachie Moderne,* et son chef de file Lazare Chanson « Mosquito » qui mourut, en août 96, des suites d'un coup reçu dans les arènes de Palavas. Le 13 août 99, Louis passa le rubicon en affrontant dans un « plan » de village, de vieux taureaux camarguais qui lui firent passer un bien inconfortable après-midi. « On devrait assommer tous les taureaux de notre Camargue car ils tueront plus d'hommes que la peste ! » Il

renonça dès lors aux émotions de la piste pour se consacrer à la critique taurine.

Orphelin de père, sa mère gagnant chichement leur vie, Martin-Favier, à la fin de son service militaire, entre comme employé aux écritures dans une maison de commerce de la ville. Son opinion sur le travail imposé est celle d'un garçon plutôt fait pour la vie aventureuse du XVIIe siècle. Son ami, se plaignant de devoir débiter des boniments, toujours les mêmes, il s'insurge : « Malheureux ? De quoi te plains-tu ? Tu ne songes pas à ces malheureux ronds de cuir qui gémissent en faisant gémir eux-mêmes sous leur pauvre poids, des sièges qui ne leur ont rien fait. Tu ne veux pas songer à ces pauvres bougres qui sont penchés, la journée entière, sur un écritoire où ils noircissent des pages et des pages, en écrivant des masses de choses peu intéressantes, qui s'emplissent la tête de demandes ineptes, qui subissent les récriminations d'un tas de gens qu'ils n'ont jamais vus et auxquels ils sont obligés de courber leur plume pour leur faire une excuse ou leur balbutier quelques bonnes paroles, ou les menacer, s'ils ont affaire à quelques pauvres bougres, qui prétextent une maladie ou une mauvaise récolte pour expliquer leur retard devant l'échéance... » Dans ses lettres reviennent les mots d'emmuré vivant, d'enfermé, de rond de cuir. Il se révolte : « Je me sens fatigué de cette existence où l'on se crève sur un travail qui vous demande toute votre attention et qui n'a qu'un but : remplir les profondes d'un être pour lequel vous usez votre santé, auquel vous consacrez votre intelligence, vos forces, votre être entier et qui plus tard, sans avoir même la reconnaissance du ventre, vous chassera. » Ceci, écrit en novembre 99, se trouvera confirmé, en novembre 1901, lorsque Martin-Favier est renvoyé « pour cause de réorganisation dans la maison » avec un mois payé d'avance. Pour être juste, il faut reconnaître que son caractère entier et indépendant lui avait valu des inimitiés dans le personnel de l'établissement. Il en gênait, écrit-il, beaucoup et on le lui fit payer. Il est vrai que son opinion sur les contemporains n'est pas des plus charitables. Ses bêtes noires se trouvent être les femmes fonctionnaires : « Je n'ai qu'une confiance très limitée en la bonne foi et en la délicatesse de toutes ces bureaucrates qui feraient mieux de faire des gosses et leur soupe que d'enlever au sexe masculin les emplois qui lui manquent et en réduisent la plupart

à la position peu lucrative d'arpenteurs de boulevard. » Et plus loin, parce qu'une de ses lettres s'est égarée : « Le service doit être fait par des femmes et je ne suis point étonné qu'il marche si mal ; tant que ce sexe s'occupera de choses autres que celles dont il devrait s'occuper, nous aurons des embêtements. Nos ministres, au lieu de crier à la dépopulation, feraient mieux de s'occuper de nos intérêts et de renvoyer dans leur cuisine ces patouilleuses et tripatouilleuses de bonnes femmes qui ne peuvent servir qu'à — ainsi que le dit si bien Rostand — nous inspirer des belles choses dont elles ne sont point capables de discuter : la bêtise ou la beauté. » Dans une lettre datée de juillet 1901, nous apprenons qu'à « ces pauvres plumitifs, tout est défendu : de parler fort, de causer longtemps, de s'occuper de tout autre chose que du travail et qui sont continuellement en butte aux sarcasmes et aux quolibets de la foule des travailleurs qui les appellent michés sans le sou et qui travaillent dans un air saturé de fumée et de l'infection habituelle de la pipe et de la cigarette avec une vague odeur de chaussette ». On ne peut s'étonner que notre héros ait milité au Syndicat des Employés de Commerce dont le but était alors de faire terminer la journée de travail à 19 heures et d'obtenir le repos dominical. Pourtant, de ce repos, Martin-Favier ne parait pas en avoir été privé ; ses lettres fourmillent de renseignements sur ses occupations dominicales : arènes, théâtre, café, mazet du quartier de Ventabren, champ de foire...

Des arènes, nous avons parlé, mais l'amphithéâtre n'offrait pas que des spectacles « tauromaches ». L'art dramatique et le lyrique s'y donnaient également mais il semble que les conditions d'organisation n'étaient pas idéales du fait de moyens techniques insuffisants. L.M.F. écrit en juin 99 : « Dimanche dernier, beaucoup de monde aux arènes mais ce spectacle n'est pas fait pour notre amphithéâtre. En beaucoup d'endroits l'on n'a rien entendu. Tout était bien dirigé et les yeux ont été contents ; quant au reste mieux vaut aller voir *Mireille* au Théâtre qu'aux arènes. »

La grande passion extra-taurine de nos deux jeunes Nîmois, c'est le théâtre. Sur les spectacles de la Salle de la Comédie, les lettres de Martin-Favier sont intarissables. Au début de la saison 99, les choses s'y annoncent pourtant assez mal : « Le Théâtre est en plein bourbier. Les forts ténors, les barytons et

les basses se succèdent sans interruption obtenant les uns et les autres des sifflets en quantité. D'après certains, il passe de bons sujets toutefois mais, à Nîmes, lorsque nous serons tous contents, il sera tard. Nous avons parmi nous beaucoup de gens qui ne jouissent qu'en faisant du potin et du pétard ; c'est leur plus agréable passe-temps. Pour eux, sans tapage pas de plaisir. » Le directeur du théâtre finit par faire de la publicité dans tous les journaux français engageant pour une seule représentation les artistes en disponibilité jusqu'à ce qu'il ait trouvé une troupe satisfaisante. Il eut des difficultés. Lors d'une représentation de *Rigoletto,* le baryton avait la voix blanche, le ténor léger l'était trop et la dugazon trop grave. Il arriva que le public frondeur et excédé — parmi lesquels se distinguaient ceux que l'on appelait les « abonnés » — jette des pierres aux artistes. L'un de ceux-ci eut la présence d'esprit de se saisir au vol d'un projectile et, le montrant au public, il plaisanta en provençal : « Es di bella ! »

Le 2 février 1900, on avait créé *Louise* à l'Opéra. En février 1901, Charpentier vient à Nîmes pour assister à la présentation de son ouvrage qui connut un beau succès encore que les « abonnés » aient été surpris par le réalisme du sujet ainsi raconté par Martin-Favier : « C'est une scène de mœurs modernes en plein ! Une jeune fille aime un jeune bohème qui le lui dit au premier acte ; mais la mère survient et veut tirer les oreilles du petit dévergondé ; le père admoneste sa fille qui est légèrement encline aux mœurs du temps et se rie des conseils paternels... » Et il donne son avis sur l'ouvrage : « Cette pièce demande à être entendue plusieurs fois car on ne peut suivre et le livret et la musique. La première des choses qui choquent, c'est de voir sur scène des gens habillés comme nous et un intérieur qui se trouve dans tout ménage actuel, ensuite d'entendre parler une langue que l'on connait et qui nous est familière. Tout cela n'est pas fait pour mettre de l'illusion au cœur. » Mais le vrai succès nîmois, c'est déjà *Carmen :* « Tu ne peux pas te figurer le populo qui avait pris la salle d'assaut. Tous les cordonniers de nos faubourgs étaient descendus. C'était plus curieux à voir que le spectacle ; et des cris, et des vociférations et des « A pas pagua ! ». Enfin, un vacarme insensé, un potin digne du royaume de Lucifer. » Notre Louis est contraint à voir la représentation debout ; il gémit sur l'état de ses pieds que la qualité du specta-

cle ne lui fait pas oublier : « On aurait dit que Mme Dupont parodiait le rôle ; il est vrai qu'à son âge, elle ne doit pas se trouver à l'aise dans le déguisement de Carmencita. Frémont paraît aussi trop âgée pour jouer Micaela. Zocchi, en soldat naïf, n'a été bon qu'au dernier acte. Pour jouer Escamillo, Gaspard s'était fait diminuer du blond duvet qui couvre sa lèvre ; sa voix manqua de force ; les gestes ont bien suppléé mais pas assez pourtant. » Il est vrai que les artistes de la troupe sédentaire avaient des excuses ; le 3 avril 1901, L.M.F. écrit : « Dimanche soir, je suis allé voir les adieux de la troupe d'opéra. On jouait *la Traviata*. Zocchi était bien un peu fatigué ayant chanté la veille *Guillaume Tell* et l'après-midi *Louise*. »

Les préférences de notre jeune Nîmois vont toutefois à la tragédie et à la comédie. Barret l'enchante dans l'*Anglais tel qu'on le parle* où il est « impayable » ; Paul Mounet l'émeut dans l'*Arlésienne*. En avril 1900, avant la représentation de la pièce de Daudet, un ami de l'auteur, le provençal Batisto Bonnet, fait sur la scène, en patois, l'éloge de Daudet ; la conférence est trop longue et le public se met à bâiller bruyamment. C'est alors que le frère d'Alphonse Daudet vient à son tour parler du « défunt » (comme l'appelle L.M.F.) et se montre également trop disert ; il se fait chahuter mais, peu désireux de quitter la scène, il déclare qu'il aura plus de patience que les perturbateurs et va au bout de son propos malgré plusieurs interruptions. Louis fut peu favorablement impressionné par Mme Dudlay dans *Hamlet :* « Elle est imprégnée de la diction de la señora Sarah et en entendant ses tirades, l'on sent d'une lieue la Grumbach de *l'Aiglon*... Cette façon de chanter les vers toujours sur le même ton à l'effet de m'ennuyer... Elle est comédienne mais ne vit pas son rôle ; elle le dit. »

Les époux Le Bargy se produisirent avec bonheur, en novembre 1900, dans *Gringoire* de Théodore de Banville, « une petite pièce pleine d'humour ; c'est un petit Cyrano mais le personnage principal y est moins valeureux et moins original que celui de Bergerac ».

On l'a compris, le rêve de Martin-Favier, c'est Cyrano auquel il finit par s'identifier tout à fait : « Je le vois luttant contre tout et agissant à sa guise, tenaillé par ce secret amour pour lequel il se sacrifie. Je souffre tout ce dont on le fait souffrir. Ce personnage au nez long d'un pan me glisse au cœur un

rayon de gaieté en même temps qu'il jette aussi un peu de sa bonne mélancolie. Sa vie, pleine de gloriole et qui jamais ne transigea avec sa conscience, me plaît et son caractère fier et doux me pénètre et m'émeut. Sa fin, sur laquelle s'étend le légendaire panache qu'aucune tache ne souille, me donne un léger frisson. » Et notre mousquetaire invoque une autre idole, proche il est vrai de la première, don César de Bazan : « Je me trouve bien dans ma défroque et vieil homme et ne veux pas troquer cet habit de misère mais de liberté, contre un plus somptueux d'esclavage. » Ceci pour expliquer qu'il comprend que Paradis soit attiré par le mariage alors que lui préfère le célibat. La fin de leur amitié épistolaire est alors proche.

Mais revenons aux occupations extra-professionnelles du jeune Nîmois. Après les arènes et le théâtre, il passe une forte partie de ses loisirs à l'Eden, le caf-conç local. Dirigée par un certain Pic dont on pourrait dire qu'il fut de la Mirandole dans sa partie, cette salle fut véritablement le pôle d'attraction de toute une ville. Les numéros présentés étaient multiples et variés. On passait que *la Bataille,* monologue dramatique de Victor Hugo, à la chanson de corps de garde genre *Mon p'tit Julien saisit moi bien !* et ce dans un même programme qui comprenait également la production de deux enfants, garçon et fille, dans des chansonnettes « un peu trop vertes et naturalistes pour leur âge », de clowns burlesques et musicaux dont la spécialité était de jouer du piano sur une table en exécutant les soli avec un bidon d'huile ou en soufflant dans une bouteille, d'un montreur de chiens et, pour couronner la soirée, du célèbre Roger « le poivrot de la Kermesse ». Un des numéros préférés de Louis était dû aux frères Mevisto. Il le décrit avec minutie à Paradis qui a la malchance d'être en tournée chaque fois que ces artistes sont à Nîmes : « L'aîné fait vraiment plaisir dans ses chansons montmartroises. Le frère dit de belles choses mais n'en dit qu'une seule bien, c'est une étude sur les réservistes intitulée *les Grandes Manœuvres ;* il commence sur un ton bas et va crescendo, la finale étant à voix forte et enflammée ; les paroles de la fin sont *Tonnerre de Dieu ! Et si c'était pour de bon !* » Autre succés des Mevisto, *Quand tu auras un gosse :* « Réflexions sur la fille-mère qui est bafouée, battue même par ses parents et qui est obligée de donner le jour à l'enfant qu'elle porte sinon elle n'échappera pas à la justice des hommes ; la finale

est : l'on devrait considérer la maternité comme un sacerdoce et se découvrir devant une femme portant un gosse. » Citons aussi pour l'histoire : l'homme-serpent des Folies Bergères, les jongleurs-équilibristes-trapézistes-cyclistes-fil de ferristes de tout poil, le chanteur hussard gommeux sans voix mais avec beaucoup de sentiment, Jeannot le comique un peu grivois arrêté par le directeur après sa deuxième histoire, les huit danseuses anglaises homogènes et distinguées mais languissantes, le boucher des halles qu'on a convaincu de dons de baryton et qui se fait chahuter, la chanteuse à la harpe spécialiste de l'*Ave Maria* de Gounod, et celle envoyant d'une voix d'homme *Je suis pas une fille, suis un garçon,* le caricaturiste croquant les célébrités, la Fregolina changeant douze fois de costume et les 56 figurants de *Michel Strogoff* sur la petite scène...

A l'occasion, Louis joue les censeurs : « De son ancien répertoire, elle n'a gardé que les saletés ; ce qui fait dire avec raison à beaucoup que la chanson se perd. Cet amusement de nos pères, ce joyeux passe-temps qui aidait nos aïeux à supporter moins péniblement leur journée de labeur est empreint à son tour du sceau de ce siècle qui est, dit-on, celui du progrès et de l'esprit. Je me demande où il loge ? Est-ce dans une insanité, une cochonnerie quelconque plus inepte l'une que l'autre ? Chose incompréhensible, le talent lui-même est obligé d'y recourir pour se montrer, comme si cette robe de bêtise devait mieux lui convenir que celle qu'il doit toujours porter. »

Dans le genre « variétés », le sommet fut atteint avec la tournée effectuée, en novembre 1900, par la « divine Cleo de Merodes ». Elle passa au Théâtre pour amortir son cachet mais Pic, dépité, produisit en même temps à l'Eden une certaine « Doña Rosario, ballerine genre Belle Otero ». La Cleo, elle, régala les Nîmois de danses artistiques avec une gavotte où « légère comme un oiseau, elle ne semblait point toucher terre ; elle paraissait comme un reflet d'antan sur une scène trop vaste pour bien l'apprécier, accompagnée d'une musique douce et mélancolique. Merveilleux spectacle donné par une de nos plus belles françaises ». Il y eut ensuite une danse hindoue, le chef de la dame étant coiffé d'un casque à pointe garni de clochettes, puis un pas français qui parut manquer de flamme et enfin un fandango espagnol dans lequel Cleo, vêtue en torero évita « déhanchements ineptes et insensés qui font

pressentir un derrière indécent et une vile pensée. Des mouvements gracieux et cadencés faisaient ressortir le corps sans froisser l'esprit et sans dégoûter les gens sensés, des chatteries faisant plus de mal que n'importe quelle pose, de troublants regards s'enfuyant dans l'infini et promettant mille tendresses ; et avec cela un corps adorable supportant une figure exquise ».

Le quartier général de Martin-Favier et de ses amis se trouve au Café de Paris, boulevard Victor Hugo. Les soirées se passent en interminables parties de poker, de manille, de cinq-cent ou de piquet. On s'enflamme pour les boers de Kruger qui vient d'être reçu à Marseille « avec une pompe et des vivats qui ont dû arriver jusqu'aux oreilles londoniennes, en espérant qu'un peu émotionnés les Anglais changeront de conduite. » Puis le grand plaisir de ces jeunes gens est de parcourir nuitamment rues et chemins en chantant et hurlant jusqu'à l'aube « profitant des belles nuits dorées que nous offre notre brillant ciel envié par beaucoup ».

Il ressort des lettres de Louis de constants et touchants témoignages d'amour pour sa petite patrie, son « couquïn de souleü qui fait qu'ils ne seront jamais comme nous dans ces pays malsains du Nord », ses garrigues « où les oliviers balancent mollement leurs fruits verts sous l'humide vent du sud qui vient de l'immensité et passe au dessus des pins qui entourent la belle Tour Magne... Nîmes sera bientôt la reine du Midi ; elles est déjà archiduchesse et ne demande qu'à augmenter en titres et en honneurs ; son blason est assez large pour s'enrichir de ses beautés et pour figurer avec honneur au premier rang des cités méridionales ».

Ce coup de clairon est inspiré à notre Cyrano nîmois par la mise en place du réseau de tramways. En juillet 99, les « candélabres » sont à peu près tous posés ; le boulevard de la République est encombré de rails ; les câbles de poteau à poteau sont installés. Le 15 novembre, les voitures roulent à l'essai sans voyageurs ; quelques curieux assistent dans la nuit aux évolutions de « cette formidable machine qui s'arrête presque instantanément sur un mètre ». L'inauguration n'attend que l'autorisation du ministre. « De que ven faïre maï aquel ! » commente le Nîmois frondeur. En avril 1900, on ouvre, sans ministre, la dernière ligne ; « à l'heure actuelle, la ville est pour ainsi dire sillonnée de trams et l'on ne peut faire un pas sans

entendre devant ou derrière soi résonner le cascavel de la casserole fêlée. A quand les autos pour Saint Césaire et Bouillargues » ? Et plus loin : « Pour deux sous, l'on peut se payer le luxe d'aller du Pont de Sauve aux Trois Ponts et au chalet de la route d'Uzès. »

Autres embellissements de la ville : la restauration des arènes et la statue de Daudet. En novembre 99, « un des arceaux de l'amphithéâtre est complètement remis à neuf et pour peu que l'on opère ainsi tout l'édifice le sera bientôt ». En mars 1900, « le socle de la statue du brillant prosateur commence à émerger de dessus le banc de gazon qui entoure le bassin de la Couronne ; dans ce magnifique cadre, la statue se détachera bien et les étrangers seront sûrement émerveillés de l'endroit choisi ». L'inauguration se déroulera le 8 avril, sous un soleil radieux mais par un mistral épouvantable. La veille, Paul Mounet avait « déclamé quelques vers du maître » lors d'une séance solennelle de l'Académie de Nîmes à la Galerie des Beaux-Arts avant qu'une retraite aux flambeaux ne parcoure les boulevards. Les commentaires sur l'œuvre de Falguire ne sont pas très favorables : on s'attendait à la représentation d'un Daudet de légende que laissait supposer son œuvre, « un joyeux compère, un chinaïre tournant en ridicule ses contemporains ». On fut déconcerté par « ce poète méditatif, la tête inclinée sur la poitrine semblant chercher dans l'eau qui gazouille à ses pieds une pensée ou un rayon d'inspiration ». Par un après-midi d'hiver, Martin-Favier passe devant la statue : « La terre était jonchée de feuilles jaunes, les arbres lançaient vers le ciel leurs grands bras sans parure et, sous les coups du vent, de leur ramure s'échappait une sourde complainte. Daudet paraissait vivant. Cette tête inclinée me semblait devoir se relever bientôt et secouer au vent l'abondante chevelure. Ce bras appuyé sur le roc me semblait, sous l'effet de la bise, s'agiter et la main qui tenait le livre faire un effort pour l'ouvrir ; le crayon remuait lui aussi dans la main fièvreuse à laquelle il tardait de coucher sur les feuillets les pensées du poète... »

Autres distractions dont se réjouissait alors la jeunesse nîmoise, on note celles traditionnelles du Mardi-Gras (le café de Paris consommait 25 kg de confettis), de la mi-Carême (avec son bal organisé par les dames des Halles), de la Saint-Jean (« les feux paraissant embraser la ville »), du 14 juillet

(dont « une revue pour esquinter les pauvres pioupious et artilleurs »), de l'été (concerts nocturnes sur l'Esplanade), de la foire d'octobre sur le boulevard de la République (avec ses barraques installées « sous les arbres rabougris qui bordent le chemin »), de Noël enfin (« repas pantagruélique, choquements de verres, cliquetis de fourchettes... »). Et, bien sûr, l'expédition du Pont du Gard. Louis s'y rend pour la première fois, le 5 août 1900 ; il est « ébloui par ces restes de plusieurs siècles, par le colossal travail de ceux qui firent nos arènes ; une bouffée d'orgueil m'est montée au visage et, ému presque jusqu'aux larmes, j'ai quitté mon chapeau de paille et j'ai salué par deux fois ce vrai travail de Romains. »

Les lettres sont souvent accompagnées de poèmes aux titres évocateurs : *Finita la comedia, Peut-on ainsi souffrir et ne pas en mourir, Les plaintes d'une mère, Le rêve de l'orphelin* ou *Faudrait-il donc mourir maintenant*. En 1901, il commença à adresser ces vers à des sociétés poétiques, telle les Troubadours Provençaux, qui organisaient des tournois. Louis se contentera de mentions honorables qui, actuellement à la lecture des poèmes, paraissent même flatteuses. Il commence à écrire les pièces de théâtre qu'il publiera ensuite dans le Midi-Littéraire. Il soumet l'une d'elle à la lecture d'Alexandre Ducros qui fait figure d'oracle en la matière derrière son bureau de la mairie mais le « vieux birbe ne jure que par Boileau, Corneille, Racine et Molière ; pour lui Rostand est un fanfaronneur et ne vaut pas lourd ». Il félicite toutefois Martin-Favier des alexandrins de son *Don Juan* et Louis envisage d'envoyer son œuvre au comité de lecture de l'Odéon à Paris « et du diable si elle ne s'y joue pas ! ». Elle ne le fut point.

Voici donc de quoi était faite la vie de ce jeune provincial au début du siècle. Nous passerons sous silence sa vie sentimentale non parcequ'elle recèle des aventures inavouables mais parcequ'elle fut d'une simplicité digne de Cyrano. Révélons toutefois son idéal féminin : « De ma taille, élancée, bien prise sans être forte, fière de tournure sans être inabordable, rieuse sans excès mais jetant ses éclats de rire en brillantes fusées, ne se donnant pas à moitié mais toute entière sans compter ; figure ovale plutôt que ronde, aux lignes bien arrêtées et bien marquées, pas de ces figures de cire où l'on ne peut rien lire ou de ces visages fermés qui ne se détendent sous aucun senti-

ment ; que la figure reflète bien ce que le corps ressent ; le nez (ah ! diable ! voilà le chiendent !) à la Bourbon qui imprime plus de fermeté au visage et qui fait ressortir plus vivement le profil ; les yeux doivent être deux flambeaux lumineux qui doivent éclairer l'ami ou le passant sur ce que contient le corps et l'esprit. »

Nous sommes bien incapable d'écrire s'il a jamais trouvé cet idéal féminin : nous n'avons jamais rencontré son épouse.

MEMOIRES DE L'ACADEMIE DE NIMES, 1980, 1981, 1982

LES PREMIERES CORRIDAS DE NIMES EL TATO DANS NOTRE AMPHITHEATRE LES 10 ET 14 MAI 1863

par M. Roger GAILLARD

Correspondant

Souvent à la recherche du passé nîmois, j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de voir évoquer dans des livres et des articles de presse les deux corridas qui eurent lieu, dans notre amphithéâtre, en mai 1863. Je songe, principalement, à « L'Histoire de Nîmes » d'Aldolphe Peyre (tome 2, 1886), à l'article paru dans le journal toulousain « Le Toul » en 1924 et à la récente et excellente « Histoire taurine de la ville de Nîmes » de Pierre Dupuy (1977). Mais quand on examine de près chacune de ces évocations, on s'aperçoit rapidement (ou du moins cela est mon impression) que leur auteur a exploité — directement ou indirectement — les mêmes sources c'est-à-dire : *l'affiche de l'époque* dont un exemplaire est conservé au Musée du Vieux Nîmes et un autre exemplaire au Bar Palace, dans la salle du Club Taurin, *le Courrier du Gard* et plus particulièrement les articles d'Ernest Roussel parus les 13 et 17 mai 1863, enfin *le compte rendu des expositions et des fêtes* qui se tinrent à Nîmes à cette époque. Ce compte rendu, édité en 1865, est un énorme volume de 800 pages constitués par des documents officiels recueillis par M. Ernest Liotard, chef de division à la Préfecture et M. Charles Liotard, secrétaire général à la Mairie de Nîmes (M. Charles Liotard était, comme vous le savez, membre de l'Académie de Nîmes).

Le hasard ayant mis entre mes mains quelques documents relatifs à ces corridas et ces documents m'ayant semblé n'avoir jamais été utilisés dans les études que je viens de vous signaler, je vais me permettre, quoique tout à fait étranger au monde de la tauromachie, d'évoquer à mon tour ces deux corridas de mai 1863 en vous priant de m'excuser pour l'abondance des détails qui peuvent vous paraître secondaires voire fastidieux mais cette communication devait, primitivement, s'adresser uniquement aux spécialistes de l'histoire taurine et ne porter que

sur les documents en ma possession. M'adressant aujourd'hui à un public plus vaste, j'ai dû faire un compromis pouvant convenir non seulement aux initiés mais aussi à ceux qui ne savent rien ou presque rien de la question. J'espère pouvoir contenter les uns sans mécontenter les autres...

Nous reviendrons, si vous le voulez bien sur ces documents mais d'ore et déjà je crois bon de préciser qu'ils concernent dans leur quasi-totalité la préparation de ces corridas et non les courses elles-mêmes pour lesquelles, je crains qu'on en soit à jamais réduit aux comptes rendus parus dans la Presse de l'époque sous la signature d'Ernest Roussel.

La première tentative d'introduire à Nîmes, en 1853, (c'est-à-dire dix ans avant la date qui nous concerne) des courses de taureaux dites « à l'espagnole » s'était soldée par un échec. La vision du deuxième taureau littéralement massacré par l'Espada et retiré encore vivant de l'arène avait fait l'unanimité des personnes présentes, écœurées par cette boucherie, contre ce genre de spectacles. Aussi, tandis qu'aux arènes de Bayonne-Saint-Esprit, El Relojero, Cucharés, El Salamanquino, El Tato, Dominguez, El Panadero déchaînaient les foules enthousiastes, Nîmes se contenta pendant les dix années qui suivirent ce malheureux essai, d'organiser des courses libres et des simulacres de mise à mort où dominaient, la plupart du temps, la pantomime et la farce. Il est vrai que les autorités gouvernementales, harcelées par la Société Protectrice des Animaux, étaient plus enclines à encourager ces genres de spectacles que la « corrida de muerte ». Rappelons ici que la S.P.A. avait été créé en 1845 mais depuis que la loi Grammont (2 juillet 1850) était venue appuyer son action et qu'un décret impérial, en date du 22 décembre 1860, sanctionnant son caractère d'utilité publique, le zèle de cette société ne faisait que croître. Comme nous le verrons un peu plus tard, elle ne manqua pas d'intervenir lorsque furent annoncées, par la Presse, les deux corridas dont nous nous occupons.

Donc, pour en revenir à l'échec de 1853 : aucune tentative, pendant dix ans, en vue d'organiser une course à l'espagnole à Nîmes.

En 1863, tout allait changer. Sans doute l'impression désastreuse s'était-elle, à la longue, émoussée. Sans doute aussi les échos élogieux des courses de Bayonne avaient-ils ranimé la

passion tauromachique de nos concitoyens. Le fait est que, lorsque la Municipalité Paradan eut la certitude que le Concours Régional Agricole se tiendrait à Nîmes, elle décida d'organiser deux corridas (une troisième sera même, un instant, envisagée) pensant que la venue dans notre ville de nombreux visiteurs constituait un gage certain de succès pour cette entreprise. Le calcul était juste. N'oublions pas, d'une part que ce Concours concernait neuf départements (le Gard, l'Hérault, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Var, la Corse, les Alpes Maritimes, l'Aude, les Pyrénées Orientales... en somme tout le littoral méditerranéen) et d'autre part, qu'à ce concours agricole d'instigation ministérielle, le département et la ville avaient décidé d'adjoindre, une exposition de zoologie, géologie, minéralogie, une exposition de produits industriels, une exposition des beaux-arts, des concours d'orphéons et de musique instrumentale et même un concours des sciences et des lettres.

C'est à l'adjoint au maire, M. Landry Martin, Président de la Commission des Fêtes qu'allait incomber, presque exclusivement cette lourde tâche. (Notons cependant au sein de cette Commission des Fêtes la présence de l'architecte Henry Réval et celle du directeur de l'Ecole de Dessin le peintre Numa Boucoiran dont le nom de deux rues de Nîmes évoque le souvenir. Mais autant que j'ai pu en juger par les documents que j'ai eu entre les mains leur rôle fut pratiquement nul en ce qui concerne ces corridas je dis bien en ce qui concerne ces corridas car il y eut d'autres spectacles organisés : Carrousel, cirque Loyal Frère, concours d'orphéons et fêtes vénitiennes dans le Jardin de la Fontaine.

Nos idées maîtresses s'imposèrent immédiatement à la Commission des Fêtes :

1°) Choisir les taureaux parmi les manades les plus renommées d'Espagne.

2°) Engager un toréador ayant fait ses preuves. Et le choix se porta immédiatement sur Cucharès ou son gendre El Tato (voire les deux).

3°) Et surtout ne pas passer par l'intermédiaire d'un entrepreneur de spectacles : on voulait traiter directement avec ces deux « vedettes » ou tout au moins avec leur fondé de pouvoir « sin la intervencion de ningun impresario » pourrez-vous lire sur la diapositive que je vous présenterai tout à l'heure et qui

représente un extrait d'une lettre adressée par le Maire de Nîmes (le 15 janvier 1863) à Juan Marquez, le fondé de pouvoir de Cucharès.

Quelqu'un pensa que l'expérience acquise dans ce domaine par la municipalité de Bayonne pourrait être des plus utiles. Le Maire de Nîmes écrivit donc le 13 janvier à son collègue des Basses Pyrénées qui lui fournit, en effet, force renseignements *sur les meilleurs taureaux* (ceux de Castille âgés d'au moins quatre ans), *sur la dépense prévisible* (autour de 20.000 F par course, cette somme n'étant cependant pas à doubler en cas de deux spectacles consécutifs), *sur la composition souhaitable* de la troupe, compte tenu, écrit le Maire de Bayonne, du cadre grandiose des arènes :

3 épées (espadas), 6 piqueurs à cheval (picadores), 4 piqueurs à pieds (banderilleros), 4 capéadors (faisant des passes avec les manteaux), 2 chulos (faisant le service de la place), 1 cachetero (qui achève le taureau tombé).

On le voit, par cet extrait de lettre, le Maire de Bayonne s'était cru obligé de traduire chaque terme espagnol ou d'en donner l'explication. Il pensait, à juste titre, que les Nîmois étaient des néophytes en la matière. La lettre se terminait cependant en précisant que la ville de Bayonne n'avait jamais donné, elle-même ce genre de course, qu'elle avait toujours traité avec des entrepreneurs à cause, je cite textuellement, « Des connaissances et des relations spéciales qu'exigent l'organisation et la conduite de ces fêtes ».

Cette mise en garde contre les difficultés d'une telle entreprise ne découragea pas la Commission. D'ailleurs, la réponse du Maire de Bayonne n'était sûrement pas encore parvenue à Nîmes que le Président de la Commission des Fêtes écrivait, dès le 15 janvier à Juan Marquez (ami et fondé de pouvoir de Cucharès) pour lui annoncer que la Municipalité avait décidé d'envoyer en Espagne, dès les premiers jours de février, un délégué afin de traiter directement avec Cucharès ou El Tato mais que l'on voulait auparavant s'assurer que ces toreros étaient libres de tout engagement pendant une quinzaine de jours au cours du mois de mai. Très rapidement (le 20 janvier), Juan Marquez répondit qu'on devait d'abord traiter, à Madrid, avec les représentants de Cucharès et d'El Tato (c'est-à-dire avec lui-même et un nommé Mascarell) et puis si l'on y tenait

vraiment — et l'on devinait que pour lui la chose était plutôt superflue — rendre visite à Séville aux deux vedettes qui faisaient dans cette ville un assez long séjour. D'ailleurs, ajoutait Juan Marquez, comme la municipalité de Nîmes a oublié de préciser la période du mois de mai pour laquelle elle souhaitait le concours des deux hommes « Rien de sérieux ne pouvait pour l'instant être envisagé ».

On le voit, cet échange de lettres n'avait pas fait autant avancer l'affaire que ne l'auraient probablement souhaité les organisateurs. Pour comble de malchance, le délégué que la municipalité avait décidé d'envoyer au delà des Pyrénées (un certain M. Barre) tomba malade.

La Commission des Fêtes ne resta pas cependant inactive. Une première lettre (14 février) fut expédiée au Señor Juan Marquez pour le mettre au courant de ce contre-temps et bien lui préciser que la ville de Nîmes n'avait pas renoncé à son projet. Une deuxième lettre (16 février) fut adressée à l'Ambassadeur de France à Madrid pour faciliter ultérieurement les démarches de M. Barre et, comme maintenant on savait que Cucharès et El Tato étaient à Séville, on écrivit (16 février également) au Consul de France de cette ville pour lui demander s'il pourrait remettre une lettre adressée conjointement aux deux toréros qui, ne l'oublions pas, étaient gendre et beau-père. Le Consul répondit le 26 février : « Selon votre désir, j'ai fait appeler au Consulat les deux toréadors. Ils sont flattés de l'offre qui leur est faite et espèrent tout à fait pouvoir l'accepter. Ils m'ont donné l'assurance qu'ils écriraient sans retard à leur fondé de pouvoir à Madrid qui se présentera à l'Ambassade de France pour connaître votre représentant. »

Quand ces renseignements parvinrent à Nîmes, M. Barre, dont la santé s'était rétablie, avait quitté notre ville. Il s'était embarqué le mercredi 25 février, à Marseille, à destination de l'Espagne. Après une traversée (qu'il qualifie, dans une de ses lettres « d'assez orageuse ») il débarquait le 27 février à Valence, première étape de son voyage. Il avait en poche une délégation de pouvoir en bonne et due forme comme l'avait recommandé Juan Marquez, l'imprésario de Cucharès.

Beaucoup de conditions figurant dans cette délégation de pouvoir ont été reprises, par la suite, dans le contrat définitif qui sera après bien des péripéties établi le 1er avril 1863 (entre

la ville de Nîmes et le Sieur Garcia, entrepreneur de spectacles résidant à Marseille). Ce contrat est bien connu des historiens de la tauromachie puisqu'il figure intégralement dans le recueil de documents officiels que je vous ai signalé au début de cet exposé. Je ne m'attarderai donc pas sur cette délégation de pouvoirs. J'en extrairai seulement deux détails.

a) Le désir nettement affirmé par les organisateurs nîmois d'éviter toutes dépenses imprévues (transport et nourriture des toros, séjour en France du personnel subalterne, etc.). Une phrase résume bien leur pensée : « L'administration municipale veut convenir d'un prix et ne se mêler de rien. »

b) On prévoyait 8 taureaux par corrida : 2 de réserve, 4 devant être estoqués par El Tato *et* Cucharès ce qui prouve bien qu'on croyait fermement pouvoir accueillir *à la fois* ces deux gloires de la tauromachie. Quant aux deux derniers taureaux, ils étaient réservés à « l'épée supplémentaire ».

Mais revenons à M. Barre que nous avons laissé à Valence. Grâce à plusieurs lettres de recommandation qu'il avait emportées avec lui, il avait pu entrer en contact avec les milieux torins de la ville et consulter les divers contrats que l'Administration de l'Hôpital passait annuellement avec El Tato ou Cucharès ainsi que les traités faits avec les propriétaires de taureaux ce qui lui donna une idée des prix pratiqués en Espagne. Le lundi soir (c'est-à-dire le 2 mars), il partait pour la capitale espagnole. Il y arriva le lendemain matin, prit une chambre à l'Hôtel de France (Calle del Carmen) et se rendit immédiatement à l'Ambassade. Le fils de l'ambassadeur se mit obligeamment à sa disposition mais, écrit M. Barre, dans une lettre adressée à M. Martin : « Je pus me convaincre rapidement que ce ne serait pas à l'Ambassade que je trouverai une aide efficace pour accomplir ma mission et que je devrai compter principalement sur mes propres ressources ». L'Ambassadeur de France avait sûrement des préoccupations plus importantes que l'organisation des corridas à Nîmes.

Nullement découragé, M. Barre poursuivit ses investigations. Sa persévérance fut récompensée : le lendemain, il pouvait enfin entrer en contact avec Juan Marquez (fondé de pouvoir de Cacharès) et Mascarell (fondé de pouvoir d'El Tato). Le soir même, dans une longue lettre adressée à M. Martin, il rendait compte des diverses démarches qu'il avait effectuées depuis

son arrivée en Espagne et signalait une difficulté que l'on n'avait pas prévue : « En mai, les corridas commençaient à Madrid et le contrat passé entre la capitale espagnole et El Tato stipulait qu'il ne pouvait manquer plus d'une représentation sous peine d'une amende énorme. » Il était donc impossible dans ces conditions, de donner à Nîmes les courses deux dimanches consécutifs (comme on l'avait envisagé) car pour compenser « l'énorme amende » qui sanctionnerait son manquement aux clauses du contrat, El Tato serait contraint d'exiger de la ville de Nîmes un cachet exhorbitant. Il fallait donc soit donner les corridas deux jours consécutifs (comme cela se pratiquait couramment en Espagne) soit renvoyer la seconde corrida au jeudi et M. Barre demandait « le feu vert » (si je puis utiliser cette expression moderne) pour traiter selon l'une ou l'autre de ces éventualités. Pour l'instant, ajoutait-il « je ne puis rien préciser sur les prix que l'on me demandera mais, dès que j'aurai la réponse d'El Tato, je m'empresserai de vous faire connaître ses prétentions. »

Une chose m'avait quelque peu étonné en lisant cette lettre : au début, M. Barre signalait qu'il venait d'avoir la visite du fondé de pouvoir d'El Tato et celui de Cucharès et puis, il n'était question que d'El Tato. De Cucharès pas un mot. Avait-il traité son cas dans une autre lettre aujourd'hui disparue ? Non, il s'agissait simplement d'un oubli de M. Barre. Probablement assez inquiet de voir les journées passer sans qu'apparaisse la moindre ébauche d'un contrat (on était le 4 mars, à deux mois des corridas envisagées) il s'était empressé de signaler cet obstacle au projet initial de la Commission des Fêtes omettant de parler de Cucharès qu'il avait rayé de son esprit s'étant rendu compte que la venue à Nîmes des deux célèbres toréros n'était pas compatible avec les finances de la ville. Il l'écrira noir sur blanc dans une lettre postérieure à celle-ci. Cet oubli induisit d'ailleurs M. Martin en erreur. Dans un brouillon de lettre non daté (mais rédigé en réponse à la lettre du 4 mars de M. Barre) il écrit « puisqu'El Tato ne peut faire à Nîmes un séjour de huit jours consécutifs, il faudrait que la première course soit donnée par El Tato et la deuxième, le dimanche suivant, par Cucharès ou vice-versa, la difficulté serait ainsi éludée. » On le voit, la dispersion des interlocuteurs (M. Martin à Nîmes, M. Barre à Madrid, El Tato à Séville puis au

Portugal) n'était pas faite pour faciliter les choses. Ce n'est que dans une lettre datée du 19 mars 1983 que M. Barre put enfin communiquer les prétentions d'El Tato :

15.790 F (pour la seule cuadrilla).

42.105 F (pour la cuadrilla, 14 taureaux espagnols et tous les accessoires : piques, banderilles, selles...).

Quand cette lettre parvint à Nîmes, ce fut la panique. La somme de 42.000 F paraissait d'autant plus exagérée qu'au même moment arrivaient à la mairie de notre ville des propositions de cuadrillas ou de taureaux espagnols, la plupart du temps, plus alléchantes les unes que les autres. Mais la palme, dans le domaine du bon marché revenait indubitablement à un nommé Garcia-Pagès, commissaire pour l'Espagne dont les bureaux se trouvaient à Marseille 85 A rue Paradis. Il proposait d'organiser les deux corridas pour une somme de 12.000 F (6.000 F chacune) « les taureaux qui viendraient d'Espagne étant aussi à sa charge ».

La mariée était vraiment trop belle. Les membres de la Commission des Fêtes étaient peut-être des néophytes en matière de corrida mais ils n'étaient pas naïfs au point de se jeter, tête baissée, sur cette offre par trop mirobolante. Mais que faire ? On était maintenant à un mois des festivités et rien n'était encore décidé.

Désormais télégrammes et lettres vont se chevaucher et s'entrecroiser entre la France et l'Espagne. On s'est fixé un plafond à ne pas dépasser (30.000 F), on a rejeté la solution qui consisterait à faire venir El Tato et sa cuadrilla pour 15.790 F et à rechercher ailleurs les accessoires et les taureaux espagnols (on craint, en effet, de désagréables surprises quant à la qualité du bétail et en ce qui concerne le prix de transport de ces animaux). Certains lancent alors l'idée d'une course batarde : la cuadrilla serait espagnole, les taureaux camarguais. El Tato consulté à ce sujet déclare n'y voir aucun inconvénient (dépêche télégraphique de M. Barre, en date du 26 mars). L'affaire est-elle sur le point d'être réglée ? On pourrait le croire. Mais cette course « à l'espagnole » sans taureaux espagnols n'a pas dû faire l'unanimité au sein de la Commission. Je n'ai aucun document prouvant la chose mais quatre faits viennent appuyer cette hypothèse :

1. *Le jour même* du télégramme du 26 mars (celui qui infor-

me la Commission qu'El Tato ne voit aucun inconvénient à travailler des taureaux camarguais), on écrit au maire de Marseille pour lui demander des renseignements sur l'entrepreneur Garcia-Pagès, celui qui offre des conditions si avantageuses.

2. *Le lendemain,* on lance un ultimatum au Tato en lui proposant 30.000 F (au lieu de 42.000) pour les deux corridas.

3. On demande à M. Barre de prendre contact avec un autre matador : Manuel Perez (dit El Relojero) qui avait proposé ses services à la ville par l'intermédiaire de M. Guiradon, chef de l'état civil.

4. Et... l'on télégraphie à l'entrepreneur Garcia-Pagès pour lui demander de venir s'entretenir d'urgence avec la Commission.

Deux « dépêches électriques » expédiées par M. Barre les 28 et 29 mars nous apprennent, la première, qu'El Tato refuse l'ultimatum, la seconde qu'il ne faut pas compter sur El Relojero qui vient d'être blessé.

Le sort en est jeté. Garcia-Pagès accouru à Nîmes le 29 mars accepte, bien entendu, le plafond que s'est fixé la ville de Nîmes : pour 30.000 F, il s'engage à donner les deux corridas avec El Tato et des taureaux espagnols — tous les accessoires étant également à sa charge. Le 31 mars l'affaire est tacitement conclue, le premier avril, le contrat est signé... Le premier avril... le jour des poissons d'avril. On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement.

Quelqu'un d'un peu dépité c'est, bien entendu, M. Barre. Il s'est démené pendant plus d'un mois pour accomplir la mission qui lui avait été confiée (il s'est embarqué pour l'Espagne, souvenons-nous, le 25 février) et maintenant on lui télégraphie qu'un contrat insensé, un contrat de dupe a été signé par la ville de Nîmes. Il n'en revient pas. Ces quelques lignes extraites d'une lettre écrite le jour même où il a été informé de cette signature vous en convaincra aisément :

... Ou le sieur Garcia ne connaît pas l'entreprise dont il veut se charger, ou il est de mauvaise foi et a l'intention de tromper la ville de Nîmes, rien au monde ne pourra me faire sortir de cette fâcheuse alternative. Le sieur Garcia ne peut avoir la prétention de traiter avec le Tato à de meilleures conditions que je n'aurais pu le faire moi-même... Peut-être le sieur Garcia a-t-il la prétention de se rattraper sur le prix des taureaux, ici cela lui sera facile surtout s'il n'est pas difficile sur la qualité...

... Je persiste à croire que l'on aurait pu trouver d'assez bons taureaux en Camargue, en les achetant de suite et en les mettant dans de bons pacages jusqu'au moment des courses et il n'est pas encore prouvé que l'on ne sera pas obligé d'avoir recours au moyen que j'indique... paroles prophétiques s'il en est.

Maigre consolation pour M. Barre, on lui demande de rester en Espagne en attendant la venue du señor Garcia : on lui laisse l'honneur d'être présent lors de la discussion finale avec El Tato. L'affaire traîne jusqu'au 17 avril. Un télégramme expédié à cette date nous apprend la signature du contrat. Consciencieux jusqu'au bout, M. Barre avait profité de la prolongation de son séjour pour se procurer des modèles d'affiches espagnoles et pour assister à quelques corridas afin de se rendre compte du déroulement du spectacle. Une chose a eu l'air de l'étonner : Il n'y a pas de musique spéciale: dans les entractes, qui sont du reste fort courts un orchestre ordinaire fait entendre des polkas, des mazurkas et autres airs, écrit-il, aussi peu espagnols.

Il signale aussi la présence d'un médecin prêt à intervenir à tout instant et la messe dite, dans une petite chapelle attenante, juste avant le spectacle (détails que nous connaissons bien mais qui étaient nouveaux à l'époque).

A Nîmes, on était — ou on se voulait — rassuré. Les renseignements fournis par le Maire de Marseille et parvenus le lendemain de la signature du contrat n'étaient pas, en effet, des plus rassurants. Dans le rapport reçu, rédigé par le commissaire de la police municipale, on pouvait lire :

« Le Sieur Garcia Pagès... est commissionnaire en marchandises mais son commerce n'a pas une très grande importance et comme il ne fait des affaires qu'avec l'Espagne, je ne puis rien vous dire de précis sur ses relations commerciales. Je dois cependant déclarer qu'il résulte des renseignements recueillis que M. Garcia-Pagès ne jouit pas de l'estime publique, qu'il se livre à de coupables spéculations et *fait souvent des dupes* et qu'il est dans une position critique quoiqu'il affecte un luxe effréné. C'est assez, je crois, pour prouver qu'on ne peut traiter avec lui en sécurité... j'ajoute un dernier fait qui démontre que sa moralité est plus que douteuse : c'est celui d'avoir logé des filles publiques dans la maison qu'il habite avec sa femme, rue Moustier, n° 17. »

De toutes façons, il fallait aller de l'avant. Les billets furent

imprimés, des estrades et des gradins furent aménagés à l'intérieur des arènes, les dates et les programmes des corridas communiqués à la presse tandis que des affiches étaient placardées sur les murs de la ville. Journaux et affiches annonçaient des taureaux espagnols.

Cette annonce officielle allait amener, comme je l'ai dit au début de cet exposé, les protestations de la Société Protectrice des animaux. Dans une lettre adressée au Maire de Nîmes et datée du 2 mai 1863, on peut lire :

« Des courses de taureaux sont annoncées comme devant avoir lieu à Nîmes les 10 et 14 mai. Nous voyons avec une surprise extrême que non seulement l'administration municipale autorise ces spectacles sanglants en opposition manifeste avec la loi du 2 juillet 1850 mais elle s'y associe en ouvrant à la Mairie une liste de souscription où l'on peut se faire porter, pour obtenir des billets, moyennant un envoi d'argent. Vu l'urgence, nous nous adressons à son Excellence le Ministre de l'Intérieur pour lui signaler l'illégalité et les dangers de ces courses et en solliciter l'interdiction. Nous croyons devoir vous en prévenir et nous vous prions, en attendant la décision de son Excellence, de vouloir bien suspendre les préparatifs des courses. »

La riposte de la Municipalité fut immédiate. Je n'ai pas retrouvé aux archives départementales la réponse du maire mais le brouillon de cette lettre, daté du 4 mai 1863, figure dans les documents que j'ai eu en mains. En voici le texte :

M. le Préfet,

Je reçois, à l'instant de la Société Protectrice des Animaux une lettre de Paris, datée du 2 mai 1863 dans laquelle cette société manifeste sa surprise à l'occasion des courses de taureaux qui doivent avoir lieu à Nîmes, dimanche prochain et le jeudi suivant. Il est dit dans cette dépêche (sic) que ce spectacle est en opposition manifeste avec la loi du 2 juillet 1850. Je ne saurais, Monsieur le Préfet, partager ce sentiment et les raisons abondent, ce me semble, pour démontrer l'erreur dans laquelle est tombée la Société Protectrice :

Les courses de taureaux se donnent dans nos arènes et dans tout le midi de la France, depuis plus de 12 ans sans interruption et il n'est jamais venu à ma connaissance qu'il en fut résulté de graves accidents.

Naguère à Bayonne, leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice (Napoléon III et l'Impératrice Eugénie) ont honoré de leur présence une représentation absolument analogue à celles qui vont être données à Nîmes.

Enfin je ne vois pas ce que la loi Grammont peut avoir à faire ici car les taureaux seront abattus et là, on avait primitivement écrit « sans aucune effusion de sang » ce qui fait évidemment sourire. On a barré et on a écrit à la place «sans aucun mauvais traitement préalable et absolument comme à la boucherie ». Le brouillon se termine par cette phrase : « La viande en sera immédiatement après livrée à la consommation. »

Je pense que la lettre reçue par le Préfet ne devait guère différer de ce que je viens de vous lire.

En évoquant la présence de leurs altesses impériales aux corridas de Bayonne, la Municipalité de Nîmes avait trouvé la riposte idéale. Dans le domaine administratif, il est difficile de faire front à celui qui évoque un précédent et celui-ci, nul ne peut le nier, n'était pas des moindres.

De toutes façons (grâce à l'impératrice Eugénie ou indépendamment d'elle — le fait est discuté) les courses « à l'espagnole » s'infiltraient progressivement en France. A l'échelon départemental, le Préfet, M. Dulimbert, était loin de leur être hostile. Tout à l'heure en signalant qu'une lettre avait été expédiée à l'Ambassadeur de France à Madrid pour faciliter la tâche de M. Barre, j'aurais pu en extraire ce court paragraphe : « je saisis avec empressement l'occasion de faire agréer à votre Excellence tous mes remerciements pour les renseignements qu'elle a bien voulu transmettre déjà à M. le Préfet du Gard sur les courses de taureaux. »

La tentative de la S.P.A. pour empêcher les corridas fut un coup de bâton dans l'eau.

Une menace beaucoup plus grave pesait sur le spectacle : l'absence des taureaux espagnols. Aux termes du contrat (article 5) « les taureaux devaient être rendus dans les pâturages du Gard ou des Bouches-du-Rhône, le 1er mai, au plus tard ». On était le 4 mai. Rien n'était en vue. Et pour cause ? Pour 30.000 F, il était impossible (M. Barre l'avait prouvé, chiffres en mains, dans une de ses lettres) d'avoir à la fois des matadors de la classe d'El Tato et des taureaux des meilleures manades espagnoles. Garcia-Pagès (il n'y a guère de doute pour moi au

terme de cette étude) savait pertinemment quand il acceptait l'ultimatum des 30.000 F qu'il ne tiendrait pas ses engagements. Il avait dû penser se rattraper sur les toros mais, surveillé de près par M. Barre, il n'avait pas osé faire venir un bétail de médiocre qualité. Il avait préféré jouer la comédie des taureaux commandés mais non livrés.

Il fallait bien en revenir à l'idée des taureaux camarguais. Heureusement la Municipalité était déjà en relation, pour les courses libres données dans les arènes, avec les frères Coulomb manadiers à Aigues-Mortes qui ne souhaitaient qu'une chose : fournir du bétail. Le 5 mai (soit tout juste cinq jours avant la première course) un contrat était signé. Quoique frères, Coulomb Aimé et Coulomb Isidore avaient des élevages séparés. Il fut décidé qu'il y aurait un concours entre les deux manades avec, à chaque course, l'attribution d'une prime de 500 F et d'une médaille d'or (la décision d'El Tato étant souveraine dans la désignation du vainqueur).

Le lendemain (donc le 6 mai), M. Martin, en personne, se rendit à Marseille pour essayer de trouver des chaises (ce qui laisse supposer qu'on n'en avait pas trouvé suffisamment sur place). Là aussi la Commission des Fêtes semble avoir eu le couteau sur la gorge car elle dut se résoudre à louer 2.000 chaises à un prix (compte tenu des frais de transport aller et retour) presque aussi élevé que si on les avait achetées.

Pendant ce temps les affiches hâtivement terminées étaient placardées sur les murs de la ville et, peut-être, des villages voisins. Cette fois on avertissait le public que les taureaux seraient camarguais. Sur l'affiche figurait le nom de tous les membres de la cuadrilla.

Telles sont, en gros, les péripéties qui précédèrent les deux corridas de 1863. Si je me suis permis d'y insister, c'est que je crois, comme je le disais au début de mon propos, qu'elles n'ont jamais été mentionnées dans une étude antérieure.

Je serai beaucoup plus bref pour évoquer le déroulement de ces deux manifestations. Réduit aux sources déjà utilisées par ceux qui ont abordé le sujet avant moi, je n'ai pratiquement rien de nouveau à vous apporter. C'est surtout pour ceux qui ignorent tout de la question que je rappelerai ici les quelques échos parvenus jusqu'à nous.

Les deux courses se déroulèrent normalement. On n'eut

à déplorer aucun incident ni aucun accident. Le Préfet du Gard, M. Dulimbert, présida même la corrida du 10 mai celle qui connut la plus grande affluence probablement parce que ce fut la première et qu'elle se déroula un dimanche. Il y eut 16.185 spectateurs. La recette s'éleva à 29.473 F se décomposant ainsi :

956 billets de stalles à 10 F (soit 9.560 F).
1.171 billets de premières à 5 F (soit 5.855 F).
14.058 billets d'amphithéâtre à 1 F (soit 14.058 F).

La recette du jeudi n'atteignit que 11.394 F (pour 8.238 spectateurs).

Au point de vue tauromachie nous sommes malheureusement moins bien renseignés.

Première corrida (celle du dimanche 10 mai 1863)

Le seul témoin de ce spectacle ayant porté un témoignage écrit, Ernest Roussel, a, en effet, plus décrit dans le Courrier du Gard du 13 mai, le déroulement d'une corrida-type que les diverses phases de la corrida qui s'était déroulée sous ses yeux. Si j'ajoute que le journaliste a consacré une grande partie de son commentaire à nous faire part de ses impressions sur ce spectacle nouveau que peu de gens connaissaient mais que beaucoup critiquaient déjà violemment, vous comprendrez que la part consacrée à l'art ou à la technique tauromachique est bien faible. Nous apprenons seulement que El Tato fut le grand triomphateur de cette journée, que son estocade décisive à son troisième taureau fut particulièrement goûtée par le public. El Regatero, la deuxième épée, fut beaucoup moins heureux dans la suerte finale « Les tentatives malheureuses et réitérées, lorsqu'il voulut donner la mort au deuxième toro soulevèrent des coups de sifflets bien nourris. » Ce compte rendu manque tellement de précision que je me suis demandé, un moment, s'il y avait eu cinq ou six taureaux mis à mort. Deux phrases me semblaient, en effet, sinon contradictoires du moins pouvoir ouvrir la porte à deux interprétations. Je vous livre ces deux phrases.

La première : « Le drame *six fois* recommencé fait s'envoler les heures et si les nerfs se fatiguent l'attente ne faiblit jamais. »

La deuxième « El Tato et son acolyte El Regatero ont abattu l'un trois, l'autre deux toros ».

Nous pouvons en déduire que le 6e taureau fut estoqué par la troisième épée mentionnée à l'affiche, Marian Anton soit qu'il ne fut pas estoqué du tout. C'est la deuxième interprétation qu'a choisie, M. Dupuy dans son « Histoire taurine de la ville de Nîmes ». C'est aussi mon avis bien que mes raisons soient totalement différentes des siennes (mais je ne veux pas trop m'étendre ici sur ce qui finalement n'est qu'un détail).

Deuxième corrida (celle du jeudi 14 mai 1863)

En ce qui concerne la deuxième corrida, celle du jeudi, je crois que le mieux est que je vous lise cet extrait tiré de l'article paru dans le Courrier du Gard du 17 mai 1863 :

« Déjà familiarisés avec nos Camarguais, les toreros se sont acquittés de leur dangereuse et sanglante mission avec une telle dextérité qu'elle n'a laissé place ni aux élans de la sensibilité ni même à la réflexion. El Tato surtout a donné deux brillantes estocades qui ont soulevé l'admiration de tous les Aficionados de la ville, car nous en comptons déjà parmi nous qui en sont presque à établir, comme cela se fait en Espagne, une sorte de statistique, en marquant avec une épingle sur la carte-programme les banderilles, coups d'épées, coups de piques et autres accidents de la course. Sans avoir, en si peu de temps, acquis un tel degré de dilettantisme, il est impossible de ne pas rendre justice au sang-froid, à l'intrépidité, à l'adresse du célèbre Espada, à l'aisance et à l'élégance de ses mouvements devant son terrible adversaire. El Regatero s'est relevé dans l'estime du public et un troisième torero dont le nom m'échappe (il s'agit de Marian Anton), a donné un coup d'épée qu'El Tato n'aurait pas désavoué. On a également admiré, avec juste raison, la belle défense des deux picadors contre les chevaux desquels s'est acharné l'un des taureaux toujours victorieusement repoussé. »

Il y a là, comme vous avez pu vous en rendre compte, des louanges pour tous. La seconde tentative d'introduire la corrida à Nîmes se terminait par un succès : Dans leur grande majorité, les spectateurs avaient apprécié le spectacle. Non seulement la Presse régionale (Courrier du Gard, Echo des Cévennes) mais

aussi la presse nationale (l'Illustration, le Monde Illustré) mentionnèrent l'événement, le commentèrent et parfois même l'illustrèrent d'après des croquis exécutés par MM. Salle et Jouvin. Favorables ou défavorables ces commentaires étaient indubitablement un signe de succès. Le pire eut été l'indifférence, le silence. Les corridas venaient d'acquérir droit de cité à Nîmes. Les autorités religieuses ne s'y trompèrent pas : la lettre pastorale de Mgr Plantier, évêque de Nîmes, contre les courses de taureaux, écrite le 16 mai 1863 (deux jours après la course du jeudi) est symptomatique à ce sujet.

M. Roger GAILLARD

Première affiche placardée sur les murs de Nimes (on annonce des taureaux espagnols).

Collection particulière.

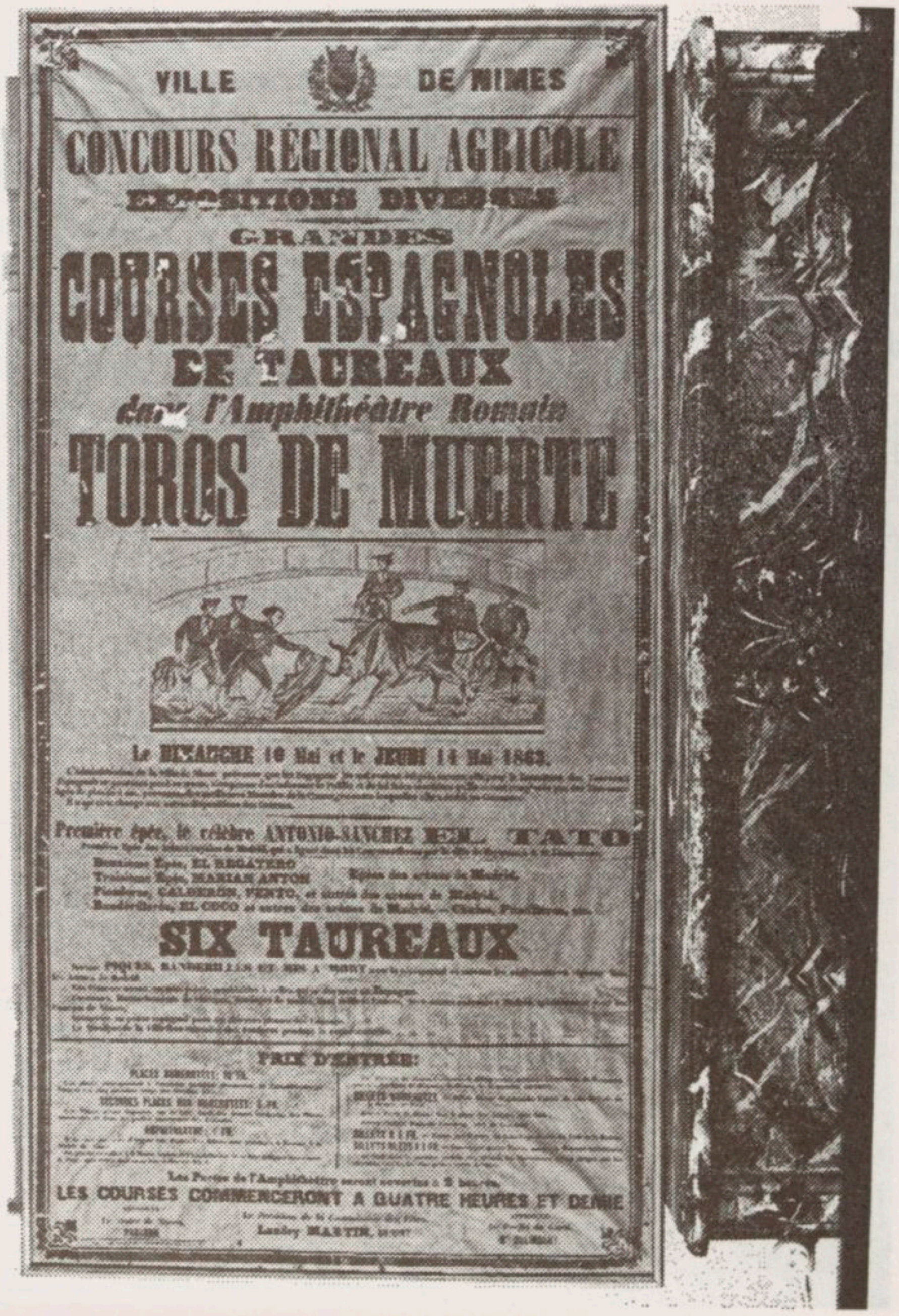

Seconde affiche concernant les corridas des 10 et 14 mai 1863 (on peut y lire que les taureaux espagnols seront remplacés par des taureaux de Camargue).

Musée du Vieux Nimes.

MEMOIRES DE L'ACADEMIE DE NIMES, 1980, 1981, 1982

BICENTENAIRE DE LA PUBLICATION DE L'HISTOIRE NATURELLE DE LA FRANCE MERIDIONALE DE GIRAUD-SOULAVIE

par M. Pierre Ollier de MARICHARD

Correspondant

Mon propos est de vous présenter un ouvrage dont le manuscrit fut déposé à l'imprimerie Belle à Nîmes au cours du deuxième semestre 1780 et dont les deux premiers volumes furent mis en vente au public aux premiers jours de 1781. Nous fêtons donc cette année le bi-centenaire de cette *Histoire Naturelle de la France Méridionale,* que géologues, géographes, préhistoriens considèrent aujourd'hui comme l'ouvrage qui a introduit la paléontologie dans la chronique des couches terrestres et la géologie dans la science de l'évolution des êtres. Dès sa parution, cette histoire naturelle fut très contreversée, malgré que le roi Louis XVI, après étude du manuscrit par un censeur royal, daigna en agréer l'hommage et malgré le certificat du marquis de Condorcet, qui le 8 juillet 1780 avait jugé cet ouvrage digne d'être publié sous le privilège de l'Académie Royale des Sciences.

⁂

Cependant avant d'étudier les six volumes de cette Histoire Naturelle, dont la parution s'étala jusqu'en fin 1784, permettez moi de vous présenter rapidement son auteur, un jeune vicaire cévenol, l'abbé Jean-Louis Soulavie, dit Giraud-Soulavie. Né à Largentière le 8 juillet 1752, il fit ses études au collège St-Nicolas d'Avignon, puis au Séminaire de St-Esprit. Il y reçu les ordres mineurs en 1774, puis l'année suivante le diaconat, sous le nom de « Soulavie, vulgo dictum Giraud », surnom qu'il prit, croit-on, pour se distinguer de son frère puiné, qui lui aussi entra dans les ordres. En 1776 il fut ordonné prêtre et l'année suivante nommé vicaire à Antraigues-sur-Volane, village perché sur un piton au-dessus de Vals-les-Bains et d'où sa famille était origi-

naire. Albin Mazon, historien ardéchois de la fin du siècle dernier a retrouvé sa signature au bas de quelques actes paroissiaux d'Antraigues de mai 1777 à juillet 1778. Passionné de botanique et de géologie, Soulavie étouffait dans sa petite paroisse. Soucieux de contrôler par ses propres observations les données des principes fondamentaux de la formation du globe, le jeune prêtre continuait les minutieuses observations de la nature qu'il avait commencé d'entreprendre dès 1772, alors qu'il était au séminaire. Les longues randonnées le menèrent du sommet du Mont-Mézenc jusqu'à celui de l'Aigoual et ensuite par les garrigues gardoises jusqu'aux plages de l'Hérault. Il ne se limita pas d'ailleurs à son Languedoc natal qui fut son champ d'expériences pour la rédaction de ses deux premiers volumes. En novembre 1778, il quitte Antraigues et gagne Paris, où dès son arrivée, il s'agite beaucoup. Au début de son travail il avait d'abord conçu une Histoire Naturelle du Vivarais, qu'il étendit très vite à la France Méridionale. Comme l'écrit le géographe Louis Aufrère dans son étude « Soulavie et son secret » publiée par le C.N.R.S. en 1952 : « Les préoccupations de Soulavie étaient « celles d'un naturaliste parmi les naturalistes. S'il fallait lui « donner une place, on le mettrait parmi les géographes, en « donnant à la géographie physique une étendue assez peu diffé- « rente de celle qu'on lui donne aujourd'hui et répondant aux « recherches auxquelles pourrait se livrer un géographe dans « un pays qui serait dépourvu de cartes géologiques. Dès son « arrivée dans la capitale, ses préoccupations se centrent sur la « géographie physique qui commençait à prendre un grand « épanouissement et une véritable vogue dans les milieux scien- « tifiques. »

L'idée que Soulavie a de la géographie physique et de son rôle a une signification historique qu'il convient de retenir. A ce sujet il écrit dans le tome I de son Histoire Naturelle : « Comme l'étude de la géographie politique est nécessaire à la « connaissance de l'histoire des hommes et à celle des intérêts « divers des Nations, la géographie physique est nécessaire « pareillement à la connaissance des opérations de la Nature. « Elle est la base de l'histoire des trois règnes : minéral, végétal, « animal. Elle est la seule et véritable base de l'histoire de la « Nature. Elle seule peut éclairer les naturalistes dans la recher- « che des chroniques du Monde, depuis les premiers âges

« jusqu'à nos jours. Elle seule peut nous dire pourquoi les trois « règnes de la Nature ont leurs districts, leur climat et leur « ordre régulier. J'appelle l'ordre régulier qu'observent les trois « règnes de la Nature, leurs départements et leurs sites, leurs « places respectives, qu'ils conservent sur la terre et dans les « eaux... Tous ceux qui veulent traiter de l'Histoire Naturelle « doivent poser pour fondement de leur ouvrage une géographie « physique, seule méthode naturelle et nécessaire de cette « science. »

Quand ce plan ambitieux fut connu, son utilité fut aussitôt admise. Le naturaliste fut accueilli, encouragé et même dès le départ aidé matériellement : le monarque lui-même, ses ministres, certains savants, les Etats du Languedoc ainsi que ceux de Bourgogne daignèrent favoriser une telle entreprise. Les « moyens d'une honnête subsistance » lui furent assurés. Le petit vicaire ardéchois fut en quelque sorte détaché à sa recherche scientifique par les autorités ecclésiastiques. Nous savons par Soulavie lui-même que les moyens de sa subsistance lui venaient en très grande partie du clergé, de ses supérieurs directs. Les prélats de la France Méridionale s'intéressèrent vite aux recherches faites dans leurs diocèses, acceptant de préférer les conceptions — très nouvelles — du jeune prêtre à la physique un peu vieillie de l'Ecriture, dont Soulavie ne contesta pratiquement jamais le fond, mais seulement la forme. Lomélie de Brienne, alors Archevêque de Toulouse, qui entra à l'Académie Royale des Sciences avec la protection de d'Alembert, s'intéressa vivement aux travaux de Soulavie, qui n'entreprit pourtant jamais de recherche sur les terres de l'Archevêché de Toulouse, Dillon, Archevêque de Narbonne, Président des Etats du Languedoc alors qu'il résidait habituellement à Hautefontaine en Picardie, fut un des premiers et des plus fermes défenseurs de Soulavie. Il intervint non seulement lorsque les intégristes de l'époque, avant même la parution du premier tome de l'Histoire Naturelle de la France Méridionale, contestèrent l'évaluation quantitative des temps de la Genèse dans le manuscrit que Soulavie adressa au Président de l'Académie Royale des Sciences, mais aussi lorsqu'il présenta à ladite Académie le 10 mai 1779 sa première communication sous le titre « Observations sur les climats naturels des plantes et des animaux ». Nous reviendrons sur ces

controverses lorsque nous en aurons terminé avec cette brève notice biographique.

***

Le 20 octobre 1779, Soulavie quitte pour quelques mois la capitale afin d'aller compléter ses observations dans le Sud-Est. Il séjourne d'abord dans le Velay, puis en Vivarais dans le massif volcanique du Coiron. De là il passe dans le Valentinois et le Comtat Venaissin. Après un bref crochet dans la basse vallée de l'Ardèche, c'est par l'Uzégeois qu'il pénètre dans le Gard : la vallée de la Cèze, le plateau de Méjane-le-Clap, Uzès sont autant d'étapes avant Nîmes. Dans le premier tome de l'Histoire Naturelle, nous avons relevé deux courtes citations relatives à son passage à Nîmes à ce moment-là : Page 241... « Les Romains « distinguaient trois sortes de sables dans la composition de leur « mortier... lorsqu'ils ne pouvaient employer les mêmes maté- « riaux à cause de leur éloignement, ils se servaient de briques « pillées... comme je l'ai observé dans des échantillons de ciment « au cabinet du savant secrétaire de l'Académie de Nîmes. »

Et plus loin, page 334... « Dans le cabinet de M. Jean-Fran- « çois Séguier, de Nîmes, j'ai observé l'insecte volant nommé « la Demoiselle, pétrifié entre deux couches schisteuses laissant « sur deux surfaces l'empreinte de tout son corps et, ce qui est « plus admirable encore, la transparence de ses ailes »... *

Par Anduze, St-Hippolyte-du-Fort, Ganges, la vallée de l'Hérault et Pézenas, il descend jusqu'à Agde avant d'aller séjourner plus longuement à Montpellier. A partir du début février 1780, nous retrouvons Soulavie à Nîmes où il souhaite faire imprimer son œuvre, dont la souscription doit être close en avril 1780. Mais à son retour à Paris, il doit défendre son texte pendant plusieurs mois avec acharnement. Il a en face de lui, à l'Académie des Sciences, un adversaire qui a beaucoup de poids : le comte de Buffon, dont le célèbre ouvrage « Les époques de la Nature » vient de paraître. Buffon, qui en 1778 avait accueilli chaleureusement le jeune prêtre vivarois, le juge très sévèrement : « Trop « petit personnage, ce jeune vicaire n'est qu'un écolier qui écrit

---

* Secrétaire perpétuel de l'Académie, J.-F. Seguier, proposa la candidature de son ami J.-L. Giraud-Saulavie, qui fut reçu membre le 12 juin 1783.

« sur un ton de maître » lorsqu'il reçoit les deux premiers tomes de l'ouvrage auquel il avait souscrit et qu'il y découvre en particulier, ce que Louis Aufrère appelle « le secret Soulavie », c'est-à-dire la thèse fondamentale sur les divisions de l'histoire de la terre et la durée de ces divisions. Soulavie à ce sujet apporte un instrument de mesure et un ordre de grandeur que Buffon, qui est déjà à ses yeux un Dieu des temps anciens, esquisse à peine. Aussi l'accusé se permet-il de répondre : « Les savants « futurs auront fort à faire lorsqu'il leur faudra rectifier toutes « les erreurs de M. le comte de Buffon. »

⁂

Passionné et véhément, Soulavie se défend avec maladresse. C'est un Ardéchois, né à Villeneuve-de-Berg, le jésuite Augustin de Barruel, qui s'avère son plus farouche adversaire. Barruel, membre de l'Académie des Sciences, délaisse délibérément les problèmes scientifiques, pour s'acharner contre Soulavie en essayant de démontrer, à tort d'ailleurs, que Soulavie conteste les textes sacrés et qu'il poursuit avant tout un travail fondamentalement anti-religieux, en prenant pour argument que le temps géomorphologique du petit vicaire contredit les écrits bibliques. La vérité est que la théologie professée par Barruel et nombre de prélats de l'époque ne s'en tient qu'à la lettre des écrits sacrés. Soulavie prétend, face à ces attaques, défendre l'esprit et non la lettre. Profitant de la protection personnelle du roi, de quelques-uns de ses ministres, de celle de nombreux prélats dont Dillon, qui refusent, comme quelques savants, de poser le débat sur le plan purement théologique, Soulavie, après avoir accepté de supprimer quelques passages de son manuscrit initial, termine la publication de son Histoire Naturelle de la France Méridionale. Mais l'Histoire Naturelle du Royaume de France qu'il espérait arriver à pouvoir publier ne verra jamais le jour.

Il termine son dernier ouvrage naturaliste en 1785. Cet ouvrage : *Eléments d'Histoire Naturelle* (classes naturelles des minéraux et époques de la Nature) ne sera imprimé qu'à son arrivée à la Cour de la grande Catherine de Russie, sur les presses de l'imprimerie impériale russe de Moscou. A partir de ce moment là, il a 33 ans, Soulavie entre dans le silence comme

naturaliste. Etant donné que c'est seulement à ce titre que nous lui rendons aujourd'hui hommage nous ne nous étendrons pas sur les 28 dernières années de sa vie. Mais pour mieux cerner le personnage, il n'est pas inutile de les évoquer rapidement.

En 1789, de retour en France on l'entend de nouveau, car il a abandonné l'Histoire Naturelle, pour l'Histoire tout court. Délaissant l'étude de la Nature, il se lance à l'attaque d'une Société qu'il avait appris à maudire et qui écrasait parfois les vicaires. Passionné pour les estampes, il a pu sauver, dans cette période troublée de la vie française, nombre de documents précieux à un moment où l'on ne les respectait guère. Il fut un peu « le jacobin de l'Histoire », jetant ses observations dans de nombreux volumes comme de « violentes satyres offertes à la propagande révolutionnaire ». Masson a dit de lui « ce fut le Fouquier-Tinville de l'Histoire de son temps ». Sorel le traite un peu légèrement de « Flibustier d'Archives ». Quant à Henri Martin, il le considère comme un chroniqueur très peu recommandable des scandales du XVIIIe siècle. Enfin pour terminer cette série de jugements voici celui de Baschet : « Soulavie, un « des plus osés, habiles et singuliers compilateurs qui aient « jamais existés. » Effectivement ce minutieux chercheur d'archives fureta dans les armoires les plus secrètes pour dénoncer avec une véritable hargne les abus et les faiblesses des grands de l'ancien régime.

⁂

En fin 1789 il dépose son habit ecclésiastique pour épouser une jeune bigote d'une beauté remarquable qui avait plus de dix ans de moins que lui. Alors que le bouillonnement révolutionnaire bouleverse le pays, il entre ainsi dans une vie nouvelle. Les travaux d'histoire lui ouvrent l'accès dans la diplomatie de la première république. Il réussit à se faire nommer chargé d'affaires à Copenhague, puis est muté, comme résidant de France à Genève. Très rapidement en désaccord avec son ministre, Soulavie écrit directement à Robespierre, l'homme fort du moment. Il entretient un certain temps d'excellents rapports avec lui. C'est certainement Robespierre qui a pu maintenir Soulavie à Genève malgré que ce dernier fut en guerre ouverte avec les autorités locales, lesquelles n'étaient pas d'accord pour

que leur ville soit simplement la préfecture du département français du Mont-Blanc. Le caractère cassant du résident n'arrangea certainement pas les choses.

Révoqué par le comité de salut public, Soulavie fut incarcéré à son arrivée à Paris, mais très vite libéré, n'ayant à son actif aucun acte de terreur.

Homme porté par un enthousiasme assez inconséquent mais faisant preuve d'une chaleur humaine courageuse il passe son temps jusqu'à sa mort à échafauder des projets tout en brûlant son passé et ses diverses étapes. Beaucoup plus impulsif que versatile, il se laisse entraîner par l'ambiance. D'autre part il est incontestablement très arriviste. Cependant on ne peut pas dire qu'il y a plusieurs Soulavie, simplement il est « chose faible et changeante » malgré son incontestable courage et sa violence outrancière.

Ses impulsions désordonnées firent de lui un carriériste très maladroit. Ses adversaires ne se privèrent pas de profiter de ses constantes incohérences. En dépit des difficultés que ses imprudences accumulaient et malgré des contradictions épisodiques et superficielles, son dynamisme lui permettait souvent de triompher.

Avec Louis Aufrère nous pensons « qu'il est inutile de connaî-
« tre toute sa vie », y compris ses dernières années où séparé de sa femme, il retrouve la foi, où il est à nouveau curé dans une petite paroisse, où sur son lit de mort il pardonne à Barruel. Il est utile de connaître toute son âme pour analyser au mieux un livre qu'il n'a pu finir, dans lequel il n'a pu tout dire ce qu'il avait à dire et qu'il faut lire en tenant compte des feintes et des ruses de guerre imposées par les conjonctures. Sans doute, comme l'écrit Aufrère, « quand il corrige ses erreurs cherche-
« t-il le plus souvent à les dissimuler qu'à les reconnaître. Ce
« n'est pas très grave devant cet enthousiasme profond, entraî-
« nant, qu'il éprouve devant la Nature et une vision remarqua-
« blement claire des choses. Plus gênant est le silence qu'il gar-
« de devant les conceptions dont il s'est largement inspiré, telles
« celles du Nîmois Henri Gauthier et de de Gensanne. Mais il
« faut prendre Soulavie tel qu'il est. Admettons que les sacrifi-
« ces et les misères que son entreprise lui a coûtés compensent
« très largement ces quelques actes d'ingratitude. En 1785 s'ar-
« rête son œuvre de naturaliste. Cette circonstance nous évite

« la désagréable besogne que pourraient nous donner les pério-
« des un peu noires de la suite de son existence. Son livre
« dégage une odeur de jeunesse. Il est ce qu'il y a de plus pur
« dans sa vie. »

Pour nous il fut le malheureux vaincu dans un conflit entre les exigences de la science et les idéologies dont s'armaient certains éléments sociaux.

⁂

Revenons donc maintenant à cet ouvrage qui vaut aujourd'hui à son auteur d'être enfin reconnu comme un novateur, alors que de son vivant il a été abattu par des adversaires incapables de déceler la qualité de son apport à la connaissance humaine. Il ne nous faut pas oublier qu'il a beaucoup parlé de Galilée... en pensant à lui-même et à ses souffrances personnelles. Ceux qui tombent comme Galilée en 1633, comme Soulavie en 1785, ont droit à quelques caresses de l'Histoire. Elles ne furent guère prodiguées au naturaliste ardéchois pendant plus d'un siècle et demi après sa mort. Le silence qu'il s'imposa ne fut guère rompu que par les attaques des historiens dont j'ai cité plus haut quelques phrases. A notre connaissance il n'y eu pour rendre quelque justice à l'auteur de l'Histoire Naturelle de la France Méridionale — et bien souvent très partiellement — que les historiens Michelet et Feuillet de Conques, le préhistorien Gabriel de Martillet, le géographe Emmanuel de Martonne... et enfin il y a trente ans Louis Aufrère. Il convient d'apporter quelques précisions pour juger de la qualité de ce dernier. Alors qu'il travaillait avec l'abbé Breuil, sa première thèse fut consacrée à « Recherche sur la Paléomorphologie de la France ». Après une trentaine d'années de travaux dans la vallée de la Somme, il fut directeur des Antiquités préhistoriques de Picardie et conservateur du musée Boucher de Perthes à Abbeville. Ce fut lui qui en 1940 sauva les précieuses collections de ce Musée. Directeur de recherches au C.N.R.S. il ne découvrit l'Histoire Naturelle de la France Méridionale qu'après avoir étudié pas à pas depuis l'Antiquité les recherches effectuées concernant la morphologie du globe. Quand il atteignit le XVIIIe siècle, Soulavie lui posa un problème. Comme il me l'affirma quelques années avant sa mort lorsque je fus reçu par lui dans sa paisible

retraite près de Paris, où j'étais allé le questionner sur Boucher de Perthes, il se sentit obligé d'aider à la réhabilitation de Soulavie. Son ouvrage sur « Soulavie et son secret » qui est dédicacé à Emmanuel de Martonne est la seule étude sérieuse et objective qui existe sur le problème. C'est malheureusement un ouvrage actuellement épuisé. J'ai abondamment puisé dedans, car je dois bien vous avouer que je ne suis ni géologue, ni géographe de formation, mais simplement un chercheur en préhistoire. C'est à ce titre là que j'ai pour ma part été intéressé par le cas Soulavie, par ailleurs Ardéchois comme moi.

Laissons donc de côté les orages, les nuages et la foudre que Barruel a amassé avec beaucoup de mensonges et une suffisance insupportable sur la tête de Soulavie. Ce sont des querelles d'époque, qui, vues avec le recul de l'Histoire, ne sont guère flatteuses pour le jésuite. Cantonnons nous à l'étude objective de l'œuvre, analysée à la lumière des connaissances actuelles dans ce domaine.

⁂

Dans le préambule de cette courte étude nous avons affirmé que Soulavie a introduit la paléontologie dans la chronique des couches et la géologie dans la science de l'évolution des êtres. Que trouvons nous dans son œuvre pour affirmer qu'il convient de le placer au premier rang parmi les fondateurs de la géomorphologie moderne ?

Soulavie a indiqué que « de l'océan primitif universel com-
« mence le retrait des eaux par une diminution progressive à
« sens unique et sans aucun retour. La surface des granites,
« comme celle des grès, et des calcaires, presque plate quand
« elle fut abandonnée par la mer universelle, s'est trouvée
« depuis soumise à l'action des eaux courantes et des vents,
« qui l'ont modelée à la manière du ciseau d'un sculpteur, tan-
« dis que les parties élevées ont servi à former les atterrisse-
« ments des plaines et des nouvelles couches au fond des mers. »

Tel est le procès simple dans lequel il engage un vaste paysage qui s'étend du grand plateau montagnard du Velay et du Vivarais, du Valentinois comme du Gévaudan, jusqu'aux fonds de la Méditerranée et auquel il donne une signification universelle. C'est pour expliquer le relief du globe un schéma

un peu simpliste, se heurtant à la stabilité dans les temps historiques du niveau de la Méditerranée et insuffisant pour expliquer la superposition du « calcaire primordial » sur le « granite primordial », ainsi que les bassins océaniques et les mers fermées, aboutissant ainsi à une figuration en quelque sorte tectonique sur laquelle s'exerce le procès des eaux courantes avec le creusement des vallées, la sculpture des continents, les atterrissements des plaines et les vases des fonds des mers, réduisant ainsi l'hypothèse de la diminution de la mer à une survie précaire et à un rôle subsidiaire pour obtenir en final une explication des calcaires secondaires et tertiaires. Dans le vocabulaire de Soulavie il faut entendre que par calcaire primordial il s'agit à peu près du Jurassique des gras, le calcaire secondaire correspond à peu près au Crétacé, le tertiaire à peu près à une partie du Crétacé tel qu'il existe dans la Vallée du Rhône et à peu près aussi au Tertiaire actuel. Mais il ne faut pas demander trop de précisions à ces équivalences. C'est dans ce développement que Soulavie inserre les éruptions des volcans et les coupures chronologiques qu'elles représentent *. Avant lui personne n'avait étudié sur le terrain pour aboutir à une expression aussi absolue. Depuis lors la science n'a fait que préciser un certain nombre de points qui nuancent les affirmations de l'auteur de l'Histoire Naturelle de la France Méridionale et permettent des généralisations que les seules observations de Soulavie dans le Sud-Est de la France ne permettaient pas.

Il nous parait utile d'ouvrir en quelque sorte une parenthèse pour citer Soulavie répondant aux attaques calomnieuses de ses adversaires à propos de sa position vis-à-vis du déluge universel tel qu'il est décrit dans les textes bibliques :

« J'ai souvent gémi en lisant dans les ouvrages de quelques « naturalistes que les coquillages fossiles qu'on trouve dans les « roches sont des restes du déluge qui attestent la réalité de « l'inondation universelle rapportée par Moïse. Non seulement « ces coquillages ne peuvent servir de preuve pour constater

---

* « L'étude de ces monuments (les volcans) est pour l'ordre des minéraux « le véritable art de vérifier les dates de la nature, comme l'étude des « roches coquillières ou herborisées est l'art de vérifier les dates et les « ères de l'histoire ancienne des êtres organisés dans le monde vivant ». (Citation extraite du tome IV de l'Histoire Naturelle de la France Méridionale).

« ce miracle opéré par la Divinité irritée contre l'espèce humai-
« ne, mais encore leur existence, qui n'est point générale sur
« toutes les hauteurs contredit formellement le Texte Sacré :
« ce qui fournirait des armes contre l'histoire de la Genèse, si
« jamais ce système était reçu.

« Ne sait-on pas que les montagnes granitiques, qui sont
« ordinairement les plus élevées ne contiennent aucun fossile
« pétrifié ; et s'il était vrai que ces fossiles sont les monuments
« de l'inondation rapportée par Moïse, ne s'ensuivrait-il pas de
« là, contre cet Ecrivain sacré, que les eaux de la mer ne sont
« pas montées sur ces hauteurs, puisque la pierre calcaire qui
« est la vase de la mer pétrifiée, et les fossiles incrustés ne
« montent pas plus haut ? Et ne serait-ce pas là favoriser l'opi-
« nion de ceux qui ont écrit contre l'universalité du Déluge ?

« Ce Déluge, que je crois universel, pourrait être démontré,
« s'il avait besoin de preuves physiques, d'une manière bien plus
« authentique : j'ai trouvé sur le mont Tarargue qui est tout
« granitique et qui par conséquent n'est point une vase de mer,
« des cristaux de spath calcaire plantés sur des cristaux de
« quartz, le tout enfermé dans un creux où les eaux diluviennes
« purent pénétrer.

« Il faut donc croire que les eaux de la mer, submergeant
« les montagnes les plus élevées, déposèrent dans ces creux
« les molécules calcaires qu'elles tenaient en dissolution, ce qui
« s'accorde avec la bonne physique ; et si les écrits de Moïse
« avaient besoin de preuves physiques, ce fait observé sur la
« plus grande hauteur de la Province, les démontrerait d'une
« manière plus sûre que les coquillages qu'on ne trouve, de
« l'aveu de tous les Naturalistes, qu'à une certaine élévation
« en forme de zone horizontale au dessous de ces montagnes
« granitiques.

« Comment d'autre part faire cadrer l'histoire chronologi-
« que de tous les fossiles formés les uns après les autres, avec
« l'inondation presque subite de tous les continents ?... Moïse
« nous dit que l'inondation diluvienne ne fut l'ouvrage que de
« quelques jours... Ce n'est donc point à ce Déluge rapide qu'il
« nous faut rapporter la formation de nos carrières calcaires,
« dont la superposition et la distinction des substances hétéro-
« gènes se sont formées avec poids et mesure et dont les fossi-
« les sont rangés par familles et non point de manière confuse. »

Ainsi, dans un long chapitre Soulavie tout en contestant les affirmations de ses contradicteurs en profite pour confirmer ses thèses sans pour cela être en contradiction fondamentale avec la Bible.

*
* *

De plus par ailleurs Soulavie apporte à la science et à la philosophie une nouvelle appréciation de la quantité de temps. C'est là ce que Louis Aufrère appelle son secret, car l'une des principales attaques de Barruel porte sur ce point. Que ce soit dans le pamphlet non signé, publié sous le manteau à Amsterdam et intitulé « Les Helviennes », ou la deuxième brochure encore plus virulente intitulée « La Genèse selon Soulavie » Barruel présente un tableau chronologique précis qu'il attribue à Soulavie, baptisé par lui M. Rupicole (Escaladeur de Pics). Dans le tome IV de son Histoire Naturelle Soulavie se contente de répondre :

« Le critique a trompé le public sur l'antiquité qu'il dit « que j'assigne aux montagnes. Livré à lui sans réserve parce « qu'il se disait mon ami et mon compatriote, je lui ai commu- « niqué quelques-uns de mes calculs. Il a publié ce secret que « je croyais pouvoir confier à l'amitié. Il a fait cela en suppri- « mant les preuves de mes supputations et falsifiant mes dates, « comme on peut le voir dans mes volumes suivants en les « comparant à celles de son livre. »

Malheureusement dans les volumes suivants il n'y a pas trace de ces supputations, de sorte que nous sommes mal éclairés sur le secret de Soulavie. Dans une note infrapaginale des « Helviennes » (lettre portant le numéro XXVIII) Barruel fait allusion à ces « confidences » en disant seulement que Soulavie « n'a point précisé la durée de ses époques » et que « nous ne savons pas quels seront les derniers résultats ». Ainsi les chiffres de Barruel ne sont pas ceux communiqués par Soulavie : Barruel chiffre ce qu'il appelle l'empire du Feu, de l'Eau, de la Terre, avec des centaines de milliers d'années, mais l'empire de l'Air avec des centaines de millions d'années. Or Soulavie apporte non des suppositions comme bon nombre de ses prédécesseurs mais un chronomètre basé sur des phénomènes qui se passent aujourd'hui sous nos yeux. L'observation du creusement

des vallées permettait au vicaire d'Antraigues d'apporter la meilleure appréciation rationnelle du temps absolu qui fut jusque-là entrée dans la Science et qui permit de faire passer le relief de la Terre du domaine du Créationisme finaliste dans celui du Causalisme actualiste. Le « secret de Soulavie » tel qu'il nous est arrivé : confidences faites à un ami et accusations d'un adversaire est en partie confirmé par un autre prêtre ardéchois, l'abbé Roux en compagnie duquel en fin 1779 Soulavie séjourna dans le massif volcanique du Coiron. Ensemble ils ont utilisé dans leur étude sur la quantité de temps deux phénomènes concomittants : la diminution de la mer et le creusement des vallées par les eaux courantes. Le retrait de la mer livre graduellement son fond à l'action des eaux courantes qui lui apportent ce qu'elles ont arraché sur leur passage. Ainsi ce sont deux chronomètres fondés sur deux principes différents, mais qui marchent en même temps et doivent donner même mesure. Partant de confidences orales et non versé dans les observations géologique, Barruel s'est permis de proposer un calcul qui ne tient qu'à sa fantaisie, mais qu'il attribue volontairement à Soulavie, afin de nuire à ce dernier.

Soulavie ne se permet pas de donner un chiffre précis. Il se contente de dénoncer l'imposture et de proposer une solution future... qui ne viendra pas. Mais au départ le secret de Soulavie à sa valeur. S'il est tombé dans l'oubli c'est que depuis on a trouvé mieux : le temps que demande la lumière pour arriver des étoiles lointaines jusqu'à nous apporte des données autrement précises que le creusement des vallées par les eaux courantes que Soulavie a étudié. Si nous en savons si peu du « Secret de Soulavie », c'est que ce dernier ne pouvait pas en dire davantage et le peu qu'il en a dit est sans doute la principale cause de tous ses malheurs. La valeur de ce secret est qu'il a ouvert la voie sur un terrain à peu près vierge. Avec le creusement des vallées, il espérait sans nul doute arriver à tenir une véritable mesure de temps. On retiendra seulement qu'il apportait une appréciation en ordre de grandeur d'après des phénomènes qui se présentent aujourd'hui sous nos yeux. Le temps géomorphologique est la première évaluation rationnelle de la quantité de temps dont les sciences de la Nature avaient besoin. Il permettait à Soulavie de faire passer le relief de la Terre dans le domaine des lois naturelles, de justifier la chronologie

des terrains et l'histoire du Climat et de la Vie et leur entrée dans la Science.

⁂

L'affaire Soulavie fut un conflit de superstructure. L'idéologie menacée était la clé de voûte dans une structure, c'est-à-dire dans la situation d'un groupement socialement déterminé. La très violente contre offensive arrêta l'Histoire Naturelle de la France Méridionale.

Mais l'œuvre inachevée permet de ranger Soulavie avec ses plus dignes ancêtres, le médecin philosophe Avicenne, le prince Albert de Saxe, l'étonnant Léonard de Vinci, pour ne nommer que ceux qui sont nés avant lui. Quelques années d'enthousiasme l'ont élevé jusqu'à eux, même sous la contrainte.

LE DOCTEUR PAUL CANTALOUBE

par M. le docteur Jean LAURET

Membre résidant

Je n'ai pas connu le docteur Cantaloube et cependant nous avons habité pendant quelques années dans la même rue, mais durant mon internat, à l'hôpital Ruffi, j'ai beaucoup entendu parler de lui. Disparu depuis deux ans, son rayonnement était toujours présent.

Durant ma carrière, j'ai souvent rencontré son nom dans les revues médicales. Récemment un article de l'Ecole stéphanoise, paru dans la Presse médicale, à propos de la pathologie des neuro-brucelloses, m'a incité à lui consacrer cette étude.

La biographie de Paul Cantaloube, écrite au lendemain de sa mort par son ami et collègue, le chirurgien Revel, m'a servi à retracer sa vie.

Les documents que garde pieusement et que m'a confié sa fille Mme Tempier, m'ont permis de reconstituer son œuvre.

Pour analyser sa personnalité, j'ai cru devoir évoquer deux facteurs déterminants : le pays où il est né : les Cévennes, et sa mère : Marie Faure.

* * *

... SA VIE

Paul, Louis, Laurent Cantaloube est né le 10 août 1880 à St-Laurent-le-Minier.

Troisième garçon de la famille ; douze ans le séparaient de l'aîné (Louis), quatre, du cadet (Clovis).

Sa mère, Marie Faure, orpheline de mère, vivait à Chamborigaud chez son père remarié, lorsque très jeune, elle rencontra Laurent Cantaloube, qu'elle épousa quelques mois après.

*

Ce père, que Paul a peu connu, était originaire du Cantal.

Puiné d'une nombreuse famille, il avait très tôt quitté les siens et entrepris plusieurs métiers.

En 1864, l'année de son mariage, il a trente ans et travaille dans une entreprise qui construit la ligne de chemin de fer.

Lorsque la ligne fut terminée, Louis devint mineur et la famille s'installa à St-Laurent-le-Minier, où Paul va naître.

*

En 1885, Louis meurt subitement, au travail. Marie a trente-six ans, trois garçons et une petite fille (Sophie) a élever. Sans le secours de sa famille, avec ses petites économies, elle va développer un commerce et faire face seule, avec énergie et courage.

L'aîné des garçons, Louis, a presque dix-huit ans et va lui apporter un précieux soutien, sinon pécunier (il est en apprentissage), du moins moral.

Paul va à l'école des frères de la Doctrine Chrétienne, où il montre un esprit si éveillé, s'intéressant à tout et servi par une mémoire qui lui permet de tout retenir, que le curé de St-Laurent le prépare à entrer au Séminaire de Beaucaire.

*

Sa scolarité secondaire est marquée par de nombreux prix et l'amène au baccalauréat.

Le choix d'une carrière ne fut pas longtemps discuté, bien que les Eaux-et-Forêts aient été envisagées. Paul veut être médecin et s'inscrit à la Faculté de Médecine de Montpellier. Il a dix-huit ans ; nous sommes en 1898.

Ses études s'accomplissent normalement ; un jeune agrégé Ardin-Delteil, qui avait décélé sa curiosité scientifique et sa puissance de travail aurait voulu qu'il prépara les grands concours, mais Paul qui sait les sacrifices que des études médicales imposent à sa mère ne veut pas les prolonger et cherche à s'installer.

Sa mère comprenant la nécessité d'un enseignement pratique, insiste pour qu'il présente le concours de l'internat de Nîmes.

C'est à l'hôpital Ruffi que, pendant deux ans, grâce à des praticiens dévoués et compétents, il développe son esprit d'observation et ses qualités cliniques.

En 1904, il passe sa thèse et s'installe à Sumène, chef-lieu de canton de son lieu de naissance.

*

Il a vingt-quatre ans et paraît bien jeune à ses premiers clients qui le prennent pour le fils du nouveau médecin. Il faut dire qu'il succède à un vieil officier de santé, très concurrencé par les rebouteux.

Il lui faut gagner la confiance des gens, ce qu'il réalise assez vite grâce à la connaissance de son métier et au prestige que lui apporte l'achat d'une voiture automobile.

Levé tôt, couché tard, malgré son apparence fragile, il poursuit une tâche pénible dans ces vallons et sur ces crêtes, qu'accentuaient encore les rigueurs de l'hiver.

*

Bientôt il fit la connaissance de Marguerite Ricard, une jeune fille de Corconne qui venait passer ses vacances à Sumène, chez des amis.

En 1905 ils se marièrent et eurent bientôt une fille qui deviendra Mme Tempier.

*

Dès cette époque et malgré son travail, il lit et écrit beaucoup : articles médicaux que l'on retrouve dans l'*Echo Médical des Cévennes*, bulletin de la Société de Médecine de Nîmes, dont il suivait toutes les séances et où il prenait souvent la parole ; mais aussi chroniques diverses, à propos d'une idée, sur un sujet d'actualité qu'il donnait à un quotidien de l'époque « L'Eclair ».

Marguerite sa femme, va devenir la précieuse collaboratrice qu'elle restera toute sa vie.

* * *

En janvier 1909, commence la grande aventure : une maladie à allure épidémique s'abat sur la commune de St-Martial. En deux mois sur soixante familles, quarante sont atteintes.

L'opinion générale et celle des Universitaires, est qu'il s'agit d'une épidémie grippale. Ce n'est pas celle de Cantaloube.

Son observation lui fait établir un rapport entre l'apparition des symptômes de cette maladie et l'absorption du lait de chèvre.

Il vient de lire un article marseillais sur la fièvre de Malte, et il est frappé par l'analogie des signes décrits. Deux biologistes appelés à son aide confirment son opinion.

Sûr de lui, il va désormais se battre pour la faire admettre ; il écrit dans la presse et, mieux, lui, médecin de campagne, il va faire paraître un véritable traité sur la Fièvre de Malte en France qui du jour au lendemain va le faire connaître du monde médical.

* *

Les années passent, la guerre éclate. Réformé, Paul Cantaloube n'a pas fait de service militaire ; il s'engage. Incorporé dans le service auxiliaire, il demande, en mars 1915, à partir sur le front.

Comme beaucoup de recrues de notre région, il est affecté à l'armée d'Orient et part pour les Dardanelles. Il débarque à Seddul-Bar, va à Mondros où ses forces le trahissent ; sa santé ne résiste pas aux conditions de l'expédition et au climat de Salonique. Il est évacué et hospitalisé à Marseille.

*

C'est à l'hôpital militaire du Pharo qu'il va faire une rencontre qui transformera sa vie.

Le professeur Sicard, titulaire de la chaire de neurologie de la Faculté de médecine de Paris, réformé lui aussi, venait de s'engager et comme il était natif de Marseille, on l'y avait envoyé.

Les deux hommes, sans s'être déjà vus, se connaissaient, s'étaient lus et appréciés. Nommé Médecin-commandant et chargé du service de neurologie des hôpitaux militaires de Marseille, Sicard, prend l'aide-major Cantaloube comme assistant.

Pendant un an, cette collaboration fructueuse va passionner notre jeune médecin. Il faut reconnaître qu'il abordait l'étude du système nerveux, avec un maître prestigieux. Les nerfs étaient à cette époque très mystérieux ; les douleurs, les paraly-

sies, les troubles mentaux posaient des problèmes quotidiens à tous les médecins généralistes.

★

Son frère Clovis, le prêtre est brancardier dans la Somme ; un jour de 1917, il le rejoint et assiste à la grande mêlée. Le spectacles des souffrances endurées par les poilus, lui inspire une telle horreur de la guerre qu'il l'exprime avec force et attire sur lui l'attention des autorités militaires. La censure ouvre fréquemment ses lettres.

On le nomme tout de même expert auprès du conseil de guerre, sous l'autorité du professeur Rieux, du Val de Grâce.

Dans cette fonction « il écrivit une série de rapports remarquables dont l'humanitarisme influença souvent les juges », a dit un témoin de cette triste époque de la guerre.

Fin 1917, il est nommé médecin-chef d'un train d'évacuation sanitaire. Il a des loisirs, il écrit et apprend l'allemand ; mais il réfléchit à l'inanité de la guerre ; son caractère s'altère et quand il retrouve sa mère, après l'Armistice, il a cette phrase amère : « Eh bien ! voilà, vous l'avez l'Alsace et la Lorraine ».

★

De retour à Sumène, il a du mal à reprendre la clientèle. Sa santé est très altérèe. Le professeur Sicard, avec qui il correspond lui conseille de se consacrer à la neurologie, de s'installer dans un grand centre, ou il poura donner sa mesure et bénéficier de contacts féconds.

Bientôt sa décision est prise ; il s'installe à Nîmes, au nº 12 de la rue Monjardin.

★

Très vite, Paul Cantaloube devient un éminent consultant. Tous les médecins de la région, le connaissent, lisent ses articles, l'écoutent à la Société de Médecine et lui envoient leurs cas difficiles.

Malgré une atteinte de santé qui interrompt son activité pendant plusieurs mois, sans l'empêcher de communiquer et de s'exprimer, sa réputation grandit. Lorsqu'il reprend son activité, il conçoit la nécessité d'un service hospitalier pour mieux examiner et traiter certains malades. Il sollicite et obtient

de la Commission administrative des Hôpitaux, la création d'un service de neurologie.

Sa notoriété le désignait pour en prendre la direction ; mais il refuse la nomination au choix et passe à Marseille le concours. Sicard étant président du jury.

Ainsi l'hôpital Ruffi, fut un des premiers centres hospitaliers à avoir un tel service. Mieux, il entraîne son collègue, le chirurgien Revel à intervenir, ébauchant ainsi une collaboration neuro-chirurgicale.

*

Malheureusement, l'atteinte encéphalitique se réveille ; il souffre beaucoup ; ses membres ne lui obéissent plus, sa vue s'obscurcit.

Au mois de juin 1929, il se retire à Corconne, le pays de sa femme où quelques jours après une syncope brutale l'emporte.

*

Ses obsèques eurent lieu à Corconne, le 29 juin 1929.
Il avait quarante-neuf ans.

* * *

Les Cévennes à la fin du siècle dernier

Pour mieux connaitre Paul Cantaloube, parlons de son pays, les Cévennes. Les Cévennes que j'ai connues alors qu'elles présentaient encore les caractéristiques qu'elles ont perdues aujourd'hui : l'installation récente du chemin de fer, le développement des mines de charbon, l'essor de l'industrie de la soie.

* *

Le chemin de fer

Le premier tronçon de ligne réalisé par Paulin Talabot, reliant Nîmes à Beaucaire, fut bientôt complété par un autre, reliant à Nîmes, le bassin houillier d'Alès.

Le réseau s'enrichissant, la ligne Paris-Clermont vint ensuite y aboutir.

La partie intéressant Villefort-La Levade fut la plus difficile à réaliser ; elle comporte de nombreux ouvrages d'art. Rien que dans le Gard, on compte vingt-six tunnels dont un, de dix-sept cents mètres de long. Parmi les viaducs, celui de Chamborigaud, où travailla Louis Cantaloube, est le plus remarquable ; viaduc en courbe de deux cent-quarante mètres, avec vingt-neuf arches, dont certaines atteignent quarante-cinq mètres de hauteur et quatorze mètres d'ouverture.

*

Pendant ces travaux, le pays fut animé par une main-d'œuvre qui y fit souvent racine.

Les vacances de mon enfance, autour des années 1920, se passaient à St-Jean-du-Gard, ou j'avais comme compagnons de jeux, une fillette et un garçon, dont les mères saintjeannaises avaient épousé des cadres du P.L.M. venus construire la ligne de chemin de fer d'Anduze à St-Jean, ouverte en 1909.

La fillette habitait Paris, la guerre avait fait du garçon un orphelin ; sa mère gérait un buffet de gare. Chaque été, ramenait Simone Deschamp et Pierre Bonneuil au pays de leurs mères.

* *

La mine

Les mines de charbon suivent l'essor industriel du siècle et se développent avec lui.

*

La Compagnie houillère de Bessèges fut la première société à obtenir, en 1809, la concession de Mme de Suffren, avant même que la loi du 21 avril 1810, n'en fixe le nouveau régime.

*

La Compagnie des Houillères de Rochebelle regroupa en 1829, différentes concessions, dont les premiers tenants étaient, au XIIIe siècle les Abbés de Cendras. Bernard de Soucanton, Abbé de 1240 à 1254, affectait à l'infirmerie de l'Abbaye, une rente annuelle de cent sols, sur la redevance que lui versaient les concessionnaires, exploitant la terre noire.

*

En 1837, Paulin Talabot et son frère réunirent les six concessions de St-Andéol-de-Trouillas, de Trescol, de Laffenadou, de La Levade, de St-Jean-de-Vallergues et de Champclauson pour donner naissance aux mines de La Grand-Combe.

*

La plupart de ces sites sont très anciens. On trouve des échanges entre Humbert, dauphin de Vienne et Bermond du Pradel en 1344, pour ceux du Mas-Dieu et de la forêt d'Abilon.

Dès le Moyen Age, le charbon de terre était utilisé pour la cuisson des pierres à chaux. A la fin du XVe siècle, il va même remplacer le charbon de bois, devenu trop cher et servir aux arquebusiers et aux maîtres de feu, pour la fabrication du fer.

Ainsi les mines du Pradel passeront du marquisat de Portes à Louis Bourbon, prince de Conti ; puis seront achetées par le maréchal de Castries, avec le comté d'Alais.

Joachim Durand a raconté l'aventure de Pierre François Tubœuf qui ayant obtenu l'autorisation royale d'exploiter les mines, dans un rayon de cinq lieues, autour d'Alais, s'attira la haine des petits exploitants. L'histoire se termina en 1780, par la rencontre sanglante de St-Andéol-du-Trouillas ou Tubœuf eut un œil crevé.

*

Mais c'est une nouvelle société qui va embaucher Louis Cantaloube.

En remontant la vallée de la Vis, affluent de l'Hérault, sur la rive gauche, non loin de St-Laurent-le-Minier, on trouve le Serre-de-Malines, surmonté par le pic d'Anjeau et les sommets de la Tude.

Là, dans l'antiquité, on extrayait du plomb et du cuivre.

Le frère de Paul, le chanoine, écrivait dans son discours de réception à l'Académie de Nîmes : « ce sont les forçats romains qui ont creusé les premières galeries. Le cuivre a sans doute servi à frapper la monnaie de Nîmes à la double effigie d'Auguste et d'Agrippa. Les Wisigoths y ont gratté. Puis, les argentiers de la terre d'Hierle, dont la charte, accordée par

Pierre Bermond d'Anduze et de Sauve, s'inspirait de la législation minière d'Adrien, à propos des mines d'Ajustrel, en Portugal. »

Sur ce site, les recherches ayant abouti, la Société des Mines de Malines en commença l'exploitation ; Louis, devint contremaître au puits de la Masse.

* *

La filature

Marie n'a pas connu la filature longtemps, mais d'après sa petite fille, elle en aurait gardé un souvenir assez triste.

Au début de notre siècle (1907), sur 228 filatures, en France, 109, étaient installées dans le Gard et produisaient 343.400 kg de soie grège.

La récolte des « magnans » (grands mangeurs) ou cocons était de 2.406.680 kg, plaçant le département en tête de la sériciculture française.

C'est vers 1830, que les premières filatures industrielles firent leur apparition. La journée commençait à quatre heures du matin et se terminait à huit heures du soir, avec une heure et demi de pose à midi. Au vingtième siècle, elle fut ramenée à dix heures et payée trente sous.

En 1920, les sirènes des six filatures de St-Jean-du-Gard ponctuaient la journée, la forte odeur des cocons, la chaleur des bassines d'eau à 80 degrès centigrades, imprégnaient l'atmosphère.

L'industrie de la soie apportait à ce pays une aide importante qui lui manque aujourd'hui.

Les Cévenols qui regardaient la statue de Pasteur au Bosquet d'Alès (bien qu'elle ne fut pas en or, comme le lui avait promis un maire), savaient ce qu'ils devaient à ce savant, qui, de 1865 à 1869, à chaque campagne, avait cherché au Pont de Gisquet, et réussi à vaincre la pébrine et la flacherie.

* * *

Marie Faure

Les choses de l'enfance marquent toute la vie.

Si l'environnement conditionne les êtres, une mère, qui seule, assume la protection et l'éducation d'un enfant, influe très profondément sur son caractère et son comportement.

Mieux connaître Marie Faure c'est mieux comprendre Paul Cantaloube.

*

Deux de ses petites filles, Mme Tempier et Mlle Cantaloube, m'en ont fait un portrait qui exprime la fermeté, le courage, le travail et la piété. Pour l'une, la fierté était toujours présente ; pour l'autre, c'est la bonté qui dominait.

Il est possible qu'elle fut un peu différente pour chacune d'elles qui n'ont pas vécu les mêmes moments de sa vie.

Essayons d'analyser et de conjuguer leurs deux récits.

Cette femme, à l'enfance difficile, parce qu'orpheline de mère à neuf ans, éprouva des peines nombreuses que les satisfactions de la vieillesse n'effacèrent pas complètement. Son courage, l'amour pour ses enfants et l'amour de ses enfants, sa foi chrétienne, lui permirent d'accomplir une écrasante tâche, sans défaillance.

*

Née le 1er janvier 1849 à Chamborigaud, d'un maître-bottier, Jean Faure et d'une fille d'artisan, Sophie Galtier, elle vécut heureuse jusqu'à neuf ans. La mort de sa mère la laissa, elle et ses deux frères (Alphonse, l'aîné et Marius, le puiné) désemparée.

Son père, confia les garçons à un oncle, curé de Routiers, dans l'Aude et plaça Marie dans un orphelinat à Nîmes.

Quelques années après, il se remarie et reprend sa fille ; mais le nouveau ménage a bientôt trois enfants et Marie qui ne s'entend pas bien avec sa marâtre, est toute heureuse, à seize ans, d'épouser Louis Cantaloube.

Le couple s'installe à Chamborigaud où va naître un fils, Louis.

La construction de la ligne de chemin de fer, amène la famille à Villefort, ou naissent et meurent en bas âge, deux autres enfants.

La ligne terminée, Louis devient mineur et vient habiter St-Laurent-le-Minier. Là, vont naître, Clovis (1875), Paul (1880) et Sophie (1883). Marie, travailleuse et active, créait un petit

commerce d'épicerie et la famille vit heureuse dans une relative aisance.

En 1885, le père meurt subitement au travail. Marie montre ses qualités de courage, de travail, de fierté aussi, car elle refuse toute aide ; celle que la Compagnie des Mines lui propose par l'intermédiaire de l'épouse du directeur. « Si tout autre que vous m'avait fait cette offre, je l'aurais mis à la porte », aurait répondu la jeune veuve ; celle de sa famille (les rapports avec son père sont très froids) quand à ses frères, ils sont loin et l'un, Alphonse est devenu aveugle ; c'est elle qui plus tard l'aidera.

*

Avec le soutien, au moins moral, de son fils aîné, Louis, qui a dix-huit ans, elle va s'organiser. Elle transforme son commerce et l'étend à la droguerie, la quincaillerie, la mercerie, la bonneterie. Elle vend de tout : des sandales, des galoches, des vêtements, du linge de maison, des produits agricoles, du pain, de la nourriture de basse-cour et même des produits pharmaceutiques courants.

Elle travaille d'arrache-pied ; elle qui n'a jamais apprit à coudre le fait pour les autres : vêtements, couvertures ouatées, piquées à la main, articles de laine, tricots.

Le développement de la mine accroit la population. De l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche, les montagnards venaient s'embaucher.

Le commerce prospérait, mais au prix de quels efforts !

Marie se lève de grand matin ; elle prépare des petites doses de café moulu au grand moulin de cuivre, fixé au comptoir.

Les fileuses l'achetaient un sou en allant au travail à six heures, pour le préparer au bain-marie, dans les bassines de la filature.

*

C'est grâce à ce travail acharné, qu'elle put suivre l'avis du curé qui avait entreprit de préparer Paul à entrer au Séminaire.

Clovis qui travaillait à la mine, suivait les leçons particulières avec tant d'intérêt que Marie, avec l'assentiment de Louis, décida de lui faire reprendre ses études.

*

La mort s'abbat à nouveau, en 1896 ; à treize ans, Sophie meurt ; quelques années après, les deux premières filles de Louis ont le même sort. Deux autres naissent. C'est de l'une d'elle que je tiens ces faits.

*

En 1905, Paul est médecin, il s'installe à Sumène ; sa mère abandonne son commerce et s'installe avec lui ; courtes retrouvailles, car Paul se marie et elle retourne à St-Laurent avec son fils Louis, qui (encore le malheur), vient de perdre sa femme.

Marie, à près de soixante ans, redevient mère pour élever deux fillettes.

*

Bonne cuisinière, elle excellait dans la pâtisserie ; chaque année, elle faisait tuer un cochon, dont elle préparait elle-même la charcuterie.

Un jour, elle opéra un poulet qui s'étouffait : elle lui incisa le cou. Le poulet devint coq, mais avait des difficultés pour avaler ; entre chaque becquée, il faisait un tour sur lui-même. Célèbre, il vécut très vieux.

Elle trouvait le temps de s'occuper des autres, d'aider les femmes à accoucher et les familles à ensevelir leurs morts.

C'était la Providence et la conseillère du village.

Charitable, elle le fut toujours ; jeune mariée, elle avait donné toutes les économies du ménage pour la reconstruction de l'église de Chamborigaud qui avait brûlé ; elle avait exigé que ne fut mentionné sur la liste des bienfaiteurs que le nom de ses enfants, pour une somme minime.

Un jour, elle renvoya sa petite fille chez la repasseuse qui n'ayant pas de monnaie pour lui rendre, lui avait dit : tu me paieras demain — et si personne ne la paie aujourd'hui, elle n'aura peut-être pas d'argent pour acheter la viande du dimanche.

Cet exemple est présent dans la mémoire de l'intéressée soixante-dix ans plus tard.

*

Cette femme intelligente a toujours su choisir l'intérêt de ses

enfants. En faisant poursuivre les études de Paul et en l'incitant à préparer l'internat, elle a grandement servi sa destinée.

★

Fière, courageuse, travailleuse, dévouée, sévère quelques fois, elle ne manquait pas d'humour : elle racontait qu'un ami de son mari, lui avait un jour avoué qu'il avait souvent regardé sa femme avec concupiscence. Louis, disait-elle, ne lui adressa plus la parole. En réalité ne voulait-t-eelle pas faire comprendre que, jeune, elle était agréable à regarder !

D'ailleurs, sur la fin de sa vie, elle aimait à raconter ses souvenirs. Elle avait trouvé le temps de lire beaucoup ; enfant, elle disait avoir lu, la nuit, à la lumière de la lune et plus souvent, grâce à des bouts de chandelle récupérés.

Elle parlait patois au magasin, mais français avec ses enfants, cherchant le mot juste.

Un ami de son fils médecin, disait d'elle : « avec son bonnet de deuil et sa mise modeste, elle passe inaperçue, mais quand elle parle, c'est vraiment une dame ».

★

Petite, menue, brune (ses cheveux ne blanchirent presque pas), de beaux yeux noirs, un regard profond qui faisait comprendre le Bien et le Mal. C'est le portrait que m'en ont fait les petites filles qu'elle a élevées ; je n'y ajouterai rien.

★

Le 23 janvier 1919, Marie Faure mourut ; elle avait 70 ans.

★ ★ ★

L'œuvre

C'est en 1909 que la vie de Paul Cantaloube va changer.

Le docteur de Sumène est appelé, en janvier, pour visiter un malade de St-Martial qui présente une forte fièvre et d'abondantes sudations.

Le lendemain, trois appels émanent du même village. Les jours suivants ils se répètent, pour une région très limitée, comprenant les localités de St-Martial, Viala, Sanissac et les

fermes qui bordent la route qui les relie, celles de Pinoche, de Carcelade, de Bruguière, de Montredon.

*

En deux mois (janvier et février), des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, présentent les mêmes symptômes.

Certains malades sont très abattus, d'autres peu ; la fièvre s'éteint au bout de quelques jours, puis se réveille ; l'affection dure des semaines, avec des périodes d'accalmie et de rechute ; quelques-uns meurent.

L'attention de notre médecin est attirée par le fait que tous ses patients possèdent des chèvres, dont ils boivent le lait.

Il apprend aussi que beaucoup de ces chèvres viennent d'avorter ; celles des familles touchées par la maladie, toutes saillies dans la même chèvrerie. Les chèvres des Cévennes sont « amenées au bouc » en septembre ou octobre.

La relation de cause à effet, évidente, doit cependant être prouvée.

Une communication, parue dans le Bulletin de la société de Biologie, le 18 mai, de Simond, Aubert, Blanchard et Arlo, sur un cas de *fièvre ondulante* à Marseille, confirme son opinion.

Le conseiller de préfecture Portal, qui s'occupait des affaires médicales, conseille à Cantaloube de faire appel au biologiste militaire Aubert, ancien élève de l'Institut Pasteur, professeur à l'Ecole Coloniale du Pharo et originaire de Nîmes.

Le docteur Aubert répond à sa demande et vient en compagnie de son collègue Thibault, pratiquer à Sumène l'examen biologique pouvant déceler les anticorps, provoqués par le Mélitocoque, germe responsable de cette affection : la Réaction de Wright.

L'agglutination du sérum des chèvres avec des cultures sur gélose, de germes tués par le formol, diluées dans de l'eau physiologique, fut positive.

Cantaloube pratique la réaction avec le sérum de ses malades ; elle fut également positive, surtout, si comme le conseillait Wright, on employait une dilution au 1/50 et que l'on attendit pour la faire 8 à 10 jours après l'apparition des premiers symptômes.

Aubert, Cantaloube et Tibault publient leurs résultats à la Société de Biologie (séance du 20 novembre 1909) sous le titre : Epidémie de fièvre de Malte dans le département du Gard.

La communication paraît l'année suivante dans les Annales de l'Institut Pasteur.

Dès lors Cantaloube est sûr d'avoir raison. Il va voir le Pr Grasset, pour lequel il a une profonde estime et lui dit : « L'épidémie de St-Martial est une épidémie de fièvre de Malte. » Il entend cette réponse de son vieux maître : « mais, cher petit, si c'était la fièvre de Malte, nous l'aurions vu » !

Son frère le chanoine Cantaloube qui raconta cette anecdote ajoutait : Cela prouve que les vieux savants comme les vieux chanoines manquent souvent d'humilité.

*

En 1910, la presse parisienne parlait toujours de l'épidémie grippale de St-Martial.

Les médecins instruits par les articles de Cantaloube découvrent de nouveaux cas isolés, à Quissac, Anduze, St-Jean-du-Gard, St-Hippolyte-du-Fort, Lédignan, Sommières, dans les Pyrénées, la Drôme et ailleurs.

*

Cantaloube, dont le mérite est non seulement de savoir observer mais encore de faire savoir ce qu'il a découvert, se met au travail et grâce à sa facilité de rédaction, il écrit en quelques mois, un traité de pathologie sur la fièvre de Malte en France.

Soutenu par le professeur Grasset, qui a reconnu son erreur, il le fait éditer, à Paris, chez Maloine, en 1911.

*

Cet ouvrage de 225 pages, basé sur deux cents observations, dont 180 lui sont personnelles, est un modèle de clarté et de rigueur.

Les moindres signes y sont décrits avec précision. Ils comportent leur date d'apparition, leur intensité, leur durée. Les

différentes formes sont étudiées, les complications envisagées (la fièvre méditerranéene, comme on l'appelle encore, essaime dans les différents appareils du corps et touche aussi le système nerveux comme en fera la triste expérience, Cantaloube lui-même).

Bien entendu, le diagnostic est surtout clinique ; le laboratoire ne faisant que confirmer. L'auteur est plus confiant à l'épreuve du Pyramidon qui provoquait, dans cette affection seulement une diaphorèse intense et un état quasi syncopal, qu'au séro-diagnostic.

Ce traité fut lu par le monde médical, apprécié à sa valeur et couronné par l'Académie de Médecine, en obtenant le prix Barbier.

Le docteur de Sumène est connu, mais il y a encore des réticents. Certains pensent que cette découverte va nuire à la région et à son élevage caprin.

Revel disait de Cantaloube : « c'est un maître à qui il manque la toge ».

*

En 1924, quinze ans plus tard, un M. Crespin fait paraître un travail tendant à prouver que la chèvre n'a rien à voir dans la fièvre de Malte. Il reçut sa réponse.

Non seulement cette découverte ne nuisit pas, mais préserva au contraire le cheptel cévennol.

Le directeur des services vétérinaires du Gard, dès la fin de la guerre, animé par Cantaloube qui venait de s'installer à Nîmes, entreprit des études de médecine qu'il termina par une thèse sur la Brucellose (nouvelle appellation de la fièvre de Malte), puis réalisa avec le vétérinaire Doutre la fabrication d'un vaccin animal et avec le biologiste Sollier un vaccin humain.

Disons que ces vaccins furent les premiers réalisés en France et qu'ils étaient, le plus souvent distribués gratuitement.

Rappelons encore le veto que les Anglais mirent à l'appellation qu'ils considéraient préjudiciable à leur colonie. On crut tourner la difficulté en la nommant Mélitococcie ; Malte était encore trop présente et l'on se mit d'accord pour Brucellose du nom du découvreur du micrococus responsable.

* * *

Une telle aventure suffirait à remplir une vie professionnelle, pas celle de Paul Cantaloube.

★

Evoquons maintenant la rencontre à Marseille de Cantaloube et du professeur Sicard et voyons les conséquences qu'elle eut.

★

Sicard, de dix ans plus âgé, était natif de Marseille, mais depuis quelques années occupait la chaire de Neurologie de la Faculté de Paris. Enseignant remarquable et chercheur habile, il venait d'ouvrir la porte aux investigations du système nerveux en codifiant et propageant la ponction lombaire.

Grâce à elle on pouvait recueillir du liquide céphalo-rachidien, en mesurer la pression et l'analyser. En le remplaçant par un liquide opaque on obtenait une image radiographique des contours de la moelle.

★

Pendant un an, sous l'égide d'un maître, en présence de nombreux cas pathologiques, Cantaloube affine ses connaissances et en acquiert de nouvelles ; il se passionne pour cette science nouvelle ; et naturellement, il écrit et publie avec son patron :

« Les psychoses de guerre et leur simulation. »
« Les réflexes musculaires du pied et de la main. »
« Les réflexes musculaires pedo-dorsaux. »

★

Il invente un petit appareil pour mesurer l'albumine dans le L.C. qui porte son nom : le rachialbuminomètre de Sicard et Cantaloube.

★ ★

La guerre terminée, sur les conseils de Sicard, Cantaloube s'installe à Nîmes ou il acquiert très vite une importante clientèle. Il soigne et il écrit. Sa tribune habituelle était depuis le début de sa carrière l'*Echo médical des Cévennes,* fondé en

1900, que dirigea longtemps le Docteur Delamare et sur lequel veilla jusqu'à sa mort, le syndic des médecins, M. Noël. Bulletin de la société de médecine et du syndicat, ce petit journal à couverture verte, fut familier à tous les médecins de ma génération et survécut à beaucoup, pour s'éteindre en 1963.

Cantaloube est désormais assez connu pour que la presse nationale l'accueille. On peut lire ses communications dans *La Revue Neurologique, Les Annales de Médecine, Le Journal des Praticiens, Le Paris Médical, Le Bulletin de la Société médicale des Hôpitaux, Le Progrès Médical, Le Sud Médical, Le Siècle Médical.*

Il est élu à la Société de Neurologie de Paris, comme membre correspondant.

* * *

Avant de poursuivre cette étude, je voudrais m'arrêter sur le côté littéraire. Paul Cantaloube dormait peu ; il se levait à cinq heure et écrivait jusqu'à sept. Sans négliger le sujet traité, il soignait la forme. Il aimait évoquer la nature, citer une parabole. Ce don, il le partageait avec son frère Clovis, le chanoine qui a laissé une œuvre littéraire appréciable.

*

Voici quelques passages caractéristique de sa manière :

Dans un article intitulé : « La manie de publier », on lit : « Avez vous jamais vu une poule trouver un ver ? Aussitôt ses compagnes se précipitent ; celle qui a trouvé, veut s'élancer hors du cercle des becs affamés ; elle y arrive quelques fois ; souvent elle doit laisser quelques bouts de sa proie en route.

Les autres creusent le sol à l'endroit où le ver a été trouvé. Animées d'une ardeur nouvelle, elles vont, viennent, se hâtent, s'impatientent, gloussent hargneusement ; puis peu à peu la paix renaît, jusqu'à la prochaine découverte.

Nos périodiques médicaux donnent à leurs lecteurs un spectacle analogue, tout autant récréatif. »

*

Cantaloube ne supportait pas l'injustice et encore moins la bêtise ; il prit comme sujet de thèse : l'exercice illégal de la

médecine, avec pour titre : *Les Médicastres des Cévennes,* et en exergue « Mundus vult decipi ».

*

Il appréciait l'humour comme dans cette histoire, intitulée *Pierrounet,* que je résume :

A Nasbibals, petit village perdu de la Lozère, vivait au début du siècle un célèbre guérisseur, appelé Pierrounet.

Tout nouvellement installé, Cantaloube reçoit un jour, un couple dont la femme se plaignait d'un poignet. Il s'agissait d'une fracture ; voilà le dialogue qui s'établit entre eux :

L'homme : alors, elle a le bras cassé ? — oui répond Cantaloube.

— Bén alors... bén alors... — Bén alors, quoi ?

— Bén alors, si on avait su, on serait allé à Nasbinals.

*

De son dernier écrit, intitulé : *Diafoirus n'est pas mort,* j'extrais ces lignes un peu amères de l'avant-propos :

« Le progrès se fait, dit-on, d'une multitude de petits progrès individuels. Quelle illusion et surtout quelle injustice.

Quelques hommes s'avancent à grandes enjambées dans le champ inconnu et de l'un à l'autre de ces pas de géants, s'étend une ligne continue de piétinements, de va et vient affairés et empressés. La foule d'hommoncules, pareille à des fourmis se hâte en tous sens, faisant cent fois le trajet.

Sous la myriade des petits pieds, les grandes foulées s'effacent. On ne voit plus que la traînée des infimes et ce sont pourtant les grands qui ont marqué le chemin. »

*

Le besoin d'écrire et de s'exprimer, Cantaloube l'avait dès son tout jeune âge. Pour terminer ces citations, je rapellerais deux passages d'une lettre, qu'à vingt ans, il écrivait à son frère, la veille du jour où celui-ci devait prononcer ses vœux :

Epître du Bien-Heureux Paul à son frère, 24-6-00.

« Demain tu prononceras ces vœux si redoutables que l'Eglise exige de toi, en retour des droits qu'elle te confère.

Désormais une barrière infranchissable te séparera du

monde ; ta volonté sera celle de l'esclave qui n'agit que pour son maître.

Ce « pas » marquera le terme de ta liberté, cette liberté si chère au cœur des hommes.

.....

Je le sais, certains se couchent sur les dalles de la cathédrale qui jettent plus tard le froc aux orties. Tant pis pour eux et pour ceux qui s'en servent comme d'une arme pour attaquer les institutions de l'Eglise.

Il n'est point de blé sans mauvaise herbe, mais la mauvaise herbe par comparaison, donne au blé d'à côté, un meilleur aspect.

La lâcheté des uns rehausse le courage des autres. »

★

Toute sa vie, Cantaloube a consacré deux heures, le matin avant de commencer son activité professionnelle, à écrire. Le soir et souvent au lit, il lisait. Enfant, il avait dévoré Jules Verne et Conan Doyle. Plus tard c'est aux chroniques et à l'histoire, qu'il accordait le plus d'intérêt. Sa fille m'a assuré qu'il connaissait la vie des Césars en lisant Suétone dans le texte.

D'ailleurs, il lui arrivait de converser avec son frère en latin au grand dépit de Mme Cantaloube, cela sans doute quand ils abordaient un problème de Métaphysique, cet art qui consiste à parler de ce que l'on ne connait pas, comme il aimait à le dire.

Sur la fin de sa vie, ses lectures étaient consacrées aux revues de médecine, avec une exception pour Montaigne, qui fut toujours son auteur préféré.

★ ★ ★

Revenons maintenant à sa carrière, alors qu'il est un consultant réputé et médecin des hôpitaux. Au diagnostic clinique qui n'exigeait qu'un marteau à réflexes et une épingle de sûreté (outils avec lesquels, son interne Pitot l'avait dessiné dans la salle de garde de Ruffi), vient s'ajouter le diagnostic biologique et radiologique.

L'esprit créatif de Cantaloube lui fait entrevoir que la chirurgie doit intervenir dans le traitement de beaucoup de cas (il écrit, en 1921, un article sur la chirurgie des nerfs) et pourtant aucun chirurgien n'ose encore s'attaquer aux nerfs, à la

moelle et à l'encéphale. Depuis les trépanations des temps préhistoriques bien peu de progrès ont été réalisés.

Thierry de Martel (1876-1940), éminent chirurgien parisien, abandonne la chirurgie digestive pour explorer ce champ nouveau et y acquérir une célébrité que son suicide en 1940, le jour de l'entrée des Allemands à Paris, consacra.

Clovis Vincent, professeur de neurologie, apprend la chirurgie pour créer la neuro-chirurgie que les historiens de la Médecine, situent en 1927. A cette même époque, Cantaloube et Revel publient quatre cas d'interventions sur le système nerveux.

Ils traçaient à Nîmes l'ébauche de cette spécialité nouvelle que nous n'avons pas encore aujourd'hui dans notre centre hospitalier régional.

*

La maladie et la mort vont arrêter cet essor. Le service de neurologie de l'hôpital Ruffi va s'endormir, pour se réveiller quelques années plus tard, sous le nom de service Cantaloube de l'hôpital Gaston Doumergue, dirigé par son disciple préféré, Georges Pitot.

* *

Pour mieux connaître Cantaloube, j'ai essayé de recueillir de ceux qui l'ont connu, quelques traits vivants : « Ces bagatelles qui échappent presque toujours aux mémoires et qui donnent cependant plus que tout, l'idée juste de ce que l'on y cherche. »

Malheureusement ceux qui restent, étaient bien jeunes alors et ne se rappellent que d'un homme austère, d'humeur inégale, tantôt charmant, tantôt bourru, moyen de taille, le front haut, le menton carré et volontaire, les cheveux coupés en brosse.

*

Si les Cévennes et sa mère ont influencé la première partie de sa vie, la maladie a fortement marqué la seconde.

On a pu lire dans Les Annales de Médecine un article de lui intitulé : *Un cas de Névraxite épidèmique grave, à manifestations multiples et variées,* qui se terminait ainsi : « le caractère vécu de cette relation ne sera pas le moindre mérite pour ceux

qui croiront y voir et ils n'auront pas tort, une auto-observation ».

Ce qui fit dire au Doyen Euzière, lors de la cérémonie de la pose d'un médaillon-souvenir en sa mémoire : « Faire de sa propre maladie un sujet d'étude, en suivre les progrès avec calme et objectivité, ne pas cesser d'être médecin, tout en étant le malade, révèle une force d'âme peu commune que devront connaître tous ceux qui le nommeront. »

C'est chose faite.

*

Je ne suis pas sûr que l'image que j'ai essayé de dessiner du docteur Paul Cantaloube soit la vraie.

Je sais que je n'ai pas exploré toutes les facettes de sa personnalité. Je pense que ses dernières pensées resteront toujours secrètes ; mais son existence, bien que brève, fut si riche et si remplie ; le rayonnement de sa personne, si grand, que j'ai cru devoir lui rendre hommage, l'année du centième anniversaire de sa naissance.

DOCTEUR PAUL CANTALOUBE

(1880-1929)

Ancien Interne des Hôpitaux de Nimes
Médecin en Chef des Hôpitaux
Membre de la *Société de Neurologie de Paris*

EPHEMERIDES

Année 1980

FAITS ACADEMIQUES

Mlle Alice Fermaud est élue présidente.
M. le chanoine Raymond Marchand est élu vice-président.
M. Guy Dupré est élu membre résidant.
Election à la Commission des Mémoires et à la Commission des Finances.
Installation du Président et du Vice-président.
Sont élus correspondants : M. G.-André Fabre et M. Jacques Bonnaud.
Séance publique du 27 janvier 1980.
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1979 et du projet de budget de 1980.
Présentation des photographies, des dessins et esquisses, offerts jadis à l'Académie par le peintre Charles Jalabert (Nîmes, 1819-1901).
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est réélu à la présidence du Conseil régional.
La sauvegarde du Museum d'Histoire naturelle de Nîmes.
M. André Bernardy représentera l'Académie au Congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon.
Remerciements de M. G.-André Fabre.
Le Muséum d'Histoire naturelle de Nîmes.
Décès de M. François Degrave, père de M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie.
Réception de M. Guy Dupré, membre résidant.

Décès de M. Jean Susini, correspondant.
Candidature de M. Fernand Léonard et de M. Maurice Castanier au titre de correspondant.
Première réunion de la Commission du Tricentenaire.
MM. André Chamson, Leprince-Ringuet, Thierry Maulnier, M. le duc de Castries et le cent cinquantenaire de la naissance de Frédéric Mistral.
MM. Fernand Léonard et Maurice Castanier sont élus correspondants.
La Commission du Tricentenaire.
Décès de M. Jules Davé, membre résidant.
Décès de M. Pierre Gorlier, correspondant.
Lettre de remerciements de M. Bonnaud, élu correspondant.
Le Conseil général du Gard et le tricentenaire de l'Académie.
Décès du vice-amiral d'escadre René Sap, membre honoraire.
Décès de M. Roger Chastanier, membre non résidant.
Les quatre-vingt ans de M. André Chamson.
M. Jules Davé a légué à l'Académie sa maison, sise à Nîmes, 30 bis, rue Fénelon.
M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie, quitte le département.
Les anciens préfets du Gard sont de droit membres honoraires de l'Académie.
Décès de Sœur Chantal (Noëlle Bauquier).
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est réélu sénateur du Gard et président du Conseil Régional.
Acceptation du legs de M. Jules Davé.
Notification de la vacance du siège de M. Jules Davé.
Le Ministre de la Culture à Villeneuve-lès-Avignon.
Inauguration du Musée de Pont-Saint-Esprit.
Le cent cinquantenaire de la naissance de F. Mistral.
Remerciements de M. Léonard.
Remerciements de M. Castanier.
Le tricentenaire de l'Académie : demande de subvention.
Hospitalité accordée au Consistoire du Félibrige.
M. le professeur Hervé Harant offre à l'Académie une aquarelle de son père.
Démission de M. le Dr Paul Cabouat, membre résidant.
M. le Dr Paul Cabouat est élu membre honorare.

Le décès de Maître Léon Fosse.
Obsèques de Maître Léon Fosse.
Notification de la vacance du siège de M. le Dr Paul Cabouat.
Augmentation du montant de la cotisation annuelle.
Il est décidé d'élire un successeur à M. le Dr Paul Cabouat.
M. Jean Sablou et les fêtes du Tricentenaire de l'Académie.

COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : *Un adversaire de la Révolution française : le second William Pitt.*
Mlle Alice Fermaud : *Léonard de Vinci* (2e partie).
M. Maurice Aliger : *La Vaunage gallo-romaine.*
M. le Dr Edouard Drouot : compte rendu de : *Du Paradis terrestre à la Parousie,* par le chanoine A. Richard.
M. le Dr Jean Lauret : *L'hôpital Ruffi.*
M. Pierre Dupuy : *Les divertissements à Nîmes sous la Restauration.*
M. le Dr Edouard Drouot : *Trois ouvrages du duc de Castries, de l'Académie française.*
M. André Bernardy : *Cent ans de peinture gardoise de 1820 à 1920.*
M. André Nadal : *Commentaires du recueil de vers « La Bigarade » de Françoise Escholier.*
Mme Christiane Lassalle-Guichard : *La Maison carrée.*
Mme Roselyne Jéolas : *Quelques remarques sur la crypte de l'église de Saint-Gilles-du-Gard.*
M. le duc de Castries : *L'Académie française.*
M. le professeur Hervé Harant : *Histoire d'une vocation : Souvenirs d'un naturaliste* (2e partie).
M. Joachim Durand : Compte rendu de : Aimé Vielzeuf et René Evrard, *Comme le scorpion sous la laùze,* Nîmes, 1980.
M. Georges Martin : Compte rendu de : Germaine Castel : *André Chamson et l'Histoire,* Aix-en-Provence, 1980.
M. Arnaud de Cazenove : *Le château de Teillan.*
M. Guy Dupré : *Le corsaire Ripaud de Montaudevert (1755-1814).*
M. Paul Blanc : *En compagnie du félibre Laforêt.*
Mlle Alice Fermaud : *Sienne au XVIe siècle.*

M. René Jouveau : *La poésie des châteaux dans l'œuvre de Frédéric Mistral.*
M. le docteur Jeau Lauret : *Le docteur Paul Cantaloube.*
M. André Nadal : *La Chine : impressions de voyage.*

HOMMAGES

Daniel J. Valade, *François Guizot... Naissance de l'Ecole Normale de Nîmes,* Nîmes, 1980.
V. Brunel, *A propos des Musées de Nîmes,* Nîmes 1980.
Chanoine A. Richard, *Du Paradis terrestre à la Parousie,* 2e édition, Nîmes, 1979.
Duc de Castries, *Les hommes de l'émigration,* Paris, 1979.
Robert Sauzet, *La vocation religieuse d'après les chroniques des Récollets de Provence,* Centre de Recherches d'Histoire religieuse et d'Histoire des Idées, Université d'Angers, tiré à part, 1978.
Françoise Escholier, *La Bigarade,* Paris, 1979.
Duc de Castries, *Louis-Philippe,* Paris, 1980.
Paul Charasse, *La santé en Languedoc,* Nîmes, 1980.
Maurice Aliger, *Les monnaies de Nîmes découvertes sur l'oppidum de Nages,* in Ogam, t. XXII-XXV, fasc. 4-6, Rennes, 1970-1973.
Gazette de l'Union des Bibliophiles taurins de France, nº 7, 1980.
Michel Courty, *Le fabuliste nîmois Antoine Bigot* (résumé d'une thèse de maîtrise).
François Perroux, *Vouloir être compétitif, Le Monde,* Paris, 25 mars 1980.
Cyprien Maurin, *Lous contes del Pacanard,* Nîmes, 1980.
Fernand Léonard, *Par quels tendres chemins,* Uzès, 1969.
Fernand Léonard, *Poèmes choisis,* Nîmes, 1979.
Fernand Léonard, *Nuages,* Nîmes, 1979.
Germaine Castel, *André Chamson et l'Histoire,* Aix-en-Provence, 1980.
Robert Sauzet, *La religion populaire, Extrait du C.N.R.S.* Nº 576.

René Evrard et Aimé Vielzeuf, *Comme le scorpion sous la laùze,* Nîmes, 1980.
Camille Lignières, *Figures et thèmes hispaniques, Tome V,* Montauban, 1980.
Jacques Braud, *Un discours de Montesquieu* (Bordeaux, Echos judiciaires girondins, 18 et 21 mars 1980).
Jean Castan et Aimé Vielzeuf, *La résistance dans le Gard (1940-1944),* carte et plaquette, Nîmes, 1980.
Daniel J. Valade, œuvres diverses, dactylographiées, 1980.
Paul Blanc, *En compagnie du félibre Laforêt,* Nîmes, 1980.
Robert Sauzet, *Religion et rapports de production dans la région nîmoise au XVIIe siècle,* extrait des *Mélanges Richard Gascon,* tome II, Lyon, 1980.
Chanoine Raymond Marchand, *Les implantations bénédictines dans le Gard,* Eglise de Nîmes, 1er juin 1980, N° 11.
Odette Teissier du Cros, *Le Musée cévenol, Le Vigan,* Le Vigan, 1980.
Christiane Lassalle, *Catalogue de l'exposition « Mistral et Nîmes »,* Nîmes, 1980.
Dr André Deshons, Charles-Marc Bost, Francine-Cabane, *A Lassalle à la fin du XIXe et au début du XXe siècle,* Nîmes, 1980.
Pierre Couëtard, *Allocution prononcée pour le 80e anniversaire du général de Bermond de Vaulx,* Nîmes, 1980.
Cour d'Appel de Nîmes, Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1980, *La Cour de Justice des communautés européennes, la libre circulation des personnes et l'ordre public,* par M. Père, conseiller, Nîmes, 1980.

Année 1981

FAITS ACADEMIQUES

M. Aimé Vielzeuf est élu président.
M. Maurice Aliger est élu vice-président.
Installation de M. Aimé Vielzeuf, président, et de M. Maurice Aliger, vice-président.
M. Robert Debant et M. Jean-Charles Lheureux sont élus membres résidants.
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1980 et du projet de budget de 1981.
Vote de félicitations à M. André Bernardy, trésorier.
Séance publique du 1er février 1981.
Obsèques de M. Henri Chabrol, membre résidant.
M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, membre résidant, est réélu à la présidence du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.
Le Conseil Régional accorde une subvention pour les fêtes du Tricentenaire de l'Académie.
Décès de Madame Edouard Martin, belle-mère de M. le docteur Edouard Drouot.
Lettres de remerciements de M. Robert Debant et de M. Jean-Charles Lheureux, élus membres résidants.
M. Pierre Degrave, ancien préfet du Gard, promu au grade de commandeur de l'Ordre national du Mérite.
L'Académie émet le vœu que le nom d'Henri Chabrol soit attribué à une rue de Nîmes.
Motion de félicitations en faveur de M. André Bernardy, trésorier.
M. Arnaud de Cazenove, de Teillan, par Aimargues (Gard), est élu membre non résidant.
Mlle Marie-Françoise Griffeuille, de Saint-Gilles-du-Gard, M. Claude Lauriol, de Montpellier, M. Delormeau, de Montpellier, et M. Maurice Galichet, de Beaumont-le-Roger (Eure), sont nommés correspondants.
Le fauteuil de Maître Léon Fosse.

Lettre de remerciements de Mme Henri Chabrol.
Enregistrement de candidatures.
Lettre de remerciements de Mlle Marie-Françoise Griffeuille, élue correspondante.
Lettre de remerciements de M. Arnaud de Cazenove, élu membre non résidant.
Lettre de remerciements de M. Charles Delormeau, élu correspondant.
Réception de M. Robert Debant, membre résidant.
Annonce du décès de M. Georges Martin, membre résidant.
M. Michel Grollemund est élu membre résidant.
Sont élus correspondants : MM. Henri Dubled, Dr Robert Gros, Marcel Giraud, Jean Salles, Daniel Travier et Daniel J. Valade.
Lettre de remerciements de M. le professeur Claude Lauriol.
Le tricentenaire de l'Académie : subventions du Conseil régional et du Conseil général.
M. André Bernardy demande à être déchargé de sa fonction de trésorier.
La médaille d'argent de l'Académie est décernée à M. André Bernardy.
Obsèques de M. Georges Martin.
Notification de la vacance du fauteuil de M. Henri Chabrol, membre résidant.
Lettre de remerciements de M. Michel Grollemund, élu membre résidant.
Réception de M. Jean-Charles Lheureux, élu membre résidant.
Hommage à M. André Bernardy.
M. Camille Lignières, membre résidant, est élevé au grade de commandeur du Mérite civil espagnol.
L'Académie décide de pourvoir au remplacement de M. Henri Chabrol, membre résidant, décédé.
Décès de M. Charles Juge-Chapsal, membre non résidant.
Lettres de remerciements de MM. Henri Dubled, Marcel Giraud, Daniel Travier, Daniel J. Valade, Robert Gros et Jean Salles, élus correspondants.
M. le pasteur Aimé Bonifas est élu membre résidant.
Décès de M. Marius Portal, correspondant.
Notification de la vacance du siège de M. Georges Martin, membre résidant, décédé.

Manifestations auxquelles l'Académie a été invitée pendant l'été.
Subvention accordée par la Ville de Nîmes.
Subvention accordée par l'Etablissement public régional.
L'Académie entre en possession du legs Davé.
Remerciements de M. Jean Salles, élu correspondant.
Composition de la Commission du Tricentenaire.
Il est décidé de procéder au remplacement de M. Georges Martin.
Accord avec les Fédérations historiques du Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte d'Azur.
Démission de M. Michel Py.
La Commission des anciens Présidents présente M. Paul Blanc à la succession de Georges Martin.
Décès de la fille de M. Jacques Larmat.
La préparation des fêtes du Tricentenaire.
M. Aimé Vielzeuf et M. René Evrard obtiennent le Prix de Littérature régionaliste du Gard.
M. le docteur Jean Bastide est élu membre non résidant.
Mme le docteur Elisabeth Fontanieu, M. André Haon, M. le médecin-général Edmond Reboul, M. André Vinas sont élus correspondants.
M. le Ministre de la Culture est invité à présider les fêtes du Tricentenaire.
Réception de M. le préfet Michel Grollemund, élu membre résidant.
Décès de M. Gaston Chauvet, membre non résidant.
M. Paul Blanc est élu membre résidant.
Inauguration de la rue Georges Martin.

COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : *Talleyrand, un grand diplomate.*
M. Maurice Aliger : Compte rendu de *Beau ciel, vrai ciel du docteur Robert Gros.*
M. le docteur Edouard Drouot : *Les ruines d'un antique pont près de Saint-Chaptes (Gard) et le hameau englouti de Massillan.*
M. Maurice Aliger : *De la basilique Plotine au Palais de Justice actuel.*

M. Aimé Vielzeuf : *Du Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale à la carte de l'action de la Résistance dans le Gard (1940-1944).*
M. André Bernardy : *Les finances de l'Académie de Nîmes dans le passé, le présent et les perspectives d'avenir.*
M. Jacques Larmat : *Quelques aspects statistiques des notions de race, de lignée et d'espèce.*
M. le général Pierre-Henri Cothias : *Un conspirateur sous la Révolution : « le chevalier de Maison-Rouge ».*
Mme Maguelone : *Les ports de Saint-Gilles au Moyen Age.*
M. le pasteur Ildebert Exbrayat : *Samuel Bastide (1879-1962), peintre miniaturiste, pionnier de l'audio-visuel.*
Mlle Alice Fermaud : *Sonnets.*
M. Pierre Dupuy : *Avoir vingt ans à Nîmes en 1900.*
M. Jean-Charles Lheureux : Compte rendu de *Jean Pourtal de Ladevèze, Poèmes posthumes,* Nîmes, 1981.
M. Guy Dupré : *Paul-Louis Courrier.*
M. Charles Delormeau : *Les cimetières protestants de Nîmes.*
M. Pierre Ollier de Marichard : *L'abbé Jean-Louis Giraud-Soulavie et le bicentenaire de l'Histoire naturelle de la France méridionale.*
Dr Jean Lauret : *Le Dr Jean Magnin, de Bessèges.*
R.P. Martin : *La chanson populaire grecque.*

HOMMAGES

Maurice Aliger, *La Vaunage gallo-romaine,* Nîmes, 1980.
Robert Gros, *Beau Ciel, vrai ciel,* 1979.
Roxane, *Poèmes,* 2 volumes, Nîmes, 1980.
Emile Jourdan, André Chamson, Georges Martin, Madeleine Berry, *Les 80 ans d'André Chamson,* Nîmes, 1980.
Les 80 ans d'André Chamson, catalogue de l'exposition présentée à la Bibliothèque municipale, Nîmes, 1980.
A. Aujoulat, *Mots croisés sur le Gard,* manuscrit, 1981.
André Nadal, *Procès d'animaux au Moyen Age et sous l'ancien Régime,* Nîmes, 1980.
André Nadal, *Le pari de Pascal et le calcul des probabilités,* Nîmes, 1980.

André Nadal, *Le poète Léo Larguier, son centenaire,* Nîmes, 1980.
Jean Cévenne, *Le chien sirène,* Paris, 1978.
Daniel J. Valade, *Académie française et Académie de Nîmes,* manuscrit, 1981.
Daniel J. Valade, *Haendel, concerto nº 7,* nouvelle, manuscrit, 1980.
Michel Courty, *Estre,* poèmes provençaux, *L'Astrado,* 1979.
Robert Sauzet, *L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVIe et au début du XVIIe siècle,* Paris, s.d.
Alain Nicolas, *Notes sur l'histoire de Cabrières (Gard),* Bezouce, 1981.
Robert Sauzet, *La religion populaire bas-languedocienne au XVIIe siècle entre la Réforme et la Contre-Réforme,* CNRS, nº 576, Paris, 17-19 octobre 1977.
Maurice-Paul Clavel, *Entre Chamson et Chabrol,* manuscrit, Nîmes, 1980.
François Perroux, *La promotion sociale, condition de la paix et aspiration universelle,* « Comprendre », nos 43-44, Revue de Politique de la Culture, Paris, 1978.
François Perroux, *L'équilibre des unités passives et l'équilibre général des unités actives,* Economie appliquée, Paris, 1978.
François Perroux, *On ne sortira de la crise qu'en modifiant profondément le système,* c'est ce qu'a déclaré François Perroux à Georges Hourdin, 1978.
François Perroux, *Politique de la science,* Analyse de l'Innovation et de sa propagation, chronique SEDETS, 1978.
Louis Leprince-Ringuet : *La potion magique,* Paris, 1980.
Mireille Liron : *Fabienne, ma douceur,* L'Amitié par le Livre, s. d.
Duc de Castries : *La Terreur blanche, l'épuration de 1815,* Paris, Perrin, 1981.
Samuel Bastide : *Pages d'histoire protestante,* s. éd. s.d.
Henri Chabrol : *Derniers poèmes,* 1980.
Robert Debant avec Marcel Baccou et Marie-Lise Carretero : *Archives départementales du Gard, Répertoire numérique de la série O, Administration et comptabilité communale (an VII-1940),* Nîmes, 1981.
P. Couëtard : *Un document inédit révèle l'existence des statuts des apothicaires uzétiens en 1596.* Ex Bulletin de liaison de l'As-

sociation des Amis du Musée de la Pharmacie de Montpellier, Montpellier, 1980 n° 5.

Robert Sauzet : *Religion et rapport de production de la région nîmoise au XVIIIe siècle.* Ex Mélanges Richard Gascon, t. II, Lyon, 1980.

Robert Sauzet : *L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVIe et au début du XVIIe siècle.* Ex Revue d'Histoire de l'Eglise de France, Paris, 1980.

R. Carayon : *L'Histoire ensevelie de l'Hôpital de L'Encise,* dact. 7 pages, s.d.

Alice Piguet : *Les livres d'enfant,* Bordeaux, 1979. Ex. la Revue française d'Histoire du Livre, n° 25, 4e trimestre 1979.

Cyprien Jullian, Léo Ferré, Jean-Charles Lheureux, Pierre Richard : *Apollinaire à Nîmes,* Nîmes, 1981.

Robert Sauzet : *Présence rénovée du catholicisme (1520-1670).* Ex Histoire des Catholiques en France, Privat, Toulouse, 1980.

Robert Sauzet : *Monsieur Vincent chez les pauvres.* Ex L'Histoire, n° 34, mai 1981.

Association d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Gilles : *Architecture civile et histoire,* Saint-Gilles.

Jacques Vier : *In memoriam : mon maître Bernard Latzarus (1885-1951).* In Homme nouveau, 21 juin 1981.

Robert Gondrand : *Transports publics ferroviaires et routiers ; Stations classées ; Interventions des Communes dans le domaine économique ; Aménagement de plans d'eau ; Tourisme ; Régies municipales ; Sports d'hiver ; Concours des Hommes de l'Art privés aux travaux des départements et des communes.* Ex Annales de la Voirie, mai-juin 1961.

Robert Gondrand : *A propos de la législation sur les syndicats de communes et les syndicats mixtes.* In La Revue administrative, mai-juin 1963.

Robert Gondrand : *Districts urbains ; Opérations rénovation urbaine ; Industrialisation des villes.* In La Revue administrative, juillet-août 1965.

Ville de Nîmes, Musée des Beaux-Arts : *Charles Jalabert (1819-1901),* 1981.

Maurice Aliger : *Moulins à vent et à eau.* Extrait de Congéniès-en-Vaunage, 1981.

Edmond Reboul : *Ile en péril,* Lyon, 1978 ; *Il neige, Don Juan,* Paris, 1981 ; *Au jour la nuit,* Lyon, 1972.

André Haon : *Contes de Cassiopée,* Uzès, 1976 ; *Contes du Pont-du-Gard,* Uzès, 1981.

Charles Delormeau : *Histoire de Saint-Jean-du-Gard,* 1978.

André Nadal : *La fable « La cigale et la fourmi » et l'entomologiste Fabre,* Nîmes, 1981.

Robert Debant : *Notes sur cinq lettres inédites de Louis Chénier à Honoré-Auguste Sabatier de Cabres (1782-1786),* extrait du Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, t. LXXV, 1975.

Aimé Vielzeuf : *Conteurs et poètes cévenols d'aujourd'hui,* t. I, Nîmes, 1981.

Jacques Casanova et Pierre Dupuy : *Dictionnaire de la tauromachie,* Marseille, 1981.

Année 1982

FAITS ACADEMIQUES

Réception de M. Paul Blanc, élu membre résidant.
M. Jacques Larmat est élu président.
M. le bâtonnier Marcel Fontaine est élu vice-président.
M. Paul Blanc est élu trésorier.
Le Maire de Nîmes fera désormais partie de la classe des membres honoraires avec le titre de membre d'honneur ès qualités.
Remerciements de Mme le docteur Elisabeth Fontanieu, de M. le médecin général Edmond Blanc, de MM. Haon et Vinas récemment élus correspondants.
Installation de M. Jacques Larmat, président, et de M. le bâtonnier Marcel Fontaine, vice-président.
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1981 et du projet de budget de 1982.
Mme Adrienne Durand-Tullou est nommée membre non-résidant.
Séance publique du 31 janvier 1982.
Lettre de remerciements de M. le Maire de Nîmes.
Réception de M. le pasteur Aimé Bonifas, élu membre résidant.
Travaux de la Commission du Tricentenaire.
M. Robert Deband est nommé chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.
Sont élus correspondants : le R.P. Souillac, M. Bernard Vielzeuf, M. David Vergély, M. André Nicolas, M. l'abbé Fesquet, M. Alain Nicolas et M. Fernand Charrier.
L'Académie patronnera une conférence de M. Poirot-Delpech.
Date des fêtes du Tricentenaire.
L'organisation des fêtes du Tricentenaire.
Lettres de remerciements de MM. André Nicolas, Bernard Vielzeuf, David Vergély, Alain Nicolas, Paul Deleuze, abbé Fesquet et Fernand Charrier, récemment élus correspondants.
Décès de M. l'amiral Jozan, correspondant.
Mme Frédérique Hébrard est élue membre honoraire.
M. le bâtonnier Edgard Tailhades, ancien président de l'Acadé-

mie, est une nouvelle fois élu président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.
Décès de Madame Stoupan, veuve de Raoul Stéphan, membre non résidant.
Les travaux de la Commission du Tricentenaire.
Lettre de remerciements du R.P. Pierre Souillac, s.j., récemment élu correspondant.
Une adresse de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
15 et 16 mai 1982 : Célébration du Tricentenaire de la création de l'Académie de Nîmes.
Le Tricentenaire : remerciements du Président.
Lettre de remerciements de Mme Frédérique Hébrard.
Plaquettes éditées à l'occasion du Tricentenaire.
Subventions de la Ville de Nîmes et du Conseil Général du Gard.
Chaque année l'Académie tiendra en mai une séance à l'Hôtel Davé.
Séance tenue dans l'un des salons de l'Hôtel Davé.
Obsèques de M. le pasteur Elie Lauriol, membre résidant.
Obsèques de M. le chanoine Raymond Marchand, membre résidant.
Décès de M. Henri Arnaud et de Mme Martin-Guis, correspondants.
M. Joachim Durand est nommé commandeur dans l'ordre des Arts et Lettres.
Lettre de M. Jean-Claude Quyollet, préfet, commissaire de la République du Gard, nommé préfet, commissaire de la République de l'Oise, à Beauvais.
L'Académie demande à adhérer à l'Office régional de la Culture.
La création d'une Commission des réformes est décidée.
Projet de restauration de la première volée de l'escalier de l'Hôtel de l'Académie.
Inscription à apposer dans la salle de séances de l'hôtel Davé.
L'Académie d'Arles recevra l'Académie de Nîmes le 19 mars 1983.
Mariage de M. Michel de Seguins-Cohorn avec Mlle Laurence de Mython.
L'Association philatélique nîmoise, les P. et T. et le Tricentenaire de l'Académie.

L'escalier de l'hôtel de l'Académie.
Projet de publication d'une Bibliographie du Gard et du Catalogue de l'exposition Henry Bauquier.
Décès de M. Marcel Gouron, membre honoraire.
Décès de M. Henry Seston, membre résidant.
La séance publique annuelle se tiendra le 30 janvier 1983.
M. Yvon Pradel, correspondant, est promu officier dans l'ordre des Palmes académiques.
M. André Nicolas, correspondant, est nommé chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.
Le Colloque sur Nîmes au temps des Révolutions.
Réformes à l'Académie.

COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : *Un humaniste, Jean Jaurès.*
M. André Nadal : *La stratosphère et « Concorde », suivi d'impressions d'un voyage en Californie, au grand Canyon du Colorado, en Louisiane et à Cap Kennedy.*
M. l'abbé René André : Compte rendu de l'ouvrage de M. Aimé Vielzeuf, *Conteurs et poètes cévenols d'aujourd'hui.*
M. le professeur Hervé Harant : *Du bon et du mauvais usage des médicaments.*
M. Michel Courty : *Le poète Antoine Bigot, académicien nîmois.*
Mlle Alice Fermaud : *Ludovic Arioste et le Roland furieux.*
M. Lucien Frainaud, présentation de l'ouvrage : *2.000 ans de l'histoire du Gard, des Cévennes à la mer.*
M. l'abbé René André : *Un village des Cévennes : Saint-Victor-de-Malcap.*
M. le bâtonnier Edgar Tailhades : *La peine de mort.*
M. l'abbé René André, compte rendu de : *Le Cailar, le Vistre et le Rhôny à travers les âges,* par Léon Pasquier.
M. Pierre Couëtard, correspondant : *L'explorateur nîmois, Paul Soleillet : années de jeunesse et premières explorations africaines (1842-1876).*
M. Félix Villeneuve : *Les manipulations génétiques.*
M. Roger Gaillard, correspondant : *Les débuts de la Corrida à Nîmes : El Tato dans notre amphithéâtre en 1863.*

M. le général Pierre-Henri Cothias : *1943-1944. Vers Rome et Florence avec les Marocains.*
Dr Edouard Drouot : *Ponts et bacs en Gardonenque.*
Abbé René André : compte rendu de l'ouvrage de Maguelone, *Saint-Gilles aux racines de la Croisade contre les Albigeois,* fascicule I, Ferrières, 1982.
Pierre Couëtard : *L'explorateur nîmois Paul Soleillet : du Sénégal à Obock.*
Alice Fermaud : *Dante, sa vie et ses œuvres mineures.*
André Nadal : *Les Calculateurs Prodiges.*
Maurice Aliger : compte rendu de l'ouvrage de M. Pierre Chareyre, *Aimargues au temps des guerres de religion (1584-1635).*
Jean-Charles Lheureux : *A propos des origines d'une librairie nîmoise... le colportage des écrits sous le Second Empire.*
Abbé René André : *Un village cévenol, Saint-Victor-de-Malcap, pendant la Révolution.*

HOMMAGES

Pieyre, *L'école des pères,* Paris, 1788.
2.000 ans d'Histoire du Gard, Paris, 1981.
André Vinas, *Armand Lanoux, témoin d'Isis,* Paris, 1980.
Léon Pasquier, *Le Cailar, le Vistre et le Rhôny à travers l'Histoire,* Nîmes, 1981.
Actes du XXVIIIe congrès des Sociétés savantes de Savoie : *Soldats et armées en Savoie, Saint-Jean-de-Maurienne,* 1981.
Bulletin n° 3 de l'Office régional de la Culture, Montpellier, 1982.
Chanoine Fayolle et chanoine Marchand : *L'Eglise de Nîmes à travers les âges,* Eglise de Nîmes, 1982, n°s 3, 5, 6, 7.
Robert Sauzet, *Discours cléricaux sur la nourriture,* extrait de *Pratiques et Discours alimentaires de la Renaissance,* Paris, 1982.
André Aujoulat, *Terre gardoise,* Paris, 1982.
Jubilé littéraire de *Marc Bernard,* Nîmes, 1981.
Marcel Argenson, *Aigaliers,* Nîmes, 1982.
Le Gard à Paris, n° consacré à l'Académie de Nîmes, mars-avril 1982.
L'Académie de Nîmes (1682-1982), Documents réunis à l'occasion du Tricentenaire de sa fondation, Nîmes, Musée des Beaux-Arts,

1982, par Christiane Lassalle-Guichard et le docteur Edouard Drouot.
Duc de Castries, *Histoire des Régences*, Paris, 1982.
Roxane, *Nîmes dans son miroir, 1981-1982*, Nîmes, 1982.
Académie des Jeux floraux, *Célébration du 650e anniversaire de la fondation des Jeux floraux*, Toulouse, 1974.
Jean Raoux, *Mon temps à bout de bras*, 1982.
Joachim Durand, *Littérature et politique mêlées*, Nîmes, 1982.
Pierre Chareyre, *Aimargues au temps des guerres de religion*, 1978.
Maurice Aliger, *Le Moyen Age en Vaunage*, Nîmes, 1982.
André Vinas, *Paul Pugnaud*, Paris, 1982.
Images d'hier, hommes d'aujourd'hui : Tresques, Tresques, 1982.

BUREAU DE 1980

Président d'honneur : M. Pierre Degrave, Préfet du Gard, puis M. Jean-Claude Quyollet, Préfet du Gard.
Président : Mlle Alice Fermaud.
Vice-Président : M. le chanoine Raymond Marchand.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.
Secrétaire-adjoint : M. Félix Villeneuve.
Trésorier : M. André Bernardy.
Trésorier-adjoint : M. Lucien Frainaud.
Bibliothécaire : M. l'abbé René André.
Bibliothécaire-adjoint : M. Victor Lasalle.
Archiviste : M. le docteur Edouard Drouot.
Archiviste-adjoint : M. André Nadal.

BUREAU DE 1981

Président d'honneur : M. Jean-Claude Quyollet, Préfet du Gard.
Président : M. Aimé Vielzeuf.
Vice-Président : M. Maurice Aliger.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.
Secrétaire-adjoint : F. Félix Villeneuve.
Trésorier : M. André Bernardy.
Trésorier-adjoint : M. Lucien Frainaud.
Bibliothécaire : M. l'abbé René André.
Bibliothécaire-adjoint : M. Victor Lassalle.
Archiviste : M. le docteur Edouard Drouot.
Archiviste-adjoint : M. André Nadal.

BUREAU DE 1982

Président d'honneur : M. Jean-Claude Quyollet, Préfet du Gard, puis M. Guy Pigoullié, Préfet du Gard, Commissaire de la République.
Président : M. Jacques Larmat.
Vice-Président : M. le bâtonnier Marcel Fontaine.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.
Secrétaire-adjoint : M. Félix Villeneuve.
Trésorier : M. Paul Blanc.
Trésorier-adjoint : M. Lucien Frainaud.
Bibliothécaire : M. l'abbé René André.
Bibliothécaire-adjoint : M. Victor Lassalle.
Archiviste : M. le docteur Edouard Drouot.
Archiviste-adjoint : M. André Nadal.

L'ACADÉMIE DE NIMES
AU 31 DÉCEMBRE 1982

BIENFAITEURS DE L'ACADEMIE

Mgr FLECHIER
Jean-François SEGUIER
Mgr de BECDELIEVRE
N. RIBOULET
Mlle Alice DUMAS
N. DEVEZE
Mgr de VILLEPERDRIX
Jacques SAGNIER
Henry BAUQUIER
Marquis de LORDAT
Jules DAVE

MEMBRES HONORAIRES

1964 Hans Guenther WEBER, (Dr), Oberstadtdirektor, 33, Braunschweig - Rathaus (Rép. Féd. Allemande).

1970 M. de MORI, Professeur au lycée Scipion Maffei de Vérone, Adjoint au Maire de Vérone, Vérone (Italie).

1972 André FRAIGNEAU, Homme de Lettres, ancien membre non résidant, 9, rue Saint-Romain, Paris (6e).

1973 Marc BERNARD, Homme de Lettres, ✻, Prix Goncourt, 340, rue Saint-Jacques, Paris (5e), ancien membre non résidant.

1977 Amiral René SAP, G.O. ✻, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

1977 Jean-Baptiste AQUARONE, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (honoraire), Montpellier (Hérault).

1978 René JOUVEAU, Capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal-Joffre, Aix-en-Provence (B. du Rh.).

1981 Docteur Paul CABOUAT, O ✻, 14-18, ancien membre résidant, 5, rue Demians, Nimes.

1981 M. le Maire de NIMES, membre d'honneur ès qualités.

1982 Mme Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Coin Perdu, Hameau des Bures, Orgeval (Seine-et-Oise).

CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

comprenant 36 Académiciens résidant à Nimes

N°	Date de l'élection	NOM DES ACADEMICIENS	Prédécesseurs
1	28-02-1947	Jean BRUNEL, O ⚜, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier, 23, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Franck Rouvière
2	29-04-1949	Henry SESTON, O ✠, ✠ 14-18, O ⚜, Ch. Mérite Social, Professeur agrégé de Lycée honoraire, 9, rue Racine, Nimes.	Henri Trial
3	29-04-1949	Camille LIGNIERES, O ✠, ✠ 14-18, C. République Espagnole C. Alphonse X, etc. Agrégé d'Espagnol, Inspecteur d'Académie honoraire, 2, rue Pradier, Nimes.	Pasteur Cadix
4	27-05-1949	Jean PARADIS, ✠, ✠ 39-45, Méd. Résistance, Docteur en médecine, 12, Av. Feuchères, Nimes.	Henri Pertus
5	14-04-1950	Xavier de BALINCOURT, O ✠, ✠ 14-18, ✠ TOE, Lieut.-Colonel en retraite, 29, rue des Lombards, Nimes.	Gén. de Bourgoin
6	24-03-1952	Edgar TAILHADES, Avocat Honoraire, ancien Bâtonnier, Sénateur du Gard, Président du Conseil Régional, La Costette, route de Beaucaire, Nimes.	Lieut.-Col. Igolen

7	26-12-1952	Henri de REGIS, viticulteur, 14, rue du Chapître, Nimes.	Professeur Bernard Latzarus
8	11-03-1955	Jean THEROND, Entomologiste, 41, rue Séguier, Nimes.	Dr Reynaud
9	11-03-1955	Pierre HUGUES, ✠, C. ✪, Ch. Arts et Lettres, Ch. Mérite Agricole, Ch. Mérite Sportif, Censeur honoraire du Lycée Alphonse-Daudet, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Gard, Majoral du Félibrige, 13 rue Briçonnet, Nimes.	Chanoine Chabot
10	19-05-1959	André NADAL, O ✪, Professeur de Lycée honoraire, 5, rue d'Albenas, Nimes.	Marcel Coulon
11	17-03-1961	André BERNARDY, Chef de Centre Adjoint à l'E.D.F. en retraite, 13, rue Briçonnet, Nimes.	Jean Gibelin
12	9-06-1961	Jean ROGER, juge, (honoraire), 18, rue Pasteur, Nimes (Gard).	Me Enjoubert
13	9-02-1962	Claude ESCHOLIER, ✠ 39-45 Directeur (honoraire) de l'Ecole des Beaux-Arts, 731, chemin Mas de Roulan, Nimes.	Don Sauveur Panagelli
14	18-12-1964	Edouard DROUOT, Docteur en médecine, 38, rue Montaury, Nimes.	Georges Livet
15	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, ✪, O. Mérite Agricole, Directeur (honoraire) de la Mutualité Agricole, 1, avenue du Cadereau, Nimes.	André Modeste
16	11-02-1966	René PANET, ✠, Président de chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, Nimes.	Me Emmanuel Lacombe

17	22-11-1968	Joachim DURAND, O ✻, C. Ordre National du Mérite, Directeur (honoraire) au Ministère de la Marine Nationale, 27, rue de la Servie, Nimes.	Etienne Velay
18	7-11-1969	Jacques LARMAT, ✿, Professeur agrégé de Sciences Naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes (Gard).	Aimé Flaugère
19	19-12-1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre National du Mérite, O. ✿, Professeur agrégé de Sciences Naturelles (honoraire), 19, rue de Barcelone, Nimes.	Henri Barnouin
20	23-04-1971	Victor LASSALLE, Ch. Arts et Lettres, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, Impasse de la Vaunage, Nimes.	Jean Douël
21	10-11-1972	Alice FERMAUD, O. ✿, Professeur agrégé d'Italien (honoraire), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nimes.	Pasteur Raoul Lhermet
22	23-03-1973	Aimé VIELZEUF, ✻ 39-45, Médaille du Combattant, Médaille du Combattant volontaire de la Résistance, Professeur honoraire, 80, avenue Jean-Jaurès. Nimes.	Professeur André Dupont
23	5-10-1973	Maurice ALIGER, Conservateur du Musée de Nages, Directeur des Fouilles, 2, rue Fléchier, Nimes.	Roger Chastanier
24	22-01-1975	Marcel FONTAINE, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, 28, rue Fénelon, Nimes.	Robert du Colombier
25	9-01-1976	André MODESTE, O. ✻, O. ✿, ch. Mérite Agricole, O.	Jean Sablou

		Etoile Noire du Bénin, Trésorier Payeur Général honoraire, 23 ter, Bd Talabot, Nimes.	
26	13-07-1977	Pierre ABAUZIT, O. ✻, Officier aviateur en retraite, 13, rue Trajan, Nimes.	Robert Lafont
27	15-09-1977	René ANDRE (abbé), 15, rue Ménard, Nimes.	Chanoine René Thibon
28	8-06-1978	Jean LAURET, Docteur en médecine, 4, rue Montjardin, Nimes.	Pasteur Paul Brunel
29	11-01-1980	Guy DUPRE, docteur ès lettres, professeur au lycée Alphonse-Daudet, 10, rue Descartes, Nimes.	Professeur M. Aumèras
30	30-01-1981	Robert DEBANT, ⚜, Archiviste-paléographe, directeur des archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, Nimes.	Jules Davé
31	30-01-1981	Michel GROLLEMUND, O. ✻. journaliste, 20, boulevard Amiral-Courbet, Nimes.	Docteur Paul Cabouat
32	7-05-1981	Jean-Claude LHEUREUX, ✻, C. Ordre National du Mérite, 13 bis, rue des Bénédictions, Nimes.	Maître Léon Fosse
33	8-10-1981	Aimé BONIFAS, O. ✻, Pasteur, 91. route de Sauve, Nimes.	Henri Chabrol
34	8-12-1981	Paul BLANC, directeur de banque, 27, rue José-Maria de Heredia, Nimes.	Georges Martin
35		N°	Pasteur Elie Lauriol
36		N°	Chamoine Raymond Marchand

CLASSE DES MEMBRES NON RESIDANTS

comprenant 24 Académiciens ne résidant pas à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	29-05-1942	Jacques VIER, ✻, C. ⚜, Professeur (honoraire) à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Roncerey, Rennes (I. et V.).
2	22-10-1954	Fernand ROBERT, ✻ Professeur à la Sorbonne, 119, bd Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.).
3	4-03-1956	Henri BONPAIRE, ✻, Professeur à la Sorbonne, 16, rue Auguste-Rodin, Sèvres.
4	15-03-1957	André CHAMSON, de l'Académie Française, G.C. ✻, G.O. Ordre National du Mérite, ✻ 39-45, Méd. Résistance, etc, Directeur Général (honoraire) des Archives Nationales, 35, rue Mirabeau, Paris (16e).
5	10-06-1960	Jean MILHAUD, O ✻, C. Ordre National du Mérite, Expert International en Administration, 37, bd d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine.
6	9-06-1961	François PERROUX, C. ✻, G.O. Ordre National du Mérite, C., Professeur au Collège de France, Institut de Sciences mathématiques et économiques appliquées, 11, rue Pierre et Marie Curie, Paris (5e).
7	1-03-1963	René, Duc de CASTRIES, O. ✻, de l'Académie française, Chev. Arts et Lettres, Chev. Ordre de Cincinnatus, Homme de Lettres, 21, rue Montceau, Paris (8e).
8	31-05-1963	Henri AUBANEL, Manadier, Homme de lettres, Mas du Simbéu, Les Saintes-Maries-de-la-Mer (B.-du-Rh.).
9	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, ✻, de l'Institut, Professeur au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, Paris (15e).
10	25-02-1966	R.P. MARTIN, Docteur ès lettres, Directeur de la Chorale St-Eustache, 2, impasse St-Eustache, Paris.

11	6-06-1969	Hervé HARANT, O. ✻, O. ✿, O. Mérite Agricole, Ch. Santé Publique, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Montpellier, Correspondant national de l'Académie de Médecine, Correspondant du Museum, 17, bd Louis-Blanc, Montpellier.
12	23-01-1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, O. ✻, de l'Académie française, Directeur du Laboratoire de Physique Nucléaire des hautes énergie, Ecole Polytechnique, 86, r. de Grenelle, Paris (7e).
13	23-01-1971	Thierry MAULNIER, O. ✻, de l'Académie française, Le Figaro, 83, rue Montmartre, Paris.
14	8-12-1972	Lucie MAZAURIC (Mme André CHAMSON), Conservateur honoraire des Musées Nationaux, 35, rue Mirabeau, Paris (16e).
15	8-12-1972	André GOURON, ✿, Professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, Montpellier (Hérault).
16	5-10-1973	Pierre Henri COTHIAS, G. O. ✻, ✵ 39-45 (12 citations), Général de Brigade (C.R.), Mialet (Gard).
17	1.03.1974	Robert du COLOMBIER, O. ✻, ✵, O. Ordre National du Mérite, ✿, O. Mérite Social, Méd. Education surveillée, Méd. Administration, Pénitentiaire, Procureur Général Honoraire, Selonnet (Alpes de Haute Provence).
18	1-07-1976	Jean SABLOU, ✻, O. Arts et Lettres, Directeur des Archives Départementales de l'Hérault, Montpellier (Hérault).
19	13-05-1977	Paul TROY, C. ✻, Croix du Combattant volontaire, O. Mérite Maritime, Méd. Aéronautique, Ingénieur Général du Génie Maritime en retraite, Château de Valroch, Prades (P.O.).

20	13-05-1977	Constantin VAGO (Professeur) de l'Institut Directeur du Laboratoire de Cytopathologie, Recherche agronomique, Saint-Christol-lès-Alès (Gard).
21	22-12-1978	Jean CARRIERE, Homme de Lettres, Domessargues (Gard).
22	20-03-1981	Arnaud de CAZENOVE, O. ✻, Château de Teillan, Aimargues (Gard).
23	11-12-1981	Jean BASTIDE, docteur en médecine, Le Boucanet, Le Grau-du-Roi (Gard).
24	22-01-1982	Adrienne DURAND-TULLOU, Rogues (Gard).

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

1926 Jacques de NEUVILLE, O ✻, Conseiller (honoraire) à la Cour des Comptes, 14, La Roserai, 108, avenue de Paris, Versailles (Yvelines).

1932 Mme MARTINAZZO-GANDIN, 45, rue de la République, Bessèges (Gard).

1953 Hubert NOE, Retraité, 9, rue de la Glacière, Milhaud (Gard).

1955 M. BRAUD, O. ✻, Premier Président honoraire de Cour d'Appel, 27, rue Pelleport, Bordeaux (Gironde).

1956 Mme Carmen DECHERY, ❦, Professeur de Lycée (honoraire), Les Jardins d'Arcadie, rue du Pré-aux-Clercs, Montpellier (Hérault).

1957 Mme Gleb ZBOROMIRSKY, ✻, O ❦, Professeur (honoraire) au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nimes, 11, rue Fernand-Pelloutier, Nimes (Gard).

1960 Yvon PRADEL, ❦, Professeur au Lycée Technique, 12, rue St-Laurent, Nimes (Gard).

1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, Nimes (Gard).

1963 Robert GIRARD, Pasteur, 1, bd de la République, Marsillargues (Hérault).

1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, Président de la Sté franco-allemande, Hôtel de Ville, Brunswick (Rép. Féd. Allemande).

1966 Mlle R. JEOLAS, professeur de C.E.S. (honoraire), 13, rue Marceau, Saint-Gilles (Gard).

1967 H. SANDVOSS, secrétaire de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 27, Margaritenhobe, 3300 Braunscheweig (Allemagne de l'Ouest).

1968 Gaston COMBARNOUS, collaborateur au C.N.R.S., 5, rue Nationale, Clermont-l'Hérault (Hérault).

1969 Henry de SEGUINS, comte de COHORN, officier de cavalerie, Saint-Quentin-la-Poterie (Gard).

1969 Christian GUIDICELLI, homme de lettres, 40, rue Henri-Espérandieu, Nimes (Gard).

1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'Office héraldique et généalogique de Belgique, La Capelle-Masmolène (Gard).

1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre, Uzès (Gard).

1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste-Fabre, Narbonne (Aude).

1972 Henriette JOEL, née Rousset, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

1972 Pierre OLLIER DE MARICHARD, directeur de la Revue d'Etudes préhistoriques, Les Riailles, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche).

1972 Jean COMBIER, directeur des Antiquités préhistoriques de la Circonscription Rhône-Alpes, La Chapelle-Guinchay (Saône-et-Loire).

1972 Pierre COUETARD, bouquiniste, 1, Boulevard Victor-Hugo, Nimes.

1973 Giuseppe ARCAROLI, Professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue-Vérone (Italie).

1973 Armand BRUNEL, Méd. Guerre d'Algérie, Agriculteur, Vers Pont-du-Gard.

1973 Robert BADOUIN, Professeur à la Faculté de Droit, Montpellier.

1973 Roger LEENHARDT, ✻, ch. Ordre National du Mérite, ch. Arts et Lettres, Cinéaste, Calvisson (Gard).

1974 Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur-adjoint des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, Impasse de la Vaunage, Nimes (Gard).

1974 Robert SAUZET, Docteur ès-lettres, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 7, rue Avisseau, Tours (Indre et Loire).

1974 André PLANQUE, Architecte honoraire, 15, rue du Crémat, Nimes (Gard).

1974 Jean CHARMASSON, Professeur de Lycée, St-Paul-les-Fonts (Gard).

1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille (Gard).

1975 Guilhem FABRE, Maître de Recherches au C.N. R.S., 21, rue Colbert, Nimes (Gard).

1976 Ildebert EXBRAYAT, Pasteur de l'Eglise Réformée, Calvisson (Gard).

1976 Frédéric BAZILE, Président du Centre de Recherches et de Documentation préhistorique de Nimes rue Jean-Jacques Rousseau, Vauvert (Gard).

1976 Alain ALBARIC, Agriculteur, Homme de Lettres, Mas des 40 sous, Aigues-Mortes (Gard).

1976 Mme LANGRAND-LIRON, 37, rue Maréchal-Foch, Versailles (Yvelines).

1977 Olivier LOMBARD, Photographe, 10, rue Nationale, Beaucaire (Gard).

1977 P. Yves SALEM, Lazariste, Aumônier militaire, Base 114, Aix-en-Provence (B. du Rh.).

1977 Roger GAILLARD, Instituteur honoraire, 3, rue Paul-Cézanne, Nimes (Gard).

1977 Charly-Sam JALLATE, Docteur en médecine, 13, bd Gambetta, Nimes (Gard).

1977 Christian LIGER, Professeur de Collège, 12, rue Henri-Révoil, Nimes (Gard).

1977 Jacques HENRI-ROBERT, Professeur, 22, allées Lavoisier, Les Pavillons-sous-Bois (93320).

1977 Gaston ROUX, Ingénieur honoraire de la S.N.C.F., 21, rue de Saint-Gilles, Nimes (Gard).

1977 Pierre DUPUY, Ch. Mérite Agricole, chemin du Paratonnerre, Nimes (Gard).

1978 François BOYER, 38ter, rue de Paris, Boissy-Saint-Léger (94).

1978 Michel COURTY, Professeur de Collège, 3, rue Jean-Moulin, Pienne (54490).

1978 Bernard DALLE, ✻, 39-45, Mas de Campuget, Manduel (Gard).

1978 Paul DOURIEU, 52, rue de la Dourgue, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1978 Mme MAGUELONE, place de l'Eglise, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1978 Mme TEISSIER DU CROS, conservateur du Musée cévenol du Vigan ,Aulas (Gard).

1978 Alain GIRARD, conservateur du Musée, Pont-Saint-Esprit (Gard).

1978 Robert GONDRAND, ✻. sous-préfet honoraire, Mas d'Azil (Ariège).

1979 Jean-Pierre MONTEILS, spéléologue, Vic-Sainte-Anastasie (Gard).

1980 G.-André FABRE, professeur, La Montade, Anduze (Gard).

1980 Jacques BONNAUD, journaliste, Bagnols-sur-Cèze (Gard).

1980 Fernand LEONARD, professeur, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

1981 Maurice CASTANIER, industriel, Sumène (Gard).

1981 Charles DELORMEAU, 21, boulevard Pasteur, Montpellier (Hérault).

1981 Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur du Musée. Maison romane, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valigny, Montpellier (Hérault).

1981 Daniel TRAVIER, Saint-Jean-du-Gard (Gard).

1981 Daniel J. VALADE, Vers-Pont-du-Gard (Gard).

1981 Jean SALLES, 7, rue Ampèze, Alès (Gard).
1981 Guy DUBLED, conservateur de la Bibliothèque Inguimbertine, Carpentras (Vaucluse).
1981 André HAON, professeur, Fournès (Gard).
1981 Edmond REBOUL, O. ✻, médecin général (E.R.), Palais St-Jean, 4 ,avenue Adolphe-Max, Lyon (5e) (Rhône).
1981 André VINAS, professeur, 15, rue Lafayette, Perpignan (Pyrénées Orientales).
1981 Elisabeth FONTANIEU, docteur en médecine, 28, rue d'Avejan, Alès (Gard).
1982 R.P. SOUILLAC, curé de Tavel (Gard).
1982 Bernard VIELZEUF, professeur, 18, chemin Champ Juvénal, Castelnau-le-Lez (Hérault).
1982 David VERGELY, Laval-Pradel (Gard).
1982 André NICOLAS. La Tabatière, Chamborigaud (Gard).
1982 Alain NICOLAS, Cabrières (Gard).
1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, Connaux (Gard).
1982 Paul DELEUZE, 34, avenue de la Gare, Grenoble (Gard).
1982 Fernand CHARRIER, Pougnadoresse (Gard).

FRANCE

ACADEMIES ET SOCIETES SAVANTES

CORRESPONDANTES

Abbeville	Société d'Emulation Historique, Hôtel de Ville, Abbeville (Somme).
Agen	Société Académique, 9, Bd de la République, Agen. (Lot-et-Garonne).
Aix-en-Provence	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
Amiens	Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48, rue de la République, Amiens (Somme).
Angers	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Hôtel de Ville, Angers (Maine-et-Loire).
Angoulême	Société Archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, Angoulême (Charente).
Arles	Académie d'Arles, Muséon Arlaten, Arles (Bouches-du-Rhône).
Arras	Académie des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel de ville, Arras (Pas-de-Calais).
	Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, 12, Place de la Préfecture, Arras (Pas-de-Calais).
Auch	Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, 16, place Saluste du Bartas, Auch (Gers).
Autun	Société l'Eduen, 19, rue St-Antoine, Autun (Saône-et-Loire).
Avesnes	Société d'Histoire Naturelle et des Amis du Museum, Muséum, Autun (Saône-et-Loire).
	Société Archéologique et Historique, Hôtel de ville. Avesnes (Nord).
Avignon	Académie du Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Devéria, Avignon (Vaucluse).
Belfort	Société Belfortaise d'Emulation, 4, rue Général Roussel Belfort.

Besançon	**Académie de Besançon, 17, rue Ernest Renan, Besançon (Doubs).**
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 20, rue Chiffet, Besançon (Doubs).
	Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés Savantes, 20, rue Chiffet, Besançon (Doubs).
Béziers	**Société Archéologique, 8 rue Bonsy, Béziers (Hérault).**
Bordeaux	**Société Archéologique, Archives Départementales, Bordeaux (Gironde).**
Bourges	**Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, Bourges (Cher).**
Brest	**Société Archéologique du Finistère, Hôtel de ville, Brest (Finistère).**
Cambrai	**Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, Cambrai (Nord).**
Cannes	**Société Culturelle Méditerranéenne, Tour des Calvis, rue Saint-Sauveur, Le Cannet (Alpes-Maritimes).**
	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Bibliothèque Municipale, Cannes (Alpes-Maritimes).
Carcassonne	**Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, 5, rue Aimé Ramon, Carcassonne (Aude).**
Chartres	**Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 16, rue Saint Pierre, Chartres (Eure-et-Loire).**
Clermont-Fd	**L'Auvergne Littéraire, 2, cours Sablon, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).**
	Académie des Sciences et Belles-Lettres, 19, rue Bardoux, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Colmar	**Société d'Histoire Naturelle, Bibliothèque municipale, Colmar (Haut-Rhin).**
Dax	**Société de Borda, 60, avenue St-Vincent-de-Paul, Dax (Landes).**
Digne	**Société Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes, Archives Départementales, Digne (Alpes-de-Haute-Provence).**
Dijon	**Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque Municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, Dijon (Côte-d'Or).**

	Faculté des Sciences Humaines, 2, Bd Gabriel, Dijon (Côte-d'Or).
Draguignan	Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Hôtel de Ville, Draguignan. (Var).
Foix	Société préhistorique de l'Ariège, Archives Départementales, Foix (Ariège).
Gap	Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 2, rue Carnot, Gap (Hautes-Alpes).
Gard (sauf Nimes)	
Aigues-Mortes	Société d'Histoire et d'Archéologie, c/° M. Canellas, rue Baudin, 30220 Aigues-Mortes.
Alès	Cévennes Magazine, Les Amis des Cévennes, Chambre de Commerce, 30100 Alès.
Beaucaire	Société d'Archéologie, Hôtel des Roys d'Asport, rue de Nimes, Beaucaire.
Bezouce	Société d'Archéologie et d'Histoire, chez M. F. Gaud, Bezouce, 30820 Marguerittes.
Carme-Sabran	Les Cahiers du Gard Rhodanien, c/° M. Bonnaud, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
Caveirac	Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, Mairie, 30820 Caveirac.
Congénies	Comité d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine de Congénies, La Promenade, 30111 Congénies.
Génolhac	Le Lien des Chercheurs Cévenols, Association Font Vive, 56, Grand'rue, 30450, Génolhac.
Pont-Saint-Esprit	Société d'Histoire et d'Archéologie, 13, bd Gambetta, 30130 Pont-Saint-Esprit.
Saint-Gilles-du-Gard	Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque Municipale, Saint-Gilles-du-Gard.
St-Jean-du-Gard	Les Amis de la Vallée Borgne, c/° M. Daniel Travier,Grand'rue, Saint-Jean-du-Gard.
Saint-Paul-les-Fonts	Société d'Archéologie de Gaujac, c/° M. Jean Charmasson, St-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux.
Villeneuve-les-Avignon	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-les-Avignon.
Grenoble	Académie Delphinale, Archives Départementales, Grenoble (Isère).
Le Havre	Société havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole France, Le Havre (Seine-Inférieure).

Le Mans	**Revue Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérangère, Le Mans (Sarthe).**
Lyon	**Société Historique Archéologique et Littéraire, Archives Départementales, Lyon (Rhône).**
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, Lyon.
Macon	**Académie de Macon, Hôtel Senecé, 41, rue Sicorgne, Macon (Saône-et-Loire).**
Marseille	**Société Romania, Palais de la Bourse, Marseille. (Bouches-du-Rhône).**
Mende	**Société des Lettres de la Lozère, Imprimerie Chaptal, Mende (Lozère).**
Metz	**Académie Nationale de Metz, 20, En Nexirne, Metz (Moselle).**
Montbrison	**Société La Diana, rue Florimond Robertet, Montbrison (Loire).**
Montpellier	**Académie de Montpellier, Musée Fabre, Montpellier (Hérault).**
	Annales de l'Université, Bibliothèque universitaire, Montpellier (Hérault).
	Direction des Services d'Archives de l'Hérault, Montpellier (Hérault).
	Centre Régional de Productivité et d'Etudes Economiques, Faculté de Droit, 39, rue de l'Université, Montpellier (Hérault).
	Bibliothèque universitaire, section des Lettres, BP 1135, Route de Mende, Montpellier (Hérault).
	Musée de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles-Flahault, Montpellier (Hérault).
Moulins	**Société d'Emulation du Bourbonnais, 4, place de l'Ancien Palais, Moulins (Allier).**
Narbonne	**Commission Archéologique, Hôtel de ville, Narbonne (Aude).**
Nevers	**Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Archives Départementales, Nevers (Nièvre).**
Nice	**Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccarani, Nice (Alpes-Maritimes).**
	Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-

	Maritimes, Archives Départementales, Nice (Alpes-Maritimes).
Nimes	Archives départementales, rue des Chassaintes, Nimes (Gard).
	Rencontres gardoises, 10, Grand'rue, Nimes. (Gard).
	Bibliothèque Séguier, Grand'rue, Nimes (Gard).
Orgnac	Société préhistorique de l'Ardèche, Orgnac-l'Aven. (Ardèche).
Paris	Académie Française, 3, quai Conti, Paris.
	Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3 quai Conti, Paris.
	Bibliothèque des Sociétés Savantes, 58, rue Richelieu, Paris.
	Bulletin Philologique et Historique, Imprimerie Nationale, Paris.
	Centre National de la Recherche Scientifique, 58, rue Richelieu, Paris.
	Editions du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, Paris.
	Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (7e).
	Bibliothèque Nationale, Dépôt légal des Périodiques, 58, rue de Richelieu, Paris. (4 exemplaires).
	Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
	La France Latine, 11, rue de l'Estrapade, Paris (5e).
Perpignan	Société agricole, scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile Zola, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Pézenas	Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Hôtel de Ville, Pézenas (Hérault).
Poitiers	Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage, Poitiers (Vienne).
Quimper	Société Archéologique, Archives Départementales, Quimper (Finistère).
Rennes	Société Archéologique, Archives Départementales, Rennes (Ile-et-Vilaines).

	Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Université de Haute Bretagne, Av. Gaston Berger, Rennes (Ile-et-Vilaine).
Rouen	Société Savante de Haute-Normandie, 18, rue Beauvoisine, Rouen (Seine-Inférieure).
St-Jean de Maurienne	Société d'Histoire de la Maurienne, St-Jean-de-Maurienne (Savoie).
St-Lô	Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives Départementales, St-Lô (Manche).
St-Malo	Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, St-Malo (Ile-et-Vilaine).
St-Quentin	Société Académique, Bibliothèque Municipale de Saint-Quentin (Aisne).
Sens	Société Archéologique, 5, rue Rigaud, Sens (Yonne).
Strasbourg	Société Académique du Bas-Rhin, Palais Universitaire, 9, place de l'Université, Strasbourg (Bas-Rhin).
Toulon	Académie du Var, Passage de la Corderie, Toulon. (Var).
	Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon du Var, Préfecture, Toulon (Var).
Toulouse	Académie des Sciences et Belles Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, Toulouse (Haute-Garonne).
	Annales du Midi, Institut d'Etudes Méridionales (Histoire), 56, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne).
	Bulletin de l'Université, Rectorat, Toulouse (Haute-Garonne).
Valbonne	Centre de Recherches archéologiques, Sophia-Antipolis, Valbonne (Alpes-Maritimes).
Valence	Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, Valence (Drôme).
Vannes	Société Polymathique du Morbihan, rue Hôtel de ville, Vannes (Morbihan).
Vitry-le-François	Société des Sciences et Arts, Hôtel de Ville, Vitry-le-François (Marne).

ETRANGER

ACADEMIES et SOCIETES SAVANTES

CORRESPONDANTES

Bari	Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque, Palazzo Ateneo, 70 122 Bari (Italie).
Bordighera	Institut international d'études ligures, Musée Bicknel, via Romana, 39 bis, Bordighera (Italie).
Bruxelles	Académie Royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles (Belgique).
Cambridge	The Serial Division, Harvard Collège Library, Cambridge - 38 - Mass (USA).
Constantine	Société Archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie).
Genève	Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque Publique et Universitaire, 1211 Genève 4 (Suisse).
Maurice (île)	Revue Artistique de l'Ile Maurice, Consulat de France, Ile Maurice.
Montréal	Académie canadienne française pour l'avancement des Sciences, ACFAS, C.P. 6060, Montréal, 101, P.Q. Canada. Académie canadienne française, 163a, St-Paul, Est, Montréal, P.Q. Canada.
Moscou	Institut d'Information Scientifique de l'Académie des Sciences de l'URSS, Baltiyskaïa Ulitsa 14, MOSKA - A-219, (URSS).
Neuchâtel	Société Neuchâteloise de Géographie, Bibliothèque Municipale de Neuchâtel, 2000, Neuchâtel (Suisse).
Vérone	Academia di Agricoltora, Scienze et Letteri, Palazzo Erbisti, Via Leoncino, 6, Vérone (Italie).